



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

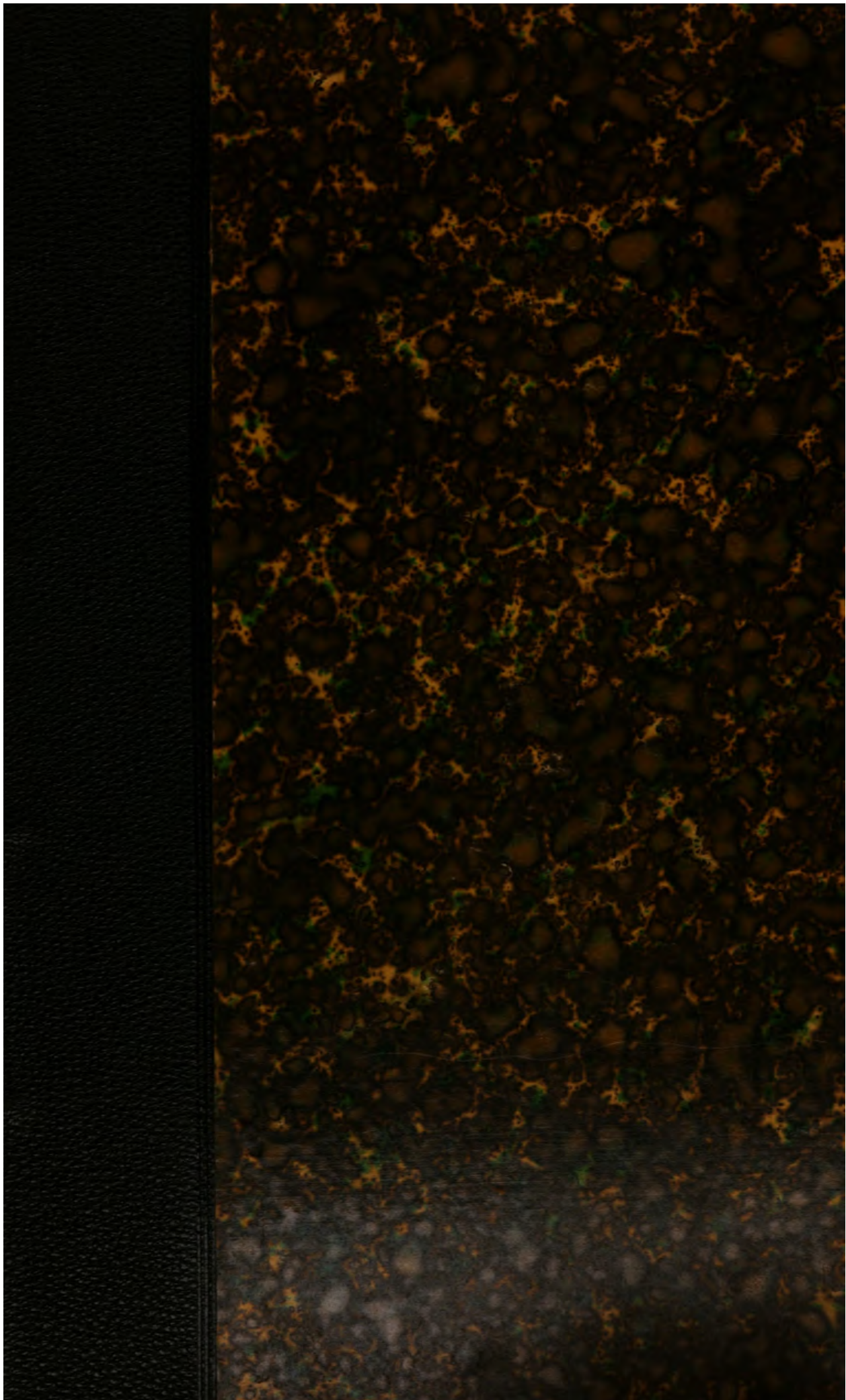
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



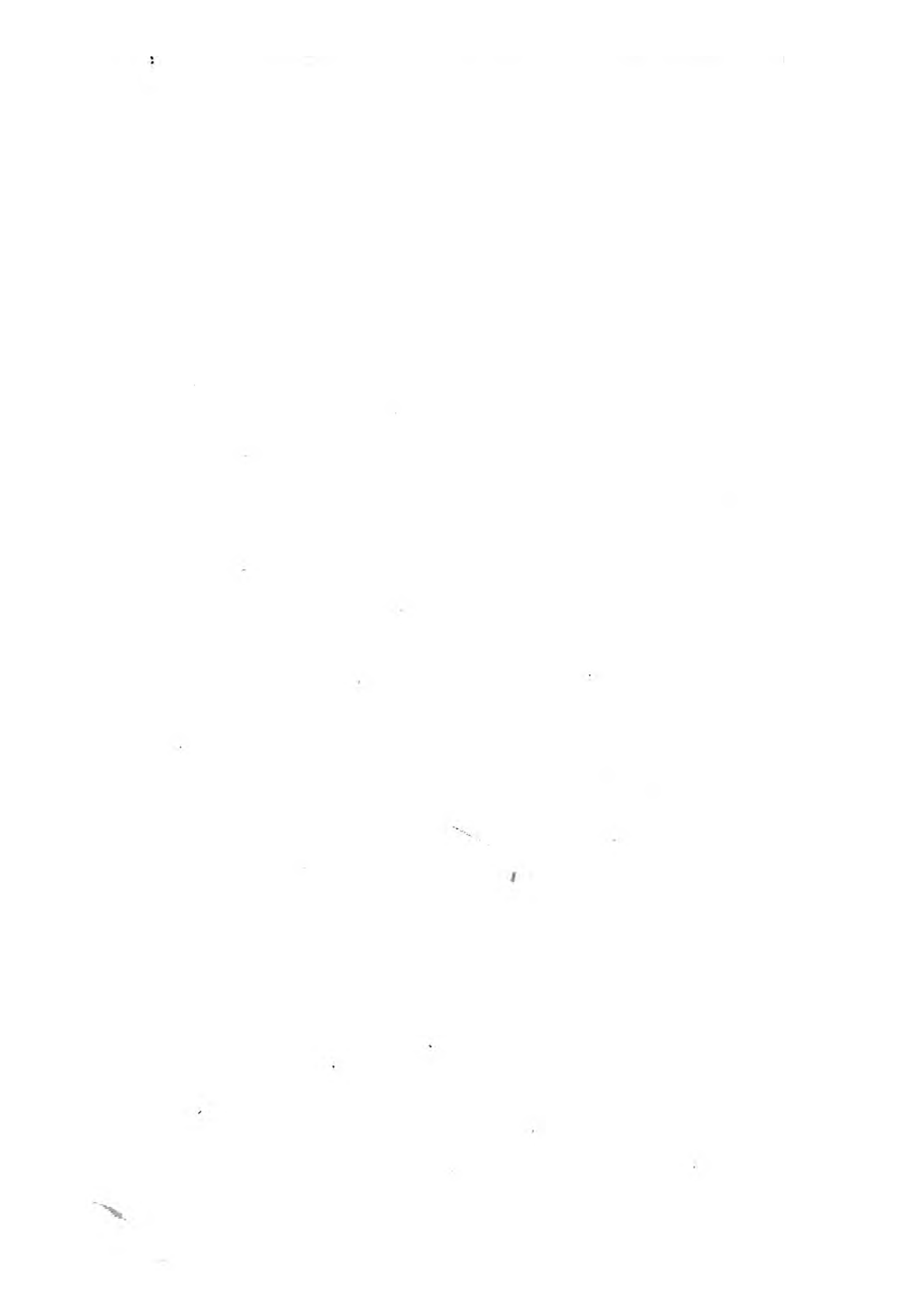


24725 2.526

BEQUEATHED TO THE CITY  
BY SIR PAUL 26

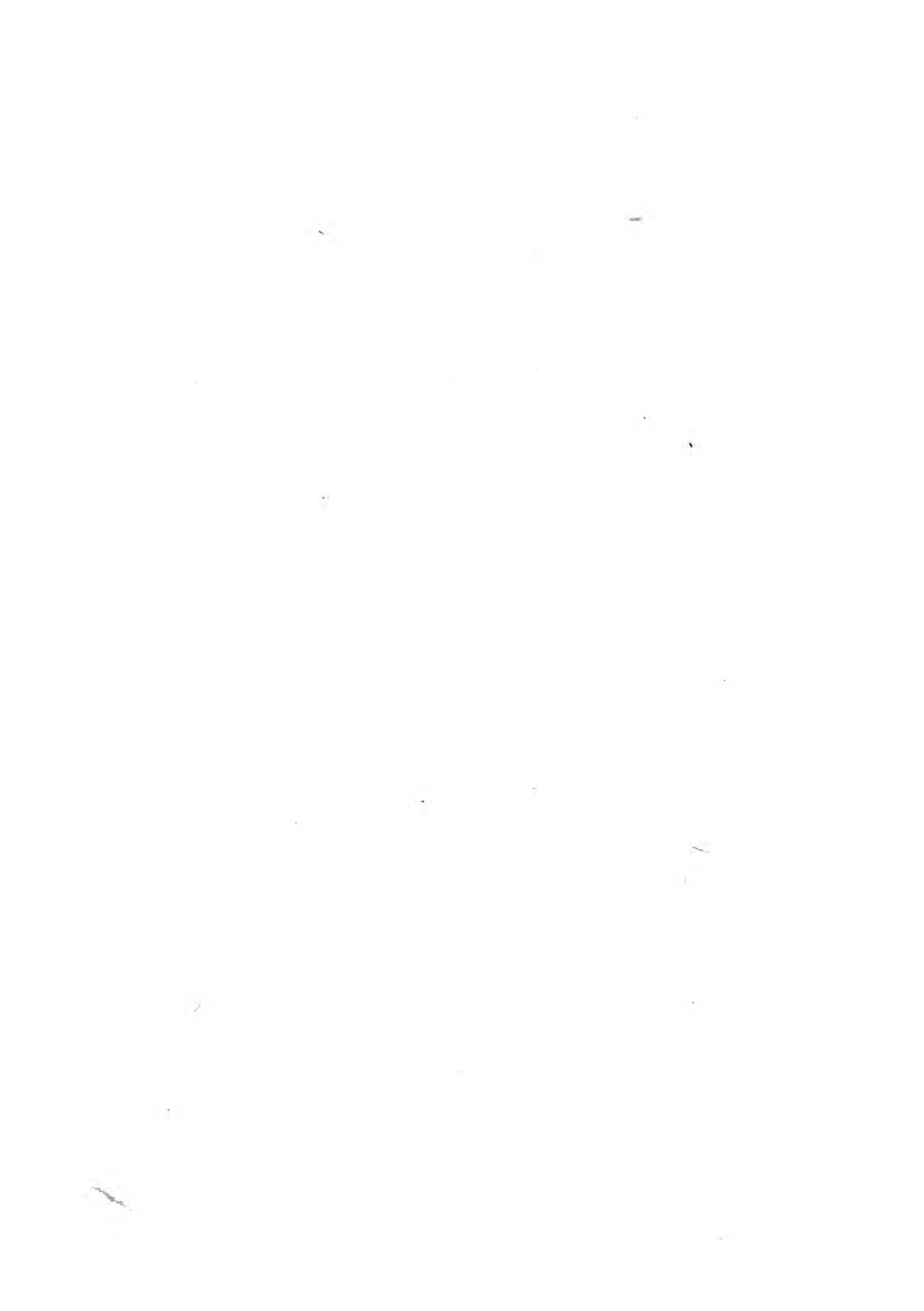
C26

~~V 3~~









**PRINCIPES  
DE SOCIOLOGIE**

II



A LA MÊME LIBRAIRIE

---

AUTRES OUVRAGES DE M. HERBERT SPENCER

TRADUITS EN FRANÇAIS

- Les premiers principes.** 1 fort vol. in-8, traduit par M. Cazelles. 10 fr.
- Principes de psychologie,** traduit par MM. Th. Ribot et Espinas. 20 fr.  
2 vol. in-8.
- Principes de biologie,** traduit par M. Cazelles. 20 fr.  
2 vol. in-8.
- De l'éducation intellectuelle, morale et physique.** 1 vol. in-8, 5 fr.  
deuxième édition.
- Classification des sciences,** traduit par M. Réthoré. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
- Introduction à la science sociale.** 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*, 4<sup>e</sup> édition, cart. 6 fr.
- Essais sur le progrès,** traduit par M. Burdeau. 1 vol. in-8, 1877. 7 fr. 50
- Essais de politique,** traduit par M. Burdeau. 1 vol in-8. 7 fr. 50
- Essais scientifiques,** traduit par M. Burdeau. 1 vol. in-8. 7 fr. 50
- Introduction à la morale.** 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*, cart. 6 fr.

AUTRES TRADUCTIONS DE M. E. CAZELLES

- John Stuart Mill.** *La philosophie de Hamilton.* 1 fort vol. in-8. 10 fr.
- John Stuart Mill.** *Essais sur la religion.* 1 vol. in-8. 5 fr.
- John Stuart Mill.** *Mélanges de philosophie, de politique et d'économie politique.* 4 vol. (En préparation.)
- John Stuart Mill.** *Mes mémoires, histoire de ma vie et de mes idées.* 1 vol. in-8. 5 fr.
- Bentham et Grote.** *La religion naturelle, son influence sur le bonheur du genre humain.* 1 vol. in-18. 2 fr. 50
- A. Bain.** *Les sens et l'intelligence.* 1 vol. in-8. 10 fr.
- J. Moleschott.** *La circulation de la vie.* Lettres sur la physiologie en réponse aux Lettres sur la chimie. Liebig, traduit de l'allemand. 2 vol. in-18. Papier vélin, cart. 10 fr.
- John Stuart Mill.** *L'assujettissement des femmes.* 1 vol. in-18, 2<sup>e</sup> édit. (librairie Guillaumin), 1876.

PRINCIPES  
DE  
SOCIOLOGIE

PAR  
HERBERT SPENCER

TRADUIT DE L'ANGLAIS  
PAR MM. E. CAZELLES ET J. GERSCHEL

TOME DEUXIÈME

PARIS  
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C<sup>ie</sup>  
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108  
Au coin de la rue Hautefeuille.

—  
1879





# PRINCIPES DE SOCIOLOGIE

---

## DEUXIÈME PARTIE

### INDUCTIONS DE LA SOCIOLOGIE

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### QU'EST-CE QU'UNE SOCIÉTÉ?

§ 212. Qu'est-ce qu'une société? Voilà une question qu'il faut poser et à laquelle il faut répondre dès le début. L'idée que nous nous faisons d'une société reste dans le vague tant que nous n'avons pas décidé s'il faut y voir ou non une entité, et tant que nous n'avons pas résolu la question de savoir si une société, du moment qu'on y voit une entité, doit être classée comme absolument différente de toutes les autres ou comme semblable à quelques autres.

On peut dire qu'une société n'est qu'un nom collectif employé pour désigner un certain nombre d'individus. Un nominaliste, transportant sur un autre terrain la controverse du nominalisme et du réalisme, pourrait affirmer que de même que la seule chose qui existe dans l'espèce ce sont les membres qui la composent, l'espèce indépendamment de ses membres n'ayant aucune existence, de même les unités d'une société existent seules, l'existence de la

société restant purement nominale. Il pourrait prendre pour exemple l'auditoire d'un professeur, où l'on ne voit qu'un agrégat qui disparaît à la fin de la leçon, et qui par conséquent n'est pas une chose, mais seulement un arrangement de personnes, et prétendre qu'il en est de même des citoyens qui composent une nation.

Sans contester les premiers termes de ce raisonnement, nous pouvons en nier le dernier. Dans le premier exemple, l'arrangement est temporaire; dans le second, il est permanent; et c'est la permanence des relations existantes entre les parties constituantes qui fait l'individualité d'un tout et qui la distingue de l'individualité des parties. Une masse solide brisée en morceaux cesse d'être une chose; et, par opposition, les pierres, les briques, le bois, d'abord séparés, deviennent la chose qu'on appelle une maison dès qu'on les arrange d'après une méthode fixe.

Aussi avons-nous raison de considérer la société comme une entité, parce que, bien qu'elle soit formée d'unités discrètes, la conservation, durant des générations et des siècles, d'un arrangement qui d'une manière générale garde la même physionomie, dans toute la région occupée par la société, implique que l'assemblage de ces unités a quelque chose de concret. C'est même ce quelque chose qui nous fournit la notion de société. En effet, nous en refusons le nom à ces groupes toujours changeants que forment les hommes primitifs, et nous le réservons aux groupes où se révèle une certaine constance dans la distribution des parties en conséquence d'une existence réglée.

§ 213. Puisque nous regardons une société comme une chose, dans quel genre de chose la rangerons-nous? Il semble qu'elle ne ressemble à aucun des objets que nos

sens nous font connaître. Quelque ressemblance qu'elle puisse avoir avec d'autres objets, ce n'est pas par les sens que nous l'apercevons; c'est par la raison seule. Si la relation constante qui unit ses parties en fait une entité, une autre question se pose : celle de savoir si les relations constantes qui unissent ses parties ressemblent aux relations constantes qui unissent les parties d'autres entités. La seule relation qu'on puisse concevoir entre une société et autre chose doit être une relation due à *l'analogie des principes qui règlent l'arrangement des parties constituantes*.

Il est deux grandes classes d'agrégats avec lesquels on peut comparer l'agrégat social, les inorganiques et les organiques. Est-ce que les attributs d'une société, considérés *indépendamment* de ses unités vivantes, ressemblent en quelque chose à ceux d'un corps non vivant? ou bien ressemblent-ils en quelque chose à ceux d'un corps vivant? ou bien encore diffèrent-ils totalement des attributs des uns et des autres?

Il suffit de poser la première de ces questions pour y répondre négativement. Un tout dont les parties sont vivantes ne saurait avoir des caractères généraux semblables à ceux des tous privés de vie. La seconde question, qui ne comporte pas une réponse aussi prompte, peut en recevoir une affirmative. Nous allons examiner les raisons qu'il y a d'affirmer que les relations permanentes qui existent entre les parties d'une société, sont analogues aux relations permanentes qui existent entre les parties d'un corps vivant.

## CHAPITRE II

### UNE SOCIÉTÉ EST UN ORGANISME

§ 214. Dire que la croissance est un caractère commun aux agrégats sociaux et aux agrégats organiques, ce n'est pas nier qu'il y ait rien de commun entre les premiers et les agrégats inorganiques : quelques-uns de ceux-ci, les cristaux par exemple, ont un mode de croissance visible ; et tous, sans exception, dans l'hypothèse de l'évolution, ont été à un moment ou à un autre le produit d'une intégration. Néanmoins, quand on les compare aux choses dites inanimées, les corps vivants et les sociétés présentent d'une manière si nette le phénomène de l'augmentation de masse, que nous avons bien le droit d'y voir le caractère propre de ces deux genres d'êtres. Il y a beaucoup d'organismes qui croissent toute leur vie ; les autres grandissent durant une grande partie de leur vie. D'ordinaire, la croissance des sociétés se prolonge jusqu'au moment où elles se divisent ou bien jusqu'à l'heure où elles sont écrasées.

§ 215. Un autre caractère des corps sociaux comme des corps vivants, c'est qu'ils augmentent de volume à mesure

qu'ils prennent une structure plus compliquée. Dans un animal inférieur, ou dans l'embryon d'un animal supérieur, il y a peu de parties qu'on puisse distinguer; mais, à mesure que ce dernier prend une plus grande masse, le nombre de ses parties augmente, et elles se différencient du même coup. Il en est de même d'une société. Au début les différences qui séparent ses groupes d'unités ne frappent ni par le nombre ni par le degré; mais, à mesure que le nombre des membres de la société augmente, les divisions et les subdivisions y deviennent de plus en plus tranchées. En outre, dans l'organisme social comme dans l'organisme individuel, la différenciation ne s'arrête que lorsque l'organisme a réalisé complètement le type qui marque la maturité et précède le déclin.

Dans certains agrégats organiques, il est vrai, dans le système solaire, par exemple, pris dans son ensemble, et dans chacun de ses membres, les intégrations s'accompagnent de différenciations de structure; mais celles-ci sont relativement si lentes et si simples, qu'on peut les négliger. La multiplication de parties nettement tranchées au sein des corps politiques et des corps vivants est tellement considérable, qu'elle forme un nouveau caractère commun propre à les distinguer des corps inorganiques.

§ 216. Nous apprécierons plus complètement cette communauté de caractères en observant que la différenciation progressive de structure s'accompagne d'une différenciation progressive de fonction.

Les divisions multipliées, les primaires, les secondaires, les tertiaires, qui naissent dans un animal qui se développe, ne prennent pas pour rien leurs caractères distinctifs majeurs et mineurs. A côté de différences dans la forme et la

composition, elles offrent des différences dans les actes qu'elles accomplissent : elles deviennent des organes différents affectés à des fonctions différentes. En prenant la totalité de la fonction d'absorber les aliments en même temps qu'il prend ses caractères structuraux, le canal alimentaire se sectionne en parties nettement distinctes les unes des autres ; chacune a une fonction spéciale qui est une partie de la fonction générale. Un membre qui sert à la locomotion ou à la préhension se divise et se subdivise en parties qui jouent dans cet office les unes le rôle principal et les autres un rôle auxiliaire. Il en est de même des parties dans lesquelles une société se partage. Une classe dominante, en se formant, ne devient pas seulement différente du reste de la société, elle prend le commandement du reste ; et quand cette classe se divise en deux, l'une qui a eu une plus grande part du pouvoir, l'autre qui en a une moindre, chacune de ces sous-classes se met à remplir des rôles distincts dans l'office du gouvernement. Il en est de même des classes dont les actions sont soumises à l'autorité des autres. Les divers groupes auxquels elles donnent lieu ont des occupations diverses, chacun de ces groupes donnant aussi, dans son propre sein, lieu à des parties moins différenciées affectées à des fonctions moins différenciées.

Cela nous fait bien voir comment les deux classes de choses que nous comparons se distinguent des autres classes, car les différences de structure qui se forment lentement dans les agrégats inorganiques, ne s'accompagnent pas des caractères qui méritent le nom de différences de fonction.

§ 217. Pourquoi, dans un corps politique et dans un corps vivant, regardons-nous comme des fonctions ces ac-



tions dissemblables de parties dissemblables, tandis que nous ne donnons pas le même nom aux actions dissemblables des parties dissemblables dans un corps inorganique ? Nous allons le voir en examinant un autre caractère commun de ces premiers corps, et qui en est le caractère le plus distinctif.

L'évolution introduit dans les uns et les autres des différences, non pas des différences simplement, mais des différences unies par une relation définie, des différences telles que chacune d'elles rend les autres possibles. Les parties d'un agrégat inorganique ont entre elles des relations telles que l'une peut changer beaucoup sans que les autres en soient affectées d'une manière appréciable. Il en est autrement des parties d'un agrégat organique ou d'un agrégat social. Dans l'un comme dans l'autre, les changements des parties se déterminent mutuellement. Dans l'un comme dans l'autre aussi, cette mutualité s'accuse davantage à mesure que l'évolution progresse. Le type le plus inférieur de l'animalité est partout estomac, partout surface respiratoire, partout membre locomoteur. Le développement d'un type qui a des appendices à l'aide desquels il se meut çà et là ou se saisit de sa proie, ne peut avoir lieu qu'autant que ces appendices, perdant la faculté d'absorber la nourriture directement aux dépens des corps ambiants, la reçoivent de parties qui conservent la faculté d'absorber. Une surface respiratoire où les fluides circulants viennent s'aérer, ne peut se former qu'à la condition que la perte qu'elle fait de la faculté de se fournir elle-même de matériaux pour sa restauration et sa croissance, soit compensée par la formation d'un appareil qui les lui apporte. Il en est de même dans une société. Ce que nous appelons d'un nom qui convient parfaitement, l'organisation d'une société, suppose

des rapports nécessaires du même genre. Tant qu'elle est à l'état rudimentaire, tout le monde y est guerrier, tout le monde y est chasseur, tout le monde y est constructeur de huttes, tout le monde fabricant d'outils : chaque membre de la société se suffit à lui-même. Le progrès qui amène la société à la période des armées permanentes ne peut se faire sans qu'il s'établisse des arrangements pour fournir à cette armée des aliments, des vêtements, des munitions de guerre que le reste de la société a produits. Si, sur un point, la population s'occupe uniquement d'agriculture et sur un autre de mines, si les uns fabriquent des articles de consommation, tandis que d'autres les distribuent, ce doit être à la condition que, en échange d'un genre spécial de service rendu par chaque membre à chaque membre, chacun donne ses services en proportion convenable.

La division du travail, dont les économistes ont fait les premiers un phénomène social de premier ordre, et que les biologistes ont reconnue ensuite parmi les phénomènes des corps vivants, en la nommant division physiologique du travail, est le fait qui constitue la société, comme l'animal, à l'état de corps vivant. Je ne saurais trop insister sur ce point, qu'en ce qui concerne ce caractère fondamental, il y a entre un organisme social et un organisme individuel une analogie parfaite. Chez un animal, l'arrêt des fonctions pulmonaires met promptement fin aux mouvements du cœur ; si l'estomac cesse absolument de faire son office, toutes les autres parties cessent bientôt d'agir ; la paralysie qui frappe les membres condamne tout le corps à mort faute de nourriture ou en ne lui permettant plus d'échapper au danger ; la perte des yeux, ces organes si petits, prive le reste du corps d'un service essentiel à leur conservation ; tous ces rapports ne nous permettent pas de douter que la dépen-



dance mutuelle des parties ne soit un caractère essentiel. Dans une société, nous voyons que les métallurgistes s'arrêtent quand les mineurs ne leur fournissent plus de matière première; que les fabricants de vêtements ne peuvent effectuer leur travail lorsque les fabricants de filés et de tissus manquent; que la société manufacturière s'arrête, à moins que les sociétés productrices d'aliments ou distributrices d'aliments ne fonctionnent; que les pouvoirs directeurs, gouvernement, bureaux, officiers judiciaires, police, ne peuvent plus maintenir l'ordre quand les objets nécessaires à la vie ne leur sont plus fournis par les parties maintenues dans l'ordre; nous sommes obligés de dire que les parties d'une société sont unies par un rapport de dépendance aussi rigoureux que celui des parties d'un corps vivant. Si différents que ces deux genres d'agrégats soient à bien des égards, ils se ressemblent par ce caractère fondamental, et par les caractères que celui-ci suppose.

§ 218. Comment les actions combinées de parties mutuellement dépendantes constituent-elles la vie de l'ensemble? Comment cela donne-t-il lieu à une analogie entre la vie d'une nation et la vie d'un individu? Nous le verrons encore plus nettement quand nous apprendrons que la vie de tout organisme visible repose sur la vie d'unités trop petites pour se révéler à l'œil nu.

L'ordre bizarre des myxomycètes nous en fournit un exemple indéniable. Les spores ou les germes produits par un de ces êtres vivants deviennent des monades ciliées, qui, après quelque temps consacré à une locomotion active, prennent une forme amiboïde, se meuvent çà et là, absorbent de la nourriture, croissent, se multiplient par scissiparité. Ensuite ces individus amiboïdes se rassemblent, s'unissent

pour former des groupes, et ces groupes s'unissent à d'autres pour donner lieu à une masse tantôt à peine visible, tantôt aussi grosse que la main. Ce *plasmodium*, irrégulier de forme, le plus souvent réticulé et d'une substance gélatineuse, a dans ses parties des mouvements qui ressemblent à ceux d'un rhizopode gigantesque; il rampe lentement à la surface de corps en décomposition, et même sur des tiges de plantes. Nous voyons dans cet exemple que l'union d'un grand nombre de petits individus vivants forme un agrégat relativement énorme où leur individualité semble se perdre, mais où la combinaison de la vie des unités donne lieu à la vie de l'ensemble.

Dans d'autres exemples, au lieu d'unités qui, après avoir eu une existence discrète, perdent leur individualité par voie d'agrégation, nous voyons des unités qui, formées par multiplication du même germe, ne se séparent pas et pourtant ne laissent pas de montrer nettement qu'elles ont une vie séparée. Une éponge en voie de croissance a ses fibres cornées revêtues d'une substance gélatineuse; et le microscope fait voir que cette substance est formée de monades en mouvement. Nous ne pouvons pas refuser à l'éponge dans sa totalité le caractère d'être vivant; en effet, nous voyons qu'elle agit comme un corps. Les unités amiboïdes qui la recouvrent perdent en partie leur individualité en se fondant en une couche protectrice ou peau; la charpente de fibres qui leur sert de support est produite par l'action combinée des monades; et c'est aussi leur action combinée qui produit les courants d'eau attirés dans les petits orifices et rejetés par les grands. Mais si d'une part on ne voit dans l'éponge la vie d'agrégat qu'à un degré faible, d'autre part la vie de myriades d'unités composantes s'y trouve très peu subordonnée à la vie centrale: ces unités forment, pour

ainsi parler, une nation où les fonctions sont à peine subdivisées. Ou, encore, pour nous servir des propres termes du professeur Huxley, « nous dirons que l'éponge représente une sorte de cité aquatique, où les gens sont disposés le long des rues et des routes, de manière que chacun peut aisément prendre sa nourriture dans l'eau, dont le courant les baigne. »

Même chez les animaux supérieurs, on peut voir ce rapport de la vie de l'agrégat et de la vie des unités composantes. Le sang est un liquide, où, à côté de substances nutritives, circulent d'innombrables unités vivantes, les corpuscules du sang. Chacun de ces corpuscules a une histoire. Durant la première période de leur vie, chacun d'eux, connu alors sous le nom de corpuscule blanc, exécute des mouvements indépendants comme ceux d'une amibe; et quoique, à l'âge adulte, sous le nom de corpuscule rouge, sous la forme d'un disque aplati, on ne le voit pas agir, il conserve une vie individuelle. Ce n'est pas seulement par des signes faciles à constater, c'est-à-dire par les mouvements d'un corpuscule qui flotte librement dans un liquide que nous avons la preuve de cette existence individuelle. Il y a des surfaces muqueuses, celles des voies aériennes par exemple, qui sont couvertes d'un épithélium cilié, c'est-à-dire d'une couche de cellules petites pressées les unes à côté des autres, et chacune portant à son extrémité libre des cils continuellement en mouvement. Les vibrations de ces cils ressemblent essentiellement à celles des monades qui vivent dans les couloirs des éponges, et, de même que l'action combinée de ces monades spongiaires ciliées pousse le courant aqueux, l'action combinée de ces cellules épithéliales ciliées pousse en avant la sécrétion muqueuse qui les recouvre. S'il fallait une nouvelle preuve que ces cellules épi-

théiales possèdent une vie individuelle, nous la trouverions dans ce fait que, lorsqu'elles sont détachées et placées dans un fluide, elles « se meuvent avec une rapidité considérable pendant quelque temps, à l'aide des vibrations continues des cils dont elles sont pourvues. »

A voir qu'un organisme vivant ordinaire peut être regardé comme une nation d'unités qui vivent d'une vie individuelle, et dont un grand nombre sont fort indépendantes, nous reconnâtrons qu'il est bien vrai qu'on peut regarder une nation d'êtres humains comme un organisme.

§ 219. La relation qui unit la vie des unités à celle de l'agrégat, présente encore un caractère commun aux deux vies. Une catastrophe peut détruire en un moment la vie de l'agrégat sans détruire celle de toutes ses unités; et d'autre part, si nulle catastrophe ne vient l'abrèger, la vie de l'agrégat dépasse immensément en longueur la durée de la vie de ses unités.

Chez un animal à sang froid, les cellules ciliées accomplissent leurs mouvements avec une régularité parfaite longtemps après que l'être vivant auquel elles appartenaient a cessé de se mouvoir; les fibres musculaires conservent la faculté de se contracter par l'effet d'une stimulation; les cellules des organes de sécrétion continuent à verser leur produit tant qu'elles reçoivent du sang artificiellement; enfin les éléments constituants d'un organe, le cœur par exemple, continuent à agir de concert plusieurs heures après qu'on l'a détaché de sa place. Pareillement, l'arrêt de l'activité commerciale et des phénomènes coordonnés du gouvernement, etc., qui constituent la vie d'ensemble d'une nation, peut avoir pour cause, par exemple, une incursion de barbares, sans que pour cela les actions de

toutes les unités s'arrêtent. Certaines classes de ces unités, surtout celles qui sont répandues sur la plus grande étendue et qui s'occupent à produire des aliments, peuvent survivre longtemps dans les districts éloignés et poursuivre leurs occupations individuelles.

Réciproquement, dans l'un et l'autre cas, à moins qu'un choc violent n'y mette fin, la vie de l'agrégat dépasse de beaucoup en durée la vie de ses unités. Les petits éléments vivants qui composent un animal développé évoluent séparément, jouent leur rôle, dépérissent, sont remplacés, tandis que l'animal dans son entier continue de vivre. Dans la couche profonde de la peau, il se forme par scissiparité des cellules qui, à mesure qu'elles s'agrandissent, se trouvent projetées au dehors et s'aplatissent pour former l'épiderme, pour finir par s'exfolier, tandis que des cellules plus jeunes situées au-dessous prennent leur place. Les cellules biliaires, croissant par imbibition des matériaux d'où elles séparent la bile, ne tardent pas à mourir, et une génération de cellules vient occuper la place qu'elles laissent vacante. L'os lui-même, si dense et en apparence si inerte, est parcouru par des vaisseaux sanguins qui charrient des matériaux susceptibles de remplacer les vieux éléments par des nouveaux. Le remplacement, rapide dans certains tissus et lent dans d'autres, se fait assez promptement pour que, durant l'existence du corps entier, chacune de ses parties ait pu se produire et se détruire plusieurs fois. C'est ainsi que les choses se passent pour la société et ses unités. L'intégrité du tout et celle de chaque grande fraction se conserve longtemps, en dépit de la mort des citoyens qui les composent. L'édifice de personnes vivantes qui, au sein d'une ville manufacturière, produit quelque article de consommation nationale, demeure au bout d'un siècle tout



aussi grand, bien qu'à cette époque tous les maîtres et tous les ouvriers qui le formaient cent ans auparavant aient disparu. Il en est de même des parties de cette structure industrielle qui ont une importance moindre. Une maison de commerce qui date de plusieurs générations, et qui continue encore les affaires sous le nom de l'homme qui l'a fondée, a vu tous ses membres et ses employés changés l'un après l'autre, et même plusieurs fois ; néanmoins elle n'a pas laissé d'occuper la même place et de conserver les mêmes rapports entre les acheteurs et les vendeurs. Partout nous retrouvons ce caractère. Les corps gouvernants, généraux et locaux, les corporations ecclésiastiques, les armées, les institutions de tous les ordres, même les corporations, les cercles, les associations philanthropiques, etc., nous montrent la durée de la vie sociale continuant au delà de celle des personnes qui les composent. Ce n'est pas tout. La même loi s'applique aux parties qui composent la société : leur durée se trouve dépassée par celle de la société en général. Les associations privées, les corps publics locaux, les institutions nationales secondaires, les villes où fleurissent des industries particulières, peuvent dépérir, tandis que la nation, conservant son intégrité, évolue dans sa masse et dans sa structure.

Dans l'être vivant comme dans la société, aussi, les fonctions mutuellement dépendantes affectées aux diverses divisions, se composant chacune des actions d'un grand nombre d'unités, il s'ensuit que ces unités mourant, l'une après l'autre, se trouvent remplacées sans que la fonction où elles ont un rôle soit sensiblement affectée. Dans un muscle, chaque élément musculaire, s'usant à son tour, est emporté et remplacé, tandis que les autres continuent à fournir comme à l'ordinaire leurs contractions habituelles ; la retraite d'un fonctionnaire public, la mort d'un bouti-

quier apportent aux affaires ou à l'activité de l'industrie où l'un et l'autre étaient mêlés une perturbation imperceptible.

De là vient qu'il y a dans l'organisme social, comme dans l'organisme individuel, une vie de l'ensemble qui ne ressemble point à celle des unités, encore qu'elle en soit le produit.

§ 220. Laissons ces points de ressemblance entre l'organisme social et l'organisme individuel, et passons à l'examen des points qui constituent une extrême dissemblance. Les parties d'un animal forment un tout concret, mais celles d'une société forment un tout discret. Tandis que les unités vivantes qui composent l'animal sont tenues étroitement en contact, les unités vivantes qui composent la société sont libres, discrètes et dispersées plus ou moins loin les unes des autres. Comment donc peut-il y avoir entre elles une analogie ?

Quoique cette différence soit fondamentale et paraisse repousser toute comparaison, l'examen ne laisse pas de montrer qu'elle l'est moins qu'elle ne le paraît. Je vais indiquer qu'on peut l'admettre complètement sans repousser pour cela l'analogie que nous affirmons; seulement nous observerons d'abord qu'on peut la trouver fondamentale, et pourtant reconnaître qu'avec cela les analogies sont plus grandes qu'un premier coup d'œil ne l'indique.

On peut soutenir que le corps d'un animal, qui, au point de vue physique, ne forme qu'une masse, ne se compose pas partout d'unités vivantes, mais qu'il consiste surtout en des parties différenciées qu'ont formées des parties douées d'une activité vitale, et qui deviennent par la suite demi-vivantes et dans certains cas non vivantes. Qu'on prenne pour exemple la couche de protoplasme qui double la face

interne de la peau : cette couche se compose d'unités vivantes, mais les cellules qui s'y forment, se transformant en écailles épidermiques, deviennent des appareils de protection inertes ; on verrait aussi que les ongles, les poils, les cornes, les dents, qui naissent de cette couche, s'ils sont des parties constituantes de l'organisme, ne peuvent guère être comptés parmi ses éléments vivants. Allons plus loin : nous verrons que partout dans le corps existent des couches protoplasmiques analogues, aux dépens desquelles croissent les tissus qui composent les divers organes, couches qui seules demeurent entièrement vivantes alors que les produits qu'elles élaborent perdent leur vitalité dans la mesure où ils prennent des caractères spéciaux : le cartilage, le tendon, le tissu conjonctif, qui montrent clairement une basse vitalité, en sont la preuve. On peut en conclure que si le corps forme un tout cohérent, les unités essentielles qui le composent prises à part, forment un tout qui n'est cohérent que dans les couches protoplasmiques.

On peut dire ensuite que l'organisme social, bien compris, est bien moins discontinu qu'il ne le paraît. On peut soutenir que si, dans l'organisme individuel, nous comprenons, à côté des parties douées de la plénitude de la vie, les parties moins vivantes et les parties non vivantes qui concourent à l'accomplissement total des fonctions, nous devons aussi comprendre dans l'organisme social non-seulement les parties les plus vivantes, les êtres humains, qui déterminent plus que toute autre cause les phénomènes sociaux, mais aussi les divers genres d'animaux domestiques, situés plus bas dans l'échelle de la vie, qui, soumis à l'homme, lui prêtent leur secours, et aussi les êtres plus inférieurs encore, les plantes, qui, multipliées par l'homme, lui fournissent les matériaux de son activité et de celle des



animaux domestiques. A l'appui de ces idées, on peut faire voir jusqu'à quel point ces classes inférieures d'organismes, qui coexistent avec l'homme dans les sociétés, affectent la structure et les fonctions des sociétés ; jusqu'à quel point les traits du type pastoral dépendent de la nature des animaux que l'homme élève ; jusqu'à quel point, dans les sociétés sédentaires, les plantes alimentaires ou textiles déterminent certains arrangements sociaux et certaines fonctions sociales.

On pourrait ajouter encore que, puisque les caractères physiques, les facultés mentales, les actes quotidiens des unités humaines sont en partie modelés par les relations qui rattachent les hommes à ces animaux et à ces végétaux, lesquels, vivant grâce à l'homme et l'aidant à vivre, entrent si avant dans la vie sociale que la législation doit s'en occuper, on ne saurait avoir le droit d'exclure ces êtres vivants inférieurs de la conception de l'organisme social. On arrive donc à conclure que, lorsqu'en même temps que des hommes, des êtres inférieurs dans l'échelle de la vie, des animaux et des végétaux, couvrent la surface occupée par la société, il se constitue un agrégat dont les parties sont unies par continuité d'une manière assez semblable à celle d'un organisme formant un individu et qui lui ressemble en ce que, comme lui, il se compose d'agrégats locaux formés d'unités supérieures dans l'échelle de la vie, plongés dans un ensemble immense d'unités plus ou moins inférieures, lesquelles sont, en quelque sorte, produites, modifiées et arrangées par les unités supérieures.

Mais, sans accepter cette manière de voir, et sans admettre que l'état discret de l'organisme social se trouve en opposition marquée avec l'état concret de l'organisme individuel, il y a encore moyen d'opposer à l'objection une réponse suffisante.

§ 221. Quoique la cohérence des parties soit une condition préalable de la coopération grâce à laquelle marche la vie d'un organisme individuel, et quoique les membres d'un organisme social, qui ne forment pas un tout concret, ne puissent entretenir la coopération par des moyens matériels dont l'action se transmette d'une partie à l'autre, ils ne laissent pas d'avoir le pouvoir de l'entretenir par une autre cause et de réaliser cet effet. Ils ne sont point en contact, et pourtant ils agissent l'un sur l'autre à travers l'espace qui les sépare, par le langage de l'émotion et par le langage, oral et écrit, de l'intelligence. Pour accomplir des actions dépendant les unes des autres, il faut nécessairement que les impulsions qui concordent par l'espèce, l'intensité et le temps se transmettent d'une partie à l'autre. Cette condition se trouve remplie dans les corps vivants par les ondes moléculaires, qui dans les types inférieurs se diffusent sans forme définie, et qui dans les types supérieurs suivent des canaux définis, dont la fonction a reçu la qualification significative d'*internonciale*. Dans les sociétés, cette fonction est remplie par les signes des sentiments et des idées, transmis d'une personne à l'autre, d'abord par des moyens vagues et à courte distance, mais plus tard sous des formes plus définies et à des distances plus grandes. La fonction internonciale que les stimulants physiques transmis ne peuvent accomplir, se trouve néanmoins accomplie par le langage. C'est ainsi que se trouve établie la dépendance mutuelle de parties qui constitue l'organisation. Quoique discret au lieu d'être concret, l'agrégat social se trouve par là un tout vivant.

§ 222. Mais, en ce moment, si nous suivons la voie que nous ont ouverte cette objection et la réponse que nous y

avons faite, nous découvrons qu'elles impliquent une différence d'une grande signification, différence qui porte sur le fond même de l'idée que nous devons nous faire des fins à réaliser par la vie sociale.

Quoique l'état discret d'un organisme social n'empêche pas la subdivision des fonctions et la dépendance mutuelle des parties, il ne laisse pas de mettre obstacle à cette différenciation grâce à laquelle une partie devient un organe de sentiment et de pensée, tandis qu'une autre demeure insensible. Les animaux supérieurs, à quelque classe qu'ils appartiennent, se distinguent des inférieurs parce qu'ils ont des systèmes nerveux complexes et bien intégrés. Si dans les types inférieurs les petits ganglions épars existent au profit des autres organes, les ganglions concentrés des types supérieurs constituent des organes au profit desquels on peut dire que tous les autres existent. Sans doute un système nerveux constitué sur ce plan mène les actions du corps entier de manière à en conserver l'intégrité; mais le bien-être du système nerveux est le but final de toutes ces actions, les dommages qui peuvent atteindre d'autres organes n'étant sérieux qu'autant qu'ils causent de près ou de loin la peine ou la perte de plaisir que le système nerveux subit. Mais l'état discret d'une société ne permet pas à la différenciation d'arriver à cette extrémité. Dans un organisme individuel, les petites unités vivantes, la plupart localisées d'une façon permanente, grandissant, travaillant, se reproduisant, mourant chacune à sa place, sont, d'une génération à l'autre, façonnées pour les fonctions qu'elles ont à remplir; les unes deviennent donc sensibles et les autres insensibles. Mais il n'en est pas de même d'un organisme social. Les unités qui le composent, sans contact les unes avec les autres, bien moins fixement attachées à leur posi-

tion les unes par rapport aux autres, ne sauraient se différencier au point de devenir les unes des unités insensibles, et les autres des unités ayant le monopole de la sensibilité. On trouve, il est vrai, de faibles traces de ce genre de différenciation. Les hommes diffèrent par l'intensité de la sensation et de l'émotion que des causes semblables peuvent produire en eux : les uns se montrent très-insensibles, les autres très-sensibles. Dans la même société, entre les membres qui appartiennent à la même race, et plus encore quand ils appartiennent à deux races, l'une dominante, l'autre sujette, on trouve des différences de ce genre. Les unités vouées à un travail mécanique et à une vie pénible sont moins sensibles que celles qui vivent de la vie mentale et qui sont mieux protégées. Mais si les organes régulateurs de l'organisme social tendent, comme ceux de l'organisme individuel, à devenir le siège de la sensibilité, le manque de cohésion physique qui donne la fixité à la fonction met obstacle à la tendance ; une autre cause y met aussi obstacle : c'est que la sensibilité est pour des unités vouées au travail mécanique une nécessité permanente pour l'accomplissement de leurs fonctions.

De là, par conséquent, une différence cardinale entre les deux genres d'organismes. Chez les uns, la conscience se concentre dans une petite partie de l'agrégat. Chez les autres, elle se trouve répandue partout dans l'agrégat : toutes les unités possèdent l'aptitude au bonheur et au malheur, sinon au même degré, du moins à des degrés voisins. Puis, donc, qu'il n'y a pas de sensorium social, il s'ensuit que le bien-être de l'agrégat, considéré à part de celui des unités, n'est pas une fin qu'il faille chercher. La société existe pour le profit de ses membres ; les membres n'existent pas pour le profit de la société. La société ne doit pas perdre de

vue que, si grands que puissent être les efforts tentés en faveur de la prospérité du corps politique, les droits du corps politique ne sont rien en eux-mêmes ; ils ne deviennent quelque chose qu'à la condition d'incarner les droits des individus qui le composent.

§ 223. Laissons cette question, digression plutôt que partie de notre sujet, et résumons les diverses raisons que nous avons de regarder une société comme un organisme.

La société présente une croissance continue ; à mesure qu'elle croît, ses parties deviennent dissemblables ; leur structure devient plus compliquée, les parties dissemblables prennent des fonctions dissemblables ; ces fonctions ne sont pas seulement différentes, mais leurs différences sont unies par des rapports qui les rendent possibles les unes par les autres ; l'assistance mutuelle qu'elles se prêtent amène une dépendance mutuelle des parties ; enfin les parties unies par ce lien de dépendance mutuelle vivant l'une par l'autre et l'une pour l'autre, composent un agrégat constitué sur le même principe général qu'un organisme individuel. L'analogie d'une société avec un organisme devient encore plus frappante quand on voit que tout organisme d'un volume appréciable est une société, et quand on apprend ensuite que dans l'un comme dans l'autre la vie des unités continue pendant quelque temps, quand la vie de l'agrégat est subitement arrêtée, tandis que, si l'agrégat n'est pas détruit par violence, sa vie dépasse de beaucoup par sa durée celle de ses unités. Bien que l'organisme et la société diffèrent en ce que le premier existe à l'état concret et la seconde à l'état discret, et quoiqu'il y ait une différence dans les fins servies par l'organisation, cela n'entraîne pas une différence dans ses lois : les influences nécessaires que les parties exercent



les unes sur les autres ne peuvent se transmettre directement, mais elles se transmettent indirectement.

Après avoir considéré sous leurs formes les plus générales les raisons de regarder une société comme un organisme, nous sommes en état de suivre la comparaison dans les détails. Nous verrons que plus nous la poussons, plus l'analogie nous paraît étroite.

## CHAPITRE III

### CROISSANCE SOCIALE

§ 224. Les sociétés, comme les corps vivants, commencent sous forme de germes, naissent de masses extrêmement ténues en comparaison de celles auxquelles elles finissent par arriver. De petites hordes errantes, telles que celles des races les plus inférieures, sont sorties les plus grandes sociétés; c'est une conclusion qu'on ne saurait contester. Les objets mobiliers des hommes préhistoriques, plus grossiers encore que ceux dont se servent les sauvages de nos jours, supposent que les arts, sans lesquels nulle grande agrégation humaine n'est possible, n'existaient pas. Les cérémonies religieuses qui ont persisté chez les anciennes races historiques rappellent le temps où les ancêtres de ces races avaient des couteaux de silex et se procuraient du feu en frottant du bois, et où ils devaient vivre réunis en ces petits groupes qui sont seuls possibles avant la naissance de l'agriculture.

Cela fait supposer que par l'effet de l'intégration, directe et indirecte, il s'est produit, avec le temps, des agrégats sociaux un million de fois plus grands que les agrégats qui

existaient seuls dans le lointain passé. Voilà donc une croissance qui nous rappelle, par sa marche graduelle, la croissance des corps vivants.

§ 225. Entre ce caractère de l'évolution organique et le caractère correspondant de l'évolution superorganique, il existe encore un parallélisme : la croissance varie extrêmement dans les agrégats des diverses classes.

Si nous jetons un regard sur l'ensemble des types animaux, nous voyons que les membres d'une grande classe, les protozoaires, ne dépassent guère le volume microscopique par où commence tout animal supérieur. Chez les céphalopodes, dont le nombre est immense et les formes très-variées, la masse va depuis la petitesse de l'hydre jusqu'à la grosseur de la méduse. Les annelés et les mollusques nous offrent les uns et les autres des différences immenses entre leurs types inférieurs et leurs types supérieurs. Enfin les vertébrés, bien plus gros en moyenne que les autres animaux, présentent entre eux d'énormes différences.

Quand nous jetons les yeux sur l'ensemble des sociétés humaines nous sommes frappés par une variété de croissance analogue. On voit encore de petites hordes éparses sur bien des régions, vestiges du type primitif de société. Les Veddahs des forêts vivent quelquefois par couples et ne s'assemblent que de temps en temps ; les Boschismans, qui errent çà et là avec leurs familles, ne forment que par accident des groupes plus nombreux. Les Fuégiens vivent réunis au nombre de douze ou de vingt. Les tribus australiennes, tasmaniennes ou andamènes varient dans les limites d'environ vingt à cinquante. Pareillement si la région est inhospitalière, chez les Esquimaux par exemple, ou si les arts de la vie y sont rudimentaires, comme chez les Indiens Dig-



gers <sup>1</sup>, ou si les races voisines opposent des obstacles à la croissance, par exemple chez les tribus montagnardes, telles que les Juangs, les limites qui circonscrivent le volume primitif demeurent. Dans les pays où un sol fertile donne une grande quantité d'aliments, et dans ceux où un genre de vie plus sédentaire, qui mène à l'agriculture, vient encore augmenter le rendement des aliments, nous trouvons des agrégats sociaux plus vastes, par exemple dans les îles de la Polynésie et dans un grand nombre de régions de l'Afrique. Ici une ou deux centaines d'hommes, là plusieurs milliers, ailleurs des centaines de mille, se trouvent réunis plus ou moins complètement en une masse. Enfin dans les sociétés les plus avancées, au lieu de milliers d'individus agrégés partiellement, ce sont des millions d'individus agrégés complètement.

§ 226. A un autre point de vue, on trouve encore de l'analogie entre la croissance de l'individu et celle d'une société. L'une et l'autre procèdent de deux manières, qu'on observe quelquefois séparément, quelquefois conjointement. L'accroissement se fait par simple multiplication d'unités avec l'agrandissement du groupe pour résultat; il se fait aussi par union de groupes, et même par union de groupes formés eux-mêmes de groupes. La première analogie est trop simple pour qu'il soit nécessaire d'en donner des exemples; mais nous devons exposer les faits qui établissent la seconde.

Nous avons parlé longuement de l'intégration organique dans les *Principes de biologie* (§ 180-211); pour rendre intelligible la comparaison que nous voulons faire, nous

1. On donne ce nom à une tribu de Chochones qui vit exclusivement de racines. (*Trad.*)

devons présenter ici un résumé de cette opération vitale. Prenons d'abord le travail de composition et de reconstitution qu'on observe dans toute l'étendue du règne végétal ; c'est celui qu'il est le plus aisé de suivre. Les végétaux des ordres les plus inférieurs sont des cellules ténues ; certaines espèces multipliées par myriades colorent les eaux stagnantes, et d'autres constituent les pellicules verdâtres qui recouvrent les surfaces humides. Par groupement de ces cellules simples se forment des fils, des disques, des globes, etc., comme aussi des masses amorphes et des masses laminées. Une de ces masses, appelée thalle quand elle présente à peine trace de différenciation, dans une algue de mer par exemple, et fronde dans un cryptogame pourvu de quelque structure, est un groupe étendu, mais simple, formé des protophytes dont nous venons de parler. Unies temporairement dans certains cryptogames inférieurs, les frondes s'unissent d'une façon permanente dans les supérieurs : elles forment alors une suite de surfaces foliaires jointes par une tige rampante. De cette tige sort l'axe phanérogame, c'est-à-dire le rameau chargé de ses organes foliaires ou feuilles. Voilà un groupe de groupes permanent. Puis, comme les axes des phanérogames donnent des axes latéraux, et que ceux-ci se ramifient à leur tour, la composition devient plus compliquée. Dans le règne animal, même chose, mais sous une forme moins régulière et plus déguisée. Le plus petit animal comme le plus petit végétal, est un groupe tenu de molécules vivantes ou d'unités physiologiques. Le groupement des plus petits animalcules se fait sous bien des formes. Quelquefois, par exemple chez les vorticelles composées et les éponges, leur individualité se trouve à peine masquée ; mais, à mesure que l'évolution de l'agrégat composite progresse, l'individualité des agrégats constituants devient

moins distincte. Chez certains célentérés, tout en gardant beaucoup d'indépendance, qu'ils témoignent en se mouvant çà et là, comme les amibes quand elles sont séparées, leur individualité se perd le plus souvent dans celle de l'agrégat qu'ils forment : par exemple l'hydre commune. Des agrégats tertiaires sont pareillement le résultat de la réunion en une masse de plusieurs agrégats secondaires. On peut voir parmi les célentérés des modes et des phases de cette opération. Nous avons l'hydroïde ramifiée, où les polypes individuels conservent leur identité et où le polypier ne sert qu'à les réunir. Nous avons le genre *Veleva*, où les polypes sont si bien fondus et modifiés que l'on est longtemps sans pouvoir reconnaître leur individualité. Nous avons encore chez les molluscoïdes des agrégats tertiaires faiblement unis, les salpidés par exemple ; nous avons aussi, chez les botryllidés, des masses où l'agrégat tertiaire, fortement consolidé, efface l'individualité des agrégats secondaires. Il en est ainsi de certains types annuloïdes et, comme je me suis efforcé de le prouver, des annelés en général (*Principes de biologie*, § 205).

La croissance sociale marche par une opération analogue de composition et de re-composition. Le groupe social primitif, comme le groupe primitif d'unités physiologiques par où commence l'évolution, n'atteint jamais un volume considérable par simple accroissement. Lorsque, chez les Fuégiens par exemple, la quantité de nourriture grossière que fournit un habitat inclément ne permet pas à plus d'une vingtaine d'individus de vivre dans le même lieu ; lorsque, chez les Andamènes par exemple, cernés entre une bande étroite de littoral et des forêts impénétrables, quarante est le chiffre des individus qui peuvent se procurer une proie sans aller trop loin de leur demeure ; lorsque, comme chez

les Boschismans, errants sur des régions arides, il ne peut exister que de petites hordes, et que les familles « sont quelquefois obligées de se séparer, parce que le même endroit ne donne pas des subsistances suffisantes pour tous ; » dans tous ces cas, nous voyons des exemples de la nécessité qui ne permet pas à la société de franchir la limite des groupes simples et qui impose l'obligation de former des groupes d'émigration quand la limite se trouve franchie. Dans les habitats passablement productifs même, la séparation des groupes finit par devenir une nécessité analogue. A mesure que le nombre de ses membres augmente, la tribu primitive s'étend sur une plus grande surface et ne tarde pas à atteindre un point où ses parties diffusées n'ont plus de cohésion ; alors elle se sépare pour former des tribus qui deviennent distinctes au point que leurs dialectes finissent, à force de s'écarter les uns des autres, par former des langues différentes. Souvent il n'arrive rien de plus que la répétition de cette scission. Les tribus entrent en lutte ; quelques-unes s'amointrissent ou s'éteignent ; d'autres grandissent et se divisent spontanément, et c'est tout. Pour qu'une société plus grande se forme, il faut une combinaison qui fonde ensemble quelques-unes de ces sociétés plus petites, ce qui s'opère sans effacer aucune des divisions auparavant causées par les séparations. On peut voir cette opération s'effectuer actuellement chez plusieurs races non civilisées, comme elle s'est effectuée jadis chez les ancêtres des races civilisées. Au lieu de l'indépendance absolue des petites hordes que nous voyons chez les sauvages les plus dégradés, les sauvages les plus avancés nous présentent des signes d'une cohésion rapprochant des hordes plus nombreuses. Dans l'Amérique du Nord, chacune des trois grandes tribus des Comanches se compose de diverses

bandes sans autre lien que la faible combinaison résultant du caractère personnel d'un grand chef. Ainsi, chez les Dacotahs, il y a, suivant Burton, sept bandes principales, contenant chacune des bandes moindres, dont le chiffre s'élève en tout, selon Catlin, à quarante-deux; de même, les cinq nations iroquoises ont chacune huit tribus. Ces groupes primitifs peu cohérents contractent sous des conditions favorables des unions étroites, qui ne deviennent permanentes que çà et là. Cela se fait d'ordinaire d'une manière que Mason a décrite, et qu'on observe chez les Karens. « Chaque village, dit-il, avec son maigre domaine forme un État indépendant; chaque chef est un prince; mais de temps en temps apparaît un petit Napoléon qui s'assujettit un royaume et élève un empire. Seulement les dynasties ne survivent pas à l'esprit du maître. » La même chose arrive en Afrique. « Jadis, rapporte Livingstone, tous les Maganjas étaient unis sous le gouvernement de leur grand chef, Undi.... Mais, après la mort d'Undi, ils se divisèrent... Tel a été le sort inévitable de tout empire africain de temps immémorial. » De temps en temps seulement se forment des agrégats sociaux qui durent pendant des laps de temps considérables, comme au Dahomey ou chez les Achantis, où existe « un assemblage d'états tenus à une sorte d'obéissance féodale envers le souverain. » L'histoire de Madagascar et celle des diverses îles de la Polynésie nous présentent aussi des groupes composés temporaires, d'où avec le temps sont sortis dans certains cas des groupes composés permanents. Aux premiers temps des races civilisées éteintes, il y a eu des étapes sociales de ce genre. « L'Égypte, dit expressément M. Maspéro, l'Égypte était divisée au début en un grand nombre de tribus, qui sur plusieurs points en même temps se mirent à constituer de petits états



indépendants, chacun ayant ses lois et son culte. » Les groupes composés que les Grecs formèrent dans le principe étaient de ces groupes mineurs qui résultent de l'assujettissement de villes plus faibles par des villes voisines plus fortes. Dans l'Europe du Nord, aux temps du paganisme, les nombreuses tribus germaniques, chacune avec sa division en cantons, servaient d'exemples à cette seconde phase de l'agrégation. Une fois que ces sociétés composées se sont consolidées, l'opération n'a qu'à se répéter sur une plus vaste échelle pour produire des sociétés doublement composées ; celles-ci sont d'ordinaire peu cohérentes, mais dans certains cas elles le deviennent tout à fait. M. Maspéro suppose que les états égyptiens dont nous venons de parler et qui devraient leur existence à une intégration de tribus furent absorbés par deux grandes principautés, la Haute et la Basse Egypte, qui finirent par s'unir : les petits États devinrent alors des provinces. Les documents vaniteux des Mésopotamiens nous font voir aussi des unions de ce genre. De même, en Grèce, l'intégration, qui se manifesta d'abord localement, commença par la suite à unir les sociétés de moindre importance en deux confédérations. Avant et après l'ère chrétienne, la même chose arriva dans tout le nord de l'Europe. Au temps de l'empire romain, il s'y forma dans un but défensif des fédérations de tribus qui finirent par se consolider en états ; plus tard, ces états se fondirent dans des états plus vastes. Puis, après une période de combinaisons vagues et mobiles, apparurent dans des temps plus récents, comme on le voit bien dans l'histoire de France, un groupement de domaines féodaux pour former des provinces, et plus tard un groupement de ces provinces pour former des royaumes.

§ 227. La croissance organique et la croissance superorganique présentent encore une autre analogie. Comme nous l'avons dit plus haut, l'accroissement par multiplication des individus dans un groupe et l'accroissement par union des groupes peuvent marcher simultanément ; et cela arrive dans le monde superorganique comme dans le monde organique.

Les groupes primitifs, animaux et sociaux, ne sont pas seulement petits, ils manquent encore de densité. Les êtres vivants des types inférieurs occupent beaucoup de place relativement à la quantité de matière vivante qu'ils contiennent. On voit aussi les types inférieurs de société se répandre sur des aires immenses relativement au nombre des individus qui les composent. Mais, de même que l'intégration se révèle chez les animaux par la concentration aussi bien que par le volume, de même l'intégration sociale qui résulte de l'union des groupes s'accompagne d'une augmentation du nombre des individus contenus dans chaque groupe. Opposons la populosité des régions habitées par des tribus sauvages avec celle de régions d'une égale étendue en Europe, ou bien opposons la densité de la population en Angleterre sous l'heptarchie avec la densité qu'elle présente aujourd'hui, et nous reconnaitrons que la croissance produite par union de groupes s'accompagne aussi d'une croissance interstitielle. De même que l'animal supérieur est devenu non seulement plus grand que l'inférieur, mais encore plus solide, de même aussi la société supérieure.

Donc, la croissance sociale, de même que la croissance d'un corps vivant, nous montrent le trait fondamental de l'évolution sous un double aspect. L'intégration se manifeste dans la formation d'une masse plus grande et dans le progrès de cette masse vers l'état de cohérence qui convient à l'étroit rapprochement des parties.

Toutefois il convient d'ajouter qu'il y a un mode de croissance sociale dont on ne retrouve point l'analogie dans la croissance organique : c'est celui qui résulte de la migration des unités qui passent d'une société dans une autre. Chez bon nombre de groupes primitifs et chez quelques groupes avancés, la migration est un facteur considérable de la croissance. Mais en général les effets de cette cause sont si faibles en comparaison de ceux de la croissance par accroissement de la population et par fusion des groupes, que cette différence n'affaiblit pas l'analogie que nous avons fait ressortir.



## CHAPITRE IV

### STRUCTURE SOCIALE

§ 228. Dans les sociétés, comme dans les corps vivants, l'accroissement de masse s'accompagne habituellement d'un accroissement de la complexité de la structure. A côté de l'intégration qui est le caractère primaire de l'évolution, les sociétés, comme les corps vivants, montrent nettement le caractère secondaire, la différenciation.

Nous avons décrit dans les *Principes de biologie* (§ 44) comment se fait l'association de ces deux caractères chez les animaux. A part quelques espèces animales inférieures dont l'activité vitale ne s'élève guère aux dépens de celle des végétaux, nous retrouvons partout la loi générale en vertu de laquelle les grands agrégats possèdent une organisation compliquée. Sans doute il y a beaucoup d'exceptions à cette loi, qui proviennent des différences de milieu, d'habitat ou de type; mais cela ne change rien au grand fait que, pour que la vie combinée d'une grande masse vivante marche, il faut des arrangements compliqués. Il en est de même des sociétés. A mesure que nous avançons depuis les groupes les plus petits jusqu'aux plus étendus, depuis les groupes

composés jusqu'aux groupes doublement composés, la dissemblance des parties augmente. La masse sociale, homogène tant qu'elle est très-petite, acquiert habituellement plus d'hétérogénéité chaque fois que quelque chose s'ajoute à sa croissance; et, pour qu'elle acquière un grand volume, il faut qu'elle acquière une grande hétérogénéité. Examinons les principales phases de cette opération.

Dans l'état où vivent les Cayaguas ou Indiens des bois de l'Amérique du Sud, état si peu social qu' « une famille vit à distance d'une autre », l'organisation sociale est impossible. Lors même qu'il existe une faible association de familles, l'organisation ne s'établit point tant que ces familles sont peu nombreuses et errantes. Les groupes d'Esquimaux, d'Australiens, de Boschismans, de Fuégiens ne présentent pas même cette différence primaire de parties qu'implique l'institution du commandement par un chef de clan. Les membres de ces groupes ne connaissent d'autre autorité que celle que le plus fort, le plus habile ou le plus expérimenté d'entre eux peut acquérir pour un temps : on n'y trouve pas même un noyau d'autorité. D'ordinaire, partout où il y a des groupes plus étendus, on trouve quelque espèce de chef. Sans doute ce n'est pas une règle absolue (car, comme nous le verrons plus tard, la genèse d'une autorité constituée dépend de la nature des fonctions sociales), mais c'est une règle générale. Les groupes sans chef, sans gouvernement, sont incohérents et se séparent avant d'avoir acquis un volume considérable; mais d'ordinaire, quand un agrégat se maintient au chiffre d'une centaine de membres ou à peu près, nous y trouvons un gouvernement simple ou composé, un ou plusieurs hommes y exercent une autorité d'ordre naturel, ou surnaturel, ou de l'un et de l'autre genre. Voilà la première différenciation sociale. Aussitôt

après, il s'en forme souvent une autre, qui tend à établir une division entre les parties régulatrices et les parties opératives. Dans les tribus les plus dégradées, cette distinction ne se trouve représentée que d'une manière grossière par la différence qui sépare les conditions légales relatives et les fonctions des deux sexes : les hommes, exerçant une autorité sans limite, vaquent aux occupations externes que la tribu nous présente, principalement à celles de la guerre ; tandis que la femme demeure assujettie comme une bête de somme au travail qui consiste dans la partie la plus grossière de l'entretien. Mais la croissance de la tribu et le développement de l'institution du commandement, qui donne à la tribu la supériorité militaire, ont bientôt pour résultat l'accroissement de la portion opérative, où la guerre verse des captifs. Cela se fait d'abord d'une façon peu apparente. Dans la bataille, les hommes sont tués et souvent mangés, les non-combattants sont réduits en esclavage : les Patagons, par exemple, font esclaves les femmes et les enfants pris à la guerre. Plus tard, et surtout quand le cannibalisme prend fin, on commence à réduire en esclavage les captifs mâles ; d'où résulte dans certains cas une classe opérative nettement distincte de la classe régulatrice. Chez les Chinouks, nous dit Ross, « les esclaves font tout le travail. » Les Béloutchis, qui se dispensent du travail pénible de l'agriculture, l'imposent aux Jutts, anciens habitants du pays, qu'ils ont subjugués. Selon Beecham, c'est l'usage sur la Côte d'Or de faire opérer les défrichements par les esclaves. Les Felatahs « emploient les esclaves mâles à divers métiers, la construction, le travail du fer, le tissage, la fabrication des chaussures et des habits, enfin au commerce ; les esclaves du sexe féminin, à filer, à pétrir le pain et à vendre de l'eau dans les rues. »

En même temps que l'accroissement de masse causé par

l'union d'agrégats sociaux primaires en agrégats secondaires, une nouvelle différence de parties sociales commence à apparaître. L'union du groupe composé implique un chef de la totalité des groupes aussi bien que des chefs de chaque groupe ; une différenciation analogue à celle qui, dans le principe, produisit un chef, produit maintenant un chef de chefs. Quelquefois la combinaison se fait pour assurer la défense contre un ennemi commun, et quelquefois elle est le résultat d'une conquête qui assujettit toutes les tribus à une seule. Dans ce dernier cas, la tribu dominante, en maintenant sa suprématie, développe encore davantage son caractère militaire : et par là elle devient différente des autres.

Nous n'avons pas à montrer avec plus de détails comment, après que ces groupes de groupes se sont consolidés de sorte que leurs forces combinées puissent être exercées par une agence gouvernementale unique, des alliances avec d'autres groupes composés analogues, ou des conquêtes qui les assujettissent, aboutissent de temps en temps à la fusion de ces groupes ; comment, après que ce résultat a été obtenu, l'agence gouvernante acquiert une complexité plus grande, avec son roi, ses chefs locaux, ses petits chefs ; comment, en même temps, s'établissent des divisions de classes plus marquées, classe militaire, classe sacerdotale, classe servile, etc. On voit assez que la complication de la structure accompagne l'accroissement de la masse.

§ 229. L'accroissement d'hétérogénéité, qui dans les deux classes d'agrégats marche avec la croissance, présente un autre caractère commun. Outre la dissemblance de parties qui résulte du développement des organes de coordination, il va se former une dissemblance entre les organes coor-

donnés, il va se former dans l'animal des organes d'alimentation, et dans la société des organes industriels.

Quand les agrégats animaux les plus inférieurs s'unissent pour former un animal d'un ordre supérieur, et quand, de plus, ces agrégats secondaires se combinent pour former des agrégats tertiaires, chaque élément ressemble d'abord par sa structure aux autres éléments. Mais, dans le cours de l'évolution, des dissemblances prennent naissance et deviennent de plus en plus tranchées. Chez les célentérés, les phases sont parfaitement marquées. Sur les côtés de l'hydre commune bourgeonnent de jeunes hydres qui, une fois arrivées à leur plein développement, se séparent de l'hydre mère. Chez les hydroïdes composés, les jeunes polypes, formés de la même manière, demeurent fixés d'une manière permanente, et, répétant eux-mêmes ces opérations de bourgeonnement, ils ne tardent pas à offrir la vue d'un agrégat ramifié. Quand les membres du groupe composé mènent une vie semblable et à peu près indépendante, dans certains genres pédiculés par exemple, ils demeurent semblables, à l'exception de ceux d'entre eux qui deviennent des organes reproducteurs. Mais dans les groupes flottants et nageant, formés par une méthode analogue, les membres différemment conditionnés sont devenus différents, en prenant des manières d'agir et des fonctions différentes. Il en est de même des groupes sociaux mineurs combinés en un groupe social majeur. Chaque tribu, qui dans le principe se suffit, possède en elle-même les appareils industriels rudimentaires qui suffisent à son type vital inférieur; et ces appareils ressemblent à ceux de toute autre tribu. Seulement l'union des tribus facilite grandement l'échange des produits; et si, comme cela arrive le plus souvent, les tribus composantes occupent chacune des localités favora-



bles aux différents genres de production, des actions industrielles différentes prennent naissance, et il en résulte des différences dans les structures industrielles. Chez les tribus isolées, même, comme celles de l'Australie, il se fait un échange de produits fournis par les habitats respectifs de ces tribus, qui dure, naturellement, tant qu'elles ne sont pas en guerre. Evidemment, lorsque le degré d'intégration, de Madagascar, par exemple, ou des principaux Etats nègres de l'Afrique, se trouve atteint, la paix intérieure, qui est la conséquence de l'obéissance à un seul gouvernement, rend les relations commerciales faciles. Les parties semblables, unies d'une manière permanente, comportent l'établissement d'une dépendance mutuelle; et, en même temps que la dépendance mutuelle croît, la dissemblance des parties va croissant.

§ 230. Le progrès dans l'organisation qui accompagne ainsi le progrès dans l'agrégation, aussi bien chez les organismes individuels que chez les organismes sociaux, se conforme dans les deux cas à la même loi générale; des différenciations les plus générales, le progrès va aux plus spéciales: d'abord, des différences de parties profondes et simples; ensuite dans chacune des parties frappées ainsi d'une différenciation primaire, des changements qui les subdivisent en parties dissemblables; ensuite, dans ces subdivisions dissemblables, des dissemblances moindres; et ainsi de suite.

Les phases successives du développement d'une colonne vertébrale servent à faire saisir cette loi chez les animaux. Au début, une dépression allongée du blastoderme, appelée *sillon primitif*, représente tout le canal cérébro-spinal: jusqu'ici, nul signe de vertèbres, pas même une différence



entre la partie qui va devenir la tête et celle qui va devenir la colonne vertébrale. Bientôt les bords qui bornent ce sillon, grandissant et se repliant plus vite à l'extrémité antérieure, qui en même temps s'étale, commencent à faire distinguer le crâne de la colonne vertébrale; et le commencement de segmentation qui se fait dans la portion spinale, tandis que la partie céphalique demeure formée d'une seule pièce, accuse encore plus le contraste. Dans chacune de ces divisions principales, des divisions secondaires ne tardent pas à se produire. Le crâne rudimentaire, se courbant en avant sur lui-même, acquiert en même temps trois dilatations, signes des trois organes nerveux qui y sont contenus; tandis que la segmentation de la colonne spinale, s'étendant jusqu'aux extrémités, produit une chaîne à peu près uniforme de *protovertèbres*. En premier lieu, ces protovertèbres ne diffèrent guère l'une de l'autre, mais chacune est relativement simple et forme une masse carrée. Graduellement, cette chaîne à peu près uniforme se sectionne en divisions dissemblables, le groupe cervical, le groupe dorsal, le groupe lombaire; enfin, tandis que la chaîne de vertèbres devient spécialisée dans ses diverses régions, chaque vertèbre quitte la forme générale qu'elle partageait d'abord avec toutes les autres, pour la forme plus spéciale qui finit par la distinguer du reste. Dans toutes les parties de l'embryon, des opérations analogues s'effectuent en même temps, qui rendent en premier lieu une partie importante différente des autres, et ensuite les parties de cette partie différentes entre elles. Dans l'évolution sociale, on peut suivre partout des métamorphoses analogues. On peut prendre pour exemple la formation de l'organe qui exerce l'autorité religieuse. Dans les tribus simples et dans les groupes de tribus, durant les premières époques de leur

agrégation, nous trouvons des hommes qui sont à la fois sorciers, prêtres, devins, exorcistes, docteurs, des hommes qui frayent avec de prétendus êtres surnaturels et ont avec eux tous les genres de relations possibles; qui gagnent leur faveur, qui leur demandent science et assistance, leur commandent et se les assujettissent. A côté de ce progrès de l'intégration sociale se produisent à la fois des différences de fonction et des différences de rang. Aux îles Tanna, « il y a un ordre de prêtres qui font pleuvoir; » aux îles Fidji, il n'y a pas seulement des prêtres, il y a des voyants; aux îles Sandwich, il y a des devins aussi bien que des prêtres; chez les naturels de la Nouvelle-Zélande, Thomson distingue entre les prêtres et les sorciers; enfin, chez les Cafres, outre les devins et les faiseurs de pluie, il y a deux classes de médecins qui se servent l'une et l'autre d'agents surnaturels pour soigner leurs malades. Les sociétés plus avancées, comme celles de l'ancienne Amérique, nous montrent des exemples d'une multiformité encore plus grande de cet organe social, qui était uniforme dans le principe. Au Mexique, par exemple, la classe médicale, issue d'une classe de sorciers qui traitaient hostilement les agents surnaturels qu'on supposait causes de maladies, se distinguait des prêtres, qui n'avaient avec les agents surnaturels que des relations de propitiation. En outre, dans la classe des prêtres, il y avait des ordres différents qui se partageaient les fonctions religieuses, des sacrificateurs, des devins, des chanteurs, des compositeurs d'hymnes, des maîtres pour instruire la jeunesse, etc., et il se produisit aussi une hiérarchie de rangs parmi les prêtres. Ce progrès du général au spécial dans le sacerdoce a conduit chez les nations supérieures à des distinctions si marquées, que le point de départ originel qui leur est commun s'est trouvé oublié.

Les prêtres astrologues de l'antiquité furent les premiers germes de la classe scientifique, qui se trouve aujourd'hui divisée en spécialités diverses. Des prêtres médecins des temps anciens est sortie la classe médicale avec ses divisions ; tandis que dans la classe sacerdotale proprement dite se sont établis non-seulement des rangs différents, depuis le pape jusqu'au simple acolyte, mais divers genres de fonctionnaires, les prêtres, les diacres, les choristes, les exorcistes, etc., comme aussi divers genres de moines et de nonnes. Pareillement, quand nous examinons la genèse d'un organe industriel, celle par exemple qui nous mène du forgeron primitif qui fond son fer et en fait des outils, jusqu'à nos districts manufacturiers, où la préparation du métal se divise en opérations différentes, la fonte, l'affinage, le puddlage, le laminage, et où la transformation du métal en outils se partage en diverses industries qui marchent dans des genres nombreux d'usines.

La transformation dont nous venons de donner un exemple n'est qu'un côté de la transformation de l'homogène en hétérogène, caractère universel de l'évolution ; mais ce qu'il y a à noter, c'est que cette transformation est le caractère de l'évolution des organismes individuels et sociaux, surtout dans les régions supérieures.

§ 231. En étudiant les faits de plus près, nous découvrons une autre analogie remarquable. Les organes des animaux et ceux des sociétés ont des arrangements internes disposés d'après le même principe.

Différant les uns des autres comme les viscères d'un animal diffèrent sur bien des points, ils ont tous plusieurs traits en commun. Chaque viscère contient des appareils qui lui apportent des substances nutritives, les matériaux sur

lesquels il travaille ; qui en emportent le produit ; qui en écoulent les matériaux usés ; comme aussi qui augmentent et diminuent son activité. Quoique le foie et les reins diffèrent beaucoup par leur extérieur et par leur structure intime, comme aussi par les fonctions qu'ils remplissent, l'un possède aussi bien que l'autre un système d'artères, un système de veines, un système de lymphatiques, des canaux ramifiés par où ses excréments s'éliminent, et des nerfs qui en excitent ou en arrêtent les fonctions. Il en est de même en grande partie pour les organes supérieurs qui, au lieu de préparer, de purifier et de distribuer le sang, concourent à la vie générale en effectuant les actions extérieures, nous voulons parler des organes nerveux et musculaires. Ces organes, aussi, ont leurs canaux qui leur apportent des matériaux préparés, des canaux pour extraire les matériaux viciés, des canaux pour excréter les matériaux usés ; et aussi leur appareil de contrôle, des cellules et des fibres nerveuses. De sorte que, à côté des différences structurales les plus tranchées, il existe des ressemblances structurales prononcées.

Il en est de même dans une société. Les citoyens groupés pour former un organe qui produit quelque article pour la consommation nationale, ou qui pourvoit d'une autre manière aux besoins nationaux, ont pour les servir des organes qui ressemblent en substance à ceux de tout autre groupe. Qu'il s'agisse d'un district où l'on tisse le coton ou d'un autre où l'on fabrique de la coutellerie, il y a toujours un groupe d'organes qui apportent les matériaux grossiers et un groupe d'organes qui recueillent et expédient les articles manufacturés ; il y a un appareil compliqué de canaux principaux et secondaires qui tirent les objets nécessaires à la vie de la masse générale d'approvisionnements qui circule

dans le pays, les amène aux ouvriers de la localité et à ceux qui les dirigent ; il y a des organes, la poste et d'autres, véhicules de l'impulsion qui excite ou arrête l'industrie locale ; il y a la puissance gouvernementale, politique et ecclésiastique, qui maintient l'ordre et favorise une activité salubre. De même aussi, lorsque, quittant un district qui fabrique un certain produit, nous passons à un port de mer, qui absorbe et expédie des marchandises, nous voyons que les agences de distribution et de régulation sont le plus souvent les mêmes. Aux endroits même où cet organe social, au lieu de déployer une activité matérielle, a, comme une université, la fonction de préparer certaines classes d'unités pour des fonctions sociales de certains genres, on trouve encore le même type général de structure ; des appareils destinés à l'entretien et à la régulation de la localité, différents à certains égards, se ressemblent au fond ; il y a des classes analogues de distributeurs, des classes analogues pour exercer l'autorité civile, et une classe particulièrement développée pour exercer l'autorité ecclésiastique.

En observant qu'un type commun de structure chez les organes sociaux, comme un type commun de structure chez les organes d'un corps vivant, est l'accompagnement nécessaire des rapports de dépendance mutuelle, nous verrons, plus clairement que nous ne l'avons fait jusqu'ici, jusqu'où va la ressemblance fondamentale de l'organisation de l'individu et de l'organisation de la société.

§ 232. Il faut mentionner encore une autre analogie de structure. La formation des organes dans un corps vivant marche par des voies que nous pouvons appeler primaires, secondaires et tertiaires ; comme analogues de ces voies, nous en trouvons de primaires, de secondaires et



de tertiaires dans la formation des organes sociaux. Nous examinerons chacune des trois analogies séparément.

Chez les animaux des types inférieurs, la sécrétion de la bile ne se fait pas par un foie, mais par des cellules isolées éparses le long de la paroi de l'intestin grêle. Ces cellules accomplissent chacune leur fonction de séparer du sang certaines matières, et versent chacune individuellement ses produits. Il n'y a, à proprement parler, pas d'organes; il n'y a qu'un certain nombre d'unités qui ne sont pas agrégées pour former un organe. Il y a là une analogie avec la forme initiale d'un appareil industriel dans une société. Au début, chaque ouvrier fait son affaire seul; et seul il traite de son produit avec le consommateur. On voit encore dans nos villages le savetier au coin de son feu fabriquer et vendre des bottes, et le forgeron faire à lui seul tous les ouvrages de fer dont ses voisins ont besoin, exemples du type primitif de tout organe producteur. Chez les sauvages, les aptitudes individuelles donnent lieu à de légères différenciations. Chez les Fuégiens, cette race dégradée, on voit même, nous dit Fitzroy, que « l'un devient habile au maniement de la lance, un autre de la fronde, un troisième de l'arc et des flèches. » Puisque des différences analogues d'adresse chez les membres des sociétés primitives font que quelques-uns d'entre eux deviennent fabricants d'un produit particulier, il s'ensuit nécessairement que l'organe industriel commence sous forme d'une unité sociale. Lorsque, comme chez les Indiens Chastas de la Californie, « la fabrication des flèches est une profession distincte, » il est clair que la supériorité dans l'adresse manuelle étant la cause de la différenciation, l'ouvrier est d'abord unique. Enfin, pendant des époques postérieures de croissance, même dans les petites sociétés organisées,



ce type persiste. Chez les nègres de la côte de Guinée, nous dit Winterbottom, « l'homme le plus ingénieux du village en est d'ordinaire le forgeron, le menuisier, l'architecte et le tisseur, » ce qui nous fait voir combien peu les fonctions industrielles sont différenciées, et aussi combien le caractère individuel de l'organe est complet : cela fait comprendre que, à mesure que la société grandit, c'est par l'addition d'un plus grand nombre d'individus de ce genre, remplissant chacun leurs occupations à part, que le surcroît de demande se trouve satisfait.

C'est grâce à deux changements simultanés que l'organe sécrétoire initial d'un animal parvient à cette structure supérieure avec laquelle nous pouvons faire la comparaison suivante. Les cellules, au lieu de demeurer isolées, se réunissent en un groupe compact, et chacune d'elles devient composée. Au lieu d'une cellule unique qui élabore et émet son produit spécial, nous avons maintenant un petit sac allongé contenant une famille de cellules, et ce sac, ouvert à l'une de ses extrémités, donne issue à ses produits. Il en résulte un groupe intégré de follicules plus ou moins tubulaires, contenant chacune des unités sécrétantes et possédant son orifice distinct de décharge. Dans les sociétés à demi civilisées, nous trouvons un type d'organe social qui correspond exactement à ce type d'organe individuel. Dans une de ces sociétés sédentaires et en voie de croissance, les demandes d'ouvriers individuels, maintenant adonnés à des occupations plus spécialisées, sont devenues régulières ; et chaque ouvrier, pressé de temps en temps par le travail, se fait aider de ses enfants. Cette manière de faire, qui commence par accident, se fixe peu à peu ; à la fin, cet usage devient dans cette société une loi en vertu de laquelle chacun doit élever ses enfants dans

son propre métier. Les exemples de cette phase industrielle sont nombreux. Les professions qui exigent de l'adresse, dit Prescott, « comme toute autre vocation ou fonction au Pérou, passaient toujours du père au fils. Sur ce point, la division des castes était aussi tranchée que dans l'Égypte ou l'Hindoustan. » Au Mexique, aussi ; selon Clavigero, « le fils apprenait généralement le métier de son père et embrassait sa profession. » Il en était de même des organes industriels des nations européennes dans les temps primitifs. Par prescription du code théodosien, un jeune Romain « était obligé de suivre la profession de son père... et le prétendant à la main de la fille ne pouvait l'obtenir qu'en s'engageant à suivre la profession de la famille à laquelle elle appartenait. » En France, au moyen âge, les métiers étaient héréditaires, et la même coutume régnait en Angleterre dans l'ancien temps. La division de la famille pendant plusieurs générations en un certain nombre de familles parentes, occupées du même métier, a produit le germe de la corporation ; et les familles parentes qui monopolisaient chaque industrie formaient un groupe demeurant d'ordinaire dans le même quartier. De là les noms de rues qu'on retrouve encore dans beaucoup de villes d'Angleterre : rue des Pelletiers (Fellmonger), des Maquignons (Horsemonger), des Bouchers (Fleshmonger), des Chaussetiers (Shoewright), des Fourbisseurs (Shieldwright), des Tourneurs et des Sautiers, etc. Voyez un de ces quartiers industriels composé de plusieurs familles alliées, contenant chacun des enfants travaillant sous la direction paternelle, un père qui prend part au travail et vend le produit, et qui, lorsque la famille et les affaires dont elle s'occupe prennent de l'extension, devient le principal canal par où arrivent les matières

premières et par où sortent les articles manufacturés, et reconnaissez qu'il y a une analogie entre cet organe industriel et l'organe glandulaire dont nous venons de parler, lequel se compose de follicules adjacents tapissés de cellules et pourvus d'orifices distincts.

On peut signaler une troisième analogie. Outre cet accroissement de l'organe glandulaire que nécessitent les fonctions plus actives d'un animal plus perfectionné, il s'opère un changement de structure résultant de l'augmentation du volume. Si les follicules se multiplient tout en demeurant soumis à l'obligation de faire converger leurs conduits au même point, il s'ensuit que leurs orifices, devenant bien plus nombreux, occupent une plus grande surface de la paroi de la cavité qui reçoit la décharge; et si les nécessités de la fonction s'opposent à l'extension de cette surface, il s'ensuit que la surface indispensable se gagne par un artifice, la formation d'un cœcum. De nouveaux besoins du même genre ont pour effet la production de nouveaux cœcums qui divergent tous en partant du premier, lequel devient par le fait en partie un conduit. Voilà comment se forme à la longue un grand viscère, le foie par exemple, pourvu d'un conduit unique et ramifié dans toute la masse de la glande. Or, de l'organe industriel dont nous avons parlé, nous passons par des degrés analogues à un organe d'un ordre plus élevé. On ne saute pas de l'industrie domestique à l'industrie de la manufacture brusquement; le passage se fait par une transition graduelle. Nous trouvons le premier pas de ce progrès dans les règles des corporations en vertu desquelles l'on pouvait adjoindre aux membres de la famille un apprenti (c'était peut-être un parent), qui, ainsi que le dit Brentano, « devenait membre de la famille du maître; celui-ci lui apprenait son métier et devait veiller comme un père

sur sa moralité aussi bien que sur son travail ; » l'apprenti était en réalité un fils adoptif. Une fois cette modification introduite, on se mit à employer des apprentis qui s'étaient changés en ouvriers salariés. Par l'effet de ce développement de ce groupe domestique modifié, le maître est devenu un marchand des produits fabriqués non plus par sa propre famille seulement, mais par d'autres ; et ses affaires prenant de l'extension, il a nécessairement cessé d'être ouvrier et n'a plus été qu'un distributeur, un canal par où s'écoulaient les produits du travail non plus du petit nombre de travailleurs qu'étaient ses fils, mais d'un grand nombre d'ouvriers qui n'étaient point ses parents. Ce changement a conduit à fonder des ateliers où le nombre des employés a dépassé grandement celui des membres de la famille, jusqu'à ce qu'à la longue l'introduction de la force mécanique ait donné naissance à l'usine : édifice à plusieurs étages qui contiennent chacun une foule d'unités productrices, et qui émettent des courants de produits affluents qui se réunissent avant d'aboutir à l'unique endroit par où a lieu le débouché. Finalement, dans les organes industriels très-développés, tels que ceux qui fournissent des produits textiles, on voit s'élever de nombreuses usines groupées dans la même ville et d'autres dans les villes voisines, auxquelles aboutissent des routes ramifiées par où affluent vers ces villes les matières premières, et s'en écoulent les balles de drap, de calicot, etc.

Il y a des exemples où l'on voit une industrie nouvelle traverser ces périodes dans le cours de quelques générations ; c'est ce qui est arrivé pour la fabrique des bas. Dans les comtés du centre de l'Angleterre, il y a cinquante ans, on entendait à chaque pas sur les routes sortir des maisonnettes qui les bordaient, le bruit d'un métier à bas solitaire : le

travailleur isolé faisait et vendait son produit. Il s'est établi bientôt après des ateliers où l'on pouvait entendre battre plusieurs métiers de ce genre : c'étaient le père et les enfants aidés peut-être de quelques ouvriers à gages qui les mettaient en jeu. Plus tard ont apparu les grands bâtiments, contenant un grand nombre de métiers mis en mouvement par une machine à vapeur; et enfin la même ville a vu s'élever beaucoup de grands bâtiments de ce genre.

§ 233. Ces analogies de structure arrivent à un point encore plus saisissant. Dans l'individu comme dans la société, il existe un contraste entre le mode originel de développement et un mode qui s'y est substitué plus récemment.

Dans le cours de l'évolution organique, depuis les types inférieurs jusqu'aux types élevés, il a fallu passer par des modifications insensibles à travers toutes les phases que nous avons décrites; mais à présent, dans l'évolution individuelle d'un organisme d'un type élevé, ces phases sont fort abrégées, et un organe se trouve produit par une méthode relativement directe. Ainsi le foie d'un embryon de mammifère se forme par l'accumulation de nombreuses cellules qui deviennent bientôt, en grandissant, une masse qui se détache en saillie sur la paroi de l'intestin; en même temps, un cœcum de l'intestin s'enfonce dans cette saillie et la double. La transformation de ce cœcum en conduit hépatique a lieu en même temps que se produisent dans la masse de cellules des conduits plus petits, qui se relie au conduit principal; en même temps s'opèrent d'autres changements qui s'étaient opérés l'un après l'autre durant l'évolution de l'organe à travers la série des types. La même chose arrive dans la formation des organes industriels. Maintenant que la forme



structurale, qui constitue l'usine, est bien établie, maintenant qu'elle s'est imprimée dans la constitution sociale, on voit d'autres industries l'emprunter quand il est reconnu qu'elle peut s'y adapter. Qu'on découvre quelque part du minerai de fer, et aussitôt une usine métallurgique s'établit ; qu'on trouve ailleurs une eau excellente pour la fabrication de la bière, il s'y élève une grande brasserie sans que l'industrie passe par des phases successives de l'ouvrier isolé, du travail de famille, d'un groupe de familles, etc. ; les matières premières et les hommes sont subitement attirés vers ces endroits, et il s'y élève rapidement un appareil de production appartenant au type avancé. Bien plus, au lieu d'un seul grand établissement qui s'élève par la méthode directe, c'est tout un groupe de grands établissements de ce genre qui sort de terre. Barrow est un exemple d'une ville où de grandes usines métallurgiques, de grands établissements d'importation et d'exportation, de grands docks et de grandes voies de communication se sont formés dans l'espace de quelques années, d'après le type auquel il a fallu des siècles pour se produire à travers toute une succession de modifications.

Un changement qui a quelque parenté avec celui-ci, mais encore plus marqué dans la marche de l'évolution, est aussi commun aux deux cas. De même que, dans l'embryon d'un animal supérieur, on voit des parties importantes de divers organes apparaître hors de l'ordre primitif, par anticipation pour ainsi dire, de même, pour le corps en général, il arrive que les organes entiers qui, dans la série de phénomènes de la genèse primitive du type, ont apparu relativement tard, viennent relativement tôt dans l'évolution de l'individu. Cette anticipation, que le professeur Hæckel a appelée hétérochronie, se manifeste par l'apparition rapide



du cerveau dans l'embryon du mammifère, quoique dans le vertébré inférieur il n'y ait jamais de cerveau ; on la voit encore dans la segmentation de la colonne vertébrale avant la formation du canal alimentaire, quoique dans le proto-vertébré, alors même qu'il possède un appareil alimentaire complet, il n'y ait que de faibles traces de la segmentation qui peut être l'origine d'un axe vertébral. Le changement analogue d'ordre dans l'évolution sociale se révèle à nous par la formation de sociétés nouvelles qui héritent des habitudes confirmées qui existaient dans les sociétés anciennes. Par exemple, aux États-Unis, dans le Far-West, une ville dont les rues et le plan ne sont qu'ébauchés a déjà des hôtels, une église, un bureau de poste, alors qu'il y a à peine un petit nombre de maisons bâties ; une ligne de chemin de fer parcourt les solitudes des prairies en attendant la colonisation. Par exemple, encore, en Australie, où, quelques années à peine après que les huttes des chercheurs d'or eurent commencé à se grouper autour des nouvelles mines, il s'est établi une imprimerie et un journal ; quoique dans la métropole il se soit écoulé des siècles avant qu'une ville de même grandeur ait possédé un organe semblable.

## CHAPITRE V

### FONCTIONS SOCIALES

§ 234. Il n'y a pas de changement de structure sans changement de fonction. Nous pourrions répéter ici une bonne partie de ce que nous avons dit dans le dernier chapitre, rien qu'en changeant quelques mots. On peut dire même que beaucoup de changements de structure dans les sociétés se révèlent plutôt par des changements de fonction que par des signes visibles. Nous avons déjà décrit ces changements d'une manière implicite.

Toutefois il y a des caractères fonctionnels qui ne se trouvent pas manifestement impliqués par des caractères de structure. Nous devons consacrer à ceux-ci quelques pages.

§ 235. Si l'organisation consiste en une construction de l'ensemble telle qu'elle permette à ses parties d'accomplir des actions reliées par une dépendance mutuelle, moins l'organisation est avancée, plus les parties doivent être indépendantes les unes des autres; tandis qu'au contraire, lorsque l'organisation est avancée, la dépendance des parties à

l'égard du reste doit être si grande que la séparation des parties est funeste à l'agrégat. C'est une chose qui est aussi vraie de l'organisme individuel que de l'organisme social.

Les agrégats animaux les plus inférieurs sont constitués de telle sorte que chaque portion, en apparence semblable à toutes les autres, accomplit les mêmes actions; et ici une séparation spontanée ou provoquée ne trouble guère la vie des parties. Quand le fragment faiblement différencié de protoplasme qui constitue un rhizopode est accidentellement divisé, chaque division va comme auparavant. De même aussi, des agrégats de second ordre où les parties constituantes demeurent semblables au fond. Les monades ciliées qui revêtent les fibres cornées d'une éponge vivante ont si peu besoin l'une de l'autre que, lorsqu'on coupe l'éponge en deux, chaque moitié continue ses actes sans interruption. Lors même qu'une dissemblance s'est introduite entre les unités, comme dans le polype commun, la perturbation causée par la division n'est que temporaire : les parties, deux ou plusieurs, ont seulement besoin d'un peu de temps pour que les unités s'arrangent sous les formes qui leur permettent de reprendre leurs actions simples ordinaires. La même chose arrive pour la même raison dans les agrégats sociaux les plus inférieurs. Un groupe d'hommes primitifs errants sans chef se divise sans inconvénient. Chaque homme, à la fois guerrier, chasseur et ouvrier pour fabriquer ses propres armes, sa hutte, etc., accompagné de sa femme qui a toujours les mêmes fardeaux à porter, n'a besoin de se concerter avec ses semblables que pour la guerre, et quelquefois pour la chasse; et, à moins qu'il ne s'agisse de combattre, le concert avec la moitié de la tribu vaut autant qu'avec la tribu tout entière. Chez les peuplades même où existe la faible différenci-

tion attestée par l'institution d'un chef, une séparation volontaire ou forcée entraîne peu d'inconvénients. Soit avant, soit après l'émigration d'une partie de la tribu, un homme devient chef, et la vie sociale inférieure que cet agrégat comporte recommence.

Mais il n'en est pas de même pour les agrégats animaux ou sociaux d'une organisation avancée. Nous ne pouvons couper en deux un mammifère sans le faire mourir sur-le-champ. Une volaille meurt quand on lui tord le cou. Si un reptile peut survivre à la perte de sa queue, il ne peut vivre quand son corps est divisé. Enfin, chez les annelés, il est vrai qu'on peut couper en deux les animaux des genres inférieurs sans faire mourir les deux moitiés, mais la même opération les tuerait chez un insecte, un arachnide, un crustacé. Si dans les sociétés supérieures l'effet de la mutilation est moindre, il ne laisse pas d'être grand. Si l'on séparait du Middlesex ses alentours, toutes ses opérations sociales s'arrêteraient au bout de quelques jours, faute de matériaux. Séparez le district où l'on travaille le coton d'avec Liverpool et les autres ports, et son industrie s'arrêtera, puis sa population périra. Séparez les populations houillères des populations voisines qui fondent les métaux ou fabriquent les draps d'habillement à la machine, et aussitôt celles-ci mourront socialement, parce que leurs fonctions s'arrêteront, puis elles mourront individuellement. Sans doute, quand une société civilisée subit une division telle qu'une de ses parties demeure privée d'une agence centrale exerçant l'autorité, elle ne tarde pas à en refaire une autre; mais elle court grand risque de dissolution, et, avant que la réorganisation reconstitue une autorité suffisante, elle est exposée à rester pendant longtemps dans un état de désordre et de faiblesse.

Donc, le *consensus* des fonctions devient plus serré à mesure que l'évolution marche. Dans les agrégats inférieurs, tant individuels que sociaux, les actions des parties ne dépendent que faiblement l'une de l'autre; mais, dans les agrégats avancés, animaux et sociaux, la combinaison d'actions qui constitue la vie de l'ensemble rend possibles les actions qui constituent la vie des parties, et qui sont des parties intégrantes de la vie de l'ensemble.

§ 236. Il faut mentionner un autre corollaire, manifeste *a priori*, et démontré *a posteriori*. Lorsque les parties sont peu différenciées, elles peuvent assez facilement accomplir les fonctions l'une de l'autre; mais, lorsqu'elles sont très-différenciées, elles ne peuvent accomplir les fonctions l'une de l'autre que très-imparfaitement, ou point du tout.

Le polype commun nous en fournit un exemple frappant. On peut retourner cet animal sacciforme de manière à mettre dehors sa paroi interne, de sorte que la peau devienne l'estomac et l'estomac la peau : puis chaque partie se met à remplir la fonction de l'autre. Plus nous nous élevons dans l'échelle de l'organisation, moins ces échanges de fonctions sont possibles. Pourtant, dans une certaine mesure assez restreinte, les substitutions de fonction demeurent possibles chez les animaux les plus développés. Chez l'homme même, la peau montre des signes de sa faculté primitive d'absorption, aujourd'hui uniquement possédée par le canal alimentaire : elle introduit dans l'organisme de petites quantités des substances qu'on a frottées à sa surface. Mais ces actions succédanées sont plus apparentes dans les parties affectées à des fonctions qui conservent de l'analogie. Si, par exemple, un obstacle empêche l'issue de la bile sécrétée par le foie, d'autres organes



excréteurs, les reins et la peau, deviennent des voies par où la bile s'élimine. Si un cancer formé dans l'œsophage empêche la déglutition, l'aliment arrêté, dilatant ce canal, y forme une poche où s'opère une digestion imparfaite. Mais quand la structure et la fonction sont devenues très-différentes, on ne retrouve plus ces rudiments d'aptitude des parties différenciées à s'acquitter des fonctions d'une autre. Si la membrane muqueuse, qui se continue avec la peau aux orifices, reprend, quand on la renverse au dehors, assez bien les caractères et les propriétés de la peau, la membrane séreuse ne le fait pas, et, quand une partie d'un viscère fait défaut, on ne voit pas le muscle ni l'os en essayer la fonction.

Dans les organismes sociaux élevés ou inférieurs, nous observons ces facultés de substitution relativement grandes et relativement faibles. Naturellement, lorsque chaque membre de la tribu répète tous les autres dans son mode d'existence, il n'y a pas de fonctions dissemblables à échanger, et, lorsqu'a pris naissance la faible différenciation que suppose l'échange d'armes contre d'autres articles entre un membre de la tribu habile dans la fabrication des armes et d'autres qui le sont moins, la destruction de ce membre doué d'une habileté particulière ne fait pas un grand mal, puisque le reste de la tribu peut s'acquitter encore, quoique moins bien, du travail qu'il faisait pour eux. Même dans les sociétés sédentaires d'un volume considérable, nous trouvons que la même chose est très-vraie. Zurita nous apprend que, chez les anciens Mexicains, « chaque Indien savait tous les métiers qui n'exigent pas une grande adresse ni des outils délicats. » Prescott affirme aussi qu'au Pérou chaque homme « devait connaître les divers métiers essentiels au bien-être domestique ». On voit bien par ces



exemples que les parties des sociétés étaient si faiblement différenciées dans leurs occupations, qu'il était possible à l'une d'entre elles de prendre l'occupation d'une autre. Mais dans les sociétés comme la nôtre, profondément spécialisée au point de vue de l'industrie et à d'autres, quand une partie ne remplit pas sa fonction, aucune autre ne saurait la suppléer. Si les travailleurs relativement malhabiles des exploitations rurales se mettaient en grève, la population des villes ne les remplacerait qu'imparfaitement; et nos usines métallurgiques s'arrêteraient, si leurs ouvriers, adonnés à une partie spéciale du travail, refusaient leur concours, et s'il fallait les remplacer par des paysans ou des bras habitués au travail du coton. Encore moins les houilleurs et les marins pourraient-ils remplir les hautes fonctions législatives, judiciaires, etc.

Evidemment la raison de cette différence est la même pour l'individu et pour la société. Dans la mesure où les unités qui forment une partie d'un organisme individuel sont restreintes à un certain genre d'action, celle d'absorber par exemple, ou de sécréter, ou de se contracter, ou de transmettre une impulsion, et de s'adapter à cette action, elles perdent l'aptitude à produire d'autres actions; et, dans l'organisme social, la discipline ou l'éducation qu'il faut pour accomplir convenablement un devoir spécial implique une diminution de l'aptitude à accomplir les devoirs spéciaux d'autrui.

§ 237. Outre ces deux principales analogies fonctionnelles entre les organismes individuels et les organismes sociaux, à savoir que, lorsqu'ils sont peu avancés, la division ou la mutilation leur cause peu de dommage, mais que, lorsqu'ils sont très-avancés, ces lésions y produisent de grands trou-

bles ou la mort, enfin que, dans les types inférieurs individuels et sociaux, les parties peuvent prendre les fonctions les unes des autres, ce qu'elles sont incapables de faire dans les types supérieurs; on pourrait encore signaler des analogies de fonction qui en sont la conséquence, et s'étendre sur ce sujet si la longueur de ce livre le comportait.

D'abord, dans les deux genres d'organismes la vitalité augmente dans la mesure où les fonctions se trouvent spécialisées. Dans l'un et l'autre cas, tant que des appareils diversement adaptés pour remplir des actions dissemblables n'existent pas, ces actions sont mal faites; et, faute de dispositions destinées à favoriser ce résultat, on ne tire qu'un faible parti des services mutuels. Mais, à mesure que l'organisation progresse, chaque partie, réduite à une fonction plus limitée, la remplit mieux; les moyens d'échanger des services se perfectionnent; l'assistance que chacun donne à tous et que tous donnent à chacun devient toujours plus effective; et l'activité totale que nous appelons vie, individuelle ou nationale, augmente.

Il reste beaucoup à dire de l'analogie des changements qui spécialisent les fonctions; mais cette analogie, comme les autres, apparaîtra mieux quand nous suivrons, comme nous allons le faire, l'évolution des divers grands appareils d'organes individuels et sociaux, c'est-à-dire quand nous examinerons en les comparant leurs caractères structuraux et fonctionnels respectifs.

## CHAPITRE VI

### APPAREILS D'ORGANES

§ 238. L'hypothèse de l'évolution implique une vérité qui a été démontrée sans son secours : c'est que tous les animaux, quelque différents qu'ils deviennent à la fin, commencent leur développement d'une manière analogue. Les premiers changements de structure, une fois franchis ensemble par tous les types divergents, se répètent dans les premiers changements que subissent tous les nouveaux individus de chaque type. Sauf quelques exceptions, surtout chez des parasites, c'est une loi générale reconnue.

Cette méthode de développement commune à tous les organismes, nous pouvons nous attendre à en retrouver la pareille chez les organismes sociaux ; et notre attente se trouvera vérifiée.

§ 239. Dans les *Premiers Principes* (§ 149-152) et dans les *Principes de biologie* (§ 287-289), nous avons décrit les différenciations organiques primaires qui se forment pour correspondre aux différences primaires de conditions dans les parties, à savoir les externes et les internes. Négligeant

les phases primitives, passons à celles qui nous montrent dans leurs formes les plus simples les appareils d'organes résultant de ces différenciations.

Les unités agrégées qui composent le célentéré le plus inférieur ont fini par s'arranger de sorte qu'il y a une couche externe formée de ces unités qui est directement exposée au milieu ambiant avec ses habitants, et une couche interne qui tapisse la cavité digestive, qui n'est exposée directement qu'au contact des substances alimentaires. C'est d'unités de la couche externe que sont formées les tentacules qui saisissent les animalcules, et les appareils urticants d'où sont projetées des armes ténues contre des ennemis plus gros. Ce sont les unités de la couche interne qui déversent le dissolvant qui prépare les aliments pour l'absorption qu'elles effectueront ensuite, à la fois pour l'entretien d'elles-mêmes et pour celui du reste de l'organisme. Nous voyons là, dans ses premiers pas, la distinction fondamentale qu'on retrouve dans toute l'étendue du règne animal, entre les parties externes qui ont affaire aux êtres du milieu, la proie, les ennemis, etc., et les parties internes qui utilisent au profit du corps entier les substances nutritives dont les parties externes se sont emparées. Chez les célentérés supérieurs, on trouve une complication. Au lieu de deux couches simples d'unités, il y a deux couches doubles et entre les deux couches doubles un espace. Cet espace, en partie séparé de l'estomac dans des animaux de ce genre, s'en sépare complètement dans les types plus élevés. Chez ceux-ci, la couche double externe forme la paroi du corps; la couche double interne limite la cavité alimentaire; et l'espace qui les sépare, qui contient les matières nutritives absorbées, constitue le sac périscéral. Quoique les deux couches simples décrites plus haut, avec le proto-

plasme qui les sépare, soient seulement *analogues* des appareils internes et externes des animaux supérieurs, ces deux couches doubles, avec la cavité interposée, sont *homologues* des appareils externes et internes des animaux supérieurs. En effet, dans le cours de l'évolution, cette double couche donne naissance au squelette, à l'appareil nervo-musculaire, aux organes des sens, aux organes protecteurs, etc.; tandis que la double couche interne devient le canal alimentaire avec les nombreux organes qui s'y rattachent et qui absorbent à peu près toute la cavité du corps.

On retrouve dans l'évolution des organismes sociaux des phases primitives analogues en principe. Lorsque de tribus inférieures, entièrement non différenciées, nous passons à des tribus qui viennent immédiatement après elles, nous trouvons des classes de maîtres et d'esclaves : des maîtres qui, sous le rôle de guerriers, remplissent les fonctions offensives et défensives de la tribu, et sont pour cela principalement en relation avec les forces ambiantes, et des esclaves qui remplissent les fonctions internes pour l'entretien général, premièrement de leurs maîtres et secondement d'eux-mêmes. Naturellement, cette dissemblance est d'abord vague. Lorsqu'une tribu vit surtout d'animaux sauvages, la classe dominante, guerriers et chasseurs à la fois, joue un grand rôle dans la fonction qui consiste à se procurer des aliments; le petit nombre de captifs pris à la guerre forment une classe sujette qui s'acquitte de la partie de la fonction d'entretien qui demande le moins d'adresse, mais qui est la plus laborieuse. A mesure que la société passe à l'état agricole, la différenciation devient plus appréciable. Si des membres de la classe dominante, surveillant le travail de leurs esclaves dans les champs, y prennent part quelquefois, si les chefs les plus chétifs, et quelquefois



les plus grands, s'y occupent, il n'en demeure pas moins que la classe assujettie est celle qui a le contact le plus immédiat avec l'alimentation, et la classe dominante, qui s'en éloigne davantage, n'a plus que la fonction directrice en ce qui concerne les actions internes, tandis qu'elle a à la fois le rôle exécutif et le rôle directeur en ce qui concerne les opérations externes, les actions offensives et défensives. Une société qui se compose ainsi de deux couches en contact immédiat se complique encore par la production de grades dans chaque couche. Aux petites tribus, la structure que nous venons de décrire suffit; mais chez les peuplades formées d'agrégats de tribus, qui possèdent nécessairement des agences gouvernementales et défensives plus développées accompagnées d'agences industrielles plus développées qui les entretiennent, les couches supérieure et inférieure ne tardent pas à subir une différenciation intestine. La classe supérieure, outre des distinctions de moindre importance qui dépendent des lieux, donne naissance à une classe supplémentaire d'individus attachés à la personne et qui sont pour la plupart des guerriers; tandis que la classe inférieure se sépare en deux couches, les serfs et les hommes libres. Plusieurs sociétés malayo-polynésiennes nous offrent des exemples de cet état social. Chez les Africains orientaux, les naturels du Congo, les nègres de la côte de Guinée, les nègres de l'intérieur, nous observons la même subdivision générale: un roi avec ses parents, la haute classe, le commun peuple et les esclaves. Les deux premiers ordres, avec les personnes qui en dépendent, accomplissent les fonctions officielles de la société, et les deux autres les fonctions de genres relativement séparés qui fournissent au corps social tout ce qui est nécessaire à la vie.



Dans les organismes tant individuels que sociaux, après que les appareils externes et internes se sont nettement séparés l'un de l'autre, un troisième appareil se forme, placé entre les deux premiers et facilitant leur action combinée. La dépendance mutuelle des parties primairement différenciées donne à penser qu'il existe entre elles des moyens de communication ; et, dans la mesure où chacune d'elles se développe, il faut que l'appareil destiné à l'échange des produits et des influences se développe aussi. Nous voyons qu'il en est ainsi.

Dans le célentéré inférieur, dont nous avons parlé d'abord, qui consiste en deux couches, l'une interne et l'autre externe, séparées par du protoplasme, la substance nutritive que les membres de la couche interne ont absorbée en la tirant de la proie, saisie par les membres de la couche externe, est transmise à peu près directement aux membres de la couche externe. Mais il n'en est pas ainsi chez les célentérés supérieurs. Entre la paroi à double couche qui enveloppe le corps et la cavité alimentaire à double couche, il y a maintenant un sac périvercéral en partie séparé ; et ce sac sert de réservoir aux substances digérées d'où les tissus ambiants tirent leur part de nourriture préparée. Voilà le rudiment de l'appareil de distribution. Plus haut dans l'échelle animale, chez les mollusques par exemple, ce sac périvercéral, tout à fait fermé, a des ramifications qui parcourent le corps, portant la substance nutritive aux principaux organes ; et on voit au centre du sac un tube contractile qui, par des pulsations produites de temps en temps, cause des mouvements irréguliers dans le fluide nutritif. De nouveaux progrès se révèlent par l'allongement graduel et les ramifications de cet appareil, jusqu'à ce qu'à force de divisions et de subdivisions il forme un

système de vaisseaux sanguins, tandis que son centre devient un cœur. Tant que ce changement progresse, la nourriture empruntée aux organes alimentaires se distribue par les organes vasculaires aux organes externes et internes en proportion de leurs besoins. Évidemment cet appareil de distribution doit naître entre les deux appareils préexistants ; et il se complique et se ramifie dans la proportion où les parties auxquelles il porte des matériaux deviennent plus éloignées, plus nombreuses et chacune plus complexe.

Il en est de même dans les sociétés. Les types inférieurs n'ont pas d'appareil de distribution, point de routes, point de commerçants. Les deux classes primitives se touchent. Les esclaves que possède un membre de la classe dominante demeurent en rapport direct avec lui et lui transmettent leurs produits sans emprunter l'intervention d'un autre agent ; chaque famille se suffit ; les familles n'ont donc pas besoin de faire des échanges entre elles. Même après que ces deux divisions primaires se sont subdivisées en partie, tant que l'agrégat social n'est qu'un rassemblement de tribus dont chacune exerce chez elle les activités productives, c'est à peine si l'on y voit des traces d'un système distributeur ; il s'y fait de temps en temps des assemblées où s'opèrent les échanges. Mais, comme la consolidation progressive de ces tribus rend la localisation des industries possible, on ne tarde pas à voir apparaître un appareil spécial pour la transmission des marchandises, tantôt un colporteur marchant isolément, tantôt des caravanes de marchands ; enfin, quand il y a des routes, tout un appareil de marchands de gros et de détail répandu sur la surface du pays.

§ 240. Il y a donc analogie entre ces trois grands appareils dans les deux genres d'organismes. Ajoutons qu'ils se forment dans l'organisme social dans le même ordre que dans l'organisme individuel, et pour les mêmes raisons.

Une société vit en absorbant des matériaux fournis par la terre, à savoir des matières minérales employées comme matériaux pour le bâtiment, comme combustible, etc.; des matières végétales qu'on fait pousser à la surface du sol pour en tirer des aliments et des vêtements; des matières animales élaborées par les plantes avec ou sans l'intervention de l'homme. La couche inférieure de la société se consacre à recueillir ces matériaux et à les transmettre aux agents qui les introduisent dans le courant général des marchandises : le dessus de cette couche inférieure s'occupe à élaborer dans les ateliers et les fabriques certains de ces matériaux avant qu'ils aillent aux consommateurs. Aussi ne peut-on nier que les classes occupées à des travaux manuels jouent le même rôle dans la fonction de l'entretien social que celui des éléments des surfaces alimentaires dans l'entretien d'un corps vivant. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que la classe entière qui se trouve occupée à acheter et à vendre des articles de tous genres, sur une échelle plus ou moins grande, et à les lancer dans les canaux qui se forment peu à peu et qui les portent dans tous les districts, dans toutes les villes, sous la main de tous les individus, ce qui leur permet de réparer l'usure causée par l'action, cette classe remplit au moyen de ces canaux une fonction essentiellement semblable à celle qu'accomplit dans un corps vivant le système vasculaire, qui porte à tout organe et à toute unité un courant de substances nutritives proportionné à son activité. On voit aussi que si, dans le corps vivant, le cerveau, les organes des

sens et les membres qui sont soumis à leur direction, placés à distance des surfaces alimentaires, en tirent leur nourriture au moyen des canaux tortueux de l'appareil vasculaire, les parties de la société qui ont l'autorité, très-distantes des parties qui travaillent, reçoivent, par un mécanisme de distribution souvent extrêmement compliqué, ce qui leur est en fait nécessaire d'articles de consommation.

On voit tout aussi bien que l'ordre de l'évolution est nécessairement le même dans les deux cas. Chez un animal à la fois très-petit et très-inactif, l'hydre par exemple, il suffit que la nourriture passe directement de la couche interne à la couche externe par absorption. Mais dans la mesure où les organes externes, devenant plus actifs, dépensent davantage, il ne leur suffit plus pour compenser leurs pertes d'emprunter aux tissus adjacents par simple absorption ; et plus la mesure où la masse devient grande, et plus les parties qui préparent la matière nutritive se trouvent distantes de celles qui la consomment, plus le besoin de moyens de transport se fait sentir. Tant que les deux appareils primitifs ne se sont pas profondément séparés l'un de l'autre, ce tiers appareil n'a point de fonction ; et, lorsque les deux appareils primitifs apparaissent, ils ne sauraient pousser leur développement bien loin sans que le tiers appareil subisse un développement correspondant. Dans l'évolution de l'organisme social, même chose. Lorsqu'il existe une classe de maîtres et une classe d'esclaves en contact direct avec la première, nulle place pour un appareil de transport. Mais dans une société plus vaste, divisée en classes qui exercent des fonctions régulatrices diverses, et où diverses localités sont occupées par des industries différentes, il y a place non-seulement pour un appareil de transport, mais cette société ne peut grandir et

se compliquer qu'à la condition que cet appareil progresse dans la même proportion.

Maintenant que nous connaissons les rapports qui unissent ces trois grands appareils, étudions l'évolution de chacun d'eux à part.

## CHAPITRE VII

### APPAREIL PRODUCTEUR

§ 241. Les parties qui accomplissent l'alimentation dans un corps vivant et celles qui accomplissent des industries productives dans le corps politique constituent dans l'un et l'autre cas un appareil producteur ou d'entretien : l'entretien est la fonction qui leur est commune. Ces parties se différencient conformément à certaines lois communes aux organismes individuels et aux organismes sociaux, parmi lesquelles la plus générale est celle qui concerne la localisation de leurs divisions.

Pour donner un exemple typique de cette localisation dans les organismes végétaux, nous devons citer le contraste qui distingue les parties souterraines des parties aériennes : les premières absorbent l'eau et les éléments minéraux; les secondes décomposent, sous l'influence de la lumière, l'acide carbonique atmosphérique, et le dépouillent de son carbone. Ce qui prouve que la différence des fonctions a primitivement pour cause les rapports des parties avec les agents ambiants, c'est que lorsque les racines ne sont pas couvertes d'une écorce opaque et qu'on les expose au-



de ssus du sol, elles deviennent vertes et décomposent l'acide carbonique, tandis qu'au contraire les branches aériennes qu'on couche et qu'on emprisonne dans le sol y poussent des racines. Cela veut dire que la dissemblance de leurs conditions détermine cette différence entre les actions nutritives que ces deux grandes divisions du végétal accomplissent pour le bien de l'organisme entier. Chez les animaux (à l'exception de certains entozoaires qui, plongés dans des substances nutritives, se nourrissent par toute l'étendue de la surface de leurs corps), les surfaces externes ne jouent aucun rôle dans la fonction de l'alimentation. Comme nous l'avons déjà vu, la différenciation primaire qui donne aux tuniquees externes le monopole des fonctions que leur position rend possibles donne aussi aux internes le monopole des fonctions qui servent à utiliser la proie après qu'elle a été avalée. Nous avons à noter ensuite comment l'opération générale d'utilisation se partage entre les sections du canal alimentaire, conformément aux rapports qui les unissent respectivement à la substance nutritive. On se fera une idée sommaire du cours de l'évolution en se rappelant l'opposition qui existe entre le tube digestif uniforme et pourvu d'une fonction identique partout qui appartient à un animal inférieur, et l'appareil digestif multiforme, dont chaque partie a une fonction différente qui appartient à un oiseau ou à un mammifère. L'animal se saisit d'un aliment qui a une forme solide ; il faut d'abord que cet aliment soit soumis à la trituration ; aussi les organes de trituration, une fois formés, se placent-ils à l'entrée ou près de l'entrée de l'appareil : les dents, quand il y en a, ou, à leur défaut, le gésier. Quand les substances ingérées ont été mises en pièces, il faut encore qu'elles subissent une réduction plus avancée avant que l'absorption puisse commen-

cer; et, dès qu'elles arrivent dans un état de division imparfaite dans la portion suivante du canal alimentaire, elles lui imposent la charge de compléter la désintégration dans un sac contractile pourvu de glandes qui sécrètent un liquide dissolvant. La pulpe, qui se produit dans ce sac, impose à la portion suivante du canal une fonction différente. Il ne s'agit plus de morceler ou de dissoudre de gros fragments en des particules ténues; il reste à y ajouter des sécrétions qui préparent les matières pour l'absorption. Une fois la préparation complétée, il ne reste plus qu'à absorber la substance préparée; et son arrivée dans une certaine partie du canal sous un état absorbable détermine la fonction absorbante dans cette partie. C'est aussi ce qui détermine, mais indirectement, la localisation des grandes glandes accessoires du tube digestif (*Principes de biologie*, § 298-299).

Dans l'organisme social, la localisation des diverses industries dont l'ensemble soutient le corps social se trouve déterminée d'une manière analogue. En premier lieu, les relations de l'organisme social avec les diverses parties des milieux organique et inorganique, qui d'ordinaire ne sont pas les mêmes sur toute la surface que la société recouvre, introduisent des différences dans les occupations auxquelles elle se livre. En second lieu la proximité de districts dont l'industrie a été déterminée par ces causes décide l'emplacement des autres industries qui ont besoin de leur produit. La première de ces localisations peut se reconnaître même chez les peuples à demi civilisés. Jackson parle de l'une des îles Fidji qui est renommée pour ses meubles de bois, d'autres qui le sont pour les nattes et les paniers, d'autres qui le sont pour les pots et les couleurs. La différence des produits naturels est la cause de la diversité de ces industries. Il en est de même aux îles Samoa, où, d'après Turner,

la fabrication des filets se trouve « restreinte principalement aux villages de l'intérieur », ce qui s'explique par la « proximité de la matière première ». Les sociétés peu avancées de l'Afrique nous offrent des différenciations analogues provenant de causes analogues. Dans le Loango, selon Proyart, « les côtes sont fréquentées par des pêcheurs de profession; » on y trouve aussi des hommes qui vivent près de la mer et y font du sel en évaporant l'eau de mer sur du feu. Ce sont évidemment les facilités que donnent les lieux qui déterminent ces occupations; c'est sans doute pour la même cause que la ville des Achantis est un centre de fabrication de poterie. On aurait trouvé des exemples encore plus nombreux dans les sociétés éteintes de l'Amérique. « Les Mexicains de Yxtapaluca et de Yxtapalapa, dit Lorenzana, font un grand commerce de ce sel (salpêtre); le nom de ces villes signifie le lieu où l'on recueille ce sel, appelé *Yxtatl*. » Enfin quand nous voyons, dans le récit de Clavigero, citer les potiers de Cholula, les tailleurs de pierre de Tenaxoacan, les pêcheurs de Cuitlahuac et les fleuristes de Xochimilco, nous ne pouvons douter que ces diverses industries ne se soient développées dans des localités respectivement pourvues des avantages naturels qui les favorisent. Un passage de Garcilaso donne au sujet des antiques Péruviens un témoignage analogue. « Les souliers, dit-il, se faisaient dans des provinces où l'aloès était le plus abondant, car on les fabriquait avec les feuilles d'un arbre appelé *maguey*. Les armes venaient aussi de la province où les matériaux qui servaient à leur fabrication abondaient le plus. » Ces faits, qui nous montrent que la loi est générale, appellent notre attention sur ceux qui nous entourent. Il ne faut pas que l'habitude nous empêche de voir la raison pour laquelle la population qui borde nos côtes se trouve

amenée, par sa position même, à des occupations directement ou indirectement maritimes, la pêche, la navigation, les constructions navales, et pourquoi aussi certaines villes du littoral se trouvent, à cause de circonstances matérielles, différenciées, de sorte qu'elles deviennent des places d'importation et d'exportation; enfin, pourquoi la population de l'intérieur, qui cultive plus particulièrement l'espèce de substance alimentaire que le sol et le climat déterminent, consacre son activité à travailler sur les matières premières qui sont à sa portée, tantôt à extraire des carrières la pierre ou l'ardoise, tantôt à fabriquer des briques, tantôt à extraire des minéraux. Ensuite, comme nous l'avons pressenti plus haut, ces occupations favorisent des localisations secondaires. Quand ce n'est pas une facilité naturelle, la force motrice de l'eau, par exemple, qui fait surgir des fabriques, elles se rassemblent dans la région où l'abondance du charbon abaisse le prix de la force motrice de la vapeur. Si deux matières sont nécessaires, leur rapprochement détermine la localisation; exemple : la fabrication des aiguilles à Stourbridge et dans son voisinage, où le fer et le charbon sont à portée; Birmingham, où une immense production de quincaillerie s'opère à côté des sources de ces deux principales matières premières; Manchester, situé près du port où débarquent les principaux arrivages de coton et dans un pays houiller; Sheffield, qui, outre les cinq rivières qui lui donnent la force motrice de l'eau, et l'avantage de se trouver à côté des approvisionnements de fer et de houille, a encore celui d'avoir dans son voisinage « les meilleurs grès du monde pour les pierres à aiguiser ».

§ 242. La localisation d'organes consacrés à la préparation des matières dont l'organisme, individuel ou social, a

besoin pour son entretien, présente un autre caractère commun. Les organes rudimentaires, qui répondent à des nécessités d'un autre ordre, se différencient et se développent d'une manière toute différente de celles que suivent les organes régulateurs.

Le caractère commun dont nous parlons se montre surtout dans les deux espèces d'agrégats lorsqu'ils se composent d'abord de segments similaires, qui se soudent graduellement en un seul corps. Chez les animaux, le type annelé est celui qui nous montre le mieux cette transformation avec ses accessoires. Les segments, ou somites, comme on les appelle, qui forment une espèce de long ver aquatique, une syllis par exemple, reproduisent chacun la même structure. Chacun porte un renflement du canal alimentaire; chacun une dilatation contractile du grand canal sanguin; chacun une portion du double cordon nerveux, avec des ganglions quand il en existe; chacun des branches nerveuses et vasculaires, et répondant à celles de ses voisins; chacun son système de muscles; chacun sa paire d'orifices, et ainsi de suite, y compris les organes de reproduction. Au dehors, ils ont aussi des appendices locomoteurs semblables, des branchies semblables, et quelquefois des paires d'yeux semblables (*Principes de biologie*, § 205). Mais quand nous arrivons aux annelés supérieurs, tels que les crustacés et les insectes, dont les somites, bien plus intégrés, sont souvent si complètement soudés qu'on ne reconnaît plus leur séparation, nous voyons que les organes alimentaires ont totalement perdu leur relation primitive avec les somites. Dans une phalène ou une blatte, qui ont encore l'abdomen segmenté extérieurement, les parties internes, qui ont l'entretien pour fonction, ne se répètent pas à chaque segment comme chez les annélides; mais le



jabot, l'estomac, les glandes, les intestins, s'étendent chacun le long de deux, trois, quatre segments ou davantage. En outre, on peut observer que les centres nerveux qui ont pour fonction la coordination, encore qu'ils soient en partie différents d'un segment à l'autre, n'ont point entièrement perdu leurs relations primitives avec les segments. Si, dans une phalène, les ganglions antérieurs, tenant sous leur dépendance les fonctions externes, se sont considérablement déplacés et intégrés, les ganglions des segments abdominaux, devenus plus petits, conservent leur position.

Il arrive la même chose pour les organes industriels qui se produisent dans une grande société formée par l'union permanente de petites sociétés en une seule masse ; ils s'étendent sans égard pour les divisions politiques, grandes ou petites. Les exemples ne manquent pas autour de nous. Voyez comment s'opère la différenciation de l'appareil agricole en parties où prédominent, ici la culture des céréales, là l'élevage des bestiaux, ailleurs, dans les régions montagneuses, celui des troupeaux de moutons, et qui ne se règlent pas sur les limites des divisions administratives, et vous remarquerez que les aires consacrées à telle ou telle industrie n'ont aucun rapport avec les limites primitives de groupes politiques, pas plus qu'avec celles qu'on a pu fixer plus tard. Il y a en Angleterre un district où se fait la sécrétion du fer et qui occupe une partie du Worcestershire, une partie du Straffordshire et une partie du Warwickshire. L'industrie cotonnière ne se trouve pas restreinte au Lancashire ; elle empiète sur le nord du Derbyshire. Il en est de même de la région à charbon et à fer qui entoure Newcastle et Durham. On peut en dire autant des plus petites divisions et des plus petites parties de nos organes industriels. Une ville manufacturière grandit sans



tenir compte des limites des paroisses; il arrive même qu'un seul établissement les franchisse. C'est ce qui arrive sur une plus grande échelle à Londres, qui recouvre plusieurs paroisses et ne s'arrête point aux limites des comtés de Middlesex et de Surrey. On voit même quelquefois que les limites de l'État ne s'opposent point à cette localisation industrielle. Hallam fait remarquer que « l'industrie de la laine s'étend sur les Flandres, les rives du Rhin et le nord de la France. » En attendant, les organes directeurs, quelque changement qu'ils subissent dans leurs proportions, ne perdent point leurs relations avec les segments originels. Les institutions régulatrices des comtés anglais continuent à représenter une autorité qui était autrefois indépendante.

Dans l'ancien temps, le comté était un territoire soumis à l'autorité d'un *comes* ou *earl*, et la limite de ce territoire variait selon la puissance de l'*earl*. Selon M. Stubb, « le mécanisme constitutionnel du *shire* représente, ou bien l'organisation nationale des diverses divisions créées par la conquête west-saxonne, ou celle des premiers établissements qui s'unirent pour constituer le royaume de Mercie à mesure qu'il s'étendait à l'ouest, ou bien les dispositions que la dynastie west-saxonne imposa à toute l'Angleterre d'après les principes déjà en vigueur dans ses propres *shires*. » C'est ainsi que M. Fustel de Coulanges, parlant des quatre-vingts petits États gaulois qui occupaient primitivement le sol de la France, ajoute : « Ni les Romains, ni les Germains, ni la féodalité, ni la monarchie n'ont détruit ces unités vivaces, » qui sont demeurées jusqu'à la Révolution véritablement, sous forme de *provinces*, de *pays*, des gouvernements locaux secondaires.

§ 243. Il est nécessaire d'exprimer en dehors de tout détail cette ressemblance du développement des appareils d'entretien dans un organisme individuel ou dans un organisme social, avant d'en pouvoir reconnaître toute la valeur.

Quelle est sous sa forme la plus générale la loi d'évolution dans le système digestif d'un animal ? C'est que le canal alimentaire s'adapte par la structure et la fonction aux substances animales ou végétales mises en contact avec sa surface interne ; et de plus que ses diverses parties deviennent plus aptes à traiter ces matières aux divers moments de leur préparation : en d'autres termes, les substances étrangères qui servent à l'entretien de l'organisme, lequel opère sur elles par sa surface interne, déterminent le caractère général et spécial de cet intérieur. Quelle est aussi en termes généraux la loi de l'évolution de l'appareil industriel dans une société ? C'est que dans son ensemble il prend les fonctions et les structures corrélatives que déterminent les minéraux, les animaux et les végétaux avec lesquels la population laborieuse est en contact ; c'est encore que la spécialisation industrielle des parties de sa population est déterminée par des différences organiques ou inorganiques dans les produits locaux sur lesquels ces parties ont à travailler.

Tout en montrant que le milieu matériel, en même temps qu'il fournit plus ou moins, avec des avantages plus ou moins grands, les matériaux de consommation, détermine les différenciations industrielles, j'ai, en passant, indiqué brièvement que la même cause ne détermine pas les différenciations des appareils régulateurs ou gouvernementaux. Nous aurons à faire sentir la signification de cette antithèse quand nous exposerons l'évolution de ces appareils gouvernementaux.

## CHAPITRE VIII

### APPAREIL DISTRIBUTEUR

§ 244. Dans l'avant-dernier chapitre, quand nous avons décrit sommairement les relations des trois grands appareils d'organes, nous avons montré que, ni dans un animal ni dans une société, le développement de l'appareil d'entretien ne marche sans un développement concomitant de l'appareil distributeur. Il ne saurait y avoir transition d'un groupe de tribus partiellement cohérent qui se suffisent à elles-mêmes, à un groupe complètement cohérent où des différences industrielles se sont produites, sans qu'une agence destinée au transfert des produits ne prenne naissance, pas plus qu'un groupe de polypites similaires ne peut se changer en une combinaison du genre des diphyes, sans une modification qui facilite le transport de la substance nutritive de ses membres nourriciers à ses membres nageurs. Une société du moyen âge composée d'états féodaux unis par un faible lien de subordination, chacun avec son seigneur local et ses divers genres de travailleurs et de commerçants, de même qu'un annélide est formé de segments qui ont chacun, outre ses ganglions, ses propres

membres, ses branchies et un simple conduit alimentaire ; cette société ne passe pas plus sous la forme d'une société intégrée avec des industries localisées, sans qu'il s'établisse des routes et qu'il se fonde une classe commerciale, que l'annélide ne peut prendre la forme d'un crustacé ou d'un insecte, caractérisé par des différences nombreuses de parties et d'actions, sans qu'il se forme un système vasculaire centralisé.

Nous avons donc maintenant à examiner les analogies qui existent entre les appareils distributeurs, individuel et social, dans les phases que traverse leur développement.

§ 245. Les protozoaires du type rhizopode n'ont point de canaux de communication allant d'une partie à l'autre. Les parties sont tellement rapprochées, les fonctions des parties sont tellement semblables, et leurs positions relatives sont si variables, qu'un appareil de distribution y est aussi inutile qu'il est impossible. Les agrégats animaux mêmes qu'on appelle myxomycètes, qui occupent une étendue considérable, mais qui sont homogènes, n'ont pas de canaux par où puisse se faire une distribution de substance nutritive. Il en est ainsi des sociétés inférieures. Les tribus petites, qui changent de place, où n'existe aucune division du travail, ne comportent pas, à cause de ces caractères mêmes, la formation de canaux de commerce. Un groupe d'une ou deux douzaines d'individus n'a entre ses membres que de ces communications insignifiantes et vagues qui aboutissent à peine à tracer des sentiers d'une hutte à l'autre ; quand elles changent de place, ce qui arrive le plus souvent, les sentiers battus de chacune de leurs demeures temporaires ne tardent pas à être envahis par la végétation ; et même quand ces groupes sont sédentaires,

s'ils sont épars et se livrent à des occupations que rien ne distingue, les mouvements qui portent les individus d'un lieu à un autre, sont tellement insignifiants qu'ils laissent à peine une trace.

Les agrégats composés dont les parties, unies à leurs conditions par des relations différentes, prennent des fonctions différentes, ont besoin de canaux pour un transfert qui se développe à mesure que l'agrégat social grandit. A travers le sac à double paroi qui constitue une hydre, la matière nutritive absorbée par la couche interne peut parvenir à l'externe sans qu'il y ait des ouvertures visibles; elle passe, à ce qu'il faut croire, par les lignes de moindre résistance qui, une fois ouvertes, ne sont plus abandonnées et deviennent plus perméables. En montant vers des agrégats plus grands qui ont des parties distantes de l'estomac, nous rencontrons d'abord un estomac ramifié, c'est-à-dire une cavité gastrique qui envoie des ramifications dans tout le corps. Nous voyons les matières nutritives à l'état brut se distribuer par ces sinus gastriques dans les méduses et les planaires. Mais, dans les types supérieurs qui ont un sac péritonéal contenant la matière nutritive filtrée, ce sac, rudiment de l'appareil vasculaire, devient la cavité d'où divergent des canaux qui se ramifient à travers les tissus, des *lacunes* qui doivent probablement leur origine à des emprunts de liquide causés par des demandes locales et rendus permanents par la répétition de ces emprunts. Avec les sociétés, comme avec les corps vivants, les canaux de communication se trouvent produits par les mouvements qu'ils facilitent par la suite, chaque transport rendant les transports subséquents plus faciles. Quelquefois on suit les lignes ouvertes par les animaux; les Nagas par exemple se servent des sentiers ouverts à travers les jungles par les bêtes



sauvages. Les premiers sentiers ouverts par les hommes ont la même cause et ne sont guère meilleurs. D'après la description que fait Thompson des chemins des Béchuanas, il est « difficile de les distinguer de ceux des quaghas et des antilopes ». Burton dit que dans toute l'Afrique orientale « les routes les plus fréquentées sont des sentiers semblables aux chemins de chèvres. En Abyssinie même, selon Parkyns, une grande route « n'est qu'un sentier usé un peu plus large que les voies de moutons et qui n'en diffère que parce qu'un plus grand nombre de pieds l'ont foulé ». Même dans les sociétés assez avancées pour produire des villes avec un grand commerce, une route n'est d'abord rien de plus qu'un canal moins résistant produit, sans intention spéciale, par le fait seul qu'on y passe beaucoup. Burchell nous décrit la route qui va de l'ancienne à la nouvelle capitale des Béchuanas : « elle consiste, dit-il, en un grand nombre de sentiers assez larges pour une seule personne, parallèles entre eux ou se croisant obliquement. J'en comptai de douze à dix-huit ou vingt dans la largeur de quelques yards. »

Chez les organismes animaux, on va depuis le point où il y a simple transsudation de liquides nutritifs par les endroits les plus perméables des tissus, jusqu'aux points où des courants accidentels se meuvent lentement à travers de vagues sinus, et de celui-ci jusqu'à celui où il existe des mouvements réguliers du sang le long de vaisseaux pourvus de parois bien formées. Comme nous l'avons déjà indiqué, la formation d'un véritable système vasculaire commence dans la région centrale et s'étend à la périphérie : d'abord se forme dans le sac périspécéral un tube court ouvert à plein canal, dont les contractions rythmiques entretiennent l'agitation dans le liquide ambiant, qui entre

dans ce tube pulsatile tantôt par un bout tantôt par l'autre ; et peu à peu ce cœur primitif, s'allongeant et émettant des vaisseaux contractiles dérivés qui se ramifient dans les *lacunes*, donne naissance à un système vasculaire. Il en est de même des canaux de communication de l'organisme social : des lacunes mal définies, comme elles le sont toutes au début, prennent d'abord des limites définies dans les parties où il se fait le plus de trafic. Les routes de l'Afrique orientale, qui, d'après Burton, ressemblent la plupart du temps à des sentiers de chèvres, se montrent partout « où les terres cultivées et les villages abondent, entourées de haies sauvages, de troncs d'arbres disposés horizontalement, et même de palissades grossières, pour empêcher les violations de propriété et les larcins. » De même, aussi, au Dahomey, quoiqu'on dise que les routes sont le plus souvent des sentiers, « celles qui conduisent à la côte sont, d'après Burton, sauf en quelques endroits, assez bonnes pour des véhicules à roues », et « la route, longue de six à sept milles, qui va d'une capitale à l'autre, peut se comparer à la plus large de l'Angleterre. » La capitale des Achantis a des rues larges et propres ; il en part huit voies qui rayonnent vers les parties du pays éloignées de la ville ; des rois l'un après l'autre les ont ouvertes à travers la forêt, sans doute pour remplacer les sentiers primitifs tracés par le trafic. Sans parler des voies romaines, qui ne sont point le produit de l'évolution locale, nous retrouvons dans l'histoire anglaise la preuve que les canaux de communication se sont développés du centre à la circonférence. Le pavage des parties centrales de Londres n'a commencé qu'après le onzième siècle ; et, parvenu à Holborn au commencement du quinzième, il s'étendit dans quelques-uns des faubourgs durant le seizième. Sous le règne de Henri VIII, quand une

route devenait trop défoncée et trop fangeuse, on « se bornait à l'abandonner, et l'on en prenait une nouvelle. » Jusqu'en 1750, la grande route qui se dirigeait de Londres vers le nord, était entretenue par le produit d'un péage pendant les cent premiers milles, et, « au nord de ce point, ce n'était plus qu'une chaussée étroite bonne pour les bêtes de somme, flanquée des deux côtés par des bourbiers d'argile. » A la même époque, dans le nord et le centre de l'Angleterre, les routes se trouvaient « encore pour la plus grande partie complètement vagues ». Le système du macadamisage, perfectionnement qui appartient à notre siècle, commençant par les principales lignes de communication, s'est peu à peu étendu, par voie centrifuge, d'abord à toutes les routes à péage, puis aux routes de paroisses, et enfin aux chemins privés.

On peut indiquer d'autres analogies. La pression du trafic augmentant, le chemin de fer est venu s'ajouter à la route, ce qui fournit habituellement, au lieu d'un canal unique pour le mouvement dans les deux sens, un canal double, une ligne de montée et une de descente, analogue au double appareil de tubes par où chez un animal supérieur le sang s'éloigne du centre et s'y rend. Comme dans le système vasculaire complet les grands vaisseaux sanguins sont les plus directs, les vaisseaux divergents moins directs, les branches qui partent de ceux-ci plus contournées encore, et les capillaires enfin les plus tortueux de tous, de même nous voyons que les chemins de fer, qui sont les principales routes de transit à travers une société sont les plus droites, les grandes routes moins droites, les routes de paroisses plus détournées, et ainsi jusqu'aux chemins ruraux qui vont à travers champs. Il y a encore une analogie plus étrange. Chez les animaux très-développés, comme chez

certains mollusques, encore que l'appareil vasculaire soit si complet dans ses parties centrales que les artères soient pourvues de tuniques musculaires et tapissées d'un épithélium pavimenteux, il reste pourtant incomplet à la périphérie. Les petits vaisseaux sanguins se terminent dans des *lacunes* semblables à celles des organismes primitifs. De même, dans l'appareil distributeur avancé d'une société, on voit que, si les principaux canaux sont nettement bornés et ont des surfaces capables de supporter les dégâts qu'occasionne un trafic considérable, les canaux divergents qui supportent un trafic moindre sont moins bien construits; enfin que ceux de l'extrémité de l'appareil sont de moins en moins finis à mesure qu'ils se ramifient et aboutissent partout à des *lacunes*; ce sont des voies sans fossés, non empierrées, pour les charrettes, les chevaux et les piétons, tracées à travers les champs, les bois, les landes et les montagnes.

Il faut encore dire un mot d'un fait important. A mesure que les organismes, individuels et sociaux, donnent un grand développement aux appareils qui servent à entrer en lutte avec d'autres organismes, ces canaux de distribution ne se forment pas seulement pour servir à l'entretien interne, mais en partie, et souvent pour la plus grande, pour transporter les matériaux des organes d'entretien à ceux qui dépensent. Comme, chez un animal pourvu d'un grand appareil nerveux, les artères ont plus pour fonction de charrier le sang des viscères au cerveau et aux membres que d'un viscère à l'autre, de même, dans un état où l'activité est surtout tournée vers la déprédation, les principales routes sont celles qui servent aux usages militaires. La consommation d'hommes et de munitions qui se fait durant la guerre, rend les routes, par où les uns et les

autres passent, plus nécessaires que les autres chemins ; ce sont aussi les premiers qui se dessinent nettement. C'est ce que nous voyons dans les routes royales des Achantis ; c'est ce qu'on voyait dans les routes royales des anciens Péruviens, qui servaient aux mouvements de troupes ; et nous n'avons pas oublié le rapport qui unissait dans l'empire romain les routes bien construites avec l'activité militaire qui s'exerçait sur les points éloignés du centre. Toutefois le principe demeure le même ; qu'il s'agisse des chemins de fer commerciaux de l'Angleterre ou des chemins de fer militaires de la Russie, les canaux s'établissent entre les places d'offre et les places de demande, quoique la consommation s'y fasse tantôt par la paix, tantôt par la guerre.

§ 246. Nous rencontrons encore de nouvelles analogies lorsque nous quittons les canaux qui charrient dans l'individu des corpuscules sanguins et du sérum, et dans une société des hommes et des marchandises, pour passer à l'examen des mouvements qui s'accomplissent le long de ces voies.

Dépourvus de canaux de distribution, les types animaux inférieurs ne nous montrent qu'un mouvement de diffusion à travers les tissus, extrêmement lent comme extrêmement irrégulier. Il en est de même dans les sociétés primitives, où il ne se fait qu'une chétive somme d'échanges ; les produits échangés se dispersent très-lentement et par des voies vagues ; les mouvements sont faibles, et ne constituent point une circulation. En s'élevant aux ascidiens, qui ont un sac périviscéral contenant un vaisseau pulsatile, on voit une distribution de matière alimentaire qu'on ne saurait appeler circulation, mais qui en approche : les pulsations produisent dans le fluide ambiant des ondes qui



envoient de faibles courants dans les sinus et les lacunes ; bientôt elles se renversent et causent un mouvement dans une direction opposée. Cette alternance d'ondes, tantôt dirigées vers une certaine partie qui s'en trouve congestionnée, tantôt dérivées de cette partie vers celles qui avaient été desséchées, est analogue au premier mouvement de distribution qui se produit dans les sociétés en voie de développement. Nous n'avons pas au début des courants constants dans le même sens, mais des courants périodiques, tantôt allant vers certains lieux, tantôt en venant. Incontestablement, le fait social que l'on appelle une foire est l'onde commerciale sous sa première forme. Nous la trouvons déjà dans les sociétés faiblement avancées. Les naturels des îles Sandwich se rassemblent sur les bords de la rivière Wairaku à des époques fixes pour échanger leurs produits, et les Polynésiens des diverses îles de l'archipel Fidji se rassemblent de temps en temps en des endroits déterminés pour y faire leurs trocs. Naturellement, à mesure que la population s'accroît, ces courants d'hommes et de marchandises, qui par intervalles vont en certains endroits ou en viennent, deviennent plus fréquents. Nous voyons les phases de ce mouvement dans les royaumes à demi civilisés d'Afrique. Sur le bas Niger, « chaque ville a un marché tous les quatre jours, » et sur certains points de la rivière une grande foire tous les quinze jours. Nous lisons dans Mungo Park qu'en d'autres pays, à Sansanding par exemple, non-seulement il se faisait des ventes tous les jours, mais qu'il y avait un grand marché une fois par semaine, où se pressaient en foule les habitants des campagnes voisines. Plus tard, dans les plus grandes villes, à Tombouctou par exemple, une distribution constante a remplacé une distribution périodique. De même dans le territoire de

Batta, à Sumatra, il y a des rassemblements pour le trafic tous les quatre jours ; et à Madagascar, outre le marché quotidien de la capitale, il y a des marchés à de plus longs intervalles dans les villes provinciales. Les anciennes sociétés américaines nous ont montré le passage de cet état du commerce à l'état supérieur. Chez les Chibchas, à côté d'un trafic constant, il y avait tous les huit jours un trafic beaucoup plus important. A Mexico, outre des marchés chaque jour, il y avait de plus grands marchés tous les cinq jours ; il y en avait aussi dans les villes adjacentes, mais à des dates différentes : ce qui n'empêchait pas qu'il y eût des commerçants qui « parcouraient le pays, dit Sahagun, achetant dans un district et vendant dans un autre, » présage d'un appareil plus développé. Il est clair que ces rassemblements et ces dispersions, qui raccourcissent leur intervalle jusqu'à ce qu'ils aboutissent à un état où l'on voit chaque jour les uns apporter des produits et les vendre et les autres les acheter, finissent par constituer une série régulière d'ondes fréquentes qui transportent les choses d'un lieu d'offre à un lieu de demande. Notre propre histoire montre comment ces réplétions et ces déplétions périodiques, tantôt dans une localité, tantôt dans l'autre, se transforment peu à peu en une circulation rapide. Dans les premiers temps de l'histoire d'Angleterre, les grandes foires, annuelles ou non, constituaient le principal moyen de distribution ; elles ont conservé leur importance jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, alors que les villages et même les petites villes, dépourvus de boutiques, étaient irrégulièrement approvisionnés par des colporteurs qui avaient fait leur pacotille aux entrepôts des foires. Avec l'accroissement de la population, la fondation de centres industriels plus vastes, et le perfectionnement des canaux de communication, l'offre

peut se faire plus aisément partout ; c'est ainsi que des marchés fréquents remplissent de plus en plus les fins des foires rares. Plus tard, dans les principales places et pour les principales marchandises, les marchés mêmes se multiplièrent et devinrent en certains endroits quotidiens. A la fin, il y eut une distribution constante, de sorte que certaines denrées alimentaires affluèrent chaque matin dans toutes les villes, et même plus d'une fois par jour. D'un temps où les seuls mouvements des hommes et des marchandises entre les localités d'échange étaient privés, lents et rares, on a passé à un temps où s'établirent des voitures publiques partant à quelques jours d'intervalle et ne faisant que quatre milles à l'heure, et ensuite à un temps où ces intervalles s'abrégèrent, où cette vitesse s'accrut, et où les lignes du mouvement de ces voitures se multiplièrent, pour arriver enfin à nos jours, où le long de chaque ligne de rails passe plusieurs fois par jour avec une vitesse énorme une onde commerciale d'hommes et de marchandises relativement immense. Cette transition montre que la circulation sociale procède de mouvements faibles, lents, irréguliers, à des mouvements rapides, réguliers et puissants.

§ 247. L'analogie n'est pas seulement dans les canaux de communication et dans les mouvements qui s'y passent ; elle est aussi dans les courants eux-mêmes, dans leur nature et leurs relations.

Relativement simple chez un animal inférieur, le fluide nutritif devient relativement complexe chez un animal supérieur ; c'est un composé hétérogène de matériaux généraux et spéciaux dont les diverses parties ont besoin ou qu'elles produisent. Il en est de même des courants de marchan-

disent, si l'on peut leur donner ce nom, qui se meuvent d'un lieu à l'autre dans une société inférieure; ils sont peu variés dans leur composition; mais, à mesure que nous nous rapprochons des sociétés avancées, la variété des éléments s'accroît d'une manière continue dans les courants. De plus, l'analogie de composition se retrouve à un autre point de vue; en effet, dans les deux cas, l'individu et la société, à la simplicité relative se joint la grossièreté, tandis que la complexité relative résulte dans les deux cas d'un travail avancé. Chez les types animaux inférieurs, le produit d'une digestion grossière passe sans plus de préparation par des prolongements de la cavité gastrique jusqu'au voisinage des parties où le besoin s'en fait sentir; mais dans les types avancés les produits raffinés se séparent et se distribuent, substances protéiques de divers genres, graisses, sucre, etc. Tandis que le sang devient hétérogène, parce qu'il contient un grand nombre de substances prêtes à être employées, et que son hétérogénéité s'accroît par la production d'essaims de corpuscules adaptés à une fin spéciale qui jouent un rôle dans la fonction de purification, etc.; il le devient encore plus par les éléments inorganiques qui contribuent aux changements moléculaires, aussi bien que par les produits de décomposition que les changements moléculaires y versent, et qui suivent cette voie pour arriver à leur point de sortie. Si nous opposons les courants des sociétés inférieures à ceux des sociétés avancées, nous voyons que l'augmentation d'hétérogénéité y est aussi causée par un grand nombre de genres d'articles manufacturés prêts pour la consommation; et, quoique certains produits usés de la vie sociale ne rentrent point dans la circulation et s'écoulent par des canaux souterrains, d'autres produits du même genre rentrent dans les canaux ordinaires de la cir-

culation qui portent les matières destinées à la consommation. Remarquons ensuite les actions spéciales que les appareils locaux exercent sur les courants généraux des marchandises. Tandis que, dans un corps vivant, les organes empruntent au sang qui les traverse les matériaux dont ils ont besoin pour leur entretien, ceux d'entre eux qui ont pour fonction l'excrétion ou la sécrétion, enlèvent aussi au sang des ingrédients particuliers pour les éliminer ou les soumettre à des combinaisons. Une glande salivaire forme avec les matières qu'elle s'approprie un liquide susceptible de changer l'amidon en sucre et de faciliter la préparation que la substance alimentaire subit plus tard; les follicules gastriques élaborent et versent des acides, etc., qui contribuent à dissoudre le contenu de l'estomac; le foie, séparant du sang certains éléments de décomposition, les jette dans l'intestin sous forme de bile, en même temps que la substance glycogène qu'elle fabrique avec d'autres éléments, et qui est reprise par l'absorption pour être utilisée dans l'organisme; enfin les unités de ces divers organes vivent, croissent et se multiplient, en remplissant leurs diverses fonctions. Il en est de même des organes sociaux. Tous, sans exception, sous les réserves que nous ferons plus loin, absorbent aux dépens des marchandises offertes à la distribution les parties nécessaires à leur entretien; mais ceux d'entre eux qui sont consacrés à la production manuelle, grands ou petits, choisissent, dans les courants hétérogènes qui traversent en tous sens le corps social, des matériaux qu'ils transforment, et rendent à ce courant les produits fabriqués. Sans rien dire pour le moment de l'achat et de la vente, par lesquels ces transactions s'offrent à nous, et pour ne parler que de l'opération matérielle, peut-on nier que chaque organe industriel ne laisse passer



dans ses rues, sans y toucher, divers matériaux, et ne prenne dans le courant où ils sont tous mêlés que ceux sur lesquels il est propre à agir, et qu'il ne jette dans la masse en circulation, quelquefois par un autre canal, les articles qu'il a préparés pour la consommation générale?

Il faut aussi remarquer que la concurrence est commune aux deux cas. Bien qu'on ne voit d'ordinaire dans la concurrence qu'un phénomène exclusivement social, elle existe dans un corps vivant, moins visiblement entre les parties qui remplissent la même fonction qu'entre celles qui en remplissent de différentes. Il faut que le stock de matière nutritive qui circule dans un organisme entretienne l'organisme tout entier. Chaque organe s'approprie dans ce stock tout ce qu'il peut, pour se réparer et croître. Ce que l'un prend diminue d'autant la quantité disponible pour les autres. Par conséquent, chaque organe dispute le sang à tous les autres et à chacun en particulier. De sorte que, encore que le bien-être de chaque organe dépende du bien-être de tous les autres, néanmoins, d'une façon directe, chacun est l'ennemi des autres. C'est ainsi que le travail cérébral excessif attire tant de sang qu'il arrête la digestion; par contre, après un gros repas, les viscères demandent une si grande quantité de sang que le cerveau s'en trouve vidé et que le sommeil s'ensuit; enfin un exercice très-violent, qui porte une quantité excessive de sang aux organes du mouvement, peut en même temps arrêter la digestion et diminuer l'activité de la pensée et la force des sensations. Non-seulement ces faits prouvent l'existence de la concurrence, mais ils démontrent que, lorsqu'une fonction d'une partie se trouve exagérée par suite des demandes qui lui sont faites, elle appelle dans cette partie le cours du sang. Quoique dans des organismes

supérieurs, comme nous le verrons plus tard, il y ait une sorte de gouvernement qui assure plus promptement l'équilibre de l'offre et de la demande dans ce système de concurrence, il n'en est pas moins vrai que dans le principe l'équilibre provient de ce que le sang se répartit entre les organes en proportion de leur activité. Les produits morbides qui non-seulement tirent à eux beaucoup de sang, mais qui produisent en eux-mêmes les vaisseaux destinés à le distribuer, montrent comment la formation de tissus sur un point (formation qui, dans les conditions normales, sert de mesure à l'usure des tissus pendant qu'ils s'acquittent de leur fonction) est elle-même une cause de l'accroissement de l'offre des matériaux. Or nous avons la preuve chaque jour que, dans une société, les classes et non point seulement les individus, en particulier et en général, s'approprient, aux dépens du stock général des produits, tout ce qu'ils peuvent ; et que leur aptitude respective à s'approprier ces produits dépend de l'état de leur activité respective. S'il est besoin de moins de fer pour l'exportation ou pour la consommation nationale, on éteint des hauts fourneaux, on renvoie des ouvriers, et le courant des choses nécessaires à la nutrition du district métallurgique s'amoin-drit, ce qui cause un arrêt de développement et, si cela continue, la décadence. Quand la disette de coton augmente le besoin de lainages, l'activité plus grande des fabriques qui produisent les tissus de laine n'a pas seulement pour effet d'absorber une plus grande quantité de matières premières et de rejeter dans la circulation une plus grande quantité de produits manufacturés, mais elle décide une augmentation de l'offre en tout genre, dans les districts drapiers, en hommes, en argent, en articles de consommation ; de là l'agrandissement des anciennes manufactures et la

construction de nouvelles. Evidemment cette opération dans chaque organe social, comme dans chaque organe individuel, résulte du penchant qui porte l'unité à absorber tout ce qu'elle peut aux dépens du stock commun des matériaux d'entretien; et il est évident que la concurrence qui en résulte, laquelle ne se passe pas seulement entre les unités, mais entre les organes, cause dans une société comme dans un corps vivant une forte nutrition et une croissance des parties appelées à une activité plus grande par les besoins du reste.

§ 248. Naturellement, à côté de ces ressemblances il y a des différences, qui proviennent de celle que nous avons mentionnée au début entre le caractère concret d'un organisme individuel et le caractère discret d'un organisme social. Je citerai d'abord une différence qui accompagne la ressemblance dont nous avons parlé en dernier lieu.

Si les personnes qui composent un corps politique étaient la plupart du temps fixées dans leurs positions, comme le sont les unités qui forment un corps individuel, l'alimentation des unités sociales se ferait de la même manière. La part de substance alimentaire qui revient à chacune ne serait pas seulement portée dans son voisinage, elle lui serait apportée sous la main. L'opération par laquelle certains genres d'aliments se trouvent portés chaque jour à domicile par des unités ambulantes, deviendrait universelle. Mais comme les membres du corps politique, encore qu'ils occupent des habitations fixes et qu'ils soient attachés par leur travail à certains lieux, sont eux-mêmes mobiles, l'opération de la distribution se fait en partie de la façon que nous venons de dire et en partie par leur propre action. De plus, la même cause générale entraîne une diffé-

rence entre les moyens de mettre en mouvement les courants de circulation dans les deux cas. La cohésion matérielle des parties dans un corps vivant individuel, permet qu'un organe contractile opère la propulsion du liquide nutritif; mais, comme il n'y a rien dans le corps politique qui ressemble à cette cohésion matérielle, ni à la métamorphose des unités qui est nécessaire pour la production de l'appareil central, il n'est pas possible que les courants du corps politique soient mis en mouvement de cette manière : si des forces situées hors des courants contribuent de loin à les mettre en mouvement, il y en a aussi dans les courants qui les meuvent de près.

Mais, ces différences reconnues, nous voyons qu'elles ne font guère que limiter les ressemblances essentielles. Dans les deux cas, tant qu'il n'y a que peu ou point de différenciation de parties, il y a peu ou point de besoin de canaux de communication entre les parties; et même une différenciation légère qui n'empêcherait pas les parties dissemblables de demeurer en contact immédiat, ne demande pas des appareils de transmission. Mais lorsque la division du travail, physiologique ou sociologique, a été poussée si loin, que des parties, bien que séparées les unes des autres, concourent au même travail, le développement des canaux de distribution et des agents qui l'effectuent est une chose nécessaire; et il faut qu'il marche du même pas que les autres développements. Une nécessité pareille suppose une analogie pareille entre l'une et l'autre circulation. Des activités faibles, des échanges restreints, des obstacles au transfert, concourent à empêcher au début toute autre chose que des mouvements de réplétion et de déplétion, tantôt sur un point, tantôt sur un autre; mais, à mesure que les parties s'accroissent en prenant des fonctions toujours

plus spécialisées, et par conséquent toujours plus productives, et plus propres par leur action combinée à produire une vie générale plus intense, apparaît un plus grand besoin de grandes distributions dans des directions constantes. Des mouvements séparés par de longs intervalles, irréguliers et lents, se changent en un rythme rapide régulier par l'effet de demandes locales fortes et incessantes. Il y a plus encore : comme l'agrégat individuel et l'agrégat social marchent vers une hétérogénéité plus grande, les courants circulants marchent aussi vers une hétérogénéité plus grande; d'abord ils ne contiennent qu'un petit nombre de matières brutes, mais ils finissent par contenir un grand nombre de matières préparées. Dans les deux cas, les organes qui préparent les objets nécessaires à l'entretien de la vie soutiennent avec ces courants les mêmes relations; ils y puisent les matières premières sur lesquelles ils opèrent, et, directement ou indirectement, ils y versent leurs produits; enfin, dans les deux cas, ces organes, en concurrence entre eux pour la part du stock circulant de matières de consommation dont ils ont besoin, sont en état de se les approprier, de se réparer et de croître dans la mesure où ils s'acquittent de leurs fonctions.

En termes plus généraux, nous dirions que le développement de l'appareil distributeur, aussi bien dans l'organisme social que dans l'individuel, est déterminé par les nécessités de transmission entre des parties unies par un rapport de dépendance mutuelle. Placée entre les deux appareils primitifs qui ont affaire respectivement au dehors avec les êtres environnants et au dedans avec les matériaux nécessaires à l'entretien, sa structure s'adapte aux nécessités de cette fonction de transport entre deux appareils considérés dans leur ensemble, et entre chaque subdivision de ces appareils.



## CHAPITRE IX

### APPAREIL RÉGULATEUR

§ 249. A voir combien les grands appareils d'organes, dans l'individu et dans la société, sont profondément distincts les uns des autres, nous reconnaissons le principe général que les parties internes et les externes s'adaptent aux fonctions que leurs positions respectives rendent nécessaires, les unes ayant affaire aux actions et aux agents environnants, les autres ayant à tirer parti des matériaux placés à l'intérieur. Nous avons vu comment l'évolution des appareils intérieurs se trouve déterminée par la nature et la distribution des matières avec lesquelles ils sont en contact. Nous allons voir comment l'évolution des appareils qui accomplissent les actions externes se trouve déterminée par le caractère des choses qui existent à l'entour de l'organisme.

Sous une forme plus concrète, le fait que nous avons à montrer, c'est que, tandis que les appareils alimentaires des animaux et les appareils industriels des sociétés se développent pour devenir propres à traiter les substances organiques et inorganiques qui servent à l'entretien, les appa-

reils de direction et de dépense (nervo-moteur dans l'animal, et gouvernemental et militaire dans la société) se développent pour devenir propres à entrer en relation avec les organismes ambiants, individuels ou sociaux, c'est-à-dire d'autres animaux qu'il s'agit de chasser ou d'éviter, et des sociétés hostiles qu'il faut conquérir ou auxquelles il faut résister. Dans les deux cas, l'organisation qui rend l'agrégat propre à agir comme un seul être dans sa lutte avec d'autres agrégats, est l'effet indirect de la continuation du conflit avec d'autres agrégats.

§ 250. Manquer de vitesse, c'est être pris par l'ennemi; manquer de promptitude, c'est manquer sa proie; dans les deux cas, c'est la mort. L'herbivore qui a une vue perçante se sauve d'un carnivore éloigné de lui; l'aigle en a besoin pour fondre juste sur l'animal qui est loin au-dessous de lui et qui sans cela lui échapperait. Il en est évidemment de même de la vivacité de l'ouïe et de la délicatesse de l'odorat; de même aussi de tous les perfectionnements des membres qui augmentent la force, l'agilité, la précision des mouvements; de même de tous les organes qui servent à l'attaque et à la défense, les griffes, les dents, les cornes, etc. Il est nécessairement vrai aussi que chaque progrès dans l'organisation du système nerveux qui, grâce aux informations des sens, excite et guide les organes extérieurs, se fixe, parce qu'il donne l'avantage à celui qui le possède en présence de la proie, des ennemis et des compétiteurs. Quand on parcourt l'échelle animale depuis les types les plus bas qui n'ont que des yeux imparfaits et de faibles appareils de locomotion, jusqu'aux types supérieurs d'animaux doués d'une vue étendue, d'une intelligence considérable et d'une grande activité, on ne saurait nier

que, si la perte de la vie est d'abord la conséquence de ces défauts, la conservation de la vie est à la fin la conséquence de ces qualités. Cela donne à penser que le perfectionnement des organes des sens et du mouvement, et celui de l'appareil de coordination interne qui en tire parti, est l'effet indirect de l'antagonisme et des compétitions des organismes l'un avec l'autre.

On découvre un fait analogue en remarquant de quelle manière se développent le système régulateur d'un agrégat politique et les instruments pour la défense et l'attaque qu'il met en jeu. Partout ce sont les guerres entre les sociétés qui créent les appareils de gouvernement, et qui sont cause de tous les perfectionnements de ces appareils qui augmentent l'efficacité de l'action collective contre les sociétés environnantes. Remarquez, d'abord, les conditions sous l'empire desquelles manque cette cause qui favorise la coalition, et ensuite les conditions sous l'empire desquelles cette cause commence à se montrer.

Lorsque les aliments sont rares, que les individus sont dispersés, et que par suite la coopération est empêchée, il n'y a pas de chef permanent. Les Fuégiens, les Cayaguas ou Indiens des bois de l'Amérique du Sud, les Veddahs des jungles de Ceylan, les Boschimans de l'Afrique méridionale, en sont des exemples. Ils ne s'unissent pas pour se défendre et n'ont pas d'autorités reconnues ; la prépondérance d'une personne pour un temps, dans chaque groupe, voilà tout ce qui se rapproche un peu de l'autorité. Les Esquimaux, qui vivent nécessairement en groupes épars, dit Hearne, « vivent dans un état de liberté parfaite ; nul ne semble prétendre à l'autorité sur les autres ni reconnaître celle d'autrui. » Remarquez en même temps qu'ils ne savent ce que c'est que la guerre. Pareillement, quand la sté-

rilité du sol ne permet que des agglomérations accidentelles, chez les Chippeouais par exemple, il n'y a d'autre autorité que celle qu'exerce le caractère, et c'est très-peu de chose. Dans d'autres cas, le caractère des gens s'oppose à une concentration suffisante. Ils sont trop peu sociables et trop peu soumis. Il en est ainsi des Abors, tribus montagnardes de l'Inde : « de leur aveu même, ils ressemblent aux tigres ; ils ne peuvent résider deux dans la même caverne ; » ils ont leurs demeures « éparses, isolées ou en groupes de deux ou trois. » Il en est de même, ainsi que nous l'avons vu (§ 35), des Mantras de la presqu'île de Malacca, qui « se séparent dès qu'ils viennent à se disputer ». Ici, la dispersion, et la disposition du caractère qui cause la dispersion, mettent obstacle à l'évolution du gouvernement politique. Mais ce n'est pas seulement dans des cas de ce genre que la coordination gouvernementale fait défaut. Elle manque aussi chez les tribus sédentaires et bien plus avancées, pourvu qu'elles ne soient pas adonnées à la guerre. Chez les Papous, les Alfarous par exemple, et les naturels de l'île Dalrymple, il n'y a pas de chef : les gens vivent « si bien en paix et si fraternellement entre eux », qu'ils n'ont pas besoin d'autre autorité que celle des décisions de leurs anciens. Les Todas n'ont pas non plus d'organisation militaire ; et l'on nous dit qu'ils sont pacifiques, doux, affables, et qu'ils n'ont pas de chefs politiques. Il en est ainsi encore des Bodos et des Dhimals, faciles à apaiser ; qui, dit-on, ont des qualités aimables, sont honnêtes, véridiques, sans aucun esprit de vengeance, de cruauté ou de violence, et dont les chefs n'ont guère qu'une autorité nominale. Je peux ajouter une autre observation tout aussi significative : les Lepchas, dont parle Hooker, sont « réellement aimables, » et, d'après Campbell, « très-honnêtes, singulière-

ment oublieux des injures, enclins à se faire des concessions et des réparations mutuelles; » en même temps, « ils ont de l'aversion pour l'état militaire, et on ne saurait les décider à s'enrôler dans l'armée anglaise. » Ils ont si peu l'esprit de subordination qu'ils s'enfuient dans les jungles et y vivent de racines plutôt que de se soumettre à l'injustice.

Remarquez maintenant comment cet état de société où il n'y a point de chef se modifie, et comment la coordination s'introduit. Edwards dit que les Caraïbes n'admettent la suprématie de personne en temps de paix; leurs vieillards seulement exercent une autorité mal définie; mais il ajoute : « Pendant la guerre, l'expérience leur a montré que la subordination est aussi nécessaire que le courage. » La Confédération des tribus caraïbes, dit Humboldt, est formée de « hordes belliqueuses qui ne voient aucun avantage aux liens sociaux, si ce n'est pour la défense commune. » La subordination des Cricks à l'autorité est très-faible; « il serait difficile, sinon impossible, nous dit Swan, de faire comprendre à la société en général la nécessité d'un contrat social qui lierait plus longtemps que la durée du danger commun. » Selon Bonwick, « il y avait incontestablement des chefs chez les Tasmaniens, mais non des chefs héréditaires ou électifs. Néanmoins on reconnaissait leur autorité en temps de guerre; ils conduisaient les tribus... Après la cessation des hostilités, ils revenaient à la vie paisible de leurs forêts. » Ailleurs nous voyons se produire un changement permanent. Les Kamtschadales, nous dit Kotzebue, « ne reconnaissent point de chef »; mais Grieve dit que la seule autorité acceptée chez eux était celle « de vieillards, ou de gens qui se faisaient remarquer par leur valeur. » Il faut ensuite considérer que ces affirma-



tions se rapportent à une époque antérieure à la conquête russe, avant que les Kamtschadales aient dû combiner leur résistance à l'ennemi. Si le conflit d'une tribu avec d'autres a donné naissance à cette autorité suprême simple, des antagonismes plus étendus entre deux races donnent lieu par un progrès plus avancé à l'autorité suprême composée. Les Patagons, nous dit Falkner, dont les tribus « sont toujours en désaccord entre elles, ne laissent pas de s'unir souvent contre les Espagnols. » Il en était de même des Indiens de l'Amérique du Nord. La Confédération des six nations, qui avaient adopté un système réglé de coopération, devait son origine à la guerre avec les Anglais. Nous observons chez les Polynésiens les phases de la production de cette autorité par la lutte avec d'autres sociétés. Aux îles Samoa, huit ou dix communautés de villages, à d'autres égards indépendantes, « s'unissent d'un consentement commun et forment un district ou un état pour se protéger mutuellement... Quand un autre district menace d'une guerre, nul village ne peut agir seul... Quelques districts ou états ont un roi ; d'autres ne sauraient s'accorder pour en choisir un ;... il n'y a rien qui ressemble à un roi, ni un district dont l'autorité s'étende sur le groupe entier. Mais, en cas de guerre, ils s'unissent quelquefois deux ou trois. » Nous voyons aussi, dans l'histoire des premiers temps des peuples civilisés, comment l'union de petits agrégats sociaux pour l'offensive ou la défensive, qui nécessitait la coordination de leurs actions, a pour effet de produire une autorité centrale coordinatrice. Par exemple la monarchie des Hébreux : les tribus israélites auparavant séparées devinrent une nation subordonnée à Saül et à David, pendant les guerres avec les Moabites, les Ammonites, les Edomites et les Philistins. Par exemple encore les Grecs : le développement de l'hégé-

monie athénienne en souveraineté, et l'organisation politique et navale qui en fut le résultat, marchèrent du même pas que l'activité de la confédération contre les ennemis extérieurs. Nous en avons un autre exemple dans le développement des gouvernements chez les peuples teutoniques. Au début de l'ère chrétienne, la race germanique se divisait en tribus ayant chacune leur chef; et, pendant les guerres, les forces alliées obéissaient à un chef suprême. Entre le premier et le cinquième siècle, les fédérations formées pour résister à l'empire romain ou pour l'envahir n'ont pas donné naissance à une autorité permanente; mais, au cinquième, la prolongation de l'activité militaire de ces fédérations finit par produire des chefs militaires qui devinrent des rois régnant sur des états formant une seule masse.

De même que la différenciation qui donne d'abord naissance à une autorité temporaire, et ensuite à une autorité militaire qui passe insensiblement à l'état d'autorité politique, doit son origine au conflit avec des sociétés adjacentes, de même il arrive par un effet naturel que la puissance politique du chef augmente à mesure que l'activité militaire continue. Toutes choses égales d'ailleurs, l'action collective d'une société pendant la guerre est efficace dans la mesure où l'obéissance au commandement est assurée; et l'on voit que si le succès, qui va avec la soumission à l'autorité, amène la conquête ou l'extermination de peuples chez qui le lien de subordination est moins étroit, il s'ensuit que la subordination, cause des succès dans les guerres, et la persistance des guerres, tendent à marcher de concert et à se favoriser mutuellement. Partout, à moins que l'extrême dispersion ne s'y oppose, nous rencontrons l'union de l'activité déprédatrice avec la soumission à l'au-

torité despotique. L'Asie nous la montre dans les tribus des Kirguis, chasseurs d'esclaves et voleurs, dont les *manaps* jadis électifs sont aujourd'hui héréditaires. « Le mot *manap*, dit Michael, signifie à la lettre tyran au sens qu'on donnait à ce mot dans l'ancienne Grèce. C'était d'abord le nom propre d'un ancien, distingué par sa cruauté et son inflexibilité ; de lui, l'appellation a passé à tous les chefs kirguis. » L'Afrique nous montre encore l'union de ces deux États chez les Niamnians cannibales, dont le roi est le maître absolu des personnes et des choses ; et aussi chez les naturels sanguinaires du Dahomey, où il y a une armée d'amazones, et chez les belliqueux Achantis, tous habitués aux armes : chez les uns et les autres, le gouvernement est tellement absolu que les plus grands officiers sont esclaves du roi. Dans la Polynésie, nous la retrouvons aux îles Fidji, où les tribus sont sans cesse occupées à se combattre et à se manger entre elles, et où la fidélité aux chefs absolus se trouve portée aussi loin qu'il est possible de l'imaginer, si loin que les habitants d'un district réduit en esclavage « disent que c'est leur devoir de servir d'aliment et de victimes aux chefs ». Cette relation entre le degré de puissance chez le chef politique et le degré d'activité militaire, nous est même rendue familière par l'histoire des anciennes races civilisées. Nous la retrouvons dans les inscriptions assyriennes aussi bien que dans les fresques et les papyrus de l'Égypte. Le complot de Pausanias et d'autres affaires du même genre montraient, chez les Spartiates mêmes, le penchant des généraux à se faire despotes, c'est-à-dire la tendance des opérations actives contre les sociétés limitrophes à donner naissance à un pouvoir politique centralisé. L'histoire des temps plus modernes a donné maint et maint exemple de la manière dont la passion de l'autorité, nourrie

par l'habitude du commandement des armées, et sévissant sur une société dans la mesure même où elle s'identifie avec ses armées, se transforme en la passion de l'autorité politique.

L'induction que nous avons à retirer de ces faits, c'est que, de même que dans un organisme vivant l'appareil nervo-musculaire qui mène la lutte contre les organismes environnants commence et se développe par l'effet de cette lutte, de même l'organisation politico-militaire d'une société commence et se développe avec les guerres entre ces sociétés, ou, pour parler avec plus de rigueur, c'est ainsi que se développe la partie de leur organisation gouvernementale qui a pour résultat une coopération efficace contre les autres sociétés.

§ 251. Nous pouvons nous occuper maintenant du développement du système régulateur. Examinons d'abord les premières phases par où passe l'agence gouvernementale à mesure qu'elle se complique.

Dans les agrégats petits et peu différenciés, qu'ils soient des individus ou des sociétés, l'appareil régulateur ne devient pas complexe; le besoin ne s'en fait pas sentir, et les matériaux nécessaires à son entretien n'existent pas. Mais, dans les agrégats composés, la complexité commence. Dans l'individu, comme dans la société, il commence par la formation d'un centre coordinateur supérieur qui exerce une action directrice sur des centres inférieurs. Parmi les animaux, les annelés en sont un bon exemple. Chez les annélides, les appareils nerveux de chacun des segments successifs qui se ressemblent ne sont subordonnés que bien faiblement à un ganglion supérieur ou à un groupe de ganglions supérieurs. Mais, à côté de l'évolution qui,



grâce à l'intégration et à la différenciation des segments, produit un animal annelé supérieur, il se constitue, à l'extrémité qui se meut la première, des sens et des appendices destinés à une action plus développée, et aussi un groupe de ganglions en rapport avec ces organes. Enfin, pendant que ces appareils se forment, les ganglions des segments postérieurs en subissent de plus en plus la direction. Faiblement marquée dans les types peu intégrés, tels que le centipède, cette centralisation s'accroît dans les types intégrés tels que les crustacés supérieurs et les arachnides. Il en est même du progrès qui transforme un agrégat à cohésion lâche en un agrégat à cohésion étroite. Évidemment, durant les phases primitives où le chef d'une tribu conquérante réussit seulement à soumettre au tribut les chefs des tribus adjacentes, tant qu'il vit, la centralisation politique est faible; par suite, par exemple dans les pays d'Afrique dont nous avons parlé et dans d'autres, les forces des centres locaux reprennent leur indépendance dès qu'elles peuvent rejeter leur subordination temporaire. Bien des peuples qui ont dépassé la phase des tribus isolées, nous offrent des exemples de plus ou moins de cohésion selon le plus ou moins de soumission des puissances locales au gouvernement central. A l'époque de la découverte des îles Sandwich, il y avait dans ces îles un roi au-dessus des chefs turbulents autrefois indépendants; à Tahiti, il y avait aussi un monarque avec des chefs secondaires mais faiblement subordonnés. Il en était de même à la Nouvelle-Zélande; et, il n'y a pas plus d'un siècle, tel était encore le régime politique des Malgaches. La nature de l'organisation politique pendant ces époques, se montre dans les degrés relatifs de puissance que les centres généraux et les centres particuliers exercent sur le peuple de chaque division. Ainsi



nous savons que chez les Tahitiens le chef avait une autorité suprême dans son propre district et plus grande que celle que le roi exerçait sur le pays entier. Lichtenstein nous dit que les Coussas « sont tous vassaux du roi, les chefs aussi bien que leurs sujets, mais que les sujets sont attachés à leurs chefs par une fidélité si aveugle qu'ils le suivent contre le roi. » Selon Cruickshank, « on aurait peine à trouver parmi les esclaves d'un chef achanti un seul homme qui voulût obéir aux ordres du roi sans le congé de son maître immédiat. » Enfin, Thompson raconte que chez les Araucaniens la hiérarchie des chefs comprend trois degrés, et que ceux qui gouvernent les plus petits groupes « ont sur eux une autorité moins précaire que les officiers d'un rang supérieur ». On pourrait augmenter le nombre des exemples ; ils nous rappellent les relations des centres politiques de premier et de second ordre aux temps féodaux ; à cette époque, il fallut longtemps pour effectuer la soumission des barons aux rois, et pendant cette période on vit bien des exemples du défaut de cohésion et du réveil de l'autorité locale, c'est-à-dire que la fidélité au chef local se trouva plus puissante que la fidélité au chef général.

Remarquons maintenant avec réflexion une conséquence que nous avons aperçue déjà : c'est que la subordination des centres locaux de gouvernement à un centre général de gouvernement accompagne habituellement la coopération de parties de l'agrégat composé dans ses luttes avec d'autres agrégats de même espèce. Entre les annelés supérieurs, tels que les insectes ailés et les crustacés armés de pinces, qui possèdent un système nerveux centralisé, et les annelés inférieurs, qui se composent d'un grand nombre de segments semblables armés de membres faibles, la différence ne porte pas seulement sur ce que ces derniers n'ont pas

de système nerveux centralisé, mais aussi sur ce qu'ils n'ont pas d'organes offensifs et défensifs efficaces. Dans les types supérieurs, la subordination nerveuse des segments postérieurs aux antérieurs a marché en même temps que le développement des organes qui conservent l'agrégat de segments dans ses rapports avec la proie; et cette centralisation de l'appareil nerveux est l'effet de la coopération des organes externes. Il en est encore ainsi des centralisations politiques qui deviennent permanentes. Tant que la subordination s'établit par la lutte intestine des pouvoirs locaux l'un avec l'autre, elle demeure instable; mais elle tend à la stabilité dans la proportion où les agents régulateurs, de premier et de second ordre, s'habituent à combiner leur action contre des ennemis extérieurs. Les changements récemment opérés en Allemagne ont remis sous nos yeux un de ces exemples de centralisation à la suite d'une coalition suggérée par la guerre, que nous avons trouvés si nombreux au moyen-âge dans l'histoire de la fondation de gouvernements monarchiques au-dessus d'un grand nombre de fiefs.

Il est aisé de comprendre comment cette institution gouvernementale composée est l'effet des actions extérieures combinées des agrégats composés pendant la guerre, dès qu'on se rappelle qu'au début l'armée et la nation ne font qu'un. Dans la tribu primitive, tous les hommes sont guerriers, de sorte que, durant les premières phases de la civilisation, le corps militaire se confond avec la population mâle adulte, à l'exclusion des esclaves seuls, c'est-à-dire avec toute la partie de la société qui jouit de la vie politique. En réalité, l'armée est la nation mobilisée, et la nation est l'armée en disponibilité. Par suite, les hommes qui sont chefs locaux chez eux et qui conduisent leurs bandes res-

pectives, composées de leurs vassaux, quand il faut combattre l'ennemi commun sous la direction d'un commandant général, deviennent des chefs de second ordre disciplinés et subordonnés au chef de premier ordre; enfin, ils conservent chez eux plus ou moins de cette subordination, et l'organisation militaire, développée durant la guerre, survit autant que l'organisation politique durant la paix.

Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que, dans l'appareil régulateur composé, formé pendant qu'un agrégat social se constituait, les centres locaux qui étaient indépendants dans le principe, deviennent des centres locaux dépendants, justement comme les ganglions locaux dont nous avons parlé plus haut deviennent des agents qui exercent leur fonction sous la direction des ganglions céphaliques.

§ 252. Cette formation d'un appareil régulateur composé, où l'on voit un centre qui domine des centres subordonnés, s'accompagne, dans les organismes individuels et sociaux, d'un accroissement de volume et de complexité du centre dominant.

Dans un animal, à côté du développement des sens qui lui fournissent l'information, et des membres qui doivent obéir à des ordres donnés d'après cette information, pour que leur concours lui permette de chasser sa proie et d'échapper à ses ennemis, il faut qu'un certain endroit devienne le centre où les divers genres d'information convergent, et d'où partent les impulsions motrices appropriées; enfin, dans la mesure où l'évolution des sens et des membres fait des progrès, ce centre, qui tire parti d'informations toujours plus variées et dirige des mouvements toujours mieux combinés, arrive nécessairement à posséder

des parties dissemblables plus nombreuses et une masse totale plus grande. En nous élevant dans le sous-règne des annelés nous voyons dans ses types supérieurs cette agrégation des ganglions optiques, auditifs et autres qui reçoivent des stimulants, avec les ganglions qui tiennent sous leur dépendance les principaux membres, les pinces, etc. De même, dans l'échelle des vertébrés, nous voyons au bas une corde à peu près uniforme formée de centres locaux auxquels ne commande nul cerveau; et nous nous élevons finalement à un appareil formé d'une corde attachée à un groupe intégré de centres de moindre importance par lesquels sont émis les commandements de certains centres suprêmes qui se développent sur eux. Dans une société, il arrive pareillement que le corps politique qui acquiert la prépondérance s'augmente peu à peu et se complique de parties additionnelles qui remplissent des fonctions additionnelles. Le chef des chefs a bientôt besoin d'auxiliaires pour exercer son autorité. Il rassemble autour de lui des gens qui recueillent les informations, d'autres avec qui il tient conseil, d'autres enfin qui exécutent ses ordres. Il n'est plus une unité gouvernante; il devient le noyau dans un groupe d'unités gouvernantes qui constituent le germe d'un ministère. Dans cette opération de composition, on peut observer diverses phases, où le mouvement va du temporaire au permanent. Aux îles Sandwich, le roi et le gouverneur ont chacun un certain nombre de chefs qui l'accompagnent et exécutent ses ordres. Ellis dit que le roi de Tahiti a un premier ministre et un petit nombre de chefs qui lui donnent leurs avis; aux îles Samoa, chaque chef de district a un premier ministre, selon Turner. En Afrique, nous trouvons tous les degrés de ce progrès des formes de gouvernement, depuis le gouvernement direct du chef

jusqu'au gouvernement par l'entremise d'agents. Chez les Bitjouans (peuplade béchuana), le roi « exécute lui-même la sentence qu'il a rendue, même quand il a condamné le criminel à mort; » enfin Lichtenstein nous dit qu'une autre peuplade béchuana (les Maatjapings) s'étant mutinée, le monarque « agita son terrible *sjambok* de cuir de rhinocéros, frappant de tous côtés, jusqu'à ce qu'il eût rassemblé toute la multitude devant lui; » et ses courtisans l'imitaient. Enfin Burchell nous apprend que chez les Bachassins, qui appartiennent à la même race, la charge du frère du chef « consistait à porter les ordres de celui-ci partout où il le fallait, et de les faire exécuter sous ses yeux. » Chez les Coussas, qui sont gouvernés par un roi et des chefs vassaux, chaque chef a des conseillers, et le grand conseil du roi se compose des chefs des divers kraals. Le souverain zoulou partage son pouvoir avec deux soldats de son choix, qui sont les deux juges suprêmes du pays. Dans les royaumes plus grands et mieux organisés, les institutions accessoires qui ajoutent au volume et à la complexité du centre gouvernant sont nombreuses et pleinement constituées. Au Dahomey, outre les deux premiers ministres et divers fonctionnaires qui entourent le roi, il y a deux juges, dont l'un ou l'autre est « presque toujours auprès du roi, l'informant de tout ce qui se passe; » enfin, selon Burton, à chaque officier est adjoint un second, qui est en réalité un espion : les faits prouvent que si le roi juge parfois lui-même, et que si, lorsque ses exécuteurs s'acquittent mal de leur besogne, il leur montre lui-même comment on tranche les têtes, il ne laisse pas d'avoir des agents aux mains de qui ces fonctions glissent peu à peu; c'est ainsi que, dans les appareils nerveux décrits plus haut, il y a des centres subsidiaires par où les communications



passent, et d'autres centres subsidiaires par où les décisions s'exécutent. Nous n'avons pas à faire voir dans les détails comment chez les nations civilisées des développements analogues se réalisent, par exemple, comment en Angleterre Guillaume le Conquérant fit de son *justicier* le suprême administrateur de la justice et des finances, auquel obéissait tout un corps de secrétaires d'État dont le chef était le chancelier; comment le justicier devint le premier ministre, et son conseil une cour suprême, occupée également d'affaires judiciaires et financières et de la révision des lois; comment enfin avec le temps cette organisation devint plus spécialisée et plus compliquée par des institutions subsidiaires. Le gouvernement central, en s'étendant, devient toujours plus hétérogène par la multiplication de parties pourvues de fonctions spécialisées. Enfin, de même que dans l'évolution nerveuse, après que la complication des centres directeurs et exécutifs se trouve portée à un certain point, des centres délibératifs s'organisent, d'abord peu apparents, mais plus tard prédominants; de même, dans l'évolution politique, les assemblées qui considèrent les résultats éloignés des actions politiques ne sont au début que de chétifs accessoires de l'institution gouvernementale centrale, mais finissent par prendre le dessus sur le reste. Il est évident que ces derniers centres de gouvernement, les derniers formés et les plus puissants, accomplissent dans les deux cas des fonctions analogues. De même que, chez l'homme, le cerveau, absorbé dans la direction de la conduite en général, surtout en vue de l'avenir, laisse les centres inférieurs, plus simples, plus anciens, diriger les mouvements ordinaires et même les occupations machinales; de même, aussi, on voit l'Assemblée délibérative d'une nation, négligeant les actions routinières du corps

politique que dirigent les diverses administrations, s'occuper des besoins généraux et du balancement des nombreux intérêts qui ne portent pas uniquement sur le moment présent. Il faut observer aussi que ces centres supérieurs chez l'homme et dans la société ne sont ni les réservoirs où les informations se déversent immédiatement, ni les organes d'où les commandements partent immédiatement; ils reçoivent d'organes inférieurs les faits qui guident leurs décisions, et font mettre ces décisions à exécution par d'autres organes. Le cerveau n'est pas un centre de sensation ou de mouvement; mais il a pour fonction de tirer parti de l'information apportée par les centres sensitifs, pour déterminer quelles actions devront être excitées par les centres moteurs. Pareillement, un corps législatif développé, sans être incapable de recevoir des impressions directement des faits, est d'ordinaire guidé par des impressions qui lui arrivent indirectement par la voie des pétitions, de la presse, des rapports des commissions et des enquêtes, des chefs des départements ministériels; enfin, il n'exécute pas directement les jugements qu'il rend, mais il les fait exécuter indirectement par les centres subordonnés, ministériels, judiciaires, etc.

Il faut ajouter une autre production concomitante. Durant l'évolution des centres régulateurs suprêmes, individuels et sociaux, les vieilles parties deviennent relativement automatiques. Un ganglion simple avec ses fibres afférentes et efférentes reçoit des stimulants et émet des impulsions qui n'ont pas plus d'adjuvant que d'obstacle; mais quand il se rassemble autour de ce ganglion des ganglions par où passent les divers genres d'impressions, et d'autres par où passent les impulsions qui causent différents mouvements, le premier devient indépendant des autres et réduit en

partie au rôle d'agent de transformation des excitations sensorielles des uns en décharges motrices des autres. A mesure que les parties supplémentaires augmentent en nombre, et que les impressions qu'elles envoient au centre primitif, augmentant aussi en nombre et en variété, entraînent l'émission d'un plus grand nombre d'impulsions par les centres moteurs conjugués, le centre primitif devient toujours davantage le canal par lequel, d'une façon toujours plus mécanique, des stimulants spéciaux conduisent à des actions appropriées. Prenons, par exemple, trois moments de l'évolution des vertébrés. Nous avons d'abord une corde spinale à peu près uniforme dont les portions successives reçoivent et envoient les nerfs sensoriels et moteurs des portions successives du corps : dans ce cas, la corde spinale est l'organe régulateur suprême. Ensuite vient l'appareil nerveux de vertébrés un peu plus avancés, la moelle allongée et les ganglions sensoriels situés à la partie antérieure de l'axe crânio-spinal, qui jouent un rôle relativement considérable, en ce qu'ils reçoivent les impressions directrices qui amènent des décharges motrices de la corde spinale, et par là tendent à la réduire à un rôle subordonné, à rendre ses actions machinales : ici, les ganglions sensoriels sont devenus les principaux organes régulateurs. Enfin, quand dans le cours de l'évolution le cerveau et le cervelet se développent, les ganglions sensoriels et le centre moteur coordinateur auquel ils sont adjoints, ne sont plus que de purs réceptifs de stimulants, et des organes de transmission des impulsions ; les centres formés en dernier lieu prennent la suprématie, et ceux qui les avaient précédés deviennent leurs serviteurs. Il en est ainsi des rois, des ministères et des corps législatifs. Quand le chef politique primitif, assumant des fonctions plus étendues, rassemble

autour de lui des agents, qui lui apportent des données pour ses décisions et se chargent de les exécuter, il tombe de plus en plus dans les mains de ces agents, c'est-à-dire que ceux qui l'informent et le conseillent contribuent pour la plupart à lui faire ses jugements, et que les officiers exécutifs modifient les actes qu'il leur délègue : le ministère commence à gouverner de par l'autorité du principal gouvernant. Plus tard, l'évolution des corps législatifs s'accompagne de la subordination des ministères ; ceux-ci, ne gardant leur poste que par l'appui des majorités, se trouvent au fond les agents exécutifs des volontés de ces majorités. Enfin, pendant que le ministère devient moins délibératif et plus exécutif, par une transformation que le monarque a déjà subie, celui-ci devient lui-même plus automatique ; les fonctions royales s'accomplissent par commission ; les discours royaux ne sont plus du roi que de nom ; les sanctions royales ne sont plus qu'une affaire de forme. Cette vérité générale, dont notre histoire est une expression si frappante, s'est manifestée sous une autre forme pendant le développement des institutions athéniennes, dans l'ordre politique, judiciaire et administratif : les plus anciennes classes de fonctionnaires survécurent, mais tombèrent dans des situations subordonnées, pour n'accomplir désormais que des fonctions d'un ordre relativement routinier.

§ 253. De la structure des appareils régulateurs et de celle de leurs grands centres de gouvernement, passons aux organes par l'entremise desquels s'exerce le gouvernement. Pour coordonner les actions d'un agrégat, individuel ou social, il faut non-seulement un centre, mais aussi des moyens de communication par l'entremise desquels ce centre peut affecter les parties.

En remontant l'échelle animale, nous passons de types où ce besoin est à peine satisfait, à d'autres où il l'est réellement. Les agrégats très-inférieurs, les éponges, les thalassicoles, etc., par exemple, dépourvus de centres coordinateurs quelconques, manquent aussi de moyens de transmettre les impulsions d'une partie à l'autre, et n'opposent à une action de l'extérieur aucune action coopérative. Chez les hydrozoaires et les actinozoaires, qui ne possèdent pas de centre visible de coordination, la diffusion de changements moléculaires d'une partie à l'autre dans toute l'étendue du corps amène des adaptations graduelles; la contraction du corps entier suit immédiatement un attouchement qui les froisse, tandis que le contact des tentacules avec la substance nutritive les fait se refermer sur cette substance. Nous voyons là que la propagation d'une certaine influence dans les tentacules amène la coopération des parties pour le bien général, mais faiblement et très-lentement. Chez les polyzoaires, en même temps que des centres nerveux distincts, apparaissent des fibres nerveuses distinctes qui charrient les impulsions rapidement le long des voies déterminées, au lieu qu'elles se propagent lentement à travers la substance de l'animal. De là vient que les parties coopèrent avec une rapidité relative en présence des actions externes. Enfin, à mesure que ces lignes internonciales se multiplient, et qu'en même temps elles s'adaptent bien dans leurs relations, elles permettent les coordinations variées que les centres nerveux développés dirigent. On peut aisément constater des échelons analogues dans l'évolution sociale. Sur un territoire couvert de groupes dépourvus d'organisation politique, la nouvelle d'une invasion se répand en passant d'une personne à l'autre, mettant beaucoup de temps à se diffuser sur toute la surface; et l'incapacité où la



masse éparpillée se trouve de coopérer dépend aussi bien du manque d'agences internonciales que de celles de centres régulateurs. Mais, en même temps que se produit la coordination politique qui rend possible une coalition en vue de la défense, se produisent aussi des organes destinés à agir sur les actions d'alliés distants. Chez les Fuégiens même, on allume des feux pour se communiquer des nouvelles. Les Tasmaniens faisaient aussi usage de feux pour signaux ; les Tannais ont aussi cet usage ; et l'on retrouve cette méthode d'établir une coordination vague entre les parties dans certaines circonstances chez d'autres races non civilisées. A mesure que nous avançons et que des combinaisons plus définies et plus variées deviennent nécessaires pour l'attaque et la défense, nous voyons employer des messagers. Chez les Fidjiens, par exemple, on envoie des hommes porter les nouvelles et les ordres, et l'on se sert de certains adjuvants mnémoniques. Les naturels de la Nouvelle-Zélande « envoyaient de temps en temps des informations aux tribus éloignées pendant la guerre au moyen de signes tracés sur des gourdes ». Dans les États de civilisation relativement avancée, tels que ceux de l'ancienne Amérique, cette méthode d'envoyer des nouvelles était très-perfectionnée. Les Mexicains avaient des courriers qui faisaient en pleine vitesse des étapes de 6 milles et qui transmettaient les nouvelles, dit-on, à une distance de 300 milles par jour ; les Péruviens, qui avaient des signaux de feu et de fumée aux époques de rébellion, avaient des coureurs de même genre. Voilà comment ce qui n'était dans le principe qu'une propagation lente d'impulsions d'une unité à une autre, à travers une société, devient, à mesure que nous avançons, une propagation plus rapide d'impulsions le long de lignes déterminées, ce qui permet des coalitions rapides et adaptées

avec précision à un but. Nous devons en outre noter que cette partie de l'appareil régulateur, comme les autres, doit son origine à la nécessité d'unir les actions contre les autres sociétés. De même que dans les derniers temps, dans les clans des Highlands, le courrier, portant la croix de feu, jetait sur son passage l'appel aux armes ; de même, aux premiers temps de l'histoire d'Angleterre, c'était avant tout entre les chefs et leurs agents que s'échangeaient les messages, qui avaient d'ordinaire pour objet les affaires de guerre. Sauf dans ces cas (et même les messagers d'État ne pouvaient parcourir rapidement les mauvaises routes des premiers temps), la propagation d'une nouvelle dans l'intérieur du corps politique était très-lente. Cette lenteur a persisté jusqu'à une époque relativement récente. Il y eut telle partie du Devon où la mort d'Élisabeth ne fut connue qu'après que la cour eut quitté le deuil ; et il fallut dix-huit jours pour que la nouvelle de la nomination de Cromwell à la dignité de protecteur arrivât à Bridgewater. La lenteur de la diffusion des influences nécessaire à la coopération des parties n'est pas la seule chose que nous ayons à remarquer ; il faut encore noter la petitesse et l'uniformité de ces influences et les contrastes avec leur grandeur et leur multiformité subséquente. Au lieu du courrier qui porte une dépêche unique, militaire ou politique, d'un chef à un autre, à de rares intervalles et en un petit nombre de lieux, on a vu à la fin des paquets d'innombrables lettres lancées chaque jour et plusieurs fois par jour dans toutes les directions, à travers toutes les classes de la société, moyen rapide de transmettre les impulsions, paquets non moins volumineux que variés, qui sont tous des instruments de la coopération. Deux autres agences internonciales viennent s'ajouter plus tard à celle-ci. Quand la lettre est devenue d'un usage rela-

tivement fréquent, elle donne naissance à la lettre nouvelle : d'abord c'est une feuille imprimée en partie, à laquelle un événement important donne lieu, où il reste un espace non imprimé qui peut recevoir une lettre écrite. De cette feuille, séparée désormais de sa partie blanche, et devenue périodique, est sorti le journal. Enfin le journal a augmenté de volume ; le nombre de ses exemplaires est devenu immense ; lui-même est plus varié, plus fréquent ; enfin les ondes faibles et lentes de nouvelles, séparées par des intervalles longs et irréguliers, se sont transformées en ondes rapides, puissantes, régulières qui portent deux et trois fois par jour à des millions d'individus dans toutes les parties du pays des impressions qui les poussent ou les arrêtent, qui déterminent dans leur conduite des changements d'adaptation rapides ou mesurés. Finalement, il se fait une propagation de stimulants bien plus rapides qui sert à coordonner les actions sociales, politiques, militaires, commerciales, etc. On commence par le télégraphe sémaphore, qui nous rappelle le principe fondamental des signaux de feu des sauvages, mais qui en diffère, parce qu'il était susceptible de porter de station en station non plus seulement des idées vagues, mais des idées distinctes, nombreuses et complexes ; puis on arrive au télégraphe électrique, immensément plus rapide, par lequel passent des messages parfaitement définis, mais d'une variété et d'une complexité sans bornes. Au lieu d'un petit nombre de télégraphes sémaphores qui transmettaient, surtout pour les besoins du gouvernement, des impulsions dans un petit nombre de sens, il y a un grand nombre de lignes de communication instantanée dans tous les sens et pour les besoins de tout le monde. En outre, par l'entremise de ces derniers appareils internonciaux, l'organisme social, encore que composé

d'unités discrètes, a acquis une faculté de se coordonner rapidement, égale et même supérieure à celle des organismes concrets. Nous avons déjà fait sentir (§ 221) que les unités sociales, encore qu'elles forment un agrégat discontinu, réalisent au moyen du langage la transmission d'impulsions que les nerfs accomplissent dans les agrégats individuels. Mais, grâce à la continuité moléculaire des fils télégraphiques, les impulsions se transmettent dans l'intérieur du corps politique bien plus rapidement qu'elles ne feraient dans un corps vivant concret. Y compris le temps qu'il faut pour porter les dépêches aux bureaux ou les en rapporter à Edimbourg et à Londres, un habitant de la première de ces villes peut communiquer un mouvement à un habitant de la seconde, dans le quart du temps qu'il faudrait pour qu'une décharge nerveuse pût aller de l'un à l'autre, fussent-ils réunis par des tissus vivants. Il ne faut pas non plus oublier que l'analogie des besoins a amené une sorte d'analogie dans l'arrangement des lignes inter-nonciales. Des grands centres sociaux partent de grands groupes de fils ; à mesure qu'ils avancent, se détachent de loin en loin des groupes moindres, qui eux-mêmes en émettent d'autres, comme un tronc nerveux allant du centre à la périphérie émet de temps en temps des faisceaux latéraux, et ceux-ci d'autres. De plus, il y a dans la distribution une autre analogie, à savoir que, près des centres principaux, ces grands groupes de lignes inter-nonciales marchent côte à côte avec les principales voies de communication, chemins de fer et routes, mais s'en séparent fréquemment quand ces voies se ramifient ; c'est ainsi que, dans les parties centrales d'un vertébré, les troncs nerveux accompagnent habituellement les artères, au lieu que vers la périphérie les nerfs ne restent plus à côté des veines et des

artères : il y a analogie dans les deux cas pour la seule circonstance où l'association ne fasse jamais défaut ; en effet, le seul fil télégraphique qui accompagne le système de chemin de fer dans toutes ses ramifications est le fil qui en arrête ou en excite le trafic, de même que le nerf qui accompagne partout une artère est le nerf vaso-moteur qui y règle la circulation. C'est encore une chose à remarquer que les lignes internonciales soient isolées dans les deux cas. Comme les ondes moléculaires à transmettre sont parfaitement dissemblables, il est nécessaire dans les deux cas qu'elles ne sortent pas des canaux qui leur sont destinés. Quoique pour les fils télégraphiques en l'air on ait un autre mode d'isolement, les fils souterrains sont isolés d'une manière qui a de l'analogie avec celle qu'on observe dans les fibres nerveuses. Un grand nombre de fils, unis en un même faisceau, sont séparés les uns des autres par des enveloppes formées d'une substance isolante, de même que les fibres nerveuses qui courent côte à côte dans le même tronc sont séparées les unes des autres par leurs tuniques médullaires propres.

Il en résulte donc, en général, que dans les sociétés, comme dans les corps vivants, l'accroissement de la dépendance mutuelle des parties, qui implique un appareil régulateur d'une efficacité croissante, implique par suite des centres régulateurs développés, mais aussi des moyens de propager l'influence de ces centres. Enfin, de même qu'à un point de vue l'évolution organique offre des organes internonciaux de plus en plus efficaces au service de la direction centrale, l'évolution sociale nous en présente aussi.

§ 254. Il faut encore faire connaître une autre analogie importante. Dans les deux genres d'organismes, l'appareil



régulateur se divise, au cours de l'évolution, en deux appareils auxquels vient à la fin s'en ajouter un troisième, qui en est en partie indépendant; et les différenciations de ces systèmes ont des causes communes dans les deux cas.

La loi générale de l'organisation, dont nous avons donné tant d'exemples dans les chapitres précédents, c'est que des fonctions distinctes amènent des structures distinctes; que les différences fonctionnelles les plus tranchées produisent les différences de structure les plus tranchées; et qu'au sein de chacun des principaux appareils qui se sont primitivement séparés l'un de l'autre, conformément à ce principe, il s'opère des divisions secondaires, conformément au même principe. Cela suppose que si dans un organisme, individuel ou social, la fonction régulatrice se partage en deux parties profondément dissemblables, l'appareil régulateur se différenciera en deux parties respectivement dissemblables, accomplissant leurs fonctions dissemblables d'une façon fort indépendante l'une de l'autre. Nous allons voir qu'il en est ainsi.

Nous avons vu que, dans un animal développé, il y a une division fondamentale qui sépare l'appareil externe qui a affaire avec le milieu d'avec l'appareil interne qui remplit la fonction d'entretien. Pour que ces deux appareils se prêtent une assistance mutuelle efficace, il n'est pas seulement nécessaire que les actions des appareils internes et externes, considérés chacun dans son ensemble, soient coordonnées; il faut encore que les actions de leurs parties soient coordonnées entre elles. L'animal ne saurait atteindre sa proie ou échapper à ses ennemis que si les os et les muscles de chaque membre agissent ensemble convenablement, que si tous les membres coopèrent efficacement, que s'ils ajustent leurs mouvements aux impressions tactiles, visuelles

et auditives, et, pour combiner ces diverses actions des divers organes sensitifs et moteurs, il faut un système nerveux, étendu et compliqué dans la mesure où les actions combinées sont fortes, multipliées et compliquées. La combinaison qui doit exister entre les actions des organes d'entretien est semblable au fond, quoique moins savante. Si l'aliment préparé par la mastication n'est pas avalé quand il se présente à l'ouverture du pharynx, la digestion ne saurait commencer; si, lorsque l'aliment est dans l'estomac, cet organe se contracte sans verser sur l'aliment aucune sécrétion, ou s'il y verse du suc gastrique sans exécuter ses contractions rythmiques, la digestion s'arrête; si les grandes glandes accessoires de l'appareil digestif n'envoient pas dans l'intestin une quantité assez grande de leurs produits respectifs, ou si elles les envoient quand il ne le faut pas, ou en quantité insuffisante, la digestion reste imparfaite; il en est ainsi des nombreuses opérations de second ordre, simultanées et successives, qui composent la fonction générale. Par suite, il faut qu'il y ait un appareil nerveux, qui, par ses excitations et ses inhibitions internonciales, conserve la coordination de toutes ces fonctions. Or, remarquez la profonde différence des deux espèces de coordination que cet appareil doit assurer. Il faut que les actions externes changent rapidement. Des mouvements prompts, des changements subits de direction, des arrêts instantanés sont nécessaires. Il faut que les contractions musculaires soient exactement ajustées pour que l'animal reste en équilibre, fasse un saut, évite l'ennemi qui fond sur lui. De plus, il y faut des combinaisons compliquées d'actions organiques, car les forces auxquelles il faut que l'animal s'oppose sont nombreuses et variées. En outre, les combinaisons compliquées qui changent de moment en moment reviennent rare-

ment, parce que les circonstances sont rarement deux fois semblables. Ce n'est pas tout : ce ne sont pas seulement les besoins du moment qu'il faut satisfaire, mais encore ceux d'un avenir plus ou moins éloigné. Rien de semblable avec les coordinations internes. Après chaque repas, il faut que la même série d'opérations se renouvelle, variée quelquefois par la quantité d'aliments, par leur qualité, et par le plus ou moins de perfection de la mastication. Les adaptations qu'il y faut n'ont besoin d'être ni rapides, ni spéciales, ni exactes ; une proportion générale et un ordre passable entre des actions qui ne commencent pas et qui ne finissent pas à un moment précis, et qui n'ont pas une intensité exactement déterminée. C'est pour cela qu'il se forme pour les organes d'entretien un appareil régulateur très-différent de l'autre, et qui finit par s'en séparer réellement. L'appareil du grand sympathique, ou « système nerveux de la vie organique », comme on l'appelle encore, qu'il dérive ou non du système cérébro-spinal en est, chez les vertébrés supérieurs, réellement indépendant. Bien que le grand sympathique demeure perpétuellement sous l'influence du système supérieur, qui agit par les organes musculaires et cause la principale dépense, et bien qu'à son tour il influence ce système supérieur, ces deux systèmes accomplissent chacun leur fonction séparément : ils s'affectent mutuellement, mais surtout par des demandes qui affaiblissent l'organisme d'une manière générale. Le cœur et les poumons, dont le concours est indispensable aux organes d'entretien aussi bien qu'aux organes de dépense, sont les seuls viscères où le système nerveux supérieur et l'inférieur se partagent le gouvernement. Le cœur, que le système cérébro-spinal excite en proportion de la quantité de sang requise par l'action externe, le système du

grand sympathique l'excite aussi quand à la suite d'un repas une plus grande quantité de sang devient nécessaire à la fonction digestive; les poumons, dont l'expansion est en partie l'effet de la contraction des muscles thoraciques qui appartiennent au système des organes externes, les poumons dépendent beaucoup du système cérébro-spinal, ce qui n'empêche pas qu'ils ne soient aussi excités par le grand sympathique quand les organes digestifs sont en travail. Afin de mieux montrer la tendance qui pousse toutes ces opérations vitales, relativement constantes, à passer sous le contrôle d'une influence nerveuse, différente de celle qui dirige les opérations externes sans cesse variables, nous pouvons faire la remarque que celle que le système cérébro-spinal exerce sur le cœur et les poumons diffère grandement des actions directrices supérieures, c'est-à-dire qu'elles sont principalement réflexes et inconscientes. La volonté ne peut rien pour modifier les pulsations du cœur; et quoique un acte de la volonté puisse augmenter ou diminuer pour un temps l'activité de la respiration, cela ne saurait changer la moyenne des mouvements respiratoires, qui demeurent des actes automatiques durant la veille et le sommeil. J'ajouterai que la grande différence que nous observons entre les fonctions des deux systèmes nerveux chez les animaux supérieurs, les vertébrés, se retrouve dans les membres supérieurs des annelés. Les insectes, eux aussi, possèdent un système nerveux viscéral qui se distingue au fond du système nerveux qui coordonne leurs actions externes. Cela nous montre que la séparation chez les animaux des deux appareils régulateurs dévoués à des fonctions différentes, est un fait concomitant d'une évolution plus avancée.

Une différence analogue de fonctions produit une diffé-

renciation analogue des appareils au cours de l'évolution des organismes sociaux. Unique dans les sociétés d'ordre inférieur, comme chez les animaux inférieurs, l'appareil régulateur dans les sociétés supérieures, comme chez les animaux supérieurs, se divise en deux appareils, qui, sans jamais cesser de s'influencer mutuellement, exercent leur autorité respective avec une indépendance réelle. Les effets sont analogues : on va voir qu'ils ont des causes analogues. Dans les luttes d'une société avec d'autres, le succès suppose la rapidité, la combinaison et un ajustement spécial des actions à des circonstances toujours en cours de changement. Il faut que les rapports sur les mouvements de l'ennemi se transmettent rapidement ; il faut porter rapidement des forces sur certains points particuliers ; il faut rassembler des approvisionnements appropriés par la quantité et par la qualité aux besoins de ces forces ; il faut mettre en harmonie des manœuvres militaires ; et, pour réaliser ces fins, il faut une autorité centralisée, qui obtienne une obéissance instantanée. Il en est tout autrement des appareils qui ont l'entretien pour fonction. Quoique les actions de ces appareils doivent varier un peu à l'occasion, surtout pour faire face aux exigences de la guerre, elles ne laissent pas de présenter une uniformité relative. Les divers genres d'aliments produits ont à satisfaire aux besoins d'une consommation qui ne varie que dans des limites peu étendues ; les demandes de vêtements demeurent à peu près constantes et ne changent pas de proportion subitement, mais lentement ; il en est de même des produits moins nécessaires. La rapidité, la spécialité et la précision ne sont donc pas des caractères de la coordination requise dans l'appareil d'entretien. Aussi faut-il qu'il existe une autre espèce d'appareil régulateur. Nous allons voir que cet



appareil se produit comme l'appareil d'entretien se développe. Remarquons-en la marche. Aux premières époques, les occupations sont souvent de nature à ne pas permettre la séparation de l'autorité qui règle les opérations défensives d'avec celle qui règle les opérations d'entretien, parce que ces deux genres d'opérations sont étroitement unis. Chez les Mandans, les familles s'unissent pour chasser et partagent le butin également entre elles ; ce qui nous montre que la guerre contre les bêtes sauvages au profit commun était chose si analogue à la guerre contre les hommes au profit commun, qu'elles ne cessaient point d'être des affaires publiques l'une comme l'autre. Pareillement, chez les Comanches, on procède à la garde du bétail de la tribu de la même manière qu'à la garde d'une expédition militaire ; c'est parce que la communauté des intérêts individuels, engagés dans la protection du bétail contre les ennemis, ressemble à la communauté des intérêts engagés dans la protection des personnes, que les deux genres de gouvernement continuent à n'en faire qu'un. En outre, dans les tribus simples soumises à un commandement, l'autorité est sans limite et porte sur les actions industrielles aussi bien que sur les autres. Lorsqu'il n'y a d'autres esclaves que les femmes, ou quand il y a une classe d'esclaves, les individus qui ont l'autorité pour diriger l'attaque ou la défense dirigent aussi en personne le travail dans la tribu ; enfin, quand un chef armé d'une puissance considérable s'est élevé, il ne se borne pas à commander durant la guerre, il dirige aussi le travail durant la paix. Chez les Gonds, les Bhils, les Nagas, les Michmis, les Kalmouks et beaucoup d'autres tribus simples, on reconnaît que les gouvernements politiques et industriels sont identiques. Un progrès partiel, dessinant une distinction des pouvoirs, ne

les sépare pas nettement. C'est ainsi que chez les Coukis le rajah impose et règle le travail, surveille les déplacements des villages, et partage le sol à défricher dans le nouveau territoire entre chaque famille. Chez les Santals, le chef dirige le travail des gens ; et chez les Khonds il joue le rôle de principal commerçant. Dans la Polynésie, nous observons des faits analogues. Les chefs, dans la Nouvelle-Zélande, dirigeaient les opérations agricoles et la construction des bâtiments. Aux îles Sandwich, il y a un marché où « le prix est réglé par le chef ». Aux îles Tonga, le commerce est aussi « évidemment soumis à l'autorité du chef ». Enfin les chefs kadagans « fixent le prix du riz ». Il en est de même dans l'île Célèbe ; c'est l'autorité politique qui fixe le jour du travail sur les plantations, et le peuple y marche au son du gong. En Afrique, l'époque des semences et celle de la moisson dépendent de la volonté du chef, et chez les nègres de l'intérieur le « marché obéit à la direction des chefs ». Même chose dans certaines parties de l'ancienne Amérique : à San-Salvador par exemple, où le cacique dirigeait les plantations ; il en est encore ainsi dans certaines parties de l'Amérique de nos jours. Ceux qui font le commerce avec les Mundrucus « doivent distribuer leurs marchandises entre les petits chefs », et attendre plusieurs mois avant « d'être remboursés en produits ». Enfin les Patagons ne purent vendre leurs armes ni leurs vêtements aux compagnons de Wilkes, sans en avoir obtenu la permission de leur propre chef. Dans d'autres sociétés et surtout chez celles qui sont considérablement développées, l'union de la règle politique et de l'industrielle se modifie : l'autorité ailleurs unique se dédouble. Ainsi, « chez les Dayaks de Sakarra, à côté du chef ordinaire il y a un chef commerçant. » Au Dahomey, il y a à Ouidah un chef du commerce. Aux îles Fidji, où, à d'autres

égards, l'organisation sociale est fort avancée, il y a des chefs industriels. A une autre période, le chef du commerce devient un fonctionnaire qui exerce une surveillance rigoureuse. Dans l'ancien Guatemala, il y avait un fonctionnaire qui fixait les prix dans les marchés ; et au Mexique des agents de l'État veillaient à ce que les terres ne demeuraient pas sans culture. Ces faits ont de l'analogie avec des états par où l'Europe civilisée a passé. Jusqu'au x<sup>e</sup> siècle, chaque domaine en France avait des ouvriers et des artisans serfs ou seulement libres en partie, dont le seigneur dirigeait le travail et qu'il payait en les nourrissant et en leur distribuant des articles de consommation. Entre le xi<sup>e</sup> et le xiv<sup>e</sup> siècle, les seigneurs féodaux, ecclésiastiques ou laïques, réglaient la production et la distribution sur leurs domaines, jusqu'à ce qu'il fallait leur acheter le droit d'exercer une industrie ou de se livrer au commerce. Dans l'âge monarchique qui a suivi cette époque féodale, c'était un article de loi que « le droit au travail est un droit royal, qu'il est loisible au prince de vendre et que les sujets peuvent acheter. » Depuis lors jusqu'à la Révolution, le pays pullula d'officiers qui autorisaient les professions, dictaient les méthodes de production et contrôlaient les produits. Depuis la Révolution, l'autorité de l'État n'a pas cessé d'être considérable, mais elle a grandement diminué, et c'est par d'autres moyens que l'industrie s'est accommodée à ses nécessités. L'histoire d'Angleterre montre encore mieux la marche de cette différenciation. Dans les premiers siècles de cette histoire, les chefs des guildes n'étaient autres que les chefs politiques locaux, ealdormen, et baillis de ports ou de bourgs ; en outre, la guilde était aussi un corps pourvu d'attributions politiques. Il fallait faire les achats et marchés en présence d'officiers ; la loi prescrivait les méthodes que devaient employer l'agricul-

ture et l'industrie. Des prescriptions analogues, mais toujours moins nombreuse, se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Jusqu'au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, il y eut des conseils métropolitains et locaux, véritables autorités politiques, qui fixaient les prix et les salaires. Mais, durant les générations suivantes, les restrictions et les primes disparurent ; les lois sur l'usure furent abolies, et la liberté d'association devint plus grande dans le commerce.

Maintenant, si à ces époques primitives où l'organisation industrielle rudimentaire est soumise à l'autorité du chef, si à ces époques intermédiaires où l'organisation industrielle en se développant passe sous une autorité politique en partie séparée de celle de l'État, nous comparons une époque postérieure, comme la nôtre, caractérisée par une organisation industrielle devenue prépondérante, nous apercevons que cette organisation a fini par se constituer une autorité au fond indépendante. Il n'est plus question maintenant pour l'État de fixer des prix ni de prescrire des méthodes. A la charge de se soumettre à la gêne légère d'un petit nombre de licences, les citoyens peuvent adopter l'occupation qui leur plaît. La loi ne règle plus la quantité de produits du sol ou des manufactures qui pourront être exportés ou importés ; elle n'impose plus telle amélioration ni n'interdit les mauvaises méthodes ; mais les citoyens font leurs affaires de la façon qui leur semble la meilleure, sans avoir à subir d'autre obligation légale que celle de remplir les conditions de leurs contrats et de ne point faire tort à leurs voisins. Comment leur activité industrielle s'est-elle ajustée aux nécessités des circonstances ? C'est grâce à un appareil interoncial par le moyen duquel les divers organes industriels rencontrent les uns chez les autres des stimulants ou des obstacles par suite de la hausse ou de la baisse de la consomma-

tion de leurs produits respectifs, et par où aussi ils reçoivent tous un stimulant quand il se fait un excès subit de consommation de produits pour cause de guerre. Les marchés des principales villes, où les transactions règlent les prix des grains, des bestiaux, du coton, des laines, des métaux ou du charbon, montrent les rapports variables de l'offre et de la demande ; enfin les nouvelles de ces transactions, répandues par la presse, portent chaque localité à augmenter et à diminuer le travail de sa fonction spéciale. De plus, tandis que les divers districts conforment leur activité à l'autorité des centres d'affaires de leur localité, la métropole, où tous ces districts sont représentés par des maisons et des agences, a son marché central et sa bourse, où s'opère le nivellement général des demandes respectives de tout genre, présentes et à venir, qui établit un équilibre juste entre le travail des diverses industries. Cela veut dire qu'à côté de l'appareil régulateur politique il s'est formé un appareil régulateur industriel qui remplit sa fonction coordinatrice d'une manière indépendante, c'est-à-dire en réalité un plexus de ganglions.

Ainsi que nous en avons fait sentir quelque chose, un troisième appareil régulateur, qui se distingue en partie des deux autres, se produit dans les deux cas. Pour que les fonctions s'ajustent promptement aux besoins, il faut que les approvisionnements des matières de consommation dont le besoin se fait sentir soient portés rapidement sur les points où les fonctions commencent à s'exercer. Si un organe du corps de l'animal ou du corps politique, subitement appelé à fournir une action considérable, ne pouvait recevoir les matériaux nécessaires à sa nutrition ou à sa sécrétion, ou aux deux fonctions, que par le cours tranquille que suivent d'ordinaire les courants distributeurs,



son action, un moment stimulée, ne tarderait pas à languir. Pour qu'elle continue à répondre à l'accroissement de demande, il faut que l'organe reçoive un supplément des matériaux qu'il consomme en fonctionnant, il faut qu'il ait un *crédit* ouvert, sur la fonction qu'il remplit. Dans l'organisme individuel, l'appareil nerveux vaso-moteur sert à cette fin. Les fibres de cet appareil se ramifient partout le long des artères qu'elles dilatent ou contractent conformément aux stimulants qui les traversent. La loi générale, découverte par Ludwig et Loven, veut que, lorsque l'impression qui accompagne l'activité d'une partie est portée vers les centres par les nerfs de sensation, il se réfléchisse en retour vers cette partie, le long des nerfs vaso-moteurs, une influence grâce à laquelle les artérioles de cette partie se dilatent soudainement; en même temps, les nerfs vaso-moteurs qui se rendent dans les parties inactives y portent une influence qui contracte légèrement les artérioles de ces parties : ce qui diminue l'afflux du sang dans les parties où le besoin ne s'en fait pas sentir et permet de l'augmenter où il en est besoin. Dans l'organisme social, ou mieux dans un organisme social avancé, tel que ceux des temps modernes, ce genre de service se trouve rempli par les banques et les compagnies financières qui prêtent le capital. Lorsqu'une industrie locale, sollicitée à une activité insolite par l'accroissement de consommation de ses produits, adresse d'abord ses demandes aux banques locales, celles-ci, pour répondre aux impressions que leur cause l'élévation de l'activité qui se fait remarquer autour d'elles, ouvrent plus largement les canaux à capital dont elles disposent; et bientôt, la prospérité s'accroissant encore, l'impression se propage aux centres financiers de Londres et y produit une augmentation du crédit local, en

sorte qu'il se fait sur le lieu de cette industrie une dilatation des courants afférents d'hommes et d'articles de consommation. En même temps, pour faire face à ce besoin local de capital, diverses industries sur d'autres points, qui ne sont pas stimulées de la même manière, et qui par conséquent ne sauraient offrir un aussi bon intérêt, ne trouvent plus qu'une offre diminuée : la circulation s'y resserre. Ce troisième appareil régulateur, remarquez-le, vaso-moteur chez l'individu, monétaire dans la société, est au fond indépendant. Il y a des centres vaso-moteurs locaux possédant une autorité locale, comme il y a des centres monétaires locaux ; et, bien qu'il soit en apparence difficile de démêler dans les deux cas le centre principal au milieu des autres organes régulateurs avec lesquels il est engagé, il ne laisse pas d'avoir une fonction séparée. Si bien relié qu'il soit à l'appareil régulateur principal qui régit les actions externes, il ne lui est pas assujéti. La volonté chez l'animal ne saurait modifier ces offres locales de sang, et, dans la société, la législation, cessant de porter les graves perturbations qu'elle causait jadis dans le mouvement du capital, le laisse faire aujourd'hui presque avec une liberté absolue : on peut même dire que l'Etat, avec les organes soumis à son autorité directe, se trouve, en face des corporations financières, dans la situation d'un client, tout comme le cerveau et les membres à l'égard des nerfs vaso-moteurs. Ce troisième appareil n'appartient pas non plus au second appareil régulateur qui régit les organes d'entretien, individuel ou social. Les viscères n'ont de sang que par permission des nerfs qui commandent leurs artères, et, si les organes extérieurs sont soumis à un travail considérable, l'offre est supprimée aux organes externes : pareillement, le système industriel, avec l'appareil centralisé qui met ses actions en

équilibre, ne saurait de lui-même détacher les capitaux ici ou là ; mais il y arrive par une voie indirecte , rien que par les impressions qu'il fait sentir à Lombard-Street.

§ 255. Ainsi l'accroissement de la dépendance mutuelle, commune aux deux genres d'organisations quand elles avancent dans leur évolution, entraîne nécessairement une nouvelle série d'analogies remarquables. Comme la coopération se trouve impossible dans les deux cas, s'il n'existe des appareils grâce auxquels les parties coopératives ajustent leurs actions, il ne saurait manquer d'arriver dans le corps politique, comme dans le corps vivant, qu'un système régulateur se forme et subisse en lui-même des différenciations à mesure que les systèmes d'organes se développent.

La coopération dont le besoin est le plus urgent dès le début est celle qui est nécessaire dans les rapports avec l'ennemi et la proie. Le premier centre régulateur, individuel ou social, se forme pour produire cette coopération. Comme les agrégats composés sont formés par intégration d'agrégats simples, il se forme dans les deux cas des centres régulateurs suprêmes et d'autres subordonnés ; et la structure des centres suprêmes devient plus compliquée. En même temps que les agrégats doublement et triplement composés nous présentent un développement plus avancé dans la complication et la subordination, ils nous offrent aussi des appareils internonciaux mieux combinés, et enfin des appareils qui transmettent instantanément les informations et les commandements.

A cet appareil régulateur principal qui régit les organes affectés aux actions externes, il s'ajoute, dans les deux cas, durant l'évolution, un appareil régulateur pour les organes internes affectés à l'entretien ; et ce second appareil se rend

indépendant. Naturellement il vient plus tard que le premier. La conservation de l'agrégat, individuel ou social, dépend avant tout d'une condition, celle d'échapper à la destruction par une cause externe, et cette condition implique une coordination complexe : en effet, tirer parti complètement des matériaux destinés à l'entretien est une chose moins urgente et qui implique une coordination relativement simple. Aussi l'appareil d'entretien n'acquiert-il que plus tard ses organes régulateurs. Enfin le troisième appareil, l'appareil distributeur, qui, s'il se produit nécessairement après les autres, leur est indispensable pour qu'ils prennent un développement considérable, finit par posséder un appareil régulateur qui lui est propre.

## CHAPITRE X

### TYPES SOCIAUX ET CONSTITUTIONS

§ 256. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les antécédents respectifs des organismes individuels et des organismes sociaux pour voir la raison pour laquelle ceux-ci ne sauraient comporter une classification aussi définie que ceux-là. Durant un millier de générations, une espèce végétale ou animale mène à peu près le même genre de vie; et ses membres héritent des mêmes adaptations acquises. Lorsque le changement des conditions introduit des différences entre des formes jadis semblables, les différences accumulées qui se produisent chez les descendants ne font que déguiser l'identité originelle et n'empêchent point l'observation de grouper les espèces dans un même genre, et les divergences plus grandes qui ont pris naissance plus tôt n'empêchent pas non plus de grouper les genres en ordres, et les ordres en classes. Il n'en est pas de même des sociétés. Il est vrai que les hordes d'hommes primitifs, qui se divisent et se subdivisent, nous offrent une suite de petits agrégats sociaux menant des genres de vie semblables, héritant des structures sociales inférieures qui en ont été le



résultat, et reproduisant ces structures. Mais les agrégats sociaux supérieurs propagent leurs types respectifs d'une façon bien moins décidée. Sans doute il y a dans les colonies une tendance à ressembler aux sociétés mères ; mais celles-ci sont en comparaison si plastiques, et l'influence que les nouveaux habitats exercent sur les sociétés dérivées est si grande, que les différences de structure sont inévitables. En l'absence d'organisations définies fixées pendant l'époque où plusieurs sociétés issues l'une de l'autre ont mené un même genre de vie, les différences nettes, sans lesquelles il n'y a pas de classification complète, ne sauraient exister.

Il y a pourtant deux espèces cardinales de différences dont nous pouvons nous servir pour grouper les sociétés dans un ordre naturel. En premier lieu, nous pouvons les arranger, d'après le degré de leur complexité, en simples, composées, doublement composées, triplement composées ; et en second lieu, mais d'une façon moins spécifique, nous pouvons les diviser en sociétés principalement déprédatrices et en sociétés principalement industrielles, les premières où l'organisation pour l'attaque et la défense est le plus avancée, les secondes où l'organisation productrice est le plus développée.

§ 257. Nous avons vu que l'évolution sociale commence par de petits agrégats simples ; qu'elle progresse par l'union de quelques-uns de ces agrégats en agrégats plus grands, et qu'après s'être consolidés ces groupes s'unissent avec d'autres semblables à eux pour former des agrégats encore plus grands. Notre classification doit donc commencer par des sociétés du premier ordre, c'est-à-dire du plus simple.

Nous ne pouvons pas toujours dire avec précision ce qui

constitue une société simple; en effet, comme dans tous les produits de l'évolution en général, les sociétés offrent des phases de transition qui se refusent à des séparations nettes.

Tant que les membres d'un groupe se multiplient, se répandent et divergent graduellement, il n'est pas toujours facile de décider si les groupes où ils rentrent sont bien distincts. Ici, les descendants d'ancêtres communs qui habitent une région stérile doivent se séparer, tandis que les familles qui constituent le groupe sont encore très-semblables; là, dans une région plus fertile, le groupe peut demeurer uni tant qu'il ne s'est pas formé de sous-groupes de familles très-dissemblables, sous-groupes qui s'écartent lentement les uns des autres, et demeurent unis par un lien commun qui s'affaiblit peu à peu. Progressivement, survient une complication nouvelle, celle qui provient de l'introduction d'esclaves qui n'ont pas les mêmes ancêtres que la race ou qui n'ont avec elle que des ancêtres plus éloignés; ces esclaves, encore qu'ils ne soient point des unités politiques, ne laissent pas d'être des unités au point de vue sociologique. Ensuite vient une complication analogue, provenant de l'invasion à la suite de laquelle les envahisseurs constituent une classe dominante. Nous n'avons rien de mieux à faire que de considérer comme une société simple celle qui forme un tout non assujéti à un autre et dont les parties coopèrent, avec ou sans un centre régulateur, en vue de certaines fins d'intérêt public. Voici un tableau qui présente avec autant de précision que possible les divisions et les subdivisions principales de ces sociétés simples.

**Sociétés simples.**

## SANS CHEFS

*Nomades* : (chasseurs) Fuégiens, certains Australiens, Veddahs des bois, Boschismans, Chépangs et Kusundas du Népaül.

*Demi-sédentaires* : la plupart des Esquimaux.

*Sédentaires* : Alfaroux, Dayaks de l'intérieur sur le haut Saraouak.

## AVEC DES CHEFS DE TEMPS EN TEMPS

*Nomades* : (chasseurs) certains Australiens, Tasmaniens.

*Demi-sédentaires* : certains Caraïbes.

*Sédentaires* : certains Uaupés du haut Rio-Negro.

## AVEC UNE AUTORITÉ SUPRÊME VAGUE ET INSTABLE

*Nomades* : (chasseurs) Andamènes, Abipones, Serpents, Chippeouïens (pasteurs), quelques Bédouïns.

*Demi-sédentaires* : certains Esquimaux, Chinouks, Chippeouais (aujourd'hui), certains Kamtschadales, Veddahs des villages, Bodos et Dhimals.

*Sédentaires* : tribus de la Guyane, Mandans, Coroados, naturels de la Nouvelle-Guinée, Tannais, Vatéens, Dayaks, Todas, Nagas, Karens, Santals.

## AUTORITÉ SUPRÊME STABLE

*Nomades*.

*Demi-sédentaires* : certains Caraïbes, Patagons, naturels de la Nouvelle-Calédonie, Cafres.

*Sédentaires* : Guaranis, Pueblos.

En considérant ces sociétés non civilisées, qui, encore qu'elles se ressemblent en ce qu'elles ne sont point compliquées, diffèrent par le volume et la structure, on y reconnaît certains traits qui vont généralement ensemble. De ces groupes sans organisation politique, ou qui n'en offrent que les traces les plus vagues, les plus dégradés sont ces petits groupes errants qui vivent d'une nourriture sauvage

distribuée çà et là dans les bois, ou sur des terrains stériles, ou le long du rivage de la mer. Quand de petites sociétés simples demeurent sans chef, encore qu'elles soient sédentaires, c'est que les circonstances leur permettent de vivre habituellement en paix. En parcourant le tableau ci-dessus, nous avons lieu de conclure que les changements qui font passer une société de la vie de chasse à la vie pastorale, et de celle-ci à la vie agricole, favorisent l'accroissement de la population, le développement de l'organisation politique, de l'industrielle, et des arts, encore que ces causes ne produisent pas d'elles-mêmes ces résultats.

### Sociétés composées.

#### AUTORITÉ SUPRÊME ACCIDENTELLE

*Nomades* : (pasteurs) certains Bédouins.

*Demi-sédentaires* : Tannais.

*Sédentaires*.

#### AUTORITÉ SUPRÊME INSTABLE

*Nomades* : (chasseurs) Dacotahs, (chasseurs et pasteurs) Comanches, (pasteurs) Kalmoucks.

*Demi-sédentaires* : Ostyaks, Beloutchis, Koukis, Bhils, naturels du Congo (qui passent à l'état social doublement composé), Teutons avant le v<sup>e</sup> siècle.

*Sédentaires* : Chippeouais (de l'ancien temps), Cricks, Mundrucus, Toupis, Khonds, certaines peuplades de la Nouvelle-Guinée, naturels de Sumatra, Malgaches (jusqu'à ces derniers temps), nègres de la Côte, nègres de l'Intérieur, certains Abyssiniens, Grecs homériques, Anglo-Saxons de l'Heptarchie, Teutons du v<sup>e</sup> siècle, fiefs du x<sup>e</sup> siècle.

#### AUTORITÉ SUPRÊME STABLE

*Nomades* : (pasteurs) Kirguises.

*Demi-sédentaires* : Béchuanas, Zoulous.

*Sédentaires* : Uaupés, Fidjiens (au moment de la découverte), naturels de la Nouvelle-Zélande et des îles Sandwich (à l'époque de Cook), Javanais, Hottentots, Dahomeyens, Achantis,

certains Abyssiniens, anciens Indiens du Yucatan, de la Nouvelle-Grenade, du Honduras, Chibchas, certains Arabes habitant des villes.

Le second tableau comprend les sociétés qui sont passées un peu, ou beaucoup, ou même complètement, à un état où les groupes simples ont leurs divers chefs subordonnés à un chef général. La stabilité ou l'instabilité de l'autorité suprême, dans ces sociétés, est le caractère de celle du groupe composé et non de celle des groupes simples. Comme on pouvait s'y attendre, la stabilité de cette autorité suprême composée devient plus marquée à mesure que de l'état errant primitif la société passe à l'état complètement sédentaire : il est évident que la vie nomade ne permet guère que les chefs des groupes demeurent soumis au chef général. Encore que cette fusion ne soit pas toujours accompagnée d'une organisation considérable, elle mène évidemment à l'organisation. Les sociétés composées complètement sédentaires ont la plupart pour caractère une hiérarchie à quatre, cinq ou six rangs bien marqués ; des institutions ecclésiastiques officielles ; des organes industriels qui attestent une division du travail poussée fort loin, tant générale que locale ; des bâtiments permanents groupés en des lieux d'une certaine étendue ; enfin des procédés perfectionnés.

Dans le tableau qui va suivre, nous plaçons les sociétés formées par une combinaison de ces groupes composés, ou dans lesquelles plusieurs gouvernements dont les types ont déjà pris place dans les premiers tableaux se trouvent assujettis à un gouvernement plus élevé dans l'échelle sociale. Le premier fait à noter, c'est que ces sociétés doublement composées sont toutes complètement sédentaires. En même temps qu'une intégration plus avancée, nous voyons dans



bien des cas, mais non uniformément, une organisation politique plus savante et plus serrée. Lorsque l'autorité suprême politique qui régit ces sociétés doublement composées est devenue complètement stable, on y trouve aussi, le plus souvent, une hiérarchie ecclésiastique compliquée. En devenant plus complexe par l'effet de la division du travail, l'organisation industrielle a souvent pris la structure des castes. La coutume est devenue plus ou moins une loi positive; enfin les observances religieuses sont devenues définies, rigides et complexes. On trouve partout des villes et des routes, et il s'est opéré des progrès considérables dans les sciences et les arts.

### **Sociétés doublement composées.**

#### AUTORITÉ SUPRÊME ACCIDENTELLE

*Demi-sédentaires.*

*Sédentaires* : Samoans.

#### AUTORITÉ SUPRÊME INSTABLE

*Demi-sédentaires.*

*Sédentaires* : Tahitiens, Tongans, Javanais (accidentellement), Fidjiens (depuis l'introduction des armes à feu), Malgaches (depuis peu), Confédération athénienne, Confédération lacédémonienne, royaumes teutoniques depuis le VI<sup>e</sup> siècle au IX<sup>e</sup>, grands fiefs de France au XIII<sup>e</sup>.

#### STABLE

*Demi-sédentaires.*

*Sédentaires* : Iroquois, Araucaniens, Hawaïens (depuis Cook), anciens Indiens de Vera-Paz et de Bogota, du Guatemala, du Pérou, Wahabis, Oman, ancien royaume d'Égypte, Angleterre après le X<sup>e</sup> siècle.

Restent les grandes nations civilisées, qu'il n'est pas nécessaire de ranger dans un tableau, puisqu'elles rentrent pour la plupart dans la catégorie des sociétés triplement com-

posées. On peut dire que l'ancien Mexique, l'empire d'Assyrie, celui d'Égypte, l'empire romain, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Russie, ont atteint cette phase de composition ou, peut-être, quelques-unes, une place encore plus avancée. Ce n'est qu'au point de vue de la stabilité de leurs gouvernements qu'on pourrait y établir une classification; je ne veux pas dire la stabilité politique au sens ordinaire, mais au sens où les centres suprêmes de ces grands agrégats demeurent les mêmes. Par exemple, il faut ranger parmi les sociétés instables la plupart des anciennes sociétés triplement composées, et, parmi les modernes, le royaume d'Italie et l'empire d'Allemagne n'ont pas encore subi l'épreuve du temps.

Ainsi que nous l'avons déjà fait sentir, il ne faut pas prendre cette classification pour autre chose qu'une ébauche grossière par laquelle nous essayons de nous rapprocher de la vérité. Dans certains cas, les données fournies par les voyageurs et autres auteurs sont insuffisantes; dans d'autres, leurs récits sont contradictoires; dans d'autres, la combinaison sociale est tellement passagère qu'on a peine à dire dans quelle classe il faut les ranger. Tantôt on peut regarder la gens ou phratrie comme une société locale; tantôt les groupes de parents rapprochés ou éloignés sont tellement mêlés à d'autres groupes analogues qu'ils font avec eux partie d'une seule société. Évidemment, quand plusieurs petites communautés semblables se combinent et passent par diverses phases d'une cohésion croissante, il y a lieu de se demander s'il faut y voir plusieurs sociétés ou une seule. Enfin quand, comme cela arrive pour les agrégats sociaux plus grands, des conquêtes successives ont eu lieu, et produit des unions, et plus tard des dissolutions et des unions nouvelles d'après d'autres combi-

naissens, les lignes primitives de structure deviennent si confuses et si difficiles à saisir, qu'on a peine à assigner au produit définitif une place dans la classification.

Seulement il en ressort certaines généralisations que nous pouvons accepter sans inconvénient. Les phases de composition et de reconstitution sont des degrés par où la société doit passer successivement. Nulle tribu ne devient une nation par un simple fait de croissance ; nulle grande société ne se forme par l'union directe de sociétés de l'ordre le plus petit. Au-dessus du groupe simple, la première phase est un groupe composé d'un volume faible. La dépendance mutuelle des parties qui constituent un tout agissant ne saurait exister sans la production de lignes de commerce et d'institutions qui rendent possible une action combinée ; et il faut que ce progrès soit réalisé sur une petite surface avant de l'être sur une surface étendue. Lorsqu'une société composée s'est constituée par la coopération de ses groupes composants pendant la guerre sous le commandement d'un seul, quand il s'y est en même temps introduit quelque différenciation dans les rangs et les industries, et un perfectionnement proportionnel dans les arts, qui ont tous de quelque manière pour effet de rendre la coopération plus parfaite, la société composée devient en réalité une société une. D'autres sociétés du même ordre, qui sont arrivées pareillement à une organisation qui réclame et qui rend possible cette coordination d'actions dans une masse plus vaste, forment des corps d'où la conquête ou la fédération, en temps de guerre, peuvent tirer des sociétés du type doublement composé. La consolidation de ces dernières sociétés a un autre caractère : c'est de marcher en même temps qu'un progrès dans l'organisation, organisation à laquelle elle donne un but et qu'elle rend praticable, organisation où

les appareils régulateur, distributeur et industriel ont une plus grande complexité. Enfin, plus tard, par des progrès analogues, se forment des agrégats encore plus grands, à structure encore plus complexe. C'est dans cet ordre que l'évolution sociale a marché, et c'est dans cet ordre seulement qu'elle semble possible. Quelles que soient les imperfections de notre classification, elle ne dissimule pas le grand fait qu'il y a des sociétés de différents degrés de composition; que celles du même degré présentent dans leur structure des ressemblances générales; enfin que ces sociétés se produisent dans l'ordre indiqué par la classification.

§ 258. Examinons maintenant la classification des sociétés d'après les dissemblances qui existent entre les genres de l'activité sociale qui prédomine, et les dissemblances qui en sont la conséquence dans l'organisation. Les deux types sociaux qui offrent une différence essentielle à ce point de vue sont le type déprédateur et l'industriel.

Il est incontestablement vrai qu'on ne saurait établir entre eux aucune séparation nette. A l'exclusion d'un petit nombre de groupes simples, tels que les Esquimaux, qui habitent des pays où ils n'ont pas d'invasion à redouter, toutes les sociétés simples et composées se trouvent de temps en temps ou habituellement en antagonisme avec d'autres sociétés; et, comme nous l'avons vu, elles tendent à donner naissance à des organes propres à des actions offensives et défensives. En même temps, il faut qu'une société s'entretienne, et il existe toujours une organisation ébauchée ou nettement tracée pour accomplir cette fonction. Seulement, tandis que les deux appareils, dans les organismes sociaux comme dans les organismes individuels, existent en même

temps dans tous les types, sauf les plus rudimentaires, ils varient immensément dans la proportion qu'ils soutiennent l'un avec l'autre. Dans certains cas, les organes qui exercent les actions externes sont grandement développés ; l'appareil d'entretien n'existe qu'à leur profit ; et leurs fonctions sont militantes. Dans d'autres cas, on voit prédominer les structures qui servent à la fonction d'entretien ; les organes offensifs et défensifs n'existent que pour les protéger, et les actions sociales sont industrielles. A une extrémité, nous avons les tribus guerrières, qui, vivant surtout de chasse, se servent pour se procurer des substances alimentaires des institutions destinées à un autre but, et possèdent des appareils d'entretien représentés uniquement par leurs femmes, qui forment chez ces tribus la classe servile. A l'autre extrémité existe le type encore incomplètement développé, où l'organisation agricole, manufacturière et commerciale constitue la principale partie de la société, et où, faute d'ennemis extérieurs, les institutions destinées à l'attaque ou à la défense sont rudimentaires ou manquent totalement. Encore que les sociétés que nous avons à étudier soient presque toutes en état de transition, nous y pouvons très-nettement distinguer les traits constitutionnels de ces types opposés, caractérisés respectivement par la prépondérance des appareils externes ou des internes.

Après les avoir ainsi mis en opposition, il sera fort à propos de les examiner chacun à part.

§ 259. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le type militant est celui où l'armée est la nation mobilisée, où la nation est l'armée en disponibilité, et qui prend par conséquent une structure commune à l'armée et à la nation. Nous en comprendrons mieux la nature en observant en



détail l'analogie qui existe entre l'organisation militaire et l'organisation sociale en général.

Nous avons déjà rencontré des preuves abondantes qui attestent que la centralisation de l'autorité est le trait primitif de tout corps de combattants, horde de sauvages, bande de brigands, ou troupe de soldats. Cette autorité centralisée, nécessitée par la guerre, caractérise le gouvernement pendant la paix. Chez les peuples non civilisés, le chef militaire tend manifestement à devenir aussi un chef politique (sans autre compétiteur que le sorcier); enfin, dans une race sauvage conquérante, cette autorité politique suprême s'établit d'une manière permanente. Chez les peuples à demi civilisés, le chef conquérant et le roi despotique ne font qu'un; et ils sont restés confondus chez les nations civilisées jusqu'à ces derniers temps. On voit très-bien cette relation dans la même race, lorsque nous y voyons une opposition entre l'activité sociale habituelle et les formes de gouvernement. Ainsi, chez les Cafres, la puissance des chefs de tribus n'est pas très-grande; mais les Zoulous, rameau de Cafres devenu conquérant, obéissent à un monarque absolu. Parmi les sauvages avancés, on peut citer les Fidjiens comme un bon exemple de ce rapport entre un état de guerre habituel et un gouvernement despotique : la personne et les biens des sujets sont entièrement à la disposition du roi ou du chef. Il en est ainsi dans les États africains où la guerre est en honneur, au Dahomey et chez les Achantis. Les anciens Mexicains, chez qui la première profession était le métier des armes, où un prince éligible ne devenait roi qu'en récompense de ses exploits guerriers, avaient un gouvernement autocratique; et, nous dit Clavigero, la puissance du monarque y devint plus absolue à mesure que le territoire s'étendit par la conquête. Pareil-

lement, le despotisme sans frein sous lequel vivaient les Péruviens s'était établi à l'époque où les Incas étendaient leurs conquêtes. Ce qui prouve que le despotisme n'est pas un effet de la race, c'est qu'on voit apparaître en Amérique des exemples d'une relation si fréquente dans les anciens États de l'ancien continent. A côté du pouvoir absolu du commandant en chef marche le pouvoir absolu que ses généraux exercent sur leurs subordonnés, et celui de ces derniers sur les hommes qui leur sont soumis : tous sont esclaves de leurs chefs, et ceux-ci sont des despotes pour ceux qui sont au-dessous d'eux. Cette structure se reproduit dans tous les autres arrangements sociaux. Il y a dans la société une hiérarchie bien nette, et chaque rang est complètement soumis aux rangs supérieurs. Nous le voyons dans la société que nous avons déjà citée comme exemple du développement du type militant chez les sauvages avancés. Aux îles Fidji, on compte six classes bien tranchées depuis le roi jusqu'aux esclaves. De même, à Madagascar, où le despotisme s'est établi dans ces derniers temps par la guerre, il y a plusieurs castes. Au Dahomey, où l'effusion de sang sous toutes ses formes est si fort en honneur, « l'armée, ou, ce qui revient à peu près au même, la nation, dit Burton, se divise, mâles et femelles, en deux ailes, » et les personnes de tous les rangs sont légalement les esclaves du roi. Chez les Achantis, où, à la mort du roi, c'est une obligation pour ses officiers de mourir, tout le monde est soumis à une condition analogue à celle du Dahomey. Jadis, chez les Perses conquérants, il y avait des degrés sociaux fortement marqués. Il en était de même chez les peuples belliqueux de l'ancien Mexique : on y comptait trois classes de nobles et trois classes de marchands, enfin trois classes d'agriculteurs jusqu'aux serfs,

toutes rigoureusement subordonnées les unes aux autres. Au Pérou aussi, au-dessous de l'Inca, il y avait une noblesse hiérarchisée, des seigneurs placés au-dessus d'autres seigneurs. En outre, suivant Garcilaso, les habitants de chaque ville étaient inscrits par décades sous le commandement d'un décurion, cinq décurions sous un supérieur et deux de ces supérieurs sous un chef d'un grade plus élevé, cinq de ces centurions sous un chef et deux de ces chefs sous un officier qui commandait ainsi un millier d'hommes; enfin, pour chaque dizaine de mille, il y avait un gouverneur de la race des Incas : le gouvernement politique ressemblait donc complètement à la conduite d'un régiment. Récemment encore, le Japon nous fournissait un autre exemple de cette analogie. Avons-nous besoin de rappeler qu'il existait des appareils analogues, moins savants peut-être, dans les anciens États militaires de l'ancien continent, et que les mêmes dispositions se sont trouvées reproduites au moyen âge? Une grande nation, la France par exemple, avait pour chef un monarque, et sous lui une hiérarchie de seigneurs féodaux, vassaux de ceux qui s'élevaient au-dessus d'eux, et suzerains de leurs inférieurs; ceux qui occupaient le rang inférieur avaient encore au-dessous d'eux des serfs; exemple qui montre que le type militant a profondément tracé les degrés de la hiérarchie sociale, comme il a tracé ceux de la hiérarchie militaire. En regard de ce gouvernement naturel, il y a une forme analogue de gouvernement surnaturel. Je ne veux pas dire seulement qu'on faisait régner, dans les autres mondes idéaux des sociétés militantes, une hiérarchie semblable à celle du monde réel, quoique ce point mérite d'être remarqué; je veux parler du caractère militant de la religion. Dans la lutte continue des sociétés l'une contre l'autre, la vie était une vie d'hostilité et la religion

une religion d'hostilité. Le devoir de la vengeance, le plus sacré de tous chez les sauvages, demeure le principal devoir pendant l'évolution du type militant de société. Le chef, frustré de sa vengeance, meurt en enjoignant à ses successeurs de le venger; on se rend son esprit favorable en accomplissant ce qu'il a ordonné; l'action la plus sublime, c'est de tuer ses ennemis; on élève sur sa tombe des trophées en signe de l'accomplissement de ce devoir; enfin, à mesure que la tradition se développe, il devient le dieu dont le culte exige des sacrifices sanglants. Nous en trouvons partout des exemples. Les Fidjiens offrent aux dieux le corps des victimes qu'ils ont tuées dans le combat avant de les faire cuire. Au Dahomey, où le type militant est développé à ce point que les femmes prennent part à la guerre, le monarque sacrifie presque chaque jour des victimes humaines en l'honneur de son père mort; et l'on invoque les esprits des anciens rois en arrosant de sang leurs tombes pour obtenir leur secours durant la guerre. Le dieu de la guerre des Mexicains (qui dans le principe était un conquérant), le plus révérend de leurs dieux, avait des idoles qu'on nourrissait de chair humaine, et l'on entreprenait des guerres pour lui trouver des victimes. De même au Pérou, où l'on faisait habituellement des sacrifices humains, on immolait les prisonniers de guerre au père des Incas, le soleil. Il suffit de rappeler que les anciennes sociétés militantes de l'Orient ont pareillement produit des divinités dont on gagnait de même la faveur par des rites sanguinaires. D'ordinaire, leur mythologie représente leurs dieux comme des conquérants; d'ordinaire, on les appelle « le fort, le destructeur, le vengeur, le dieu des batailles, le seigneur des armées, l'homme de guerre, etc. » Nous lisons dans les inscriptions assyriennes

que l'on commençait des guerres d'après leur volonté prétendue; et ailleurs que des peuples ont été massacrés en masse en exécution de leurs ordres. Le gouvernement théologique du type déprédateur, comme son gouvernement politique, est essentiellement militaire; nous le voyons même dans ses formes récentes et les plus atténuées; en effet, jusqu'à ce jour, la subordination absolue, comme celle du soldat à son chef, est la vertu suprême, et la désobéissance le crime qu'on menace de punir de tourments éternels. Il en est encore de même de l'organisation ecclésiastique qui accompagne ces formes religieuses. Très-généralement, quand le type militant est fort développé, le chef politique et le chef ecclésiastique ne font qu'un : le roi, principal descendant de son ancêtre, devenu dieu, est aussi son principal prêtre. Il en était ainsi dans l'ancien Pérou; à Tezcuco et Tlacopan (Mexique), le grand prêtre était le second fils du roi. Dans les peintures murales des Égyptiens, nous voyons des rois faire des sacrifices; de même aussi dans les monuments assyriens. Les documents babyloniens sont d'accord avec les traditions hébraïques à nous parler de rois prêtres. En Lydie, même chose : Crésus était roi et prêtre. A Sparte aussi, les rois, à leur rôle de chefs militaires, joignaient celui de grands prêtres, et l'on voit, dans l'ancienne Rome, le vestige de cette relation primitive. Le corps de prêtres, qui existe à côté de la hiérarchie militaire, offre d'ordinaire un système de subordination semblable à celui de cette hiérarchie. A Tahiti, où le grand prêtre était de sang royal, il y avait une hiérarchie de prêtres héréditaires tirés de chaque rang social. Dans l'ancien Mexique, les clergés des différents dieux avaient des rangs différents, et il y avait trois rangs dans chaque clergé. Dans l'ancien Pérou, outre le souverain pontife royal, il y avait des prêtres



issus de la race conquérante, dominant plusieurs classes de prêtres inférieurs. On retrouve, dans les clergés des sociétés guerrières anciennes et modernes de l'ancien continent, un type de structure analogue, avec une hiérarchie de rangs. On reconnaît aussi le même mode de gouvernement dans l'organisation d'entretien tant que le type social demeure principalement militant. A commencer par les sociétés simples, où la classe servile fournit à la classe guerrière toutes les nécessités de la vie, nous avons déjà vu qu'aux époques subséquentes de l'évolution la partie industrielle de la société demeure essentiellement une intendance militaire permanente, qui existe uniquement pour subvenir aux besoins des organes du gouvernement militaire, et ne garde pour lui-même que juste ce qu'il lui faut pour subsister. Aussi l'empire que l'autorité politique a pris sur ces diverses fonctions n'a été en réalité que l'extension de l'autorité militaire qu'elle exerçait naturellement sur elle en tant qu'intendance permanente. Nous voyons cette autorité portée à l'extrême chez les anciens Péruviens, chez qui les gouvernements industriel et politique ne faisaient qu'un. La loi prescrivait et des fonctionnaires publics imposaient le genre et la quantité de travail que chaque classe devait fournir dans chaque localité. Le travail y était prescrit même aux jeunes enfants, aux aveugles et aux boiteux, et la paresse y recevait un châtiement public. La discipline militaire y était appliquée à l'industrie de la façon que nos modernes avocats des gouvernements forts préconisent aujourd'hui. Le régime qui vient de finir au Japon, complètement militaire par son origine et par sa nature, pénétrait pareillement l'industrie : tout y était réglé, les grandes comme les petites choses, depuis la construction des maisons et des vaisseaux jusqu'à la

confection des nattes. Dans la monarchie guerrière de Madagascar, les artisans sont tous au service du gouvernement, et personne ne peut quitter son métier ni la localité qu'il habite, sans encourir la peine de mort. Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples; ceux-ci suffisent pour faire souvenir le lecteur de l'empire que l'autorité exerce officiellement sur l'activité industrielle même dans les États modernes qui font la guerre, et pour mettre le principe en lumière. Ce n'est pas seulement l'industrie, c'est toute la vie qui est soumise à une discipline analogue dans les sociétés militantes. Avant la révolution qui l'a renversé dans ces derniers temps, le gouvernement japonais imposait des lois somptuaires à toutes les classes, à celle des commerçants comme aux autres, même aux gouverneurs des provinces, qui doivent se lever, diner, sortir, donner audience, et rentrer pour prendre du repos aux heures prescrites; enfin la littérature japonaise mentionne des prescriptions d'une minutie à peine croyable. Dans l'ancien Pérou, il y avait des fonctionnaires pour « inspecter minutieusement les maisons et veiller à ce que l'homme aussi bien que sa femme les tinsent convenablement, et maintinssent la discipline parmi leurs enfants; » en conséquence de leurs rapports, on récompensait ou l'on châtiât publiquement les chefs de maison. Chez les Égyptiens, chacun avait, à intervalles fixes, à déclarer à un fonctionnaire local son nom, sa demeure et sa manière de vivre. Sparte nous offre aussi l'exemple d'une société particulièrement organisée pour l'attaque et la défense, et il y avait des espions et des censeurs qui assujettissaient la conduite de tous à l'autorité publique. Sans doute le type militant n'a pas présenté dans les siècles les plus récents des règles aussi étroites, mais nous n'avons qu'à rappeler les lois qui

réglementaient la table et les costumes, les obstacles que l'autorité mettait au changement de lieu, la prohibition qui frappait certains jeux, les ordonnances qui en prescrivaient d'autres, pour faire ressortir l'analogie de principe. Aujourd'hui même, dans les pays où l'organisation militaire s'est maintenue en vigueur grâce aux travaux de la guerre, en France par exemple, nous voyons le système d'autorité qui caractérise cette organisation s'étendre partout, frapper sommairement les journaux, supprimer les réunions, imposer à l'éducation de la jeunesse l'uniformité de la discipline du régiment, enfin administrer les beaux-arts. Notons, pour finir, la théorie des relations de l'État et de l'individu, avec le sentiment qui l'accompagne. La structure sociale qui rend une société propre à l'action combinée contre d'autres sociétés est associée à la croyance que les membres de la société existent pour l'avantage du corps et que le corps n'existe pas pour l'avantage de ses membres. Dans une armée, par exemple, la liberté du soldat n'existe pas, et il n'est question que de ses devoirs comme membre de la masse ; ainsi, dans une armée toujours campée, comme la nation spartiate, les lois ne reconnaissent aucun intérêt personnel ; elles n'admettaient que les intérêts de la patrie ; ainsi, partout dans le type militant, les droits de l'unité ne sont rien, et les droits de l'agrégat sont tout. La soumission absolue à l'autorité est la vertu suprême, et la résistance est un crime. On peut pardonner d'autres crimes, mais la rébellion en est un qu'on ne pardonne pas. Voyez les sentiments des sanguinaires Fidjiens, chez qui le lien d'allégeance est si bien respecté qu'un homme attend debout, sans liens, le coup qui doit faire tomber sa tête, en disant qu'il faut faire ce que veut le roi. Voyez ceux des naturels du Dahomey, chez qui les plus grands fonctionnaires sont

esclaves du roi, et où les femmes du roi, au moment de sa mort, s'égorgeaient entre elles pour le suivre. Voyez encore les sentiments des anciens Péruviens, chez qui, à la mort d'un Inca ou d'un grand curaca, on enterrait vifs ses femmes et ses serviteurs favoris, pour qu'ils allassent les servir dans l'autre monde; voyez ceux des anciens Perses, où un père, à la vue de son fils innocent tué d'un coup de flèche par le roi par pur amusement, « félicitait le monarque de sa merveilleuse adresse au jeu de l'arc », et où des sujets recevaient la bastonnade et « se déclaraient fort satisfaits de ce traitement, parce que Sa Majesté avait daigné se souvenir d'eux. » Tous ces exemples montrent assez que dans ce type social le sentiment qui porte à affirmer les droits personnels en opposition au pouvoir suprême existe à peine.

Ainsi, le caractère qu'on retrouve partout dans la structure des sociétés militaires, c'est que leurs unités sont contraintes dans l'accomplissement de leurs diverses actions combinées. De même que la volonté du soldat se trouve suspendue au point qu'il devient en tout l'exécuteur de la volonté de son officier, de même la volonté des citoyens se trouve dominée dans toutes ses affaires, privées ou publiques, par celle du gouvernement. La coopération qui conserve la vie de la société militante est une coopération *obligatoire*. La structure sociale qui convient pour faire face aux sociétés hostiles du voisinage est dominée par un appareil régulateur centralisé, auquel toutes les parties sont complètement assujetties; exactement de même que dans l'organisme individuel les organes externes sont complètement assujettis au centre nerveux principal.

§ 260. Nous sommes réduits à dégager les traits du type industriel de données insuffisantes et embrouillées. La

guerre plus ou moins constante avec d'autres sociétés, ayant été presque partout et presque toujours la condition de toute société, on trouve à peu près partout une structure sociale adaptée à l'attaque et à la défense, et cette structure masque celle que la fonction sociale d'entretien eût d'ailleurs créée. Pour s'en faire une idée, il faut se contenter de ce que nous trouvons dans les rares sociétés simples qui ont vécu habituellement en paix et dans les sociétés composées avancées qui ont été jadis militantes, mais qui ont peu à peu perdu ce caractère.

J'ai déjà dit un mot des Alfaroux, qui vivent sans chefs, en « paix et fraternellement entre eux ». On nous dit qu'ils reconnaissent le droit de propriété au sens le plus large du mot, sans qu'il y ait parmi eux d'autre autorité que la décision des anciens, d'après les coutumes des ancêtres : cela veut dire qu'on y reconnaît des droits des membres de la société les uns à l'égard des autres et des droits personnels, et qu'on y obéit volontairement à une sorte de gouvernement représentatif formé par élection des plus expérimentés. Chez les Todas, qui « mènent une vie paisible, tranquille, » les disputes « sont soumises à l'arbitrage » ou au jugement d'un « conseil des Cinq ». Les Bodos et les Dhimals, ces peuples si doux, qui n'ont absolument rien de militaire dans leurs coutumes, ont un régime social essentiellement libre. Ils n'ont que des chefs sans pouvoir et ne possèdent ni esclaves ni serviteurs ; ils s'aident entre eux à défricher et à bâtir leurs maisons : ils se prêtent volontairement leurs services et payent ceux qu'ils reçoivent par un travail équivalent. Les Michmis, qu'on représente comme paisibles, inoffensifs, pacifiques, qui ne s'unissent que par occasion pour se défendre, n'ont guère d'organisation politique. Leurs communautés de village sous des chefs purement



nominaux ne reconnaissent point de chef pour toute une tribu ; ils vivent en démocratie : les crimes y sont jugés par une assemblée du peuple. Naturellement il y a peu d'exemples, si toutefois l'on en trouve, de sociétés de ce type, qui se soient développées pour former de grandes sociétés, sans passer par le type déprédateur ; en effet, comme nous l'avons vu, la fusion d'agrégats simples en un agrégat composé est l'effet habituel de la guerre, défensive ou offensive, qui, par sa durée, amène la constitution d'une autorité centralisée et des institutions coercitives qui l'accompagnent. Les Pueblos, agriculteurs paisibles et industrieux, qui bâtissent leurs villages d'une seule maison, ont des maisons composées pouvant loger 2000 personnes, de façon à « élever une muraille contre la hideuse barbarie », et ne combattent que pour repousser une invasion, nous offrent un régime démocratique : « le gouvernement et son conseil sont élus annuellement par le peuple. » On peut citer aussi l'exemple des îles Samoa pour montrer comment, dans les sociétés composées où l'activité guerrière n'est plus considérable, le déclin de la rigueur de l'autorité politique a marché de pair avec l'évolution du type industriel. Les chefs, qui tiennent leur autorité en partie de l'hérédité et en partie de l'élection, ont la responsabilité de la conduite des affaires ; il y a des parlements de villages et des parlements de districts. A côté de l'appareil politique, et séparé de lui, nous y voyons un appareil d'entretien très-développé : il y a des maîtres avec des apprentis, des hommes à la journée, des salaires ; et, quand le salaire du travail est jugé trop faible, des grèves se forment comme soutenues par une sorte d'association tacite de *trades-unions*. Dans les sociétés plus avancées, il faut observer, d'abord, que les caractères distinctifs du type industriel ne se mon-

trent pas nettement, alors même que l'activité industrielle est considérable, tant que le gouvernement industriel demeure confondu avec le gouvernement politique. En Phénicie, par exemple, « il semble que le commerce de gros avec l'étranger ait appartenu pour la plus grande partie à l'État, aux rois et aux nobles... Ézéchiél nous parle du roi de Tyr comme d'un prince prudent dans le commerce, habile à découvrir les métaux précieux dans leurs secrets gisements, qui s'enrichit en les découvrant et augmente ses richesses par d'autres trafics. » Évidemment, partout où les chefs politiques et militaires sont devenus les chefs de l'organisation industrielle, celle-ci n'a pu manifester ses caractères propres. Parmi les sociétés anciennes qu'il faut citer pour montrer le rapport qui unit l'activité industrielle aux institutions libres, il convient de nommer Athènes en première ligne; elle nous montre ce rapport aussi nettement qu'on peut l'espérer par son contraste avec les autres États grecs. Jusqu'à l'époque de Solon, toutes les sociétés grecques demeuraient soumises à des oligarques ou à des despotes. Toutes celles où la guerre demeura la seule profession honorée, et où le travail était méprisé, conservèrent ce type politique; Athènes seule, où l'industrie était entourée d'un respect relatif, où Solon l'encouragea, où les artisans étrangers trouvaient un refuge, Athènes fut le point où commença à se former une organisation industrielle, qui s'accrut et finit par la distinguer de toutes les sociétés voisines, autant que les institutions démocratiques qui s'y développaient en même temps. Dans les temps modernes, le rapport qui unit un régime social avant tout industriel et une forme de gouvernement moins coercitive se révèle dans les villes hanséatiques, dans celles des Pays-Bas, qui ont donné naissance à la république néer-

landaise, et surtout en Angleterre, dans les colonies anglaises et aux États-Unis. A mesure que les guerres devenaient moins fréquentes et qu'on ne les faisait plus que sur des territoires éloignés, à mesure que le développement de l'agriculture, des manufactures et du commerce, qui accompagnait ces changements, dépassait en Angleterre celui des États du continent dont les habitudes demeuraient plus militaires, les institutions libres s'y sont développées. Ce qui fait encore comprendre qu'il y a entre le régime industriel et les institutions libres une relation de cause à effet, c'est que les pays où se sont opérés les plus grands changements dans le sens de la liberté politique, ce sont les pays industriels; tandis que les districts ruraux, où les transactions commerciales ne sont pas aussi constantes, ont conservé plus longtemps le type primitif avec les sentiments et les idées qui s'y rattachent. Nous observons des changements analogues dans la forme du gouvernement ecclésiastique. Partout où l'activité et la structure industrielle se développent, cette branche du système régulateur, qui n'est plus une hiérarchie rigide, comme dans le type déprédateur, perd peu à peu de sa force, tandis qu'une autre production religieuse grandit; les sentiments et les institutions se relâchent à la fois. Le droit de jugement privé en matière religieuse s'établit peu à peu, en même temps que les droits politiques se fondent. Au lieu d'une croyance imposée d'autorité apparaissent des croyances multiformes acceptées volontairement; et les groupes toujours plus multipliés qui embrassent ces croyances, au lieu d'obéir à un gouvernement despotique, se gouvernent d'une manière plus ou moins représentative. Le conformisme militaire entretenu par la force fait place à un non-conformisme entretenu par union volontaire. L'or-

ganisation industrielle même, qui affecte tout le reste de la société à mesure qu'elle y devient prépondérante, nous présente naturellement ce changement de structure. A partir de la condition déprédatrice primitive sous laquelle le maître entretient des esclaves qui travaillent pour lui, on passe par des phases où la liberté grandit pour arriver à une condition comme celle de l'Angleterre, dans laquelle tout le monde, travailleurs et employeurs, acheteurs et vendeurs, vivent entièrement indépendants les uns des autres, et où il existe une liberté illimitée de former des associations qui se gouvernent d'après des principes démocratiques. Dans les coalitions d'ouvriers et les contre-coalitions de patrons, non moins que dans les associations politiques et les ligues en faveur de telle ou telle idée, nous retrouvons le régime représentatif, qui existe aussi dans toute compagnie d'actionnaires pour l'exploitation d'une mine, d'une banque, d'un chemin de fer ou de toute autre entreprise commerciale. En outre, nous voyons que, de même que dans le type déprédateur le mode militaire du gouvernement se ramifie dans toutes les branches secondaires de l'activité sociale, de même aussi le mode industriel s'y fait représenter. Des associations de citoyens spontanément réalisées et gouvernées d'après le mode représentatif mènent à bonne fin de nombreux projets. On s'est si bien habitué à recourir à ce genre d'organisation que pour chaque question à résoudre le moyen qu'on propose est une société gouvernée par un comité électif, à la tête duquel siège un président élu : c'est ainsi que s'organisent les associations philanthropiques de tout genre, les institutions littéraires, les bibliothèques, les cercles, les corps destinés à encourager les sciences et les arts, etc., etc. A côté de tous ces changements se dévelop-

pent des sentiments et des idées touchant les rapports des citoyens et de l'État, opposés à ceux qui vont avec le type déprédateur. Au lieu de la doctrine qui impose une obéissance aveugle à l'agent qui gouverne, apparaît la doctrine qui proclame la souveraineté de la volonté du citoyen, et prétend que l'agent qui gouverne n'est là que pour réaliser cette volonté. Ainsi subordonné en autorité, le pouvoir régulateur se trouve aussi réduit en étendue. Au lieu d'étendre son autorité sur tous les genres d'actions, de grandes catégories d'actions lui échappent. On répudie son autorité sur les manières de vivre quant aux aliments, aux vêtements, aux amusements; on ne souffre plus qu'il prescrive les méthodes de production ni qu'il réglemente le commerce. Ce n'est pas tout encore. Un nouveau devoir prend naissance, celui de résister à un gouvernement irresponsable et aussi aux excès du gouvernement responsable. Une nouvelle tendance se forme dans les minorités, celle de désobéir même à la législature qui représente la majorité, quand elle intervient d'une certaine façon dans les affaires des particuliers; et l'opposition de la minorité aux lois qu'elle condamne, comme contraires à l'équité, en amène de temps à autre l'abolition. A ces changements dans la théorie politique et dans le sentiment qui l'accompagne s'ajoute la croyance, tacite ou avouée, que les actions combinées de l'agrégat social ont pour but de conserver les conditions qui permettent à chacun de conduire sa vie d'une façon qui le satisfasse, au lieu de l'antique croyance que chacun doit donner pour but à sa vie la conservation des actions combinées de cet agrégat.

Ces traits généraux, qui font différer si profondément le type industriel d'avec le type déprédateur, prennent naissance dans les rapports d'individus qu'entraîne l'activité



industrielle, relations complètement différentes de celles qu'entraîne l'activité déprédatrice. Toutes les affaires industrielles, qu'elles se traitent entre patrons et ouvriers, entre acheteurs et vendeurs, entre les gens adonnés aux professions libérales et leurs clients, se font par voie d'échange libre. Pour tout avantage que l'occupation de A lui permet de céder, B rend un avantage équivalent, sinon sous la forme d'un objet produit par lui-même, au moins sous la forme de l'argent qu'il gagne par sa profession. Ce rapport, dans lequel l'échange mutuel de services n'est pas obligatoire, où nul individu n'est subordonné, devient prédominant dans la société à mesure que l'activité industrielle devient prépondérante. En déterminant journallement les idées et les sentiments, en apprenant journallement à chacun à affirmer ses propres droits, tout en les forçant à reconnaître les droits corrélatifs d'autrui, ce rapport produit des unités sociales dont la structure et les habitudes mentales donnent aux arrangements sociaux des formes correspondantes. Il en résulte le type qui a pour caractère général la même liberté individuelle qu'implique toute transaction commerciale. La coopération qui accomplit les fonctions multiformes devient une coopération *volontaire*. Enfin, tandis que le système d'entretien développé qui donne à un organisme social le type industriel acquiert de lui-même, comme le système d'entretien développé d'un animal, un appareil régulateur du genre diffusé ou non centralisé, il tend aussi à décentraliser l'appareil régulateur primaire, en l'obligeant à tirer de classes plus nombreuses les pouvoirs délégués qu'il possède.

§ 261. Les traits essentiels de ces deux types sociaux se trouvent nécessairement voilés dans la plupart des cas, à

la fois par les circonstances antécédentes et par les circonstances coexistantes. Toute société a été à chacune des périodes passées, et demeure à présent, conditionnée d'une façon plus ou moins différente de celle dont les autres l'ont été et le sont encore. De là vient que la production des structures qui caractérisent l'un ou l'autre de ces types opposés est, dans chaque cas, favorisée, ou empêchée, ou modifiée d'une manière spéciale. Voyons les divers genres de causes qui les modifient.

D'abord nous trouvons le caractère fortement organisé d'une race particulière, venant de ces temps préhistoriques durant lesquels se sont opérées la diffusion du genre humain et la différenciation des variétés humaines. Très-difficile à changer, ce caractère doit, dans chaque cas, opposer des obstacles différents à la tendance à prendre l'un ou l'autre type. Vient ensuite l'effet dû au mode de vie et au type social immédiatement précédent. Presque toujours, la société que nous avons à étudier contient des institutions frappées de décadence et des habitudes qui appartiennent à une société plus ancienne qui fleurissait parmi des circonstances différentes ; et ces institutions corrompent plus ou moins les effets des circonstances du moment.

Il y a encore les particularités de l'habitat au point de vue du contour, du sol, du climat, de la flore, de la faune, qui affectent chacune d'une façon ou d'une autre les fonctions sociales, qu'elles soient déprédatrices ou industrielles, et dont chacune empêche ou favorise, d'une manière spéciale, le développement de l'un ou de l'autre type.

Nous rencontrons encore les complications causées par les organisations et les pratiques particulières des sociétés circonvoisines. En effet, à supposer que la somme d'action offensive et défensive reste la même, la nature de cette

action dépend dans chaque cas de celle de l'action antagoniste ; et par suite les effets de réaction qu'elle produit sur la structure varient avec le caractère de l'antagoniste. Ajoutez à ceci que l'imitation directe des sociétés adjacentes est un facteur de quelque importance.

Il reste à mentionner un élément de complication plus puissant peut-être qu'aucun de ceux-là, qui tout seul détermine souvent le type pour le rendre déprédateur, et qui dans tous les cas modifie profondément les arrangements sociaux. Je veux parler du mélange des races amené par la conquête ou par une autre cause. Il convient de traiter cette question à part, sous le nom de constitution sociale, non pas, naturellement, au sens de constitution politique, mais au sens de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité relative des unités constitutives de l'agrégat social.

§ 262. Il est inévitable que, puisque la nature de l'agrégat, déterminée en partie par les conditions environnantes, se trouve à d'autres points de vue déterminée par la nature de ses unités, il faut que, lorsque ses unités sont de diverses natures, le degré de contraste entre les diverses espèces d'unités et le degré d'union entre elles aient une grande influence sur les résultats. Ces unités sont-elles de races sans parenté ou de races proches parentes? Demeurent-elles séparées ou se mélangent-elles?

Si des unités de deux espèces sont unies dans la même société, la tendance que chacune d'elles possède de produire des structures différant plus ou moins par le caractère doit modifier le produit. La modification qui en résulte favorisera ou empêchera dans chaque cas le développement de l'un ou de l'autre type social. Évidemment, lorsqu'il est arrivé qu'une race conquérante, qui continue à gouverner

une race sujette, a fait pénétrer le système régulateur déprédateur dans la structure sociale tout entière, et habitué durant de longs siècles les unités de cette société à la coopération obligatoire, lorsqu'il est arrivé aussi que le système ecclésiastique corrélatif avec le culte qui lui est approprié a donné à la subordination absolue la sanction religieuse ; et particulièrement lorsque, en Chine par exemple, tout individu est façonné par la puissance de l'État, qu'on lui imprime les idées de devoir qui conviennent au système dominant, idées qu'il ne peut mettre en question sans tomber dans l'hérésie, il devient impossible que d'autres circonstances puissent opérer dans la structure sociale d'autres changements considérables. C'est la loi de toute organisation qu'en devenant complète elle devienne aussi rigide ; ce n'est que lorsque son état incomplet suppose qu'il y reste encore de la plasticité, que le type peut passer par voie de développement de la forme déprédatrice à la forme que l'activité industrielle sait créer. C'est surtout lorsque les deux races, de nature différente, ne se mêlent pas, que la coopération sociale implique l'existence d'un système régulateur basé sur la contrainte : la forme militaire de structure que la race dominante impose s'étend partout. L'ancien Pérou nous en offre un exemple où tout va à l'excès ; on peut encore citer l'empire ottoman. Les constitutions sociales de ce genre, où il existe en même temps des tendances à constituer des structures dissemblables, sont évidemment en état d'équilibre instable. Un ébranlement un peu considérable dissout l'organisation ; et, faute d'unité de tendance, il est difficile, sinon impossible, de la restaurer. Lorsque la race conquérante et la race conquise, en dépit des profondes différences qui les séparent, s'unissent par des mariages fréquents, un effet analogue se pro-

duit d'une autre manière. Les tendances qui luttent pour réaliser des types sociaux différents, au lieu de n'exister que dans des individus séparés, se rencontrent désormais dans le même individu. Les demi-sang, héritant d'une ligne d'ancêtres des penchants adaptés à un système d'institutions, et d'une autre ligne des penchants adaptés à un autre système, ne sont propres ni pour l'un ni pour l'autre. Ce sont des unités dont la nature n'a été façonnée par aucun type social et qui ne sauraient par conséquent s'unir à d'autres qui leur ressemblent pour développer un type social. Nous observons cet effet dans le Mexique moderne et dans les républiques de l'Amérique du Sud, en révolution perpétuelle. On peut observer, aussi, que lorsque des races de nature fortement contrastées se sont mêlées plus ou moins, ou même quand elles ne se sont mêlées que faiblement, mais qu'elles occupent des régions contiguës soumises au même gouvernement, l'équilibre qui se maintient aussi longtemps que le gouvernement garde la forme coercitive, se montre instable dès que la contrainte se relâche. Nous en voyons un exemple en Espagne, où divers peuples, les Basques, les Celtes, les Goths, les Maures, les Juifs, se trouvent mêlés sur certains points et localisés sur d'autres.

Il semble pourtant que l'existence de légères différences soit avantageuse. Il y a des faits qui portent à conclure qu'une société formée de peuples proches parents, chez qui le conquérant finit par se mêler au conquis, est relativement très-propre au progrès. De leur fusion résulte une société qui se trouve déterminée dans ses traits principaux par le caractère commun aux deux peuples, mais qui ne saurait être déterminée dans ses traits de moindre importance, par suite des différences des caractères des deux éléments : une société qui demeure susceptible de prendre de



nouveaux arrangements, déterminés par de nouvelles influences. Une moyenne de plasticité permet ces changements de structure, qui constituent un progrès en hétérogénéité. Nous en trouvons un autre exemple dans le peuple hébreu : il avait beau se vanter de la pureté de son sang, il n'en était pas moins formé d'un mélange de diverses races sémitiques du pays situé à l'est du Nil, et, dans ses migrations aussi bien qu'après la conquête de la Palestine, il continua à s'amalgamer des tribus de races voisines. Nous en trouvons un autre dans les Athéniens, dont les progrès n'eurent lieu qu'après le mélange de nombreux immigrants venus d'autres États grecs avec les Grecs de l'Attique. La fusion opérée par la conquête entre les Romains et d'autres races aryennes, les Sabins, les Sabelliens et les Samnites, a précédé la première période où la civilisation romaine prit son essor. L'Angleterre, peuplée par des races différentes issues du tronc aryen, et surtout par des variétés du rameau scandinave, est encore un exemple de l'effet du mélange d'unités assez ressemblantes pour coopérer dans le même système social, mais assez dissemblables pour empêcher ce système de prendre immédiatement une structure nette.

Comme nous reconnaissons que des causes si nombreuses ne sauraient être démêlées d'une manière satisfaisante, et que nous ne prétendons pas arriver pour ces inductions touchant les constitutions sociales à rien de plus qu'une probabilité, il nous reste à montrer l'analogie qui les rapproche de certaines inductions touchant les constitutions des organismes vivants. Les organismes de genres très-différents ne sauraient laisser une postérité : les unités physiologiques que chacun d'eux fournit pour constituer le germe fécondé ne peuvent agir ensemble pour former un

nouvel organisme. Évidemment, comme, en se multipliant, les deux classes d'unités tendent à se construire d'après deux structures différentes, leur conflit empêche la formation d'aucune structure. Si les deux organismes sont moins dissemblables, s'ils appartiennent, par exemple, au même genre, mais à des espèces différentes, les deux structures que les deux groupes d'unités physiologiques tendent à édifier se trouvant assez semblables, elles peuvent concourir, et concourent en effet, à faire un organisme qui tient le milieu des deux. Mais, encore que cet organisme puisse fonctionner, il demeure imparfait dans celles de ses parties qui se sont développées les dernières : il en résulte qu'un mulet est incapable de se reproduire. Si, au lieu d'espèces différentes, ce sont des variétés éloignées l'une de l'autre qui l'unissent, l'organisme intermédiaire qui en résulte n'est pas infécond, mais des faits nombreux nous autorisent à penser qu'au bout de quelques générations il le devient. L'action hétérogène des structures unies peut bien durer plus longtemps, mais elle finit par cesser. Enfin, si au lieu de variétés éloignées ce sont des variétés très-voisines qui s'unissent, il en résulte une race constamment féconde; d'une part, les différences légères des deux genres d'unités physiologiques ne sont pas susceptibles d'empêcher une coopération harmonique, et d'autre part elles peuvent produire de la plasticité et un développement vigoureux.

Nous trouvons donc ici une analogie avec la conclusion indiquée ci-dessus, à savoir que les sociétés hybrides ne sont pas susceptibles d'une organisation parfaite, qu'elles ne peuvent s'élever à des formes tout à fait stables; tandis que les sociétés qui se sont développées sur des mélanges de variétés humaines très-voisines peuvent prendre des

structures stables et posséder une aptitude avantageuse à se modifier.

§ 263. Nous avons donc deux manières de classer les sociétés ; il ne faut pas perdre ces manières de vue quand on veut interpréter les phénomènes sociaux.

D'abord, il faut les arranger dans l'ordre de leur intégration, en simples, composées, doublement composées, triplement composées ; et, en même temps que nous constatons l'élévation dans le degré d'évolution que supposent ces échelons de composition, nous avons à reconnaître l'élévation dans le degré d'évolution que suppose l'augmentation de l'hétérogénéité générale et locale.

La démarcation que nous avons à faire entre les sociétés, suivant la prépondérance qui appartient à l'un ou à l'autre de leurs grands appareils d'organes, est beaucoup moins définie. Sans rien dire des types inférieurs qui n'offrent aucune différenciation, nous n'avons que peu d'exceptions à faire à la règle qui veut que toute société ait des organes pour soutenir la lutte contre d'autres sociétés et des organes pour effectuer l'entretien social ; enfin, comme le rapport qui existe entre ces appareils offre toutes les grandeurs, on ne saurait fonder une classification spécifique sur leur développement relatif. Néanmoins, comme le type prédateur, caractérisé par la prédominance de l'un de ces appareils, repose sur le principe de la coopération obligatoire, tandis que le type industriel, caractérisé par la prépondérance de l'autre, repose sur le principe de la coopération volontaire, les deux types arrivés à leurs formes extrêmes se trouvent diamétralement opposés ; et le contraste qui sépare leurs caractères est le plus important des objets de la sociologie.

Si le moment était convenable, nous pourrions ajouter ici quelques pages pour tracer les linéaments d'un type social à venir possible, différant autant de l'industriel que celui-ci diffère du type déprédateur, c'est-à-dire d'un type possédant un appareil d'entretien encore plus complètement développé qu'aucun de ceux que l'on connaisse en ce moment, qui ne se servira d'aucun des produits de l'industrie pour conserver une organisation déprédatrice, ni pour les consacrer exclusivement à l'agrandissement matériel, mais qui les emploiera à faire marcher des fonctions plus élevées. Comme le contraste entre les types déprédateur et industriel a pour signe la transformation de la croyance que les individus existent au profit de l'État en une autre croyance d'après laquelle l'État existe au profit des individus; de même le contraste qui existe entre le type industriel et le type qui doit probablement s'en dégager a pour signe la transformation de la croyance que la vie a pour but le travail, qui deviendra cette autre croyance que le travail a pour but la vie. Mais nous n'avons ici à nous occuper que des inductions tirées des sociétés qui ont existé et qui existent, et nous ne devons pas nous mettre à spéculer sur les sociétés possibles. Je me bornerai à donner comme signe de cette transformation la multiplication des institutions destinées à la culture esthétique et intellectuelle, et d'autres fonctions analogues qui ne contribuent pas directement à l'entretien de la vie, mais qui ont pour but immédiat la satisfaction de l'esprit. Cela dit, je n'ajouterai rien.

Pour fermer cette parenthèse, nous remarquerons que les complications qui résultent des croisements de ces deux classifications s'augmentent de celles qui proviennent de l'union de races plus ou moins dissemblables, qui tantôt ne se mêlent point, tantôt se mêlent en partie, et tantôt se fon-

dent complètement. Nous avons beaucoup de raisons de conclure que les constitutions hybrides, essentiellement instables, ne sauraient s'organiser que d'après le principe de la coopération obligatoire, puisque les unités très-oppo- sées de leur nature ne sauraient travailler ensemble spon- tanément. Mais, par contre, la constitution d'un peuple dont les unités sont semblables est relativement stable ; et, quand les circonstances s'y prêtent, elle peut passer au type industriel, surtout quand la ressemblance se trouve limitée par de légères différences.



## CHAPITRE XI

### MÉTAMORPHOSES SOCIALES

§ 264. L'observation des altérations des structures sociales qui accompagnent l'altération des fonctions sociales fournit une vérification des idées générales que nous venons d'exposer dans le dernier chapitre; nous y retrouvons des preuves de l'analogie des organismes sociaux et des organismes industriels. Dans les uns comme dans les autres, il se fait une métamorphose à la suite du changement qui fait passer ces organismes de la vie errante à la vie sédentaire; dans les uns comme dans les autres, il se fait une métamorphose à la suite du changement qui fait passer des organismes d'une vie où l'appareil interne, autrement dit d'entretien, joue le rôle principal, à une vie qui exerce l'appareil externe, ou de dépense; dans les uns comme dans les autres se fait une métamorphose inverse.

Chez un grand nombre d'invertébrés, annelés et mollusques, le jeune passe par une phase primitive durant laquelle il se meut en tous sens activement. Bientôt il s'attache à un habitat fixe; il perd ses organes locomoteurs et ses appareils directeurs, et acquiert les organes dont il a désormais

besoin pour s'approprier les aliments que le milieu lui fournit, et son système d'entretien s'agrandit rapidement. Le passage de la larve à l'état parfait chez les insectes nous a familiarisés avec une transformation d'un genre opposé. Entourées de substances alimentaires, la phalène ou la mouche à venir développent à peu près exclusivement leur appareil d'entretien; elles n'ont que des membres rudimentaires ou n'en ont point du tout, et ne possèdent que des sens relativement imparfaits. Après avoir subi une croissance énorme et accumulé beaucoup de matériaux plastiques, elles se mettent à élaborer leurs organes externes avec leur appareil régulateur propre, tandis que leurs organes de nutrition diminuent d'importance; de la sorte, ces insectes se mettent en état d'entrer activement en rapport avec les êtres environnants.

La seule chose commune à ces genres opposés de métamorphose, que nous ayons à considérer, c'est que les deux grands systèmes d'appareils destinés à accomplir respectivement les actes extérieurs et les actes intérieurs s'effacent ou s'accusent d'après la vie que l'agrégat mène. Sans doute, faute de types sociaux définis qui soient fixes par hérédité, nous ne pouvons constater que les métamorphoses sociales soutiennent des relations ainsi définies avec les changements de vie produits dans un ordre défini, mais l'analogie permet d'admettre ce que nous avons eu déjà des raisons de conclure : à savoir, que les appareils externes et internes, avec leurs appareils régulateurs, s'accroîtront ou diminueront chacun selon que l'activité sociale devient plus militante ou plus industrielle.

§ 265. Avant d'examiner quelles sont les causes des métamorphoses, observons ce qui les empêche. Je viens de

faire entendre que, lorsqu'une société ne tire pas une structure spécifique d'une lignée de sociétés ancêtres qui ont mené une vie semblable à la sienne, elle ne saurait subir des métamorphoses d'après un mode et dans un ordre précis : les effets des influences ambiantes l'emportent sur ceux des tendances héréditaires. Il convient de présenter ici la réciproque, à savoir que, lorsque plusieurs sociétés issues d'une autre ont suivi des carrières semblables, il en résulte un type si bien réglé dans le cycle de son développement, de sa maturité et de sa décadence, qu'il résiste aux métamorphoses.

On peut citer comme exemple les tribus non civilisées ; elles montrent peu de tendance à modifier leur activité sociale et leur structure sous l'influence des changements des conditions extérieures : elles périssent plutôt que de s'adapter. Cela arrive même chez des variétés humaines supérieures, par exemple chez les tribus arabes nomades. Les Bédouins modernes nous offrent une forme sociale qui, autant que les faits nous permettent d'en juger, demeure essentiellement la même depuis plus de 3000 ans, malgré le contact de civilisations adjacentes ; il y a des preuves que chez certains Sémites le type nomade s'est si bien imprimé, même dans l'antiquité, qu'il trouve son expression dans la religion. C'est ce que prouve l'injonction réchabite : « Vous ne bâtirez point de maison, vous ne sèmerez point de grain, vous ne planterez point, et vous n'aurez point de vigne, mais vous vivrez toujours sous la tente ; » enfin M. E.-W. Robertson indique que « l'une des lois de l'ancienne confédération nabatéenne défendait, sous peine capitale, de semer du blé, de bâtir une maison, de planter un arbre... C'était un principe admis et incontesté chez le nomade qu'il fallait réduire le pays qu'il

envahissait à l'état de désert et de pâturage... Cette conduite lui semblait un devoir religieux. »

Le changement de l'état nomade à l'état sédentaire, empêché par la persistance du type social primitif, rencontre aussi d'autres obstacles.

« Un coin de terre porte rarement plus d'une récolte, nous dit le lieutenant Latter en parlant des tribus montagnardes des bords du Kuladyne (Arracan); les années suivantes, on choisit d'autres endroits de la même manière, jusqu'à ce que toutes les terres à l'entour du village soient épuisées; alors la tribu part pour un autre pays, y élève de nouvelles habitations, et y recommence la même pratique. Ces migrations se font environ tous les trois ans, et c'est par là qu'on calcule de longues périodes de temps; ainsi un Tougtha dira que tel ou tel événement s'est passé il y a tant de migrations. » Cela est vrai de toutes les tribus montagnardes de l'Inde. Évidemment cette pratique, causée en partie par la turbulence transmise par les ancêtres, l'est en partie aussi par l'état rudimentaire de l'agriculture, parce que les moyens manquent qui permettent de rendre indéfiniment fertile le sol d'un pays où la population est dense. Cet état intermédiaire entre la vie nomade et la sédentaire est commun dans toute l'Afrique. On remarque que « la société en Afrique est une plante herbacée, sans tige solide et durable; qui croît avec vigueur, qui décline rapidement, et qu'on peut brûler entièrement chaque année sans diminuer en rien sa fécondité générale. » Reade raconte que les naturels de l'Afrique équatoriale changent continuellement le siège de leurs villages. De même, Thomson dit que chez les Béchuanas « les villes sont souvent assez considérables pour contenir plusieurs milliers d'âmes; et cependant un caprice du chef suffit à les déplacer tout comme un camp d'Arabes. » Un

semblable état de choses existait dans l'Europe primitive : des familles et de petits groupes de chaque tribu émigraient pour passer d'une partie du territoire de la tribu à un autre. Ainsi la transition qui mène des villages temporaires de chasseurs comme les Indiens de l'Amérique du Nord, et des campements temporaires de hordes pastorales, aux sociétés agricoles sédentaires, est graduelle ; la peuplade reprend fréquemment son genre de vie et ne l'abandonne définitivement qu'avec lenteur.

Lorsque nous étudions les métamorphoses sociales qui suivent les modifications de l'activité sociale, nous ne devons pas oublier les résistances au changement que le type social héréditaire présente, ni celles qui proviennent de la persistance d'une partie des anciennes conditions. En outre, nous pouvons prédire un retour en arrière si les anciennes conditions se mettent de nouveau à prédominer.

§ 266. Les transformations du type militant en type industriel, et de l'industriel au militant, ont en ce moment pour nous un intérêt capital. Nous avons surtout à noter comment le type industriel, partiellement développé dans un petit nombre de cas, rétrograde vers le type militant si des conflits internationaux reviennent à éclater.

Lorsque nous avons comparé ces deux types sociaux, nous avons vu comment la coopération obligatoire que l'activité militaire nécessite contraste avec la coopération qui impose une activité industrielle développée ; nous avons vu aussi que, lorsque le système régulateur coercitif, propre au premier, a cessé d'être aussi rigide, le système régulateur non coercitif, propre au second, commence à se produire à mesure que l'industrie fleurit à l'abri de la guerre. Le grand mouvement libéral qui a transformé toutes les disposi-



tions politiques de l'Angleterre pendant la longue période de paix qui a commencé en 1815 en fournit un exemple. Nous en trouvons un autre en Norwège, où l'absence de guerres et le développement des institutions libres ont marché parallèlement. Mais un point réclame notre attention : c'est l'examen des faits qui prouvent que le retour aux habitudes belliqueuses redéveloppe le type militant de structure.

Sans insister sur les faits que nous présente l'histoire ancienne ni la chute deux fois répétée de la république néerlandaise naissante, qui est devenue une monarchie sous l'influence rétrograde de la guerre, ni sur le renversement du gouvernement parlementaire au profit du gouvernement despotique, résultat des guerres du Protectorat en Angleterre, ni sur les effets qu'ont eus, en France, les guerres de conquêtes, qui ont changé la République en un despotisme militaire, il nous suffira de considérer les faits des dernières années. Depuis l'établissement d'un régime centralisé plus fort en Allemagne grâce à la guerre, un régime plus coercitif s'est organisé ; nous le voyons dans la manière dont Bismarck traite les pouvoirs ecclésiastiques ; dans la théorie de Moltke d'après laquelle la sûreté du pays, qu'il faut préserver d'une attaque venue du dehors, et où il faut maintenir l'ordre au dedans, exige que le budget de l'armée ne dépende point d'un vote du Parlement ; enfin dans les mesures prises récemment pour centraliser l'autorité que l'État exerce sur les chemins de fer allemands. En France, nous voyons le chef de l'armée devenu le chef de l'État, l'état de siège né de la guerre maintenu dans plusieurs parties du pays, et la conservation des mesures restrictives de la liberté sous un gouvernement qui se dit libre. Mais les changements du même genre subis récemment par la société anglaise fournissent les exemples les plus frap-

pants, parce que le type industriel s'est plus développé en Angleterre que sur le continent, et qu'il y a plus à faire pour rétrograder.

Les guerres qui ont eu lieu et les préparatifs en vue de guerres possibles ont concouru à produire ces changements. D'abord, depuis l'avènement de Louis-Napoléon, point de départ de ce changement, l'Angleterre a eu la guerre de Crimée, la guerre suscitée par la révolte de l'Inde, la guerre de Chine, et les guerres plus récentes et moins sérieuses d'Afrique. En second lieu, et surtout, nous avons assisté au redéveloppement de l'organisation militaire et du sentiment militaire, sous l'influence du redéveloppement qu'ils recevaient ailleurs. Chez les nations comme chez les individus, une attitude menaçante engendre une attitude défensive; c'est une vérité qui n'a pas besoin qu'on la prouve. Tout ces motifs ont donné lieu chez nous à l'augmentation des dépenses pour l'armée et la marine, la construction de fortifications, la formation d'une armée de volontaires, l'établissement de camps permanents, la répétition des manœuvres d'automne, et la construction de bâtiments militaires dans tout le royaume.

De tous les signes qui marquent ce retour au type militant, nous devons mentionner d'abord le réveil des fonctions déprédatrices. Un appareil destiné à l'action défensive, et propre aussi à l'offensive, ne manque jamais de la mettre en jeu. C'est ainsi qu'à Athènes l'organisation militaire et navale, qui s'était développée pendant la lutte avec l'ennemi étranger, ne tarda pas à s'employer pour l'agression; c'est ainsi qu'en France l'armée républicaine victorieuse, qui s'était formée pour repousser l'invasion, ne tarda pas à devenir un instrument d'invasion; c'est ce qui arrive d'ordinaire, et il en est de même pour l'Angleterre. En Chine,

dans l'Inde, en Afrique, dans l'Archipel indien, le gouvernement anglais trouve des raisons (l'agresseur n'en manque jamais), pour étendre son empire, sans recours à la force si c'est possible, par la force si c'est nécessaire. Après l'annexion des îles Fidji, cédées volontairement, parce que les indigènes ne pouvaient faire autrement, voilà qu'on propose encore de prendre possession des îles Samoa. On accepte par voie d'échange un territoire soumis à certaines obligations par un traité, puis on ne tient nul compte de ce traité, et l'on y trouve un motif de faire la guerre aux Achantis. A Cherbro, les conventions du gouvernement anglais avec les chefs indigènes introduisent le désordre partout; l'Angleterre y envoie des troupes pour mettre fin aux troubles, et aujourd'hui elle allègue la nécessité d'étendre sa domination sur un plus grand territoire. Même chose encore à Pérak. Un résident, placé auprès d'un prince indigène pour donner des conseils, devient un résident qui dicte des ordres; il élève au rang de sultan le candidat le plus souple au lieu de celui que préfèrent les chefs indigènes; il provoque des résistances qui fournissent un prétexte à l'emploi de la force; alors il trouve nécessaire d'usurper l'autorité. Sa proclamation est déchirée par un indigène: un de ses serviteurs tue l'indigène, et à son tour le résident est tué. Alors, sans rien dire du meurtre de l'indigène, on pousse des cris de vengeance pour le meurtre du résident, et une expédition militaire établit sur place l'autorité britannique. Que ce soit pour mettre à mort les Karens qui résistent aux inspecteurs qui veulent pénétrer sur leur territoire, ou pour demander aux Chinois de venger la mort d'un voyageur anglais sur quelqu'un, en vertu de la doctrine qu'un voyageur anglais doit être sacré partout où il lui plaît de pénétrer, le gouvernement de la Grande-Bretagne ne man-

que jamais de prétexte pour soulever des différends qui soient matière à conquête. La Chambre des communes et la presse se montrent animées du même esprit. Pendant les débats relatifs à l'achat du canal de Suez, le premier ministre, faisant allusion à l'annexion possible de l'Égypte, disait que le peuple anglais voulait la conservation de l'empire britannique et « ne s'alarmerait pas de le voir s'étendre ». L'on couvrait ces paroles d'applaudissements. Tout récemment, un journal, qui prêche chaque semaine la propagation de la foi chrétienne par des expéditions de flibustiers, soutenait qu'il était temps d'effacer le Dahomey de la carte, et s'écriait : « Prenons Ouidah, et que les sauvages viennent le reprendre. »

A présent que nous avons observé ce retour du développement de la force armée et ce réveil de l'esprit déprédateur, nous pouvons remarquer une chose qui nous intéresse principalement, à savoir le retour vers le type militant dans nos institutions en général, l'extension de la centralisation et de la réglementation. D'abord nous l'observons dans le gouvernement lui-même : les fonctions des cours martiales relatives aux désastres de mer sont usurpées par l'administration centrale de la marine ; un ministre demeurant à Londres limite d'autorité les pouvoirs du gouvernement de l'Inde ; enfin les corps administratifs des comtés, désireux de se décharger d'une part des fardeaux qui pèsent sur leur localité, en la rejetant sur l'ensemble de la nation, abandonnent en même temps une partie de leur pouvoir. L'autorité militaire tend à usurper partout la place de l'autorité civile : il y a des chefs militaires de la police métropolitaine et de la police provinciale ; des militaires remplissent des emplois dans le conseil des travaux et dans le département de l'industrie ; les inspecteurs des chemins de fer sont des

militaires ; enfin certains corps municipaux des provinces nomment des majors et des capitaines à de petits emplois civils dont ils disposent. Le résultat inévitable de ces changements, c'est que le langage de l'administration affirme plus l'autorité et respecte moins les droits des particuliers. Nous reconnaissons l'esprit de ce système dans le plan et l'application des lois sur les maladies contagieuses, lois qui émanent des ministères de la guerre et de la marine, qui foulent aux pieds les garanties de la liberté individuelle assurées par la constitution, et qui sont appliquées par une police centrale affranchie de toute responsabilité envers les autorités locales. Un esprit semblable a dicté les prescriptions sanitaires, qui depuis plusieurs années prennent de l'extension, et ont divisé le pays en plusieurs centaines de districts confiés à des médecins payés par le gouvernement central et soumis à sa surveillance. L'organisation de la profession médicale a subi elle-même un changement analogue : on ne tolère plus que des corporations indépendantes donnent des diplômes ; on veut unifier ce service et adopter un seul mode d'examen. L'administration de la loi des pauvres s'est centralisée davantage ; la liberté d'action des conseils d'administration a été peu à peu réduite par les ordres du conseil de gouvernement local. Bien plus, les centres régulateurs de Londres ont absorbé les fonctions des centres régulateurs provinciaux, mais en même temps ceux-ci ont usurpé les fonctions des compagnies industrielles locales : dans beaucoup de villes, les municipalités se sont faites distributeurs du gaz et de l'eau, et l'on insiste aujourd'hui pour que l'on fasse la même chose à Londres ; et, chose assez significative, le prôneur de cette idée est un partisan enthousiaste de l'esprit militaire. Ce n'est pas tout : les autorités publiques sont devenues entrepreneurs



de bâtiments. La construction de maisons de petite dimension, n'étant plus rémunératrice pour les particuliers à cause des frais que la loi impose, les municipalités s'en chargent dans les villes de province. A Londres, le conseil métropolitain ayant proposé que les imposés payassent tant pour bâtir des maisons destinées aux pauvres dans le district d'Holborn, le secrétaire d'État a dit qu'il fallait payer davantage ! C'est encore pour la même raison que les télégraphes, appareil qui s'est développé comme partie de l'organisation industrielle, sont devenus une part de l'organisation gouvernementale. Un autre exemple de la tendance qu'ont les appareils gouvernementaux à s'accroître aux dépens des appareils industriels, c'est le zèle qu'on a mis à plaider en faveur du rachat des chemins de fer par l'État, qui n'est ajourné pour le moment qu'à cause de la perte que la nation a subie par suite de l'achat des télégraphes. Nous voyons jusqu'où va cet esprit de centralisation, quand nous jetons les yeux sur les projets d'exercer la philanthropie par la force : on fait appel à la puissance de l'État pour améliorer la conduite du peuple ; on ne veut pas voir que les restrictions apportées à la conduite des individus par des règlements anciens, abolis récemment comme des mesures tyranniques, avaient été inspirées par des motifs semblables à ceux d'aujourd'hui. On veut rendre les gens sobres en les empêchant de boire, en restreignant la liberté qu'on a eue jusqu'ici d'acheter et de vendre certains articles. Au lieu d'étendre le principe propre du régime industriel, qui veut qu'on cherche des remèdes prompts et à bon marché aux maux, grands ou petits, que les citoyens s'infligent les uns aux autres, les législateurs étendent le principe qui veut qu'on les prévienne. Les arrangements introduits dans les mines, les manufactures, les vaisseaux, les

garnis, les boulangeries, et même les cabinets d'aisances des maisons privées, sont réglés par la loi et soumis à la surveillance de fonctionnaires. Veut-on porter remède à l'altération des denrées, ce n'est pas au moyen d'une punition prompte et certaine qui frappe la violation d'un contrat, c'est par la surveillance d'analyseurs jurés. Les Anglais ne seront plus obligés de payer les services qu'ils recevront, de l'argent qu'ils auront gagné par un travail effectif, ainsi que le veut la loi de la coopération ; ils les recevront sans les mériter par un effort proportionné : sans avoir rien fait pour cela, tout Anglais aura à sa disposition des bibliothèques libres, des musées locaux libres, etc., aux frais du public ; on prendra sur l'épargne des plus dignes de quoi donner aux moins dignes qui n'ont point épargné.

On admet tacitement que l'autorité de l'État sur les citoyens n'a pas de limite assignable, hypothèse propre au type militant, et en même temps on ajoute une foi absolue au jugement de l'État, foi qui est encore un caractère propre au type militant. On lui abandonne le soin de veiller sur la santé du corps et sur celle de l'esprit, sans élever le moindre doute sur sa capacité. Après avoir lutté des siècles pour détruire une puissance qui imposait aux hommes ses doctrines au nom de leur prétendu bonheur éternel, on invoque aujourd'hui une autre puissance qui impose ses doctrines aux hommes pour leur prétendu bien temporel. On croyait jadis que la contrainte en matière d'enseignement religieux se trouvait justifiée par le jugement infallible d'un pape ; on suppose aujourd'hui qu'elle trouve sa justification en matière d'instruction séculière dans le jugement infallible d'un parlement ; et voilà comment, sous peine d'emprisonnement pour ceux qui résis-

tent, l'on établit une éducation mauvaise au fond, mauvaise dans la forme, et mauvaise enfin dans l'ordre.

Il est inévitable que ce retour en arrière avec le système social de la contrainte, qui accompagne le retour vers le type militant, n'aille pas sans un changement de sentiments qui lui corresponde. Au fond, le torisme soutient la puissance de l'État contre la liberté de l'individu ; et l'essence du libéralisme est de lutter pour la liberté de l'individu contre la puissance de l'État. Au lieu que, durant la période de paix, la liberté individuelle s'est trouvée étendue par l'abolition des incapacités religieuses, l'établissement du libre échange, la suppression des restrictions de la presse, etc. ; on a vu, depuis que le mouvement de recul a commencé, le parti, qui avait réalisé ces changements, rivaliser avec le parti opposé pour multiplier les administrations de l'État, qui diminuent la liberté individuelle. On peut voir d'une façon décisive, dans l'affaire du canal de Suez, à quel point on a négligé les principes d'un gouvernement libre, et combien ce changement se trouve directement lié aux sentiments que l'action militante favorise. Le ministère a fait là une démarche qui, pour ne rien dire des frais, engage la nation dans des complications sérieuses ; il s'y est pris de manière que les représentants du pays n'eussent que de nom et point en réalité le pouvoir de le renverser ; au lieu d'une protestation contre ce mépris des principes constitutionnels, il a recueilli des applaudissements unanimes. Il s'est excusé en alléguant des nécessités militaires, et tout le monde a accepté cette excuse. La rapidité de l'action du centre coordinateur qui dirige les opérations offensives et défensives exigeait, disait-on, qu'on laissât le Parlement dans l'ignorance de ces négociations et qu'on suspendît par conséquent l'autorité du pays. Le sentiment

général, répondant à ce prétendu besoin de conserver les conquêtes de la couronne britannique, ne se borna pas à pardonner : il se réjouit hautement de ce retour au régime militaire.

§ 267. Naturellement, les métamorphoses sociales se compliquent dans chaque cas des effets de causes spéciales qui ne sont jamais deux fois les mêmes, et elles s'en trouvent masquées. Quand le développement social s'opère rapidement les changements de structure qui accompagnent l'accroissement de masse se compliquent de changements de structure qui résultent de la modification du type. En outre, il est difficile de dégager les faits, par la raison que les deux grands systèmes d'organes, ceux d'entretien et ceux de l'action extérieure, se développent simultanément. C'est ce qui arrive dans le sujet qui nous occupe. Le redéveloppement d'appareils propres à l'action externe, que nous venons de décrire, et le retour au système social compatible avec ces appareils, n'ont pas arrêté le développement des appareils d'entretien et du système social qu'ils favorisent. De là résultent des changements opposés à ceux que nous venons d'énumérer. D'une part le réveil de l'esprit ecclésiastique, dont le principe cardinal est l'affirmation de l'autorité, est en harmonie avec ce recul vers le type militant ; d'autre part, l'augmentation des divisions dans l'Église, l'affirmation plus souvent répétée du jugement individuel, et le relâchement du dogme, sont en harmonie avec le mouvement contraire. Tandis que le nouveau système d'éducation, qui tend à reproduire l'uniformité d'un régiment, reçoit à chaque vote du Parlement un peu plus de rigidité, les anciens systèmes d'éducation des écoles publiques et des universités deviennent plus plastiques et moins uniformes.

D'une part, l'État intervient dans l'emploi du travail, ce qui n'est point du tout d'accord avec le principe de la coopération volontaire ; d'autre part, on ne va pas jusqu'à renoncer à la politique du libre échange, dont l'évolution industrielle étend l'empire. C'est que, tandis que l'ancien système régulateur de contrainte a été aboli partout où il est devenu intolérable, il se redéveloppe partout où la gêne qu'il cause n'a point encore été sentie.

Ajoutons que l'immense transformation que les chemins de fer et les télégraphes ont causée subitement, ajoutée à la difficulté de suivre la marche des métamorphoses sociales. Dans le cours d'une génération, l'organisme social a passé d'un état semblable à celui d'un animal à sang froid, pourvu d'un appareil circulatoire médiocre et de nerfs rudimentaires, à un état semblable à celui d'un animal à sang chaud, pourvu d'un système vasculaire complet et d'un appareil nerveux développé. C'est à cela plus qu'à toute autre cause que sont dus les grands changements d'habitude, de croyance, de sentiments, qui caractérisent notre génération. Evidemment, l'évolution rapide des appareils distributeur et internoncial est venue en aide à la fois au développement des deux organisations industrielle et militante. D'une part, elle a facilité immensément les fonctions productives ; d'autre part, elle a favorisé la centralisation, qui est le caractère du type social exigé par les actions offensives et défensives.

Mais, en dépit de ces complications qui masquent la métamorphose, si nous comparons la période comprise entre 1815 et 1850 avec celle qui s'est écoulée depuis cette dernière année jusqu'à ce jour, il est impossible de ne pas voir qu'avec l'accroissement des armements, la fréquence des conflits, et le réveil du sentiment militaire, la réglementation coercitive s'est accrue. Si la liberté de l'individu s'est



trouvée agrandie nominalement par l'extension du droit de suffrage, elle a été réellement amoindrie de diverses manières, tant par les restrictions qui font respecter des fonctionnaires toujours plus nombreux créés pour cela, que par les impôts obligatoires qu'on lève pour assurer à tous, à leurs frais, des avantages que chacun devait jadis s'assurer de lui-même. Incontestablement, il y a là un retour vers la discipline coercitive qui domine la vie entière lorsque le régime militant est prédominant.

Les métamorphoses sociales nous révèlent donc, autant que nous pouvons les suivre, des vérités générales qui s'harmonisent avec celles que nous découvre la comparaison des types. Chez les organismes sociaux, comme chez les organismes individuels, la structure s'adapte à la fonction. Dans les uns comme chez les autres, si les circonstances provoquent un changement fondamental, dans le mode d'activité, il en résulte peu à peu un changement fondamental dans la forme de la structure. Dans les deux cas, il y a retour à l'ancien type, s'il y a retour aux anciennes fonctions.

## CHAPITRE XII

### RÉSERVES ET RÉSUMÉ

§ 268. Si l'on faisait de l'étude des analogies de l'organisation individuelle et de l'organisation sociale un sujet spécial, on pourrait la pousser dans plusieurs directions.

On pourrait montrer des exemples de la vérité générale d'après laquelle, aussitôt qu'un appareil touche à sa perfection, il devient moins susceptible de se modifier et cesse de grandir. L'animal fini, modelé dans tous ses détails, résiste au changement par la somme des forces qui ont donné à ses parties leurs formes respectives, et la société finie fait de même. Dans l'un et l'autre cas le résultat final est la rigidité. Chaque organe de l'un, chaque institution de l'autre, devient plus cohérent et plus défini à mesure que l'ensemble approche de la maturité, et il oppose un plus grand obstacle aux changements réclamés soit par l'augmentation de volume, soit par la variation des conditions.

Ensuite on pourrait s'étendre sur le fait général que, dans les organismes individuels comme dans les organismes sociaux, après que les appareils propres à un type se sont pleinement développés, une lente décadence ne tarde pas à

commencer. On ne pourrait, sans doute, pas en donner une preuve satisfaisante, puisque dans les anciennes sociétés, dont l'activité était essentiellement militante, la dissolution sociale opérée par la conquête empêchait leurs cycles de changements de se compléter, et puisque les sociétés modernes parcourent leurs cycles. Mais les parties secondaires des sociétés modernes, surtout durant ces derniers temps que le développement local s'est peu compliqué du développement général, en fourniraient la preuve. On pourrait montrer que beaucoup d'anciennes villes qui gardaient des corporations, et qui rendaient leurs règlements industriels toujours plus nombreux et plus rigoureux, ont dépéri lentement et cédé le pas à des villes où l'absence de classes privilégiées laissait toute liberté à l'industrie : l'antique appareil rigide a vu sa fonction usurpée par un appareil nouveau plus souple. Dans toute institution privée ou publique, on pourrait signaler la multiplication incessante d'usages et de règlements, tous introduits pour adapter les actions aux nécessités du moment, mais qui rendent impraticable l'adaptation à l'avenir. Enfin l'on pourrait conclure qu'une même destinée attend toute société, qui, pour s'être adaptée complètement aux circonstances présentes, a perdu la faculté de se réadapter aux circonstances de l'avenir : elle finira par disparaître, sinon parce qu'elle succombera sous la violence, au moins parce qu'elle déclinera, incapable qu'elle sera de lutter avec des sociétés plus jeunes et plus modifiables.

Avec un peu d'audace à spéculer, on pourrait aller jusqu'à soutenir qu'il existe une analogie entre les opérations reproductives dans les deux cas. Chez les sociétés primitives, qui se multiplient d'ordinaire par scission, mais que la conquête réunit de temps en temps par fusion, groupe à

groupe, après quoi une nouvelle scission s'opère, on pourrait reconnaître une analogie avec ce qui se passe dans les types inférieurs d'organismes, qui se multiplient par scissiparité, mais qui renversent de temps en temps cette opération par une espèce de fusion que les naturalistes appellent conjugaison. On pourrait montrer ensuite que dans les deux cas les plus grands types, une fois devenus stationnaires, se propagent par dispersion de germes. Les organismes adultes fixés émettent des groupes d'unités semblables à celles dont ils sont eux-mêmes composés, qui vont s'établir ailleurs, où ils se développeront sous forme d'organismes semblables, de même que les sociétés émettent des colonies. On pourrait même dire que, de même que l'union du groupe germinal détaché d'un organisme, avec un groupe détaché d'un organisme de même espèce, est une condition essentielle ou, au moins, favorable au développement vigoureux d'un organisme nouveau, de même aussi le mélange des colons issus d'une société avec d'autres venus d'une société parente de la première, est une condition, sinon essentielle, au moins favorable à l'évolution d'une nouvelle société plus plastique que les anciennes d'où les unités unies par le mélange étaient sorties.

Ne nous engageons point à la suite de ces idées aventureuses, et laissons la comparaison au point où nous l'avons conduite dans les derniers chapitres.

§ 269. Cette comparaison a justifié, à un point qu'on n'aurait pu prévoir, l'idée proposée par les philosophes et que le langage populaire faisait supposer.

Naturellement, nécessairement même, il est arrivé que cette idée a pris d'abord des formes grossières. Jetons les yeux sur quelques-unes d'entre elles. Dans la *République* de

Platon, nous voyons Socrate affirmer, sans le reconnaître suffisamment, que « les États sont comme sont les hommes, qu'ils sont les produits des caractères des hommes ; » il soutient que, « s'il y a cinq constitutions d'États, les dispositions des esprits individuels sont aussi au nombre de cinq. » Corollaire absurde d'une proposition rationnelle. Dans ce livre, il est parlé de la division du travail comme d'un besoin social ; mais elle y est considérée plutôt comme une chose à établir que comme une chose qui s'établit d'elle-même. La conception qui inspire partout cet ouvrage, est celle qui prévaut même encore de nos jours : que l'on peut donner à la société telle ou telle forme artificiellement. Platon soutient qu'il y a entre le citoyen et l'État une ressemblance telle que des facultés de l'un on peut déduire les qualités de l'autre ; aux croyances que nous venons de mentionner, à savoir que les États sont les produits « des caractères des hommes », qu'ils sont « comme sont les hommes », il ajoute que ces États, avec des caractères déterminés de la sorte, peuvent encore déterminer les caractères de leurs citoyens. Mais ce qui montre principalement la fausseté de l'analogie que Platon prétend exister entre les individus et l'État, c'est qu'il compare la raison, la passion et le désir dans l'homme avec les conseillers, les auxiliaires et les commerçants dans l'État. L'analogie qu'il admet, il l'établit non point entre les parties mutuellement dépendantes de l'organisation corporelle et les parties mutuellement dépendantes de l'organisation politique, mais plutôt entre celles-ci et les facultés coopérantes de l'esprit. L'idée de Hobbes, à un point de vue seulement, se rapproche davantage de la conception rationnelle. Comme Platon, Hobbes considère l'organisation sociale non point comme naturelle, mais comme factice : il fait de la notion de contrat social



l'origine des institutions gouvernementales, la source d'où le pouvoir souverain tire une autorité irrévocable. L'analogie telle qu'il la comprend ne peut mieux s'exprimer que dans ses propres termes. « En effet, dit-il, c'est l'art qui a créé ce grand LÉVIATHAN qu'on appelle du nom de RÉPUBLIQUE ou d'ÉTAT, en latin CIVITAS, qui est un homme artificiel, encore que d'une stature et d'une force plus grande que celles de l'homme naturel, à la protection et à la défense duquel il est destiné; où la *souveraineté est une âme artificielle* qui donne la vie et les mouvements à tout le corps; où les *magistrats* et les autres fonctionnaires de l'ordre judiciaire sont des articulations artificielles; où la récompense et le châtement, lien qui rattache au siège de la souveraineté les articulations et les membres qui se meuvent pour remplir leurs fonctions, sont les nerfs, qui font la même chose dans le corps naturel, etc. » Chez Hobbes, la comparaison porte en somme sur les appareils des deux organismes, et elle est plus aisée à défendre que celle de Platon, qui oppose la structure de l'un aux fonctions de l'autre. Mais les analogies invoquées par Hobbes sont fausses; et l'analogie générale qu'il y voit avec Platon est fausse aussi, puisqu'ils admettent qu'il y a une analogie entre l'organisation d'une société et l'organisation d'un homme, c'est-à-dire une analogie beaucoup trop spéciale. Comte, qui est venu plus tard et qui vivait à une époque où les biologistes avaient déjà révélé en grande partie les principes généraux de l'organisation, Comte a reconnu que les appareils sociaux ne sont pas des produits d'une création artificielle, mais des produits d'un développement graduel : il a évité les erreurs de ses devanciers; sans comparer l'organisme social à aucune espèce d'organisme individuel, il a simplement soutenu que les principes de

l'organisation étaient communs aux deux genres. Il regarde chaque époque du progrès social comme un produit des époques précédentes; et il reconnaît que l'évolution des appareils marche du général au spécial. Pourtant il n'a pas entièrement échappé à l'erreur primitive qui voit dans les institutions des arrangements artificiels; en effet, il avait l'inconséquence de prétendre qu'on devait réorganiser sur-le-champ les sociétés conformément aux principes de la philosophie positive.

Répétons une fois de plus qu'il n'existe point d'analogies entre le corps politique et le corps vivant, sauf celles que nécessite la dépendance mutuelle des parties que ces deux corps présentent. Quoique nous ayons, dans les chapitres précédents, comparé la structure et les fonctions sociales à la structure et aux fonctions du corps humain, nous ne l'avons fait que parce que la structure et les fonctions du corps humain fournissent les exemples les mieux connus de la structure et des fonctions en général. L'organisme social, discret au lieu d'être concret, asymétrique au lieu d'être symétrique, sensible dans toutes ses unités au lieu d'avoir un centre sensible unique, n'est comparable à aucun type particulier d'organisme individuel, animal ou végétal. Tous les genres de créatures se ressemblent en ce que, dans chacune, les éléments qui la composent agissent en commun au profit de l'ensemble; et ce caractère, commun à toutes, l'est aussi aux sociétés. En outre, chez les nombreux types d'organismes individuels, le degré de cette coopération marque le degré d'évolution; et cette vérité générale se montre aussi chez les organismes sociaux. Encore une fois, pour accomplir une coopération croissante, les êtres de tout ordre montrent des organes d'une complexité croissante destinés à transmettre l'un à l'autre

leur influence; voilà un caractère général des organismes vivants auquel les sociétés de tout ordre opposent un caractère analogue. Le seul point commun que nous reconnaissons entre les deux genres d'organismes, c'est que les principes fondamentaux de l'organisation sont communs à l'un et à l'autre <sup>1</sup>.

§ 270. Maintenant laissons là cette prétendue analogie entre l'organisation individuelle et l'organisation sociale. Je me suis servi des analogies péniblement obtenues, mais seulement comme d'un échafaudage qui m'était utile pour édifier un corps cohérent d'inductions sociologiques. Démolissons l'échafaudage : les inductions se tiendront debout d'elles-mêmes. Nous avons vu que les sociétés sont des agrégats qui croissent; que dans leurs divers types on trouve une grande variété dans le degré de croissance réalisée; que des types de grandeurs de plus en plus considérables résultent de l'agrégation et de la réagrégation des types de dimensions plus petites; enfin que cet accroissement par fusion, joint à l'accroissement interstitiel, est l'opération par laquelle les grandes nations civilisées se sont formées.

Avec l'accroissement de volume dans les sociétés marche l'accroissement de structure. Chez les hordes errantes primitives, point de dissemblance fixe de parties. Quand elles s'accroissent pour former des tribus, il se produit ordinairement quelques différences, tant dans les pouvoirs que

1. Si je répudie avec énergie l'idée qu'il existe une analogie spéciale entre l'organisme social et l'organisme humain j'ai une raison pour cela. J'ai publié dans la *Westminster Review*, en janvier 1860, une ébauche de l'idée générale que j'ai exposée dans les onze chapitres précédents. Je rejetais alors l'idée de Platon et de Hobbes, qu'il y a une ressemblance entre l'organisation sociale et le corps humain; je disais que « rien n'autorise à l'affirmer ». Ce qui n'a pas empêché des critiques de l'article en question de m'attribuer l'idée que je condamnais expressément.

dans les occupations de leurs membres. Quand les tribus s'unissent, des différences plus nombreuses [s'établissent, gouvernementales ou industrielles, c'est-à-dire que la société entière se divise en fractions hiérarchisées, et que des contrastes se fixent entre les parties adonnées à des occupations différentes dans des localités différentes. Ces différenciations se multiplient à mesure que la complication sociale fait des progrès : elles vont du général au spécial. C'est d'abord la grande division entre les gouvernements et les gouvernés ; puis, entre les gouvernants, des divisions qui les séparent en chefs politiques, religieux, militaires ; et, entre les gouvernés, d'autres divisions qui les séparent en producteurs de substances alimentaires et en artisans ; puis encore des divisions subordonnées à celles-ci au sein de chacune d'elles, et ainsi de suite.

Passant du point de vue des appareils à celui des fonctions, nous remarquons que, tant que toutes les parties d'une société sont de nature semblable et ont des fonctions semblables, on n'y voit guère de dépendance mutuelle, et l'ensemble que forment ces parties ne constitue guère un tout vital. A mesure que ces parties prennent des fonctions différentes, elles deviennent dépendantes l'une de l'autre, au point que le coup qui blesse l'une d'entre elles cause un dommage aux autres ; enfin, dans les sociétés très-développées, le dérangement d'une de leurs parties cause une perturbation générale. Cette différence entre les sociétés rudimentaires et les sociétés avancées vient de ce qu'une spécialisation croissante de fonctions s'accompagne dans chaque partie d'une incapacité de remplir les fonctions des autres parties.

L'organisation de toute société commence par l'établissement d'une différence entre la partie de cette société qui

soutient les relations, ordinairement hostiles, avec les sociétés environnantes, et celle qui se consacre à procurer à l'ensemble les nécessités de la vie; aux premières périodes du développement social, il n'y a rien de plus que ces deux sections. Plus tard, une division intermédiaire s'établit qui sert à transmettre les produits et les influences d'une partie à l'autre. Enfin, à toutes les périodes subséquentes, l'évolution des deux premiers systèmes d'appareils dépend de l'évolution de ce système additionnel.

Tandis que le caractère de l'appareil d'entretien d'une société est déterminé par le caractère général du milieu inorganique et organique, les diverses parties de cet appareil se différencient l'une à l'égard de l'autre pour s'adapter aux conditions de lieu; après que cette première différenciation a spécialisé et localisé les inductions primaires, les industries secondaires qui en dépendent se forment d'après le même principe. Plus tard, à mesure que les sociétés deviennent de plus en plus compliquées et que l'appareil distributeur se développe, les parties consacrées à chaque espèce d'industrie, primitivement éparses, s'agrègent dans les localités les plus favorables; enfin les appareils industriels localisés, à la différence des appareils gouvernementaux, s'accroissent indépendamment des divisions primitives.

L'accroissement de volume qui résulte de la réunion de groupes en une masse, nécessite l'établissement de moyens de communication, aussi bien pour accomplir les actions d'ensemble offensives et défensives que pour échanger les produits. Successivement apparaissent des pistes à peine reconnaissables, des sentiers, des routes grossières, des routes très-bien tracées; et dans la mesure où ces voies facilitent les transactions, la transition commence par l'échange



direct et finit par le commerce devenu la fonction d'une classe distincte des producteurs; de cette classe sort, avec le temps, un système mercantile complet de distributeurs de gros et de détail. Le mouvement des articles d'échange que cet appareil produit, commence par un flux et un reflux lent en certains endroits et à de longs intervalles, pour devenir des courants rythmiques, réguliers, rapides; enfin les matériaux destinés à l'entretien distribués çà et là, de peu nombreux et de grossiers qu'ils étaient, deviennent nombreux et compliqués. La sûreté de la transmission devenant plus grande et la variété des produits transmis augmentant, la dépendance mutuelle des parties s'accroît en même temps au point de mettre chaque partie en état de remplir sa fonction beaucoup mieux.

A la différence de l'appareil d'entretien, produit par réaction envers les milieux organique et inorganique, l'appareil régulateur se développe par réaction, offensive et défensive, avec les sociétés environnantes. Dans les groupes primitifs qui n'ont pas de chef, l'autorité temporaire d'un chef est le résultat d'une guerre temporaire; de longues hostilités donnent lieu à l'institution d'un chef permanent; peu à peu, de l'autorité militaire sort l'autorité civile. La guerre habituelle, qui réclame une coopération rapide des parties, exige la subordination. Les sociétés où il y a peu de subordination disparaissent et laissent seules debout celles où la subordination est considérable; par là s'établissent des sociétés où l'habitude entretenue par la guerre, survivant pendant la paix, crée un assujettissement permanent des individus au gouvernement. L'appareil régulateur centralisé qui se développe de cette manière, est dans les premiers temps l'unique appareil régulateur. Mais dans les grandes sociétés, qui deviennent principalement

industrielles, un appareil régulateur décentralisé, propre aux organes industriels, s'ajoute au premier; et celui-ci, d'abord fort subordonné à l'appareil primitif, s'en rend à la longue réellement indépendant. A la fin, il se forme, pour les organes de distribution aussi, un appareil directeur indépendant.

Premièrement, les sociétés peuvent se ranger en quatre classes, simples, composées, doublement composées, triplement composées; depuis la plus inférieure jusqu'à la plus élevée, la transition passe par tous ces degrés. On peut encore diviser les sociétés, mais avec moins de netteté, en deux groupes, les militantes et les industrielles; l'un de ces types, dans sa forme complète, est organisé d'après le principe de la coopération forcée, tandis que l'autre, dans sa forme complète, est organisé d'après le principe de la coopération volontaire; l'un a pour caractère non-seulement un pouvoir central despotique, mais aussi un empire absolu de l'autorité sur la conduite de l'individu; l'autre a pour caractère non-seulement un pouvoir central démocratique ou représentatif, mais aussi des restrictions à l'autorité sur la conduite de l'individu.

Enfin nous avons remarqué comme conséquence que le changement survenu dans les fonctions sociales prépondérantes amène une métamorphose. Lorsqu'un appareil industriel considérable se crée dans une société où le type militant n'a pas pris une forme assez rigide pour l'empêcher, il s'y introduit des adoucissements aux règles coercitives qui sont le caractère du type déprédateur, et les appareils de ce type perdent de leur force. Réciproquement, lorsqu'un système industriel très-développé a donné naissance à des formes sociales plus libres, le retour des fonctions offensives et défensives amène un retour vers le type militant.

§ 271. Maintenant, pour résumer les résultats de cet examen, faisons remarquer tout ce qu'il nous a fait gagner en nous préparant à de nouvelles recherches.

Les faits nombreux que nous avons examinés concourent à prouver que l'évolution sociale est une partie de l'évolution en général. Comme les agrégats évoluant en général, les sociétés nous présentent une *intégration*, à la fois par simple accroissement de masse et par fusion et refusion de masses. On y voit d'innombrables exemples du changement qui part de l'homogénéité pour aller à l'hétérogénéité; qui va de la tribu simple, dont toutes les parties sont semblables, à la nation civilisée, où les dissemblances structurales et fonctionnelles défient l'énumération. Avec l'intégration en progrès marche l'accroissement de la *cohérence*: le groupe nomade qui se disperse, qui se divise, que nul lien ne retient uni; la tribu dont les parties deviennent plus cohérentes par la soumission à un homme qui domine les autres; le groupe de tribus unies en un plexus politique sous un chef et des sous-chefs; ainsi de suite jusqu'à la nation civilisée assez consolidée pour subsister dix siècles et plus.

En même temps, nous observons un autre caractère, la *netteté définie* de formes. L'organisation de la horde primitive est vague; le progrès fait naître des arrangements sociaux fixes qui deviennent de plus en plus nets; les coutumes passent à l'état de lois qui, en gagnant en fixité, deviennent plus spécifiques dans leurs applications aux divers ordres d'action; enfin toutes les institutions, d'abord confusément entremêlées, se séparent pas à pas, en même temps que chacune accuse en elle-même plus distinctement les structures qui la composent. Ainsi se vérifie partout la formule de l'évolution, puisqu'il y a

progrès vers un volume plus grand, une cohérence, une multiformité et une précision plus grande.

Outre ces vérités générales, notre examen a découvert des vérités plus spéciales. En composant les sociétés entre elles, dans leurs degrés ascendants, nous avons vu nettement certains faits cardinaux de leur développement, de leurs appareils, de leurs fonctions, des systèmes d'organes, d'entretien, de distribution, de régulation, qui les composent, des relations de ces organes aux conditions ambiantes et aux formes dominantes des activités sociales mises en jeu; enfin des métamorphoses des types causés par des changements dans les activités. Les inductions auxquelles nous aboutissons, constituant une ébauche grossière d'une sociologie empirique, suffisent à montrer que dans les phénomènes sociaux il existe un ordre général de coexistence et de séquence; et que par suite les phénomènes sociaux forment l'objet d'une science qui peut se ramener, en partie au moins, à la forme déductive.

Dès lors, guidés par la loi d'évolution en général, et en conséquence guidés aussi par les inductions que nous venons de formuler, nous sommes préparés à aborder la synthèse des phénomènes sociaux. Nous devons commencer par ceux d'entre eux qui sont les plus simples, ceux que présente l'évolution de la famille.



## TROISIÈME PARTIE

### RELATIONS DOMESTIQUES

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### CONSERVATION DE L'ESPÈCE

§ 272. On ne saurait se faire une idée complète des relations sociales sans en étudier la genèse; on ne saurait non plus se faire une idée complète des relations domestiques sans apprendre comment elles commencent : pour cela, nous devons remonter dans le passé aussi loin que l'histoire de l'homme le permet.

Il est incontestable que, pour chaque espèce, il faut que les individus qui meurent soient remplacés par de nouveaux individus; sans quoi l'espèce dans son ensemble périrait. Il n'est pas moins évident que, si dans une espèce la mortalité est élevée, le chiffre de la reproduction doit l'être aussi, et réciproquement. Enfin, puisque pour l'espèce humaine, aussi bien que pour toute autre, il faut qu'il existe une proportion convenable entre la reproduction et la mortalité, il convient de porter d'abord notre attention sur les faits révélés par les êtres vivants en général, pour chercher ensuite



le sens des faits révélés par les êtres humains, et pour nous mettre en état d'en posséder la pleine intelligence.

§ 273. Partant de ce principe que la continuation de la vie de l'espèce est pour toutes les espèces la fin à laquelle toutes les autres fins sont subordonnées (car, si l'espèce vient à disparaître, toutes les autres fins disparaissent), étudions les divers modes d'après lesquels l'espèce réalise cette fin. La condition à remplir, à savoir que les générations successives atteignent leur effectif complet, peut être remplie au moyen de procédés diversement modifiés, qui établissent un lien plus ou moins serré de subordination entre les membres existants de l'espèce et ceux qui les suivent immédiatement.

Les animaux inférieurs, qui n'ont que de faibles moyens de lutter contre les forces destructives du milieu, et des moyens encore plus faibles de protéger leur progéniture, ne sauraient conserver leur espèce que si l'adulte produit des germes d'individus nouveaux en quantité immense; de sorte que, sans protection et sans défense, tels que sont les germes, un ou deux d'entre eux échappe à la destruction. Évidemment, plus est grande la portion de la substance du parent qui se transforme en germes (et souvent c'est la plus grande partie de la masse du parent qui subit cette transformation), plus petite est la portion consacrée à la vie individuelle.

Le germe est d'ordinaire contenu dans un œuf; à côté de lui se trouve déposée une substance nutritive, qui lui sert à grandir avant l'époque où commence sa lutte pour l'existence. D'une quantité donnée de matière consacrée par l'organisme parent à la reproduction peut sortir ou bien un grand nombre de germes pourvus chacun d'une petite

quantité de substance nutritive, ou un petit nombre de germes avec une masse importante de substance nutritive. De là des différences dans les chiffres de la mortalité des germes. Tantôt, d'un million d'œufs de très-petite dimension laissés à l'abandon, le plus grand nombre est détruit avant le moment de l'éclosion; dans le reste, une multitude d'individus mal pourvus de moyens de se procurer des aliments et d'éviter leurs ennemis, meurent ou sont dévorés peu après l'éclosion; de sorte que très-peu jouissent d'une vie individuelle d'une durée considérable. Réciproquement, lorsque les conditions contre lesquelles l'espèce a à lutter rendent avantageux pour elle que le nombre des œufs soit petit et que la substance alimentaire léguée à chaque œuf soit considérable, les jeunes qui commencent la vie à une époque où leur développement est plus avancé survivent plus longtemps: l'espèce se conserve alors sans le sacrifice d'un aussi grand nombre de ses membres avant l'âge mûr.

On rencontre tous les degrés de variété dans la proportion de ces facteurs. Un individu adulte, l'unique survivant de centaines de milliers de germes, perdra peut-être lui-même totalement son individualité dans l'acte de produire des germes; dans ce cas, l'espèce se conserve, mais au prix de frais énormes, tant aux dépens des adultes que des jeunes. Ou bien l'adulte, ne consacrant qu'une fraction modique de sa substance à la production de germes, jouit d'une étendue considérable de vie; dans ce cas, les frais de la conservation de l'espèce se révèlent dans le chiffre immense de la mortalité des jeunes. Ou bien l'adulte, sacrifiant sa substance presque entièrement, produit un nombre modéré d'œufs, chacun bien pourvu d'aliments et bien protégé, et dont la mortalité n'est pas aussi forte; dans ce cas,

les frais de la conservation de l'espèce tombent plus sur le parent et moins sur le jeune.

§ 274. Ainsi, tandis que, dans un sens, la prospérité de l'espèce dépend de celle des individus qui la composent, dans un autre sens, la prospérité de l'espèce n'est pas d'accord avec celle des individus; en outre, le sacrifice des individus peut porter en proportion différente sur les jeunes et sur les adultes.

Déjà, dans les *Principes de biologie* (§ 319, 51), nous avons exposé l'antagonisme entre l'individuation et la genèse sous la forme la plus générale. Maintenant, nous allons nous occuper de quelques-uns de ses caractères spéciaux. Il est très-important de s'en faire une idée claire; aussi allons-nous les étudier de près.

## CHAPITRE II

### INTÉRÊTS DE L'ESPÈCE, DES PARENTS ET DU REJETON

§ 275. Chez les protozoaires microscopiques, il se fait une reproduction permanente par scissiparité. Après quelques heures d'une existence indépendante, chaque individu périt en produisant deux individus nouveaux qui grandissent séparément et ne tardent pas à répéter la même opération. Ensuite, de temps en temps arrive une dissolution reproductive d'un genre encore plus prononcé : après un temps de repos, le corps entier se divise en germes d'où une nouvelle génération va sortir. Dans ce cas, la vie du parent, extrêmement courte, s'efface absolument dans la vie de la progéniture.

Les agrégats animaux du second ordre nous montrent divers procédés par lesquels cette transformation actuelle du corps du parent s'opère ; naturellement, c'est à de plus longs intervalles. Chez les célentérés, nous trouvons des méduses, où le corps polypiforme du parent ou du *quasi*-parent atteint une certaine grandeur, puis se change en une suite de segments, semblables à une pile d'assiettes

dont chacune se développe à son tour, se met à nager et devient une méduse. Dans ce cas de génération cyclique et dans ceux qui lui ressemblent, on peut cependant soutenir que, de même que la méduse est la forme adulte, le corps dans l'individu qui n'est pas parvenu à cet âge se sacrifie pour produire des individus adultes partiellement développés. Un résultat analogue se produit d'une manière différente chez certains entozoaires hématodes. Une fois assez développé pour posséder tête, appendices et appareil alimentaire, le cercaire transforme la totalité de sa substance interne en jeunes cercaires essentiellement semblables à lui-même; à la fin, il se rompt par éclats et met en liberté les jeunes, qui suivent isolément la même marche. Enfin, après deux ou trois générations ainsi produites, des individus complets se trouvent formés.

Chez les entozoaires cestoides, le mode de reproduction suit une méthode différente, mais qui nous offre un exemple également frappant de la dissolution du corps du parent en des parties qui vont continuer l'espèce. Un segment de ténia, ce qu'on appelle un *proglottis* à l'état adulte et séparé, possède une vie qui se révèle seulement par un faible pouvoir de locomotion. Il provient de l'un de ces œufs qu'un ténia ancêtre a pondus par myriades; et lui-même, au moment où il devient un individu indépendant, n'est que le réceptacle d'un nombre incalculable d'œufs. Dépourvu de membres, de sens, même de canal alimentaire, sa vitalité ne dépasse guère celle d'une plante; enfin il meurt dès que les masses d'œufs qu'il contient sont arrivées à maturité. Nous voyons dans cet exemple un cas de subordination et de l'adulte et du jeune aux intérêts de l'espèce.

Passons maintenant à des types supérieurs, et prenons



quelques exemples aux articulés. Il y a beaucoup d'espèces de crustacés parasites, les lernées par exemple, qui traversent un état primitif de courte durée pendant lequel le jeune nage çà et là. Presque toujours il meurt durant cet état; mais, s'il parvient à se fixer sur un poisson, il perd ses membres et ses organes des sens, et, ne faisant autre chose que d'absorber une substance alimentaire qu'il tire du poisson, il développe d'énormes ovisacs. Ces organes font saillie sur les deux côtés de son corps, dont ils excèdent beaucoup le volume : la vie du parent se perd à produire une multitude d'œufs. Nous retrouvons même chez les insectes un exemple analogue par le résultat, mais qui s'opère par une méthode un peu différente. La cochenille femelle, dont la vie ne s'élève pas au-dessus de ce qu'il faut pour sucer les sucs du cactus sur lequel elle rampe, développe aux approches de la maturité des masses d'œufs, qui finissent par remplir tout l'intérieur de l'animal; peu à peu, sa substance se trouve entièrement absorbée par les œufs; elle meurt, et le tégument de son corps reste comme une enveloppe protectrice de ces œufs : quand ils en sortent, il y en a quatre-vingt-dix-neuf de dévorés pour un qui survit. Après un état de larve durant lequel les fonctions vitales sont relativement lentes et la mortalité élevée, arrive pour l'unique survivant une période de maturité active. Toutefois cet état est court et ne dure quelquefois qu'un petit nombre de jours; une fois les œufs déposés, la vie cesse incontinent.

Les vertébrés nous offrent autant d'exemples que nous pouvons le désirer. Dans cet embranchement, le sacrifice de la vie du parent à la conservation de l'espèce est direct dans un petit nombre de cas, s'il en est. Une morue produit environ un million d'œufs, et, tant qu'elle survit, elle

répète cette ponte une année après l'autre ; mais, tandis que la vie du parent se conserve, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille et plus des rejetons ont leur vie tranchée à diverses époques avant d'atteindre l'âge de maturité. Dans certains types supérieurs de vertébrés qui produisent comparativement peu d'œufs mieux pourvus, le sacrifice de la génération naissante aux intérêts de l'espèce est beaucoup moindre ; pour la même raison, il est beaucoup moindre aussi dans le groupe de vertébrés qui vient ensuite, celui des amphibiens. Chez les oiseaux, la conservation de l'espèce est assurée à beaucoup moins de frais, tant pour les parents que pour le rejeton. Les jeunes sont si bien soignés que la presque totalité de leur petit nombre s'élève : tantôt la moitié peut-être, tantôt le quart, arrive à l'âge de la reproduction. En outre, la vie des parents n'est subordonnée qu'en partie à la durée des époques consacrées à l'éducation du rejeton. Puis de longs intervalles s'écoulent entre les saisons de reproduction, et pendant ces intervalles les parents vivent pour eux-mêmes. Dans la classe la plus élevée de vertébrés, les mammifères, pris en masse, nous constatons un progrès général de cette conciliation des intérêts de l'espèce, des parents et des jeunes. Nous la trouvons aussi dans la classe même, si nous montons du plus bas au plus haut degré de l'échelle de ses types. Un petit rongeur arrive à maturité en quelques mois ; il produit des portées nombreuses et fréquentes, et meurt bientôt : il n'y a qu'une courte période au début de la vie durant laquelle la femelle vit pour elle-même, et la plupart du temps elle perd la vie avant que l'âge reproductif ait pris fin ; il ne lui reste pas de vieillesse devant laquelle elle ne porte pas le fardeau de produire des rejetons. A l'extrémité opposée, nous observons un contraste immense. Le jeune éléphant emploie

entièrement les vingt ou trente premières années de sa vie à son développement et à son activité individuelle. La charge de la gestation de rejetons relativement peu nombreux, et renouvelée à de longs intervalles, ne subordonne que faiblement la vie de la femelle adulte. Enfin, encore que nos connaissances ne nous permettent pas de dire combien de temps dure la vie après que l'âge de reproduction a pris fin, nous pouvons, rien qu'à considérer que ses forces demeurent suffisantes pour son entretien et sa défense, inférer que l'éléphant femelle jouit d'ordinaire d'une série terminale de beaucoup d'années; la vie du mâle d'ailleurs n'est pendant toute sa durée chargée que fort peu, si elle l'est.

§ 276. Il est encore un autre moyen par lequel l'évolution diminue le sacrifice de vie individuelle à la vie de l'espèce. Les frais matériels de la reproduction supposent que le développement et l'activité de l'individu subissent une soustraction équivalente, pour laquelle chez les animaux inférieurs il n'y a point de compensation; mais, à mesure que nous montons dans l'échelle animale, nous apercevons une compensation qui grandit: c'est le plaisir des parents.

Ne prenons nos exemples que chez les vertébrés: nous voyons que, chez la plupart des poissons et des amphibiens, la laitance, une fois déposée, reste abandonnée à son sort; il y a une grande dépense matérielle, et si les parents ne font pas d'efforts subséquents, ils ne goûtent non plus aucune satisfaction concomitante. Il en est autrement des oiseaux et des mammifères. L'éducation du rejeton impose, il est vrai, de la peine à l'un des parents ou à tous les deux, mais la vie du parent qui trouve dans cette peine une restriction trouve autre part une extension; en effet, elle est si bien façonnée à ses conditions que les fonctions de parent sont des sources

d'émotions agréables, ce qui est vrai pour les fonctions par lesquelles s'accomplit l'entretien de l'individu.

Quand, des moins intelligents des vertébrés supérieurs, qui produisent beaucoup de jeunes à de courts intervalles et doivent les abandonner de bonne heure, nous nous élevons aux plus intelligents, qui produisent des jeunes en petit nombre à de plus longs intervalles, et qui leur donnent leur assistance pendant un plus long temps, nous nous apercevons que, si d'une part le chiffre de la mortalité des jeunes se trouve diminué, il en résulte d'autre part une diminution des frais matériels de l'espèce et une augmentation de la satisfaction des affections.

§ 277. Nous avons donc devant nous des mesures exactes qui nous permettent de déterminer ce qui constitue un progrès dans les relations des parents avec le rejeton et des parents entre eux. Dans la proportion où les organismes sont plus élevés par la structure et par les fonctions, leur individualité est moins sacrifiée à la conservation de l'espèce; cela veut dire que dans le type humain le plus élevé ce sacrifice est réduit au minimum.

D'ordinaire, quand on parle des relations domestiques, on ne fait presque exclusivement attention qu'au bien de ceux qui y sont immédiatement engagés. On parle du bien et du mal de relations données entre les hommes et les femmes, comme si l'on avait surtout à considérer l'effet de ces relations sur la génération adulte existante; et, si l'on tient compte des effets produits sur la génération naissante, on ne s'occupe guère, ou point du tout, des effets que ressentiront les générations à venir. C'est un ordre qu'il faut renverser.

Il faut d'abord juger les divers genres d'organisation de

la famille suivant qu'ils servent plus ou moins bien à conserver les agrégats sociaux où on les rencontre ; en effet, par rapport aux individus qui le composent, chaque agrégat social joue le rôle d'espèce. Si le genre humain survit, ce n'est pas grâce aux arrangements qui portent sur son ensemble, mais grâce à la science des diverses sociétés qui le composent, qui luttent chacune pour maintenir son existence en face des autres sociétés. Enfin la survie de l'espèce, réalisée par la survie des sociétés qui la constituent, étant la première condition à remplir, il faut regarder les arrangements domestiques qui assurent le mieux la survie, dans chaque société, comme relativement appropriés.

En tant qu'elle demeure compatible avec la conservation de la société, la seconde fin suprême est l'éducation du plus grand nombre de rejetons sains depuis le moment de la naissance jusqu'à l'âge mûr. La restriction que nous formulons ne semble pas nécessaire ; nous verrons cependant par les faits qu'elle l'est. Les sociétés, et spécialement les groupes primitifs, ne prospèrent pas toujours par l'accroissement illimité du chiffre de leur population ; au contraire, il arrive parfois qu'elles ne se préservent de la destruction qu'au prix d'un accroissement de mortalité chez les jeunes.

Après la prospérité du groupe social et celle de la progéniture, vient la prospérité des parents. Il faut en tout cas tenir pour la meilleure la forme de relation maritale qui, en remplissant les conditions précédentes, favorise le plus la vie des hommes et des femmes adultes, et leur impose le moins de charges.

Enfin, comme dernière fin à considérer, nous trouvons le prolongement de la vie individuelle quand la vie des parents sur son déclin, prolongée et embellie par les rejetons, devient encore une cause de plaisir pour ces rejetons.



En combinant ces propositions, nous en tirons le corollaire que la constitution la plus élevée de la famille se trouve réalisée lorsque les besoins de la société et ceux de ses membres, vieux et jeunes, se trouvent si bien conciliés que la mortalité entre la naissance et l'âge de la reproduction tombe au minimum, et que la subordination de la vie des adultes à l'éducation des enfants devienne la plus faible possible. Ce lien de subordination se relâche de trois manières : d'abord, par l'allongement de la période qui précède la reproduction ; la seconde, par la décroissance du nombre des rejetons nés et élevés, comme aussi par l'accroissement des plaisirs que causent les soins qu'on en prend ; enfin la troisième, par l'allongement de la vie qui suit la cessation de la reproduction.

L'idéal de la famille qui nous suggère l'étude des relations sexuelles et parentales dans toute l'étendue du monde organique est le même que celui que la comparaison des âges inférieurs de l'humanité avec les supérieurs nous indique. Dans les tribus sauvages, nous trouvons en général une grande mortalité de jeunes : il y a d'ordinaire plus ou moins d'infanticides, ou bien un grand nombre de décès par suite de conditions défavorables, ou bien ces deux causes agissent ensemble. Ajoutons que les races inférieures ont pour caractère une maturité précoce et une précocité de la période de reproduction ; ce qui suppose la brièveté de la période durant laquelle la vie individuelle se poursuit sans autre but qu'elle-même. Tant que la fécondité dure, le fardeau qui pèse sur les femmes, épuisées qu'elles sont par des fatigues et des corvées de toute sorte, est très-lourd. Les relations maritales et parentales ne sont pas des sources de plaisir aussi élevées ni aussi prolongées que chez les races civilisées. Ensuite, après que les enfants

ont été élevés, ce qui reste de vie pour chaque sexe est court : souvent la violence y met fin, souvent une mort volontaire ; d'ailleurs elle finit par un déclin rapide, auquel les soins filiaux ne mettent point obstacle.

Nous voilà donc en possession d'un critère relatif et d'un critère absolu qui nous permettent de mesurer les relations domestiques à chaque époque du progrès social. En les jugeant au point de vue relatif d'après leur adaptation aux exigences sociales du moment, nous pouvons trouver nécessaires pour leur temps et leur lieu des arrangements qui nous répugnent ; mais, en les jugeant au point de vue absolu, d'après leur relation avec les types les plus développés de la vie individuelle ou nationale, nous trouvons de bonnes raisons de les réprover. En effet, cette étude préliminaire révèle clairement que les relations domestiques, les plus élevées au point de vue éthique, sont aussi les plus élevées au point de vue biologique et sociologique <sup>1</sup>.

1. Le moment me paraît opportun pour mentionner une idée avancée par un des adhérents de ma philosophie, un penseur américain, M. John Fiske, auteur d'un cours de philosophie fait récemment à l'université d'Harvard. Cette idée porte sur le passage de l'état grégaire des animaux anthropoïdes à l'état social des êtres humains, par suite des relations des parents avec les rejetons (*Outlines of Cosmic Philosophy*, II, p. 342-344). Partant d'une loi générale admise par postulat, d'après laquelle les organismes évoluent d'autant plus lentement qu'ils sont plus complexes, il conclut que la prolongation de l'enfance accompagnant le développement qui va des primates les moins intelligents aux plus intelligents, suppose une plus longue durée des soins des parents. Les enfants qui ne sont pas si tôt capables de pourvoir d'eux-mêmes à leur propre subsistance doivent être nourris plus longtemps par des parents femelles, aidés jusqu'à un certain point par des parents mâles, individuellement ou conjointement : il en est résulté un lien qui rattache l'un à l'autre les parents pour un plus long temps, et qui tend à créer les rudiments de la famille. Il est très-probable que cette cause a joué un rôle dans l'évolution sociale.

## CHAPITRE III

### RAPPORTS PRIMITIFS ENTRE LES SEXES

§ 278. La plupart des lecteurs auront peut-être trouvé étrange que nous ayons commencé l'exposé des relations domestiques par l'examen des phénomènes les plus généraux de la perpétuation d'une race. Mais ils reconnaîtront combien nous avons eu raison de prendre comme point de départ des considérations purement physiques, quand ils auront vu que, parmi les sauvages les moins avancés, les relations entre les sexes ne diffèrent guère de celles qui existent parmi les animaux.

Les mâles des mammifères qui vivent en société luttent d'ordinaire entre eux pour la possession des femelles, et les hommes primitifs ressemblent sous ce rapport aux mammifères qui vivent en société. Hearne nous dit à propos des Chippeouayens : « Chez ce peuple, il a toujours été d'usage que les hommes se battent pour les femmes auxquelles ils sont attachés. » D'après Hooper, cité par Bancroft, un Toski qui désire la femme d'un autre se bat avec son mari. Lichtenstein dit à propos des Boschismans : « L'homme le plus fort enlève quelquefois la femme du plus faible. » Nar-

cisse Peltier, qui fut retenu en captivité par une tribu australienne de Queensland depuis l'âge de douze ans jusqu'à vingt-neuf ans, rapporte que les hommes « se battent souvent à coups d'épieu pour la possession d'une femme ». Comme résumé des récits concernant les Indiens Dogribs, sir John Lubbock écrit : « En réalité, les hommes luttent entre eux pour la possession des femmes, absolument comme les cerfs. »

Cette pratique n'existe pas seulement pour les hommes. Peltier nous rapporte que, dans la tribu dont nous venons de parler, chaque homme possède de deux à cinq femmes, et que celles-ci se battent entre elles pour savoir qui l'aura. « Elles s'arment de lourds bâtons et se frappent à la tête jusqu'à ce que le sang coule. » Enfin ce trait du caractère féminin est conforme à celui que nous rapporte Mitchell. « Après une bataille, dit-il, il arrive souvent parmi les tribus indigènes de l'Australie que les femmes des vaincus passent de leur propre gré aux vainqueurs. » Cela nous rappelle la lionne qui assiste tranquillement au combat entre deux lions et s'en va avec le vainqueur.

Nous trouvons ainsi au début un état où la famille, telle que nous l'entendons, n'existe pas encore. Dans les groupes d'hommes mal unis tels qu'ils sont originairement, il n'y a aucun ordre établi ; rien n'est défini, rien n'est organisé. Les relations entre hommes et femmes ne sont pas mieux que les rapports d'homme à homme. Dans les deux cas, les seuls guides sont les passions du moment, sans aucun frein que la crainte des conséquences. Examinons rapidement les faits qui démontrent que les relations entre les sexes n'ont pas été à l'origine réglées par les institutions et les idées que nous avons l'habitude de considérer comme naturelles.

§ 279. D'après Sparman, l'union des hommes et des femmes dans la tribu des Boschismans consiste uniquement « dans le consentement des parties et la consommation du mariage. » Keating nous dit que chez les Chippeouais il n'existe aucune cérémonie nuptiale. Hall rapporte la même chose des Esquimaux, Bancroft des Aléoutes, Brett des Araouaks, Tennent des Veddahs. Les habitants de la basse Californie, dit Bancroft, « n'ont aucune cérémonie nuptiale, et aucun mot dans leur langue pour désigner le mariage. Ils s'accouplent, comme les oiseaux et les bêtes, selon leur caprice. »

Même dans les pays où l'on trouve une cérémonie, elle consiste le plus souvent dans un commencement forcé ou volontaire de la vie en commun. Généralement, c'est une main-mise violente de l'homme sur la femme, une capture; la capture faite, le mariage est conclu. Dans quelques cas, l'homme et la femme allument un feu et s'assoient à côté; dans d'autres cas, par exemple chez les Todas, l'union est établie quand la jeune épouse a rempli « quelque petite fonction domestique »; dans d'autres, par exemple chez les naturels de la Nouvelle-Guinée, « la femme donne à son futur un peu de tabac et des feuilles de bétel. » — « Lorsque les Navajos, dit David, désirent se marier, ils s'assoient des deux côtés d'un panier fait pour contenir de l'eau et rempli d'*atole* ou de quelque autre aliment. Ils en mangent, et par ce seul fait ils deviennent mari et femme. » Ne trouvons-nous pas la même chose dans la formalité de la *confarreatio* chez les anciens Romains, à savoir le mariage constitué par l'acte de manger ensemble d'un gâteau? Ces indications, d'après lesquelles la cérémonie nuptiale primitive était simplement un commencement formel de la vie en commun, supposent une époque antérieure où la



vie en commun commençait sans cérémonie préalable.

D'ailleurs les liens domestiques résultant de cette cérémonie sont si faibles et souvent de si peu de durée, qu'ils ne constituent guère un progrès. Chez les Chippeouais, « le divorce consiste simplement à donner à la femme une bonne volée et à la mettre à la porte. » Le Pericui (de la basse Californie) « prend autant de femmes qu'il veut; il les fait travailler comme des esclaves, et quand il est las de l'une d'elles, il la chasse. » De même, d'après Southey, quand un Tupi « était las d'une femme, il la cédait à un autre, et il en prenait autant qu'il voulait. » Selon Bonwick, « c'était une nouveauté chez les Tasmaniens et une habitude contraire à leurs traditions que de ne pas changer de femme. » Au dire de Yule, « chez les Kasias, le divorce est si fréquent qu'on peut à peine faire à leurs unions l'honneur de les appeler mariage. » Même des peuples aussi avancés que les Malayo-Polynésiens fournissent des faits analogues. Dans la *Nouvelle-Zélande* de Thompson, nous lisons que « les hommes étaient censés avoir divorcé avec leurs femmes quand ils les avaient renvoyées. » Enfin Ellis, confirmant le rapport de Kook, dit qu'à Tahiti « le lien du mariage était rompu dès que l'un des deux conjoints le désirait ». On peut ajouter que cette rupture facile des liens du mariage n'est pas le privilège des hommes. Là où les femmes en ont le pouvoir, comme chez les Kasias, dont nous venons de parler, elles mettent cavalièrement leurs maris à la porte quand ils leur déplaisent. Enfin Herrera nous dit que la même chose avait lieu chez quelques anciennes tribus mexicaines.

Ces faits, auxquels nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres, nous montrent assez clairement que les relations matrimoniales, comme les relations politiques, sont le résultat d'une évolution graduelle, et que primitivement il

n'y avait point trace des idées et des sentiments qui, chez les peuples civilisés, constituent la sainteté du mariage.

§ 280. Une autre preuve de l'absence de ces idées et de ces sentiments, c'est l'existence dans les sociétés grossières de pratiques qui nous répugnent au plus haut degré.

Chez certains peuples non civilisés et à demi civilisés l'hospitalité veut qu'on fournisse aux hôtes des épouses temporaires. Herrera nous dit à propos des Cumanas que « les chefs avaient autant de femmes qu'il leur plaisait, et qu'ils cédaient les plus belles à l'étranger qu'ils recevaient chez eux ». Les sauvages donnent aussi leurs femmes et leurs filles. Dans ce nombre, sir John Lubbock compte les Esquimaux, les Indiens de l'Amérique du Nord et du Sud, les Polynésiens, les nègres de l'Est et de l'Ouest, les Arabes, les Abyssiniens, les Cafres, les Mongols, les Tutzkis, etc. Sparman rapporte que la femme boschismanne peut avec la permission du mari aller où il lui plaît et s'unir à n'importe quel autre homme. A propos des Esquimaux du Groënland, Egede, d'après une citation de sir John Lubbock, dit expressément : « ceux-là sont regardés comme ayant le meilleur caractère et le plus généreux, qui prêtent leurs femmes à leurs amis sans chagrin ni regret. »

Nous plaçons sur la même ligne que ce relâchement du lien conjugal le sentiment qui s'exprime par l'indifférence qui attache peu ou point de prix à la chasteté des jeunes femmes. D'après Bastien, on promenait, dans le Benguela (Congo), les jeunes filles de tous côtés avant le mariage, afin de gagner de l'argent en les prostituant. Nous apprenons par Herrera qu'il existait une coutume identique chez les Mexicains : « Quand les jeunes filles avaient atteint l'âge nubile, les parents les envoyaient au dehors pour gagner

leur dot, et en conséquence elles parcouraient le pays en déhontées, jusqu'à ce qu'elles eussent amassé assez d'argent pour se marier. » Bancroft nous dit que les anciens habitants de l'isthme de Darien « n'attachaient aucune idée infamante à la prostitution ; c'était une maxime chez les dames nobles que refuser rien de ce qu'on pouvait leur demander c'était une conduite de bas étage. » Les Andamènes aussi pensaient que la politesse exigeait ce genre de condescendance. Des sentiments maritaux tout aussi étranges se retrouvent chez quelques peuples actuels, ou ont existé chez des peuples disparus. A propos des Arabes Assanyehs, chez lesquels le mariage lie les époux pour un certain nombre de jours de la semaine, ordinairement quatre, Petherick nous dit que, pendant la négociation préliminaire, la mère de la future refuse d'obliger sa fille à observer la chasteté requise par le mariage au delà de deux jours par semaine. D'autre part, il existe chez les hommes un sentiment correspondant : le mari, qui permet à sa femme de fouler aux pieds toutes les obligations matrimoniales pendant les jours de liberté, considère une intrigue de sa femme avec quelque autre homme comme un compliment fait à son propre goût. Certaines tribus de Chibchas de l'ancienne Amérique centrale manifestaient des dispositions analogues. Non-seulement ils n'attachaient aucun prix à la virginité chez leurs jeunes femmes, mais, si celles-ci étaient encore vierges, « ils les trouvaient malheureuses de n'avoir inspiré aucun amour aux hommes, et par conséquent ils les dédaignaient comme des femmes de rien. »

Si les sauvages sont dépourvus de ces idées et de ces sentiments qui règlent les rapports des sexes parmi les peuples civilisés, nous trouvons chez eux des idées et des sentiments aussi fortement imprimés, mais d'une nature tout à

fait opposée. Les Chuchouaps de la Colombie pensent « que c'est le plus grand déshonneur pour une famille de donner une femme en mariage sans la faire payer », et de même, chez les Modocs de la Californie, « les enfants d'une femme qui n'a rien coûté à son mari sont considérés comme des bâtards et traités avec mépris. » D'un autre côté, nous lisons dans l'*Abeokuta* de Burton que « les hommes initiés à la manière de penser des Orientaux savent bien que la monogamie leur inspire généralement l'horreur et le dégoût ». Nous pourrions hésiter à croire ce témoignage s'il n'était pas confirmé par celui de Livingstone touchant les négresses des bords du Zambezi, qui se montraient choquées en apprenant qu'en Angleterre un homme n'a qu'une femme, et par celui de Bayley, qui nous dit avec quel dégoût un chef de Ceylan parlait de la monogamie des Veddahs.

§ 281. Nous voyons encore plus clairement que les relations régulières entre les deux sexes sont le produit de l'évolution, et que les sentiments sur lesquels elles sont fondées se sont fait jour graduellement, quand nous remarquons le peu de cas qu'un grand nombre de peuples non civilisés et à demi civilisés font des restrictions imposées aux peuples civilisés par les liens du sang.

Chez les sauvages, certaines relations entre les sexes, que nous condamnons comme criminelles au plus haut point, sont assez fréquentes. Hearne nous dit des Chippeouayens que beaucoup d'entre eux cohabitent quelquefois avec leur mère, et qu'ils épousent fréquemment leurs sœurs et leurs filles. Bancroft cite un passage de Langsdorff où la même coutume est attribuée aux Kadiaks. De même, Heler nous dit que chez les Karens de Tenasserim « les mariages entre frère et sœur, entre père et fille, sont assez fréquents,

même de nos jours. » A ces faits recueillis en Amérique et en Asie, nous pouvons en ajouter un autre observé en Afrique. D'après Bastien, les rois du cap Gonzalve et du Gabon, afin de maintenir la pureté du sang royal, ont l'habitude d'épouser leurs filles adultes, et les reines se marient avec leurs fils aînés.

Des peuples plus nombreux nous fournissent des exemples d'inceste d'une nature moins choquante. D'après Clavigero, le mariage entre frère et sœur n'était pas défendu chez les Panuchais. Piedrahita nous dit que les habitants de Cali « épousaient leurs nièces et quelques seigneurs leurs sœurs ». Torquemada rapporte que « dans le district de la Nouvelle-Espagne on trouva quatre ou cinq cas de mariage avec des sœurs. » Dans le Pérou, les Incas établirent dès les temps les plus reculés l'obligation stricte pour l'héritier du royaume d'épouser sa sœur aînée, légitime du côté paternel et maternel. « De même, Ellis nous dit que chez les habitants des îles Sandwich, les mariages entre proches parents sont fréquents dans la famille royale, des frères et des sœurs se marient souvent entre eux. » En décrivant les coutumes des Malgaches, Drury dit que « les parents les plus proches se marient entre eux, même les frères et les sœurs, s'ils n'ont pas la même mère. » Nous trouvons des exemples analogues chez les peuples anciens de l'ancien monde. « Les mariages de plusieurs Ptolémées, dit Wilkinson, prouvent suffisamment que la restriction (relative au mariage avec une sœur utérine) n'était pas observée en Egypte. » Même nos propres ancêtres scandinaves permettaient les incestes de cette espèce. Il est dit dans la *Heimskringla Saga* que Niord épousa sa propre sœur, « car cela n'était pas défendu » par la loi du Vanaland.



On peut alléguer que quelques-unes de ces unions sont contractées avec des demi-sœurs (par exemple celle d'Abraham avec Sarah), que de tels mariages avaient lieu parmi les Cananéens, les Arabes, les Egyptiens, les Perses, et qu'ils provenaient de ce qu'on n'admettait pas la parenté dans la ligne masculine. Mais, en supposant qu'il en soit ainsi dans certains cas, quoique évidemment cela ne soit pas dans d'autres, nous y voyons une nouvelle preuve que nous n'avons pas le droit d'attribuer à l'instinct primitif, la défense de se marier entre proches parents; car les expressions mêmes qui défendent le mariage avec des sœurs utérines, et non avec des sœurs consanguines, impliquent nettement que l'on connaissait ordinairement la parenté par les mâles, mais qu'on n'y faisait pas attention.

Une autre preuve que les sentiments analogues à ceux qui chez nous restreignent les instincts sexuels ne sont pas innés, c'est le fait étrange qui se passe chez les Veddahs, au rapport de Bayley. Leur coutume « sanctionne le mariage d'un homme avec sa sœur cadette. Epouser une sœur aînée ou une tante serait, d'après leurs idées, un inceste, une union à tous égards aussi révoltante à leurs yeux qu'aux nôtres, aussi en dehors des usages et aussi inadmissible que le mariage avec la sœur cadette était convenable et naturel. C'était, en réalité, le mariage d'accord avec les convenances. »

§ 282. Si les faits nous indiquent une relation générale entre les formes les plus élémentaires de la vie sociale et les relations les plus grossières entre les sexes, ils ne démontrent pas que le progrès social et l'avancement progressif vers un type plus parfait de vie familiale soient uniformément connexes. Nous rencontrons diverses anomalies.

---

Beaucoup de peuples appartenant aux races les moins avancées ont pour caractère de nous présenter des unions peu stables ; et cependant les misérables Veddahs, dont l'état social est un des moins développés, contractent des unions exceptionnellement durables. Bailey écrit : « Le divorce est inconnu chez eux... J'ai entendu un Veddah dire : La mort seule sépare le mari d'avec la femme. » Sous ce rapport, il y a une grande différence entre eux et leurs voisins les Cingalais, qui leur sont supérieurs sur beaucoup d'autres points.

Nous ne voyons pas non plus que la diminution des relations incestueuses soit dans un rapport constant avec l'évolution sociale. Ces unions répugnantes que nous avons remarquées chez les races les plus grossières de l'Amérique du Nord existent aussi parmi les familles royales dans des royaumes africains d'une grande étendue, tandis que des mariages moins choquants sont communs aux sauvages et aux peuplades à demi civilisées.

On prétend que le type de vie familiale où une seule femme a plusieurs maris se rencontre chez quelques-unes des tribus grossières, telles que les Fuégiens ; mais il n'est nullement commun chez les plus grossières, tandis que nous le trouvons chez des peuples relativement avancés, dans l'île de Ceylan, dans le Malabar et le Thibet. Et la coutume contraire, d'après laquelle un seul mari a plusieurs femmes, presque universellement admise et pratiquée par les sauvages, existe non-seulement dans des sociétés à demi civilisées, mais s'est maintenue dans des sociétés passées et présentes, dont la structure sociale est considérablement développée.

Il n'y a pas non plus une connexité aussi étroite qu'on aurait pu le croire entre le relâchement sexuel et l'abaisse-

ment général, moral ou social, et réciproquement. Les relations entre les hommes et les femmes dans les îles Aléoutiennes sont des plus grossières. Néanmoins Cook dit de ces insulaires : « Ce sont les gens les plus paisibles, les plus inoffensifs que j'aie jamais rencontrés. Et, quant à l'honnêteté, ils pourraient servir de modèle à la nation la plus civilisée de la terre. » D'autre part, tandis que chez les Thlinkits les hommes, dit-on, « traitent leurs femmes et leurs enfants avec beaucoup d'affection » et que les femmes montrent « de la réserve, de la modestie et de la fidélité conjugale », on nous assure que ces peuplades sont adonnées au vol, au mensonge, d'une cruauté excessive ; qu'elles mutilent leurs prisonniers par pur caprice et tuent leurs esclaves. Il en est de même des Bachassins (Bechuanas) : tandis qu'ils sont en butte au mépris, « car ils mentent tous et commettent des meurtres avec indifférence », leurs femmes sont modestes et « presque universellement des épouses fidèles. » Nous rencontrons une semblable anomalie quand nous comparons entre elles des sociétés plus avancées. A la lecture des récits de Cook sur les Tahitiens, qui avaient non-seulement porté les arts et les institutions sociales à un développement considérable, mais qui donnaient encore des preuves d'une bonté extraordinaire, nous sommes étonnés de l'extrême insouciance de ce peuple pour les restrictions aux instincts sexuels. Inversement, des cannibales perfides, altérés de sang, les Fidjiens, qui commettent des atrocités telles que Williams n'osait pas, dit-il, les raconter, nous montrent une grande supériorité dans les relations entre les sexes : Erskine constate que « la vertu des femmes atteint un niveau élevé si nous considérons qu'il s'agit d'un peuple barbare. »

En outre, contrairement à ce que nous pourrions at-

tendre, nous trouvons un grand relâchement sexuel sous certains rapports, joint à une grande rigidité sous d'autres. Chez les Koniagas, « une jeune fille peut, sans s'attirer aucun blâme, avoir les relations les plus libres avec les hommes ; mais, dès qu'elle appartient à un seul homme, il est de son devoir de lui être fidèle. » Herrera nous dit que chez les Cumanas « les jeunes filles... attachaient peu de prix à leur virginité, mais que les femmes mariées... vivaient chaste-ment. » De même, P. Pizarre dit que chez les Péruviens « les femmes du bas peuple étaient fidèles à leurs maris... Avant leur mariage, leurs pères ne se souciaient pas de savoir si leur conduite était bonne ou mauvaise, et ce n'était pas une honte pour elles » (d'avoir des mœurs déréglées). Les maris chibchas eux-mêmes, que nous avons vus plus haut si étrangement indifférents, ou plus qu'indifférents à la chasteté des femmes avant le mariage, sont, dit-on, « néanmoins très-sensibles à leur infidélité. »

Les faits ne nous permettent donc pas de conclure, comme nous l'aurions fait naturellement, qu'il y a une connexité uniforme et constante entre les progrès dans les formes des rapports sexuels et les progrès de l'évolution sociale.

Néanmoins, en considérant les faits dans leur ensemble, nous voyons que la marche progressive vers un type social plus élevé concorde avec la marche progressive vers un type plus élevé des rapports sexuels. La vérité de cette observation devient incontestable quand on compare les états extrêmes. Les groupes infimes des hommes primitifs, qui sont dépourvus de toute organisation politique, sont aussi dénués de toute organisation domestique : les rapports des sexes et ceux des parents avec les enfants ne diffèrent guère de ceux qu'on remarque chez les animaux. Au contraire, toutes les nations civilisées, caractérisées par des

institutions sociales définies, cohérentes et régulières, le sont aussi par des institutions familiales définies, cohérentes et régulières. Il est donc hors de doute que, malgré des anomalies, le développement de ces deux institutions concorde d'une façon générale.

Nous laissons là cet examen préliminaire avec les inductions qu'on peut en tirer, et nous allons suivre aussi loin que possible les traces de la marche progressive vers des formes plus élevées de la structure familiale. Nous pouvons nous attendre à trouver que la genèse de chacune de ces formes dépend de la situation de la société, leur cause déterminante étant la conservation de la société par elle-même dans les conditions données. Si nous prenons comme point de départ des relations tout à fait irrégulières entre les sexes, les premières coutumes que nous trouverons établies seront nécessairement celles qui favorisaient le plus la survie de la société, non pas parce qu'on les jugeait telles, mais parce que les sociétés dont les coutumes étaient moins appropriées à ce but avaient disparu.

Mais, avant de considérer les diverses formes des relations entre les sexes, nous devons examiner une question préliminaire : D'où viennent les personnes unies? — Appartiennent-elles à la même tribu ou à des tribus différentes? ou bien sont-elles en partie dans le premier cas, en partie dans le second?



## CHAPITRE IV

### EXO GAMIE ET ENDO GAMIE

§ 284. Dans son ingénieux et intéressant ouvrage intitulé *le Mariage primitif*<sup>1</sup>, M. M' Lennan emploie les mots *exogamie* et *endogamie* pour distinguer deux usages consistant, l'un à épouser des femmes appartenant à des tribus étrangères, l'autre à épouser des femmes appartenant à la même tribu que le mari. Ainsi qu'il le dit dans sa préface, son attention a été appelée sur ces usages différents par des recherches sur « la signification et l'origine des formes de la capture dans les cérémonies nuptiales ». Ces recherches le conduisirent à formuler une théorie générale des rapports primitifs entre les sexes. Je donne une esquisse de sa théorie que je démêle de mon mieux d'un exposé dont toutes les parties ne sont pas d'accord entre elles.

Le manque de nourriture a conduit des groupes primitifs à tuer les enfants du sexe féminin, parce que « les guerriers et les chasseurs étant nécessaires et estimés, il était de l'intérêt de toute horde d'élever, autant que possible, des

1. *Primitive marriage*, par John F. M' Lennan, M. A., Edimbourg, 1865.

enfants mâles bien portants. Il était d'un moindre intérêt d'élever des filles, parce qu'elles étaient moins capables de se suffire à elles-mêmes et de contribuer, par leurs travaux, au bien général » (p. 165).

M. M' Lennan allègue ensuite que, « l'usage primitif de tuer les enfants du sexe féminin ayant rendu les femmes rares, on fut conduit à la fois à la polyandrie au dedans de la tribu et à l'enlèvement des femmes au dehors » (p. 138).

Revenant sur ces causes, il leur attribue un autre résultat. « La rareté des femmes, dit-il, dans un groupe amena la coutume d'enlever les femmes des autres groupes, et avec le temps le mariage d'un homme dans son propre groupe fut mal vu, comme contraire aux habitudes » (p. 288). Ou, comme l'auteur le dit (p. 140), « l'usage fondé sur la nécessité établit peu à peu parmi les tribus exogames un préjugé contre le mariage avec les femmes appartenant à la même souche, et ce préjugé, comme tous ceux qui ont trait au mariage, acquit la force d'un principe religieux. »

C'est à cette habitude d'enlever les femmes et de les reprendre, comme cela se passe parmi les Australiens (p. 76), que M. M' Lennan attribue les doutes sur la paternité, qui ont fait admettre le principe de la parenté par les femmes seulement. Quoiqu'il attribue ailleurs (p. 159) cette forme primitive de la parenté à une cause plus générale, il considère néanmoins l'enlèvement des femmes comme la cause la plus certaine. « Cette forme, dit-il, a dû subsister partout où subsistait l'exogamie ; l'exogamie et l'usage qui en est la conséquence, celui de capturer les femmes. La certitude de la paternité est impossible là où les mères sont enlevées à leurs premiers maîtres et sujettes à être enlevées de nouveau avant la naissance des enfants » (p. 226).

M. M' Lennan, partant de ce fait que les tribus qui prati-

quaient l'usage d'enlever des femmes, ont été à l'origine, ou du moins se croyaient de même sang, soutient que l'introduction de femmes d'un sang étranger coïncidant avec la formation de la première conception nette de la parenté (celle entre la mère et l'enfant), amena à reconnaître une hétérogénéité dans la tribu : il arriva peu à peu qu'il y eut dans la tribu des enfants considérés comme appartenant par le sang aux tribus de leurs mères. Ainsi naquit une nouvelle forme d'exogamie. La condition primitive qu'une femme fût enlevée à une autre tribu se confondit naturellement avec la condition qu'une femme eût dans ses veines du sang d'une autre tribu ; c'est pourquoi des jeunes filles nées dans la tribu de mères appartenant à d'autres tribus purent être choisies comme épouses. L'exogamie primitive consistant à épouser uniquement des femmes d'autres tribus fut remplacée en partie ou entièrement par l'exogamie modifiée, consistant à conclure des mariages dans le sein de la tribu, à épouser des femmes ayant des noms de famille qui impliquaient une origine étrangère.

En décrivant le développement des formes progressives des relations domestiques, M. M' Lennan admet en principe, comme nous l'avons vu, que la rareté des femmes « conduisit à la fois à la polyandrie dans le sein de la tribu et à l'enlèvement des femmes au dehors ». En éclairant par des exemples les différentes formes de la polyandrie, dont la plus élevée est celle où les maris sont frères, il montre que, cette phase de l'évolution une fois atteinte, on admet la filiation non-seulement par les femmes, mais encore par les hommes, puisque, si le père n'était pas connu, du moins le sang du père l'était.

La priorité du frère aîné s'établissant ainsi graduellement, puisqu'il est le premier à se marier et le premier pro-

bablement à avoir des enfants, on lui attribua, d'après une fiction généralement admise, tous les enfants : « le frère aîné était ainsi une sorte de *pater familias* », et « l'idée de paternité » ainsi propagée rapprocha de la parenté par les mâles et « éloigna de la parenté par les femmes » (p. 243-244).

M. M' Lennan fait remarquer que parmi quelques peuples adonnés à la polyandrie, tels que les Cingalais, les chefs sont devenus monogames (p. 245), et il soutient que « leur exemple sera suivi et que l'usage de la monogamie ou de la polygamie prendra naissance ». Il retrace ensuite la genèse de la forme patriarcale, le système de l'agnation, l'institution des castes.

Quoique, partout où nous avons pu le faire brièvement, nous ayons esquissé la théorie de M. M' Lennan en nous servant de ses propres expressions, il est possible cependant qu'il trouve à redire à notre résumé. En effet, comme nous l'avons déjà fait sentir, son exposé présente certaines contradictions, et l'ordre dans lequel les faits sont relatés est embrouillé. Il n'y a pas lieu de douter de l'exactitude d'un grand nombre des phénomènes qu'il décrit. Il est incontestable que l'enlèvement des femmes, encore en usage chez différentes races inférieures, était pratiqué autrefois par des races maintenant plus avancées, et que la formalité de la capture dans les cérémonies nuptiales existe dans des sociétés où il n'y a plus à présent de capture réelle. Il est incontestable que la parenté par les femmes est la seule explicitement reconnue chez différents peuples primitifs, et qu'elle conduit à la transmission du nom, du rang et de la propriété dans la ligne maternelle. Il est incontestable que, dans beaucoup de pays où l'enlèvement des femmes a été ou est encore en usage, le mariage est prohibé entre ceux qui portent le même nom de famille, parce qu'ils sont sup-

posés venir de la même souche. Mais, tout en admettant un grand nombre de faits et quelques-unes des inductions qu'on en a tirées, nous avons des raisons de douter de l'exactitude de la théorie de M. M' Lennan prise dans son ensemble. Voyons d'abord les objections du second ordre que nous avons à y faire.

§ 285. M. M' Lennan passe sous silence, comme sans importance, différents faits incompatibles avec sa conclusion, mais auxquels il fait néanmoins allusion. Il pense qu'il y a des motifs de croire que l'exogamie et l'enlèvement des femmes « ont été en usage dans une certaine phase chez toutes les races humaines » (p. 138), phase dont différentes races inférieures nous présentent actuellement l'image. Il admet cependant que « les tribus endogames séparées sont presque aussi nombreuses et sont, sous certains rapports, aussi dégradées que les tribus exogames séparées » (p. 145). Or si, comme il le croit, l'exogamie et l'enlèvement des femmes « ont été en usage dans une certaine phase chez toutes les races humaines », cette phase a été évidemment la première; et si, comme il cherche à le démontrer, l'endogamie est une forme à laquelle l'humanité est arrivée à travers une longue série de développements sociaux, il est difficile de comprendre comment les tribus endogames peuvent être aussi dégradées que les exogames. D'un autre côté, il déclare que « dans quelques districts, par exemple dans les montagnes sur la frontière nord-est de l'Inde, dans le Caucase et dans la chaîne de la Syrie, nous trouvons diverses tribus dont les caractères physiques et les affinités de langage prouvent qu'elles appartiennent à une seule et même souche primitive, et qui diffèrent néanmoins sous ce rapport *toto cœlo*, en ce que les unes prohi-



bent le mariage dans le sein de la tribu, et que les autres proscrivent les mariages extérieurs » (p. 147-8). Ce fait est absolument incompatible avec l'hypothèse de M. M' Lennan.

Si M. M' Lennan répliquait qu'il a admis (p. 47, etc.) la possibilité ou la probabilité de tribus originellement endogames, s'il disait qu'il reconnaît (p. 144, etc.) que l'exogamie et l'endogamie « peuvent être également archaïques », nous répondrions que cette possibilité est non-seulement incompatible avec son opinion d'après laquelle l'exogamie « a été en usage dans une certaine phase parmi toutes les races humaines », mais qu'il la repousse en fait. Il esquisse (p. 148, etc.) une série de changements par lesquels les tribus exogames peuvent éventuellement devenir endogames; et dans les chapitres suivants, sur le *développement de l'agnation* et *l'origine de l'endogamie*, il affirme implicitement que l'endogamie a ainsi pris naissance, si ce n'est universellement, du moins généralement. En vérité, le titre de l'un de ses chapitres, *Décadence de l'exogamie dans les communautés en progrès*, implique clairement l'opinion que l'exogamie était générale, si ce n'est universelle, parmi toutes les peuplades non civilisées, et que l'endogamie s'est développée avec la civilisation. Ainsi la contradiction entre les propositions citées dans le dernier paragraphe est évidente.

Quelques autres raisonnements de M. M' Lennan sont en contradiction les uns avec les autres. Admettant que, dans l'état primitif, « les tribus étaient organisées sur le principe de l'exogamie », il raisonne comme si elles avaient « l'instinct primitif de la race contre le mariage entre les membres du même groupe » (p. 118). Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, il voit la cause de l'enlèvement des femmes dans la rareté de femmes au sein de la tribu et

dérive de « cet usage amené par la nécessité » le préjugé contre « le mariage avec les femmes de la même souche ». De plus, si, comme il le dit (et, je crois, avec raison) (p. 145), « les hommes ont dû être à l'origine exempts de tout préjugé contre le mariage entre consanguins », il semble être inconséquent avec lui-même en affirmant « qu'il y avait primitivement une répulsion instinctive contre le mariage entre les membres appartenant à la même souche ».

D'un autre côté, tandis qu'à certains endroits M. M' Lennan fait venir l'exogamie de l'usage d'enlever des femmes (p. 53-54 et p. 136), il la considère ailleurs comme l'antécédent de l'enlèvement des femmes : l'interdiction du mariage dans le sein de la tribu était le fait primordial. Or, si telle est l'opinion de M. M' Lennan, je pense avec sir John Lubbock qu'elle est insoutenable. Il est impossible d'admettre que les groupes primitifs par lesquels M. M' Lennan commence aient connu des règles établies pour le mariage. L'union des sexes a nécessairement été antérieure à toutes les lois sociales. L'institution d'une loi sociale implique qu'une société a existé pendant un certain laps de temps auparavant, et cela même implique la reproduction d'une longue suite de générations. C'est pourquoi il faut regarder comme primordiale la méthode de reproduction qui n'est soumise à aucune espèce d'interdiction.

Supposons que M. M' Lennan s'en tienne à la plus soutenable de ses deux opinions, à savoir que l'enlèvement des femmes a conduit à l'exogamie, jusqu'à quel point a-t-il le droit d'affirmer que le meurtre des enfants du sexe féminin, et la rareté des femmes qui en est la conséquence, ont conduit à l'enlèvement des femmes? A première vue, il paraît incontestable que le meurtre des enfants du sexe féminin, s'il a été fréquent, doit avoir entraîné à sa suite le manque

de femmes adultes, et il semble étrange de mettre en doute la légitimité de cette déduction. Mais M. M' Lennan n'a pas pris garde à une circonstance concomitante. Les tribus à l'état d'hostilité chronique perdent continuellement des adultes mâles, et la mortalité des mâles due à cette circonstance est très-considérable. C'est pourquoi le meurtre d'un grand nombre d'enfants du sexe féminin ne produit pas nécessairement un manque de femmes; tout au plus empêche-t-il que leur nombre ne soit excessif. Le nombre des femmes se trouve nécessairement en excès si l'on élève une quantité égale d'enfants des deux sexes et si quelques mâles sont tués de temps en temps. La proposition sur laquelle M. M' Lennan appuie son argumentation est donc inadmissible.

Elle paraîtra évidemment telle si nous trouvons que la polygynie existe dans les pays où l'enlèvement des femmes est actuellement en usage. Les Fuégiens, cités par M. M' Lennan parmi les peuples qui enlèvent des femmes, sont polygames. D'après Dove, les Tasmaniens étaient polygames, et Lloyd dit que la polygynie était universelle chez eux; cependant les Tasmaniens enlevaient des femmes. Les Australiens fournissent à M. M' Lennan un exemple typique d'un peuple exogame, enlevant des femmes, et, quoique M. Oldfield soutienne que les femmes sont rares chez eux, son témoignage est cependant en contradiction avec d'autres. « La plupart des hommes, dit Mitchell, paraissaient posséder deux femmes, dont l'une était ordinairement grasse et dodue, et l'autre beaucoup plus jeune, » et, d'après le Français Peltier, qui, comme nous l'avons dit dans le dernier chapitre, passa dix-sept ans au milieu de la tribu Macadama, dans le Queensland, « les femmes étaient plus nombreuses que les hommes, chaque homme ayant à

sa suite de deux à cinq femmes. » D'après Burton, les Dacotahs de l'Amérique du Nord étaient à la fois ravisseurs de femmes et polygames. Dans l'Amérique du Sud, les Brésiliens se distinguaient également par ces deux caractères, qui existaient spécialement réunis chez les Caraïbes. La polygynie est pratiquée sur les bords de l'Orénoque, nous dit Humboldt. « Elle fleurit surtout chez les Caraïbes et chez toutes les peuplades qui ont conservé la coutume d'enlever des jeunes filles dans les tribus voisines. » Comment alors la cause de l'enlèvement des femmes peut-elle être attribuée à la rareté des femmes ?

Une anomalie réciproque milite également contre la théorie de M. M'Lennan. Il pose en principe que le meurtre des enfants du sexe féminin, « rendant les femmes rares, a produit à la fois la polyandrie dans le sein de la tribu et l'enlèvement des femmes à l'extérieur. » Mais, autant que je puis voir, la polyandrie n'est pas la caractéristique des tribus adonnées à l'enlèvement des femmes. Nous ne la rencontrons ni chez les Tasmaniens, ni chez les Australiens, ni chez les Dacotahs, ni chez les naturels du Brésil, et, quoiqu'elle existe, dit-on, chez les Fuégiens et certaines peuplades caraïbes, elle frappe bien moins chez eux que la polygynie. Réciproquement, quoiqu'elle ne soit pas un trait caractéristique des peuples qui s'enlèvent leurs femmes les uns aux autres, elle l'est ordinairement de certains peuples peu avancés, habituellement paisibles. La polyandrie existe chez les Esquimaux qui ne savent même pas ce que c'est que la guerre. On la trouve également chez les Todas qui ne commettent aucune agression contre leurs voisins.

Nous pourrions nous arrêter à d'autres objections d'une portée moindre. Dans beaucoup de cas, l'exogamie et l'endogamie coexistent, par exemple chez les Comanches, les

Néo-Zélandais, les Lepchas, les Californiens. Quelquefois la polygynie et la polyandrie coexistent, par exemple chez les Fuégiens, les Caraïbes, les Esquimaux, les Warans, les Hottentots, les anciens Bretons. Il y a des tribus exogames chez lesquelles la formalité de la capture n'existe pas dans le mariage, par exemple les Iroquois et les Chippeouais. Mais, laissant là ces objections, j'en aborde d'autres de premier ordre qui frappent *a priori*, et qui me paraissent insurmontables.

§ 286. M. M' Lennan prend comme point de départ des groupes homogènes, et soutient que la rareté des femmes produite par le meurtre des enfants du sexe féminin a forcé de recourir à l'enlèvement des femmes, et il pense que, « à une certaine époque, cette coutume existait chez toutes les races humaines » (p. 138). Cela implique qu'un certain nombre de tribus voisines, appartenant ordinairement à la même race, et parvenues au même niveau social, étaient amenées simultanément à commettre des enlèvements l'une chez l'autre. Mais, dès que nous nous représentons l'enlèvement des femmes pratiqué non-seulement par une tribu, mais par beaucoup de tribus formant un groupe, une question se pose : quel remède ces enlèvements apportaient-ils à la rareté des femmes ? Si dans chaque tribu prise isolément il y avait moins de femmes que d'hommes, comment toutes les tribus trouvaient-elles à se marier en s'enlevant réciproquement leurs femmes ? Celles-ci étaient toujours aussi rares ; ce qu'une tribu acquérait, une autre le perdait. Songez au peu de fécondité des femmes et à la grande mortalité des enfants chez les sauvages ; si l'insuffisance du nombre des femmes est à l'état chronique, et si les enlèvements se balancent de part et d'autre il en résulte nécessai-



rement que la population diminue dans toutes les tribus. Si les unes, en enlevant plus que d'autres, arrivent à avoir assez de femmes et n'en laissent qu'un très-petit nombre aux autres tribus, ces dernières tendent naturellement à s'éteindre. Enfin, si les tribus survivantes continuent la même pratique, cela ne finira que lorsque la tribu la plus forte, continuant de se fournir de femmes chez les plus faibles, survivra seule, et ne trouvera plus de tribu où elle puisse pratiquer l'enlèvement.

Si l'on répliquait que le meurtre des enfants du sexe féminin n'a pas lieu en somme sur une assez vaste échelle pour que le nombre des femmes soit insuffisant pour maintenir le chiffre de la population, si l'on disait que quelques tribus seulement élèvent trop peu de femmes pour suffire à la production d'une génération nouvelle, alors nous serions en présence d'une difficulté encore plus grande. Si, dans chacune des tribus exogames composant le groupe supposé, il est défendu aux hommes d'épouser des femmes de leur propre tribu, et s'ils sont forcés d'enlever des femmes chez les autres, il en résulte que chaque tribu élève sciemment des femmes pour les tribus voisines et non pour elle-même. Quoique chaque tribu mette à mort un grand nombre d'enfants du sexe féminin en vue d'éviter les frais de les élever à son propre profit, elles ne laissent pas d'élever, de propos délibéré, les survivantes au profit de ses ennemis. Certainement voilà une supposition inadmissible. Plus l'interdiction d'épouser des femmes appartenant à la tribu sera formelle, plus la conservation des petites filles sera inutile, et plus qu'inutile, puisqu'elles contribueront à fortifier les tribus voisines hostiles, qui les enlèveront pour en faire leurs femmes. Enfin, comme toutes les tribus, vivant sous la même interdiction, procéderont d'après les mêmes motifs,

elles cesseront toutes d'élever des enfants du sexe féminin.

Il est donc évident que l'exogamie, sous sa forme primitive, ne peut pas avoir existé d'une façon absolue chez les tribus qui forment un groupe; elle peut seulement avoir été la loi chez quelques-unes d'entre elles.

§ 287. Dans son chapitre final, M. M' Lennan dit : « Tout bien considéré, la cause à laquelle nous avons attribué l'origine de l'exogamie est la seule qui supporte l'examen. » Il me semble cependant qu'en partant de son postulat, à savoir que les groupes primitifs des hommes vivaient habituellement à l'état d'hostilité, nous pouvons, en cherchant quelles sont les circonstances concomitantes de la guerre, arriver à établir une théorie différente qui échappe à toutes les objections précédentes.

Toujours et partout, chez les sauvages et chez les peuples civilisés, la victoire est suivie de pillage. Les vainqueurs enlèvent tous les objets portatifs qu'ils peuvent trouver. Les ennemis des Fuégiens enlevaient leurs chiens et leurs armes; les tribus pastorales de l'Afrique voient leurs troupeaux emmenés par des maraudeurs victorieux, et les peuples plus avancés sont dépouillés de leur argent, de leurs ornements et de tous les objets de valeur qui ne sont pas trop lourds. L'enlèvement des femmes n'est évidemment qu'une des manières de dépouiller les vaincus. On attache du prix aux femmes comme épouses, comme concubines et comme esclaves; on tue les hommes, et l'on emmène les femmes en même temps qu'on emporte les biens meubles. Cette coutume existe chez tous les peuples non civilisés. Turner nous dit que « les habitants de Samoa, quand ils partageaient les dépouilles des vaincus, ne tuaient pas les femmes, mais les épousaient. » Mitchell rapporte

qu'en Australie « quelques blancs ayant dit à un indigène qu'ils avaient tué un homme d'une autre tribu, il fit cette seule observation : « Stupides blancs ! pourquoi n'avez-vous pas emmené les femmes ? » Enfin, P. Martyr dit que chez les Caraïbes cannibales de son temps « il était défendu de manger les femmes. Celles qu'on prenait jeunes, on les gardait pour la reproduction, comme nous gardons de la volaille, etc. » Les légendes primitives des peuples à demi civilisés nous montrent la même chose ; ainsi lisons-nous dans l'*Iliade* que les Grecs pillèrent « la ville sacrée d'Eétion », et qu'une partie du butin « partagé entre eux » consistait en femmes. Il est inutile de citer des exemples pour rappeler qu'en des temps récents et plus civilisés les victoires sur le champ de bataille ont été suivies d'actes analogues, au fond, quoique différents par la forme. Il est donc évident que, depuis les temps primitifs jusqu'à une époque relativement récente, l'enlèvement des femmes a été un *incident* des guerres heureuses.

Remarquons maintenant que, des dépouilles enlevées après la victoire, les unes sont estimées pour leur valeur intrinsèque, les autres comme trophée. Le sauvage tient particulièrement à conserver des preuves de sa vaillance. Il rapporte la chevelure de son ennemi, comme fait l'Indien de l'Amérique du Nord ; il dessèche et conserve la tête de son ennemi, comme le Néo-Zélandais. Il garnit son vêtement de mèches de cheveux enlevées à l'ennemi qu'il a tué. Un autre signe de succès dans la bataille, c'est de ramener une femme de la tribu vaincue. Outre sa valeur intrinsèque, elle a une valeur extrinsèque. De même que la femme indigène, elle est utile à titre d'esclave, et elle a sur cette dernière l'avantage d'être un trophée. Or comme, parmi les sauvages, les guerriers sont les membres honorés de la

tribu, et comme, parmi les guerriers, les plus honorés sont ceux qui ont prouvé leur courage par leurs exploits, la possession d'une femme prise à la guerre devient une marque de distinction sociale. C'est pourquoi on estime que les membres de la tribu mariés à des femmes étrangères ont fait un mariage plus honorable que ceux qui ont épousé des femmes indigènes. Qu'en doit-il résulter ?

Il n'en peut résulter aucun effet décisif sur les usages matrimoniaux d'une tribu qui vit habituellement à l'état de paix ou qui n'est pas habituellement heureuse à la guerre. Si les hommes en grande majorité ont des femmes indigènes et si quelques-uns seulement possèdent, comme marque de leur supériorité, des femmes étrangères, cette exception ne changera rien à l'usage d'épouser des femmes indigènes; on n'éprouvera aucun sentiment de honte d'appartenir à la majorité. Mais si la tribu, devenant plus heureuse dans ses guerres, enlève plus fréquemment des femmes aux tribus voisines, l'opinion se répandra peu à peu que les hommes désormais nombreux qui ont des femmes étrangères forment la classe honorable, et que ceux qui n'ont pas prouvé leur courage en ramenant de ces trophées vivants, sont sans honneur; on en viendra à tenir pour un lâche l'homme qui ne possède pas de femme étrangère. Par conséquent l'ambition d'avoir des femmes étrangères se développera et, à mesure que le nombre de ceux qui n'en ont pas diminuera, la flétrissure qui s'attache à ces exceptions sera plus marquée. Alors s'établira dans les tribus les plus guerrières une loi impérieuse obligeant de se procurer une femme dans une autre tribu, si ce n'est en guerre ouverte, au moins par un simple enlèvement.

Certains faits indiquant que chez les sauvages on exige des preuves de courage comme condition préliminaire

du mariage, démontreront l'exactitude de cette conclusion. Herndon nous dit que chez les Mahuès un homme ne peut pas prendre de femme avant de s'être soumis à une cruelle torture. Bates, parlant des Passés de l'Amazone supérieure, dit qu' « autrefois les jeunes gens obtenaient leurs fiancées par de brillants faits de guerre ». Avant de pouvoir se marier, un jeune Dayak est obligé de prouver sa bravoure en rapportant la tête d'un ennemi. Bancroft raconte, d'après le colonel Cremony, que, lorsque les guerriers apaches reviennent sans avoir remporté de succès, « les femmes se détournent d'eux avec des marques d'indifférence et de mépris. Elles leur reprochent leur lâcheté ou leur manque d'adresse et de ruse et leur disent que de tels hommes ne devraient point avoir de femme. » Il est évident que de pareils sentiments amèneront entre autres usages celui d'enlever des femmes ; en effet, quand un homme, qui ne peut se marier jusqu'à ce qu'il ait donné des preuves de son courage, enlève une femme, il satisfait ses besoins et acquiert en même temps de la réputation. Si, comme nous le voyons, le signe auquel on reconnaît qu'un homme est digne d'une femme est dans certains cas la conquête d'un trophée, quoi de plus naturel que ce trophée soit souvent la femme enlevée elle-même ? Quoi de plus naturel que, dans les tribus où beaucoup de guerriers se distinguent par les femmes qu'ils ont ravies, un homme doive ravir une femme pour prouver qu'il est digne du mariage ! Telle serait l'origine de la loi stricte de l'exogamie.

En tant que cette interprétation veut dire qu'une coutume se transforme en loi, elle concorde avec celle de M. M' Lennan. Cependant elle ne pose pas en principe, comme la sienne, que cette coutume est née d'un instinct primordial ou qu'elle résulte de la rareté des femmes occa-



sionnée par l'infanticide. En outre, cette explication, contrairement à celle de M. M' Lennan, comporte que l'exogamie et l'endogamie coexistent dans certains cas et que l'exogamie coexiste souvent avec la polygynie. Enfin elle échappe à la difficulté qui se présente dès que nous supposons l'existence d'une loi stricte proscrivant l'exogamie dans tout un groupe de tribus.

§ 288. Mais peut-on expliquer de la même manière l'usage presque général de la formalité de la capture dans les cérémonies nuptiales ? M. M' Lennan pense que, partout où l'on rencontre maintenant cette formalité, l'exogamie complète a dû exister autrefois. L'examen des faits prouvera, je crois, que cette induction n'est pas nécessaire. La forme de la capture peut avoir diverses origines ; disons plutôt que diverses causes concourent à la produire.

Si, comme nous l'avons vu, il existe encore des tribus peu avancées où les hommes se battent pour la possession des femmes, la prise de possession d'une femme est la conséquence naturelle d'un acte de capture. Le monopole qui fait d'elle une femme mariée, dans le seul sens connu des hommes primitifs, est le résultat d'une violence couronnée de succès. Ainsi la forme de la capture peut dériver d'une capture réelle dans l'intérieur de la tribu au lieu de dériver d'une capture réelle à l'extérieur.

Outre la résistance opposée par les autres hommes de la tribu à celui qui veut s'emparer d'une femme, il y a la résistance opposée par la femme elle-même. Sir John Lubbock pense que la réserve féminine ne suffit pas pour expliquer l'établissement de la formalité de la capture ; il est possible que, prise à part, cette qualité soit impuissante à rendre compte de toutes les circonstances. Mais il y a des

raisons de croire qu'elle est un facteur important. En voici quelques-unes. Crantz nous dit que, chez les Esquimaux, si une jeune fille est demandée en mariage, « elle feint immédiatement la plus grande consternation et se sauve en tirant violemment sa touffe de cheveux, car les femmes non mariées affectent toujours une réserve extrême et une grande aversion quand on leur propose un mari, de peur de perdre leur réputation de modestie. »

Les jeunes filles chez les Boschismans se conduisent de la même manière : « Quand une jeune fille est devenue nubile sans avoir été fiancée auparavant, le prétendant est obligé d'obtenir son consentement aussi bien que celui de ses parents ; elle reçoit ses avances avec un semblant de frayeur et de répulsion, et ses amies feignent de le quereller. »

D'un autre côté, Burckardt dit que, chez les Arabes du Sinaï, « une fiancée se défend à coups de pierres et blesse souvent les jeunes gens, quoiqu'elle aime son prétendant ; car, d'après la coutume, plus elle lutte, mord, se débat, crie et frappe, plus elle est applaudie dans la suite par ses propres compagnes. » Pendant que l'on se rend au camp du mari, « la décence l'oblige de pleurer et de sangloter amèrement. »

Piedrahita parle d'un fiancé Muzo qui, après s'être mis d'accord avec les parents, « vint voir sa fiancée et resta trois jours à la cajoler, tandis qu'elle lui répondait par des coups de poing et de bâton. Après ces trois jours, elle s'adoucit et fit cuire les aliments de son fiancé. »

Dans ces cas donc, la réserve, soit naturelle, soit affectée, dans le but de se faire une réputation, cause la résistance de la femme elle-même. Dans d'autres cas, il s'y joint la résistance de ses amies. Nous lisons qu'à Sumatra « la nouvelle mariée et ses parentes se font un point d'honneur

d'empêcher (ou de faire semblant d'empêcher) que le jeune époux emmène sa jeune épouse ». A l'occasion d'un mariage chez les Araucaniens, Smith rapporte que « les femmes se lèvent en masse et, s'armant de bâtons, de pierres et de projectiles de toute sorte, courent pour défendre la jeune fille en détresse... La fiancée doit se faire un point d'honneur de résister, de lutter, quel que soit le plaisir avec lequel elle donne son consentement. » Greeve nous apprend aussi qu' « un fiancé kamtchadale, une fois qu'il a obtenu la permission d'emmener sa fiancée, cherche toutes les occasions de la trouver seule ou en société peu nombreuse, car dès cet instant toutes les femmes du village sont obligées de la protéger. »

Ici, nous avons, je pense, la preuve qu'une des origines de la formalité de la capture, c'est l'opposition en premier lieu de la femme elle-même et en second lieu de ses amies, qui sympathisent naturellement avec elle. Quoique les mœurs des races inférieures n'impliquent pas une grande réserve, nous ne pouvons cependant pas en admettre l'absence complète. C'est pourquoi ce qui en existe réellement, joint à l'effet de la simulation en vue d'obtenir une réputation, produira naturellement la résistance et par suite la capture. D'ailleurs, du moment que le sauvage fait de sa femme son esclave et la traite ordinairement avec brutalité, elle a encore plus de motifs pour résister.

La résistance violente ne procède pas seulement de la jeune fille et de ses amies; il est probable que les hommes de la famille s'opposeront également à la capture. Une femme est utile non-seulement comme femme mariée, mais comme fille, et, depuis les degrés les plus bas jusqu'aux plus hauts de l'évolution sociale, nous trouvons que le père exige implicitement ou ouvertement des services. Ce fait se re-

marque même chez une peuplade très-grossière, les Fuégiens ; le jeune homme est obligé de donner une compensation sous forme d'un service rendu : « par exemple, il aidera à construire un canot. » Il en est de même dans le monde entier chez beaucoup de sauvages plus avancés ; il faut ou que l'on fasse un travail stipulé, ou qu'on paye en objets de valeur. Nous avons des preuves qu'il en était ainsi chez nous primitivement : le dommage allégué dans un procès pour enlèvement, c'est la privation des services rendus par une fille. De là on peut conclure que dans les états sociaux inférieurs, où les réclamations des parents ou d'autres personnes ne sont guère prises en considération, l'enlèvement d'une fille devient généralement l'occasion d'une lutte. Les faits viennent à l'appui de cette conclusion. Smith nous dit que, chez les Araucaniens, si les parents s'opposent à un mariage, « on convoque immédiatement les voisins au son du cor, et la chasse commence. » — « Chez les Gandors, une tribu des côtes méridionales de la mer Caspienne, le fiancé est obligé d'enlever la fiancée, quoiqu'il s'expose par là à la vengeance des parents de cette dernière ; si ceux-ci le retrouvent dans les trois jours, la loi leur donne le droit de le mettre à mort. » Enfin nous lisons, que chez les Gonds « un prétendant enlève ordinairement la jeune fille qui lui est refusée par les parents ». Voilà donc une nouvelle cause naturelle de l'usage de la capture, une cause qui a dû souvent se produire avant l'établissement définitif des coutumes sociales. En vérité, quand nous lisons que, chez les Mapuchès, quelquefois il arrive que l'homme « saisit de force la jeune fille et l'enlève » et, que « dans tous les cas de ce genre l'équivalent habituel est payé dans la suite au père de la jeune fille », nous pouvons supposer que l'enlèvement en dépit des parents a été la forme primitive, qu'ensuite on

donnait une compensation pour échapper à la vengeance, que cette coutume s'est transformée en celle de faire des présents à l'avance, et qu'ainsi s'est développé finalement le système de l'achat.

Si donc il y a, dans le sein d'une tribu, trois sources d'opposition contre l'appropriation d'une femme par un homme, il ne semble pas que la formalité de la capture ne soit explicable que si l'on admet en principe l'hypothèse de l'enlèvement des femmes chez les tribus étrangères.

Mais, en supposant même que cette forme ait eu pour origine l'enlèvement de femmes étrangères, son existence comme cérémonie nuptiale ne prouverait pas que l'exogamie eût été la loi générale. Dans une tribu où un grand nombre de guerriers possédaient des femmes enlevées aux ennemis, où ce genre de mariage résultant d'un enlèvement était considéré comme plus honorable que les autres, l'ambition devait naître, sinon de capturer une femme, au moins d'en avoir l'air. Dans toutes les sociétés, les inférieurs imitent leurs supérieurs, et ainsi s'établissent chez certaines classes des coutumes inconnues à leurs ancêtres. Les portraits d'apparence antique qui décorent plus d'une grande maison moderne ne prouvent nullement que le possesseur ait eu des ancêtres éminents; ils sont seulement destinés à le faire croire. La cotte d'armes d'un homme riche n'implique pas nécessairement qu'il soit le descendant d'hommes ayant eu autrefois leurs boucliers et leurs étendards couverts par de pareils signes de reconnaissance. Les panaches qui ornent un corbillard ne démontrent pas que le mort ait eu des aïeux portant des décorations de chevalerie. De même, on ne peut pas affirmer que tous les membres des tribus qui pratiquent la formalité de la capture sont les descendants d'hommes qui, dans les



temps primitifs, captureraient réellement leurs femmes. M. M' Lennan lui-même indique que chez divers peuples anciens les femmes capturées étaient le privilège de la classe guerrière seule, et non pas des autres. Supposons une société composée d'une classe guerrière dominante, les conquérants primitifs pratiquant l'enlèvement des femmes, et d'une classe sujette, ne pouvant pas la pratiquer. Qu'arriverait-il dans le cas où une telle société nouerait des relations amicales avec des sociétés voisines, composées de la même manière, et en obtiendrait dorénavant des femmes non plus par voie d'enlèvement, mais par achat ou d'après d'autres conventions amicales? Tout d'abord la formalité de la capture remplacerait la capture réelle dans les mariages de la classe dominante; car, selon l'opinion exprimée par M. M' Lennan, pour se conformer aux usages des ancêtres il faudrait simuler la capture après la cessation de la capture réelle. Quand la capture des femmes aura ainsi passé à l'état de formalité dans la classe dominante, elle sera imitée par la classe dominée, comme étant la forme la plus honorable de mariage. Elle sera d'abord adoptée par ceux de la classe inférieure qui se sont élevés aux positions sociales supérieures, et elle se répandra peu à peu parmi ceux qui sont placés au-dessous d'eux. Ainsi, même si nous n'admettons aucune des origines probables citées plus haut, l'existence de la forme de la capture dans une société quelconque ne serait nullement une preuve certaine que cette société a été exogame, mais elle indiquerait simplement que les principaux personnages pratiquaient primitivement l'enlèvement des femmes.

§ 289. Continuons notre argumentation, et voyons si l'exogamie et l'endogamie ne sont pas les résultats corrélatifs

et simultanés du même processus de différenciation. Partant d'un état où les relations entre les sexes étaient indéfinies, variables et déterminées par les passions et les circonstances occasionnelles, nous avons à expliquer comment l'exogamie et l'endogamie s'établirent, l'une ici, l'autre là, en raison des conditions du milieu. Les causes efficientes étaient les rapports ordinairement hostiles, mais maintenant paisibles, avec les autres tribus, dont les unes sont fortes et les autres faibles.

Nécessairement, un groupe primitif vivant habituellement en paix avec des groupes voisins doit être endogame, car l'enlèvement des femmes chez les autres tribus est, ou bien une conséquence de la guerre ouverte, ou bien un acte de guerre privée qui amène une guerre ouverte. Cependant l'endogamie pure basée sur cette origine est probablement rare, puisque l'hostilité des tribus entre elles est presque universelle. Mais l'endogamie est la caractéristique non-seulement des groupes paisibles, mais encore des groupes habituellement malheureux dans leurs guerres. Il ne suffira pas d'une femme enlevée éventuellement par représailles pour établir dans une tribu faible un précédent en faveur de la capture des femmes; au contraire, si dans une tribu de ce genre un de ses membres ravit une femme, et provoque ainsi la vengeance d'une tribu plus forte à laquelle la femme a été enlevée, il sera probablement l'objet de la réprobation générale <sup>1</sup>. Ainsi le mariage dans le sein de la

1. Depuis que j'ai écrit ce qui précède, j'ai, par une heureuse coïncidence, trouvé dans la *Vie des peuples du Sud*, publiée récemment par le Révérend M. Gill (p. 47), un fait qui en démontre l'exactitude. Un homme appartenant à l'une des tribus du Mangaïa vola des aliments dans une tribu voisine. Celle-ci se vengea en détruisant les maisons, etc., de la tribu du voleur. Là-dessus, cette tribu, irritée du dommage qui lui était ainsi causé, tua le voleur. Si pareille chose s'est passée à propos d'un vol d'aliments, elle aurait lieu plus probablement encore pour l'enlèvement d'une femme, si la tribu où elle avait été capturée était la plus puissante.

tribu ne sera pas seulement habituel, mais il s'établira un préjugé et, finalement, une loi contre le mariage avec les femmes des autres tribus; la nécessité de se conserver rendra la tribu endogame. Cette interprétation concorde avec le fait admis par M. M' Lennan que les tribus endogames sont aussi nombreuses que les exogames, et avec un autre fait admis également par lui, à savoir que, parmi différentes tribus ayant des affinités de sang et de langage, les unes sont exogames, les autres endogames.

On peut en conclure que parmi les tribus de force égale il y aura des agressions et des représailles continuelles, accompagnées d'enlèvements réciproques. Aucune d'elles ne pourra se procurer des femmes uniquement aux dépens des tribus voisines; c'est pourquoi il y aura dans chacune à la fois des femmes indigènes et des femmes capturées au dehors : il y aura en même temps exogamie et endogamie. L'enlèvement des femmes ne sera pas réprouvé, parce que les tribus auxquelles on les ravit ne sont pas trop fortes pour qu'on n'ose les braver, et il ne deviendra pas constant, parce que les hommes en possession de femmes enlevées ne seront pas assez nombreux pour que l'opinion commune impose les enlèvements.

Si cependant, dans un groupe de tribus, l'une gagne la prépondérance par de fréquents succès à la guerre, si les hommes de cette tribu qui ont des femmes enlevées arrivent à former la majorité, si la possession d'une femme enlevée devient une preuve de cette bravoure sans laquelle un homme est indigne de se marier, le discrédit jeté sur les mariages endogames, se changeant en déshonneur, finira par établir la nécessité de prendre une femme dans une autre tribu, sinon par un acte de guerre ouverte, au moins par un enlèvement particulier, et la tribu deviendra exogame.

Nous noterons ici une conséquence. La tribu exogame qui se développe et grandit ainsi, tandis que les tribus voisines diminuent par le nombre de leurs membres, par l'effet des enlèvements qu'elles subissent, se divisera bientôt, et ses sections, s'emparant des lieux habités par les tribus voisines, emporteront avec elles la coutume de l'exogamie. Quand ces sous-tribus, entrant peu à peu dans un état d'hostilité, commenceront à s'enlever réciproquement des femmes, il se produira les conditions requises pour cette exogamie intérieure, qui, d'après la juste supposition de M. M' Lennan, remplace l'exogamie extérieure. Car, à moins d'admettre que toutes les tribus d'un même groupe entreprendront d'élever des femmes afin que les tribus voisines puissent venir les enlever, il faut conclure que les conditions de l'exogamie subiront certaines modifications. Par la force des choses, on permettra d'épouser des femmes nées dans le sein de la tribu, mais étrangères par le sang, au lieu de femmes réellement enlevées. Ainsi s'établira cette parenté par la ligne maternelle à laquelle l'irrégularité primitive des relations entre les sexes donne naissance, même quand la parenté du côté du père est connue, car ce mode de parenté engendre la possibilité de se conformer à une loi du *connubium*, à laquelle on ne pourrait pas obéir autrement.

§ 290. Nous n'avons à faire aucune observation bien importante touchant l'influence générale de l'exogamie et de l'endogamie sur la vie sociale.

L'exogamie sous sa forme primitive est évidemment un *signe* de la barbarie la plus profonde, et elle diminue à mesure que l'hostilité des sociétés devient moins constante et que les usages de la guerre s'adoucissent. Il est vrai que le croisement des souches, là où les tribus sont peu nom-

breuses, peut être avantageux au point de vue physiologique, et l'exogamie peut ainsi produire un avantage qui s'obtient dans la suite par le mélange des tribus victorieuses et des tribus vaincues ; cependant l'on sait combien la réflexion fait défaut aux sauvages, et l'on ne supposera pas qu'ils aient songé à un pareil avantage. Mais la coutume de l'exogamie, telle qu'elle existait primitivement, implique une condition excessivement abjecte des femmes, une grande brutalité dans la manière de les traiter, une absence complète des sentiments élevés qui accompagnent les relations entre les sexes. Associée avec le type le plus infime de la vie politique, elle est également associée avec le type le plus infime de la vie sociale.

Evidemment l'endogamie, qui a dû d'abord caractériser les groupes les plus paisibles et qui a gagné du terrain à mesure que les sociétés sont devenues moins hostiles, est un élément concomitant des formes les plus élevées de la famille <sup>1</sup>.

1. Le chapitre précédent était déjà écrit depuis près de quatre mois, il était déjà composé à l'imprimerie depuis quelques semaines, quand j'appris qu'une nouvelle édition du livre de M. M' Lennan allait paraître ; je pensai que j'y trouverais peut-être des corrections qui m'obligeraient à modifier mes critiques, ce qui me détourna de le faire tirer. Cependant certaines circonstances ont empêché M. M' Lennan de changer ses opinions. Il écrit dans la préface de sa nouvelle édition :

« Quoique je sois redevenu libre de reprendre les études nécessaires à la révision de mon livre, il est douteux que je puisse le faire d'une manière satisfaisante assez promptement, de sorte que je ne saurais que dire à ceux qui me représentent qu'il vaut mieux mettre mon ouvrage à la disposition des lecteurs avec ses imperfections que de ne pas le leur présenter. Je m'y suis résolu d'autant plus aisément qu'en somme j'adhère encore aux conclusions où je m'étais arrêté, il y a plus de onze ans, sur les diverses questions traitées dans l'ouvrage intitulé *Primitive Marriage*. »

J'envoie donc à la presse les pages qui précèdent sans y rien changer. C'est naturellement à la première édition que les citations sont empruntées, et je dois avertir que les pages indiquées ne sont pas celles de la deuxième. Cependant je n'ai pas cru nécessaire, ni même désirable de changer les renvois, parce que la première édition est encore et sera longtemps plus répandue que la seconde.



## CHAPITRE V

### PROMISCUITÉ

§ 291. Dans le chapitre intitulé *Relations primitives entre les sexes*, j'ai déjà indiqué que les unions entre les hommes et les femmes dans les sociétés inférieures n'ont ni caractère défini ni longue durée. La volonté du plus fort, à laquelle les lois politiques n'imposent aucun frein, et qui n'est guidée par aucun sentiment moral, décide en souveraine. S'enlevant réciproquement les femmes d'une façon violente, les hommes reconnaissent comme unique lien entre les sexes celui qui est établi par la force et maintenu par un certain attachement. Aux exemples déjà donnés, nous pouvons en ajouter d'autres démontrant que le mariage, dans le sens où nous l'entendons, existe à peine à cette époque.

Bancroft cite un passage de Poole où il est dit que les femmes des Haidahs « cohabitent presque indistinctement avec tous les hommes de leur tribu, quoique rarement avec ceux des autres tribus. » Le capitaine Taylor rapporte que les tribus montagnardes de la chaîne du Piney, dans le district de Madura, admettent, sauf un petit nombre de restrictions, la promiscuité des sexes. Dans son récit sur une

peuplade habitant les montagnes des Neilgherrys, le capitaine Harkness dit : « Deux Erulars nous informèrent que chez eux on ne connaît pas les liens du mariage ; les sexes cohabitent, pour ainsi dire, pêle-mêle ; les femmes surtout décident la question de savoir si l'union doit être maintenue ou rompue. » On rapporte à propos d'un autre peuple indien, les Tihours, qu' « ils vivent presque pêle-mêle en grandes communautés, et, dans les cas mêmes où deux personnes sont censées être mariées, le lien n'est que nominal. » D'après un cipaye brahmane qui vécut plus d'un an chez les Andamènes, l'opinion publique y admet la promiscuité à ce point qu'un homme qui essuie un refus de la part d'une jeune fille « se considère comme insulté » et quelquefois en tire une vengeance sommaire.

Comme nous l'avons démontré par des exemples, dans beaucoup de tribus inférieures cet état de choses n'est guère modifié par la forme d'union qui tient lieu du mariage ; quelquefois elles n'ont pas même de mot pour le désigner. Des caprices temporaires déterminent les liaisons, et la moindre boutade les rompt. Les Mantras peuvent être cités comme exemple typique ; ils se marient sans se connaître et divorcent pour des bagatelles ; chez eux, certains hommes se marient « quarante ou cinquante fois ».

§ 292. Des faits de ce genre font supposer à quelques écrivains que la condition primitive consistait en un *hétaïrisme* absolu. On prétend que la promiscuité complète était non-seulement l'usage, mais en quelque sorte la loi. Le nom de « mariage communiste » même a été proposé par sir John Lubbock pour cette première phase des relations sexuelles, comme impliquant des obligations et des droits reconnus. Je ne crois pas que les faits nous autorisent à

conclure que la promiscuité ait jamais existé sous une forme absolue, et il me semble que, si elle avait jamais existé dans ces conditions, les mots « mariage communiste » n'en donneraient pas une idée nette.

J'ai indiqué auparavant que dans l'état social primitif il ne doit pas avoir existé de lois sociales. Les lois sociales pré-supposent une existence sociale continue, et une existence sociale continue présuppose la reproduction de générations successives. On ne saurait donc admettre *a priori* une loi sociale telle que « le mariage communiste, d'après laquelle les hommes et les femmes d'une petite communauté étaient censés également mariés les uns aux autres » ; la conception « des droits d'un mariage communiste » ne peut pas avoir existé. Il me semble que les mots « mariage » et « droits » appliqués à un tel ordre social sont de nature à induire en erreur. L'un et l'autre impliquent un titre et une restriction. Si le droit s'étend à tous les membres de la communauté, la seule restriction imposée doit être celle qui exclut les membres des autres tribus, et il est impossible, je crois, de dire que l'idée de mariage dans une tribu procède de la négation des droits des membres des autres tribus. Mais laissons de côté la terminologie, et considérons la véritable question en litige. Ce que nous pouvons appeler le monopole de la tribu, sur les femmes, c'est-à-dire leur possession en commun à l'exclusion des autres tribus, a-t-il précédé le monopole individuel dans le sein de la tribu ? Sir John Lubbock pense que l'absence de la possession individuelle dans le mariage était le corollaire de l'absence de la possession individuelle en général ; tant que la notion de propriété particulière n'existait pas pour les autres choses, on n'avait pas non plus la notion de la possession individuelle des femmes. De même que dans les phases primitives le territoire de la tribu était

la propriété commune, de même aussi, à ce qu'il prétend, les femmes de la tribu étaient une propriété commune; et il soutient que les femmes n'ont été considérées comme propriété individuelle que lorsque l'usage se fut établi de les ravir dans les autres tribus; des femmes qu'on se procurait ainsi étaient reconnues appartenir à ceux qui les capturaient. Tout en admettant avec sir John Lubbock que le développement de la notion de la propriété en général a eu une grande influence sur le développement des relations matrimoniales, nous pouvons refuser de croire que la notion de propriété ait jamais été aussi peu développée que la conclusion de cet auteur le ferait supposer. Il est vrai qu'on peut comparer l'idée du droit de propriété d'une tribu sur le territoire qu'elle occupe à l'idée de beaucoup d'animaux, vivant seuls ou en société, qui chassent les intrus loin de leurs repaires ou de leurs habitats; les cygnes mêmes sur les deux bords de la Tamise résistent aux invasions des cygnes venant d'autres régions, et dans chaque quartier de Constantinople les chiens sans maître attaquent les chiens des autres quartiers s'ils franchissent leurs limites. Il est vrai aussi que chez les sauvages en général le gibier que l'on prend constitue une propriété commune, mais commune seulement jusqu'à un certain point. Cependant ces faits s'expliquent par une raison claire. La terre est possédée en commun par les chasseurs, parce qu'elle ne peut pas être possédée autrement, ce qui implique le droit commun sur les aliments qu'elle fournit. Tirer de là la conclusion que dans l'état primitif on ne reconnaît pas de droit de propriété sur les autres objets, c'est, je crois, aller plus loin que les probabilités ou les faits ne le permettent. Le chien prouve par sa conduite qu'il a quelque notion de la propriété; il ne combat pas seulement pour la

proie dont il s'est emparé ou pour son chenil, mais il veille sur les vêtements et autres objets appartenant à son maître. Nous ne pouvons pas supposer que l'homme, dans l'état le plus dégradé, ait eu des notions inférieures sur la propriété. Il faut croire qu'il en a eu de supérieures, et notre opinion est justifiée par des preuves. Ordinairement, les sauvages possèdent individuellement leurs armes et leurs outils, leurs ornements, leurs vêtements. Même chez une race aussi inférieure que les Fuégiens, les canots constituent une propriété particulière. En réalité, la conception même d'un avantage futur, en vue duquel un être intelligent fabrique un objet utile ou s'en empare, le conduit à résister à ceux qui tentent de le lui enlever. Généralement, on respecte le droit du propriétaire sur cet objet, parce qu'il ne vaut pas les risques d'un combat, et même, quand après une lutte il vient à tomber entre les mains d'un autre, il devient la possession de cet autre. Les impulsions qui conduisent les hommes primitifs à monopoliser ainsi d'autres objets de valeur; doivent les conduire à monopoliser les femmes. Les femmes deviennent une propriété particulière respectée par tous, excepté par les plus forts, qui établissent d'autres genres de propriété privée.

Les faits semblent venir à l'appui de cette conclusion. Partout la promiscuité, quelque prononcée qu'elle soit, est mitigée par des unions d'une certaine durée. Si dans les différents cas susnommés, de même que parmi les Aléoutes et les Kutchins de l'Amérique du Nord, chez les Badagas, les Kurumbahs et les Keriaks de l'Inde, les Hottentots et différents autres peuples africains, il n'y a pas de cérémonie nuptiale, la constatation même du fait implique qu'il existe quelque chose de la nature du mariage. Si, comme en général chez les tribus de l'Amérique du Nord, « le mariage



**consiste** uniquement dans le consentement personnel des parties », sans autre sanction ni constatation, on reconnaît encore par là une certaine espèce d'union. Si, comme parmi les Boschismans et les Indiens de la Californie, il n'y a pas même de mot pour désigner cette relation entre les sexes, il y a cependant des preuves que cette relation n'est pas inconnue. Si parmi des peuplades, comme les Tikours de l'Aoude, la promiscuité générale est telle que, « dans le cas même où deux personnes sont considérées comme étant mariées, le lien n'est que nominal, il n'en est pas moins vrai que quelques-uns sont considérés comme étant mariés. » Les races les plus dégradées de nos jours, les Fuégiens, les Australiens, les Andamènes, nous montrent que les relations sexuelles, quoique commencées sans aucune formalité, ont cependant une durée plus ou moins longue, et je ne vois aucune raison pour ne pas admettre que, dans des groupes sociaux encore moins avancés, il y a eu également possession individuelle de la femme par l'homme. Il faut reconnaître, je crois, que, même dans les temps préhistoriques, la promiscuité a été entravée par l'établissement de liaisons individuelles ayant pour origine les goûts de l'homme et maintenues contre les autres hommes par la force.

§ 293: En admettant cependant que dans les premières phases de la vie sociale la promiscuité n'était que faiblement mitigée par cet élément, observons d'abord les idées de parenté qui en résultaient.

Des causes directes et indirectes concourront à faire reconnaître seulement la parenté dans la ligne maternelle. Nécessairement, si la promiscuité existe sur une large échelle, si les enfants issus de pères inconnus sont plus nombreux que les enfants issus de pères connus, on prendra

l'habitude de penser plutôt à la parenté du côté de la mère qu'à celle du côté du père, car la relation entre la mère et l'enfant est évidente dans tous les cas, tandis que celle du père et de l'enfant est seulement probable dans quelques-uns. C'est pourquoi, même dans les rares circonstances où la paternité est manifeste, on ne fera aucune distinction entre les enfants ni en pensée, ni en paroles. Chez nous, un garçon est généralement désigné comme le fils d'un tel, quoique l'on reconnaisse aussi pleinement la descendance du côté de la mère ; un usage contraire, produit par la promiscuité générale chez les sauvages, fera parler d'un enfant comme de l'enfant de sa mère, alors même que le père est connu.

Il y a une autre cause de l'établissement de cette habitude. Quoique nous admettions que la promiscuité est partout restreinte par l'existence d'unions de quelque durée, nous voyons qu'aux plus bas degrés de l'échelle sociale, comme chez les Andamènes, toutes ces unions cessent dès que l'enfant est sevré ; il en résulte qu'après ce moment l'association entre le père et l'enfant cesse aussi, tandis que l'association avec sa mère continue. Par conséquent, même là où la paternité est reconnue, on réunira le plus souvent dans la même pensée la mère et l'enfant ; et cette habitude due à d'autres causes, sera ainsi confirmée.

Cette habitude une fois établie, le système de la parenté par la ligne féminine qui en résulte, se trouvera, comme nous l'avons vu, fortifié par la pratique de l'exogamie, quand celle-ci passera de la forme extérieure à la forme intérieure. La condition de prendre une femme dans une tribu étrangère se confondra facilement avec la condition exigeant qu'une femme ait dans ses veines du sang étranger. Si la descendance par la mère est seule reconnue, le mariage avec les filles de femmes étrangères vivant dans

la tribu sera, d'après l'opinion de M. M' Lennan, permis sous le régime de la loi de l'exogamie, et l'habitude de regarder ces filles comme étrangères s'enracinera d'autant plus fortement qu'elle permet d'obéir à cette loi sans cela inexécutable. Ainsi s'établiront définitivement le système de parenté par les femmes et l'interdiction de se marier avec celles qui portent le même nom de famille ou qui appartiennent au même clan.

Les exemples recueillis par M. M' Lennan et par sir John Lubbock montrent que ce système « domine dans toute l'Afrique occidentale et orientale, dans la Circassie, l'Hindoustan, la Tartarie, la Sibérie, la Chine et l'Australie, aussi bien que dans l'Amérique du Nord et du Sud. » Il y a encore d'autres raisons pour l'interpréter dans le sens indiqué plus haut. L'une est que nous ne sommes pas obligés à la supposition étrange qu'on ne fit d'abord aucune attention à la parenté par les hommes. Une seconde, c'est que nous échappons à une inconséquence. La parenté du côté du père est habituellement connue, quoiqu'on n'en tienne pas compte dans les pays où règne le système de parenté par les femmes; car non-seulement les unions durent assez longtemps, même chez les races les moins avancées, pour que le père soit évidemment connu, mais l'affirmation même que l'on tiendra seulement compte de la parenté par les femmes indique nécessairement que ces races ont eu conscience de la parenté par les hommes; de plus, ces races, même les plus infimes, n'ont-elles pas toujours un mot pour désigner le père aussi bien que pour la mère? Enfin il y a une troisième raison: habituellement, les noms des clans où les inter-mariages sont défendus, les noms tels que Loup, Ours, Aigle, Baleine, etc., sont des noms d'hommes impliquant, comme je l'ai soutenu plus haut

(§ 170-3), une origine d'ancêtres masculins distingués qui portaient ces noms, et, malgré le système de parenté par les femmes, il y a un signe commémoratif de cette origine-là où l'on est fier de ce lien <sup>1</sup>.

§ 294. Après avoir considéré les effets des relations sexuelles irrégulières sur le système de la parenté, passons maintenant aux effets qu'elles produisent sur la société et sur les individus dont celle-ci est composée.

Plus la promiscuité domine, plus le nombre des parents est restreint, et plus les liens de la parenté sont faibles. Les enfants de chaque mère non-seulement ne connaissent pas leurs parents du côté du père, mais le lien qui les unit entre eux n'est pas complet. Ils sont seulement demi-frères et demi-sœurs. Les liens de famille sont donc faibles ; en outre, ils ne peuvent s'étendre bien loin, et cela entraîne un défaut de cohésion entre les membres de la société. Quoiqu'ils aient quelques intérêts communs, avec quelque notion vague d'une parenté générale, il leur manque cet élément de force provenant de l'accord des intérêts entre les groupes où les liens du sang sont nettement déterminés. En même temps, l'établissement de la subordination est entravé. En l'absence d'une famille définie et d'une

1. Je puis ajouter ici une preuve décisive que l'admission exclusive de la parenté par les femmes ne montre nullement que l'on n'eût pas idée de la parenté par les hommes. Cette preuve est fournie par la coutume contraire de quelques Aryens qui admettaient la parenté par les hommes et ne faisaient aucune attention à celle par les femmes. Oreste, après avoir tué sa mère, parce qu'elle avait assassiné son père, est absous en faveur du motif allégué par lui qu'un homme est uni par les liens de la parenté avec son père et non avec sa mère : preuve incontestable qu'une doctrine reçue touchant la parenté peut faire négliger une relation évidente pour tout le monde, plus évidente encore que toutes les autres. Enfin, s'il est impossible de supposer que les Grecs, en admettant ce système de parenté exclusive par les hommes, n'aient eu aucune conscience de la maternité, on n'a pas non plus le droit de prétendre que les sauvages, en admettant le système de la parenté exclusive par les femmes, n'aient eu en réalité aucune idée de la paternité.

descendance définie, il n'y aura probablement que la prépondérance temporaire du plus fort ; il ne peut pas y avoir de contrôle politique régulier. Par la même raison, le culte des ancêtres ne se développera pas, et les liens religieux qui en résultent ne se formeront pas. Ainsi les relations sexuelles irrégulières seront, sous différents rapports, un obstacle à la conservation et à l'évolution sociale.

Il est à peine besoin d'indiquer combien elles sont défavorables à la prospérité des enfants. Là où la paternité n'est pas reconnue, les enfants dépendent presque entièrement des soins maternels. Chez les sauvages exposés à toutes sortes de privations, il est toujours difficile d'élever des enfants, mais la difficulté augmente nécessairement quand la mère n'est pas aidée par le père. Il en est à peu près de même pour les enfants issus des mariages de courte durée, tels que ceux des Andamènes ; chez ce peuple, c'est la coutume que l'homme et la femme se séparent quand l'enfant né de leur union est sevré. Souvent cet enfant meurt par la suite, parce qu'il manque des secours et de la protection nécessaires que la mère seule est impuissante à donner. Sans doute, dans ces conditions, on vient à son secours de différentes manières. Les Andamènes s'entraident, dit-on, pour l'allaitement et probablement pour les aliments et d'autres objets ; l'enfant est dans une certaine mesure l'enfant de la tribu. Mais la sollicitude indéfinie de la tribu ne peut pas remplacer complètement la sollicitude paternelle définie. Nous avons des faits qui prouvent combien les relations sociales irrégulières sont défavorables à la conservation du chiffre de la population. Un témoin récent, M. Francis Day, chirurgien, dit que les Andamènes paraissent s'éteindre graduellement. Il n'a vu qu'une femme ayant trois enfants vivants. Dans le cours



d'une année, on a compté trente-huit morts et seulement quatorze naissances parmi les familles établies dans le voisinage des Européens.

Si des enfants nous passons aux parents, il est évident qu'à ces derniers aussi l'absence de relations matrimoniales persistantes est excessivement préjudiciable. La conservation de la race, si elle a lieu, se fait au grand détriment des femmes, et, quoique les hommes ne souffrent pas directement, ils souffrent indirectement. Quand la vigueur de l'âge viril est passée, surviennent les privations d'une décrépitude prématurée qui ne sont allégées par aucun soin domestique. M. Day dit que peu d'Andamènes semblent vivre au delà de quarante ans, et qu'ils sont sujets à bien des maladies. L'absence des nobles satisfactions qui accompagnent la vie de famille avancée doit être également citée comme un mal concomitant.

Les relations irrégulières entre les sexes sont également contraires à la prospérité de la société prise dans son ensemble. Nous avons vu auparavant que, sous tous les rapports physiques, émotionnels, intellectuels, les traits caractéristiques de l'homme primitif sont un immense obstacle à l'évolution sociale ; et ici nous voyons que l'absence des sentiments qui conduisent aux mariages durables constitue un autre obstacle.

§ 295. Cependant l'homme tend à sortir de ces états inférieurs pour s'élever vers des états supérieurs. Les groupes dont les relations sexuelles sont si irrégulières se transforment par évolution en groupes ayant des relations sexuelles plus définies, et cela de deux manières.

Si, d'après les conclusions auxquelles nous sommes arrivés, la promiscuité, quoique prépondérante, n'a jamais

empêché l'existence d'unions de quelque durée ; si, comme on peut l'admettre, les enfants nés de ces unions avaient plus de chances d'être élevés et plus de chances de surpasser les autres en vigueur, devenus hommes, ils ont dû former la majorité. En admettant qu'ils possédassent un penchant héréditaire à contracter des mariages d'une certaine durée, il faut conclure que dans certaines lignées la tendance vers ces mariages a dû devenir plus prononcée de génération en génération. Dans les peuplades où ces mariages favorisaient la perpétuation de la race, l'usage devait s'en établir rapidement, parce que les hommes les plus vigoureux en étaient sortis. Je dis avec intention : dans les peuplades où ils favorisaient la perpétuation de la race, car on conçoit que dans des habitats très-stériles ils pouvaient ne pas avoir eu cet effet. Par suite du manque d'aliments, les relations entre les sexes, qui permettent d'élever beaucoup d'enfants, pouvaient n'être d'aucun avantage. Il est possible aussi que dans les climats très-rudes une nourriture plus abondante fût inutile ; car, là où les fatigues à supporter dans l'âge adulte sont excessives, l'éducation des enfants qui seraient incapables de les supporter ne contribuerait pas à la conservation de la société ; au contraire, par la dépense d'aliments et d'efforts qu'elle entraîne, elle pourrait devenir préjudiciable. La capacité d'un enfant de survivre sans autres soins que ceux que sa mère a les moyens de lui donner, peut, dans quelques cas, être une preuve de son aptitude à la vie qu'il doit mener. Cependant, sauf dans ces cas extrêmes, les effets favorables que les relations permanentes entre les sexes produisent sur les enfants, doivent contribuer à établir l'usage de ces dernières.

La concurrence vitale entre les sociétés produit le même

effet. Abstraction faite des restrictions précédentes, tout ce qui augmente la vigueur ou la quantité numérique d'une tribu lui donne un avantage dans la guerre, de sorte que, toutes choses étant égales d'ailleurs, les sociétés caractérisées par les relations sexuelles les plus régulières ont le plus de chances de vaincre. Je dis : toutes choses étant égales d'ailleurs, parce que des causes accessoires interviennent. Le succès à la guerre ne dépend pas entièrement du nombre relatif ou des forces relatives. Il faut compter encore le courage, la patience, la rapidité, l'agilité, l'habileté dans l'emploi des armes. Quoique inférieure sous les autres rapports, une tribu peut vaincre par l'aptitude de ses membres à découvrir rapidement les traces de ses ennemis, par la ruse déployée dans les embûches, etc. De plus, si parmi les tribus adjacentes il n'y a pas de grandes différences dans les degrés de la promiscuité, les combats qu'elles se livrent ne peuvent pas contribuer à établir des relations sexuelles plus élevées. C'est pourquoi l'effet produit sera peut-être seulement occasionnel, et nous pouvons annoncer d'avance ce que les faits nous révèlent : à savoir une diminution lente et très-irrégulière. Dans quelques cas aussi, l'abondance de nourriture et le climat favorable peuvent diminuer l'importance des avantages que les enfants issus de relations sexuelles régulières ont sur ceux issus de relations irrégulières. C'est peut-être pour cette raison qu'à Tahiti où la vie est si facile et où il est si aisé d'élever les enfants, on a trouvé, à côté d'une grande irrégularité dans les relations sexuelles, une nombreuse population et des progrès sociaux considérables.

Cependant, comme dans les conditions ordinaires la régularité des relations sexuelles a dû permettre d'élever

des enfants plus nombreux et plus vigoureux, il doit y avoir eu, en moyenne, une tendance chez les sociétés où la promiscuité était le mieux établie à disparaître devant celles où elle l'était le moins.

§ 296. En considérant les faits au point de vue de l'évolution, nous voyons que primitivement les relations familiales ne sont guère plus développées que les relations politiques : ici et là, tout est incohérent, indéfini. Au sortir de cette phase primitive, l'évolution familiale a lieu dans différentes directions, parce que les rapports deviennent plus cohérents, plus définis. Des liaisons plus ou moins durables sont contractées en quelques cas entre une femme et plusieurs hommes. Dans quelques cas et très-habituellement, des liaisons durables s'établissent entre un homme et plusieurs femmes. Ces deux genres de liaison existent à la fois dans la même tribu, ou ils sont le caractère de différentes tribus ; et dans le même temps nous trouvons aussi des relations entre un seul homme et une seule femme. Les témoignages prouvent que toutes ces formes matrimoniales, apportant des restrictions à la promiscuité, ont des origines également primitives.

Nous allons maintenant considérer les différents types de la famille qui résultent de ces diverses relations. Nous les prendrons dans l'ordre que nous venons de suivre.

## CHAPITRE VI

### POLYANDRIE

§ 297. La promiscuité peut se définir une polyandrie indéfinie unie à une polygynie indéfinie; un moyen d'en sortir par le progrès, c'est la diminution de ce qu'elle a d'indéfini.

« Nous avons quelque raison de croire, dit des Fuégiens l'amiral Fitzroy, qu'il y avait des membres de la tribu vivant dans la promiscuité, un petit nombre de femmes étant avec un grand nombre d'hommes. » Cette condition peut être regardée comme une promiscuité maintenue dans certaines limites. Mais sans nous arrêter à cette allégation, présentée sous une forme dubitative, passons à des constatations positives d'un état qui peut être décrit comme la polyandrie limitée, jointe à une polygynie limitée. Short nous dit à propos des Todas : « S'il y a quatre ou cinq frères et que l'aîné se marie, sa femme réclame tous les autres frères comme ses maris, et, à mesure qu'ils atteignent successivement l'âge viril, elle cohabite avec eux; d'un autre côté, si la femme a une ou plusieurs sœurs cadettes, celles-ci à leur tour, en atteignant l'âge nubile, deviennent les femmes du mari ou des maris de leur sœur;



ainsi, dans une famille où il y a plusieurs frères, il peut y avoir, selon les circonstances, une ou plusieurs femmes pour tous; mais, qu'il y en ait une ou plusieurs, tout le monde vit sous le même toit et cohabite pêle-mêle. »

Chez les Nairs, il existe un arrangement analogue, avec cette différence que les maris ne sont pas frères. M. M' Lennan écrit, d'après différentes autorités, que, chez ce peuple, la coutume veut qu'une femme s'attache deux hommes, ou quatre, ou peut-être davantage, et la cohabitation a lieu d'après certaines règles. Cette allégation est d'accord avec celle de Hamilton; seulement ce dernier prétend qu'une femme naire ne pouvait pas avoir plus de douze maris et était obligée de se conformer dans ses choix à certaines restrictions imposées par la caste et le sang. D'un autre côté, Buchanan rapporte que les femmes mariées sont libres de cohabiter avec un nombre quelconque d'hommes en observant certaines restrictions relatives à la tribu et à la caste. Hamilton constate encore, et cette constatation n'a rien de contraire à nos trois allégations, qu'un Nair peut entrer dans différentes combinaisons de maris. »

Ici donc, nous avons, concurremment avec la polyandrie restreinte dans certaines limites, la polygynie, restreinte également dans certaines limites. Cette forme de relation entre les sexes présente une certaine analogie avec une de celles qui existaient chez un peuple à demi civilisé, les Tahitiens. « Les Tahitiens des classes moyennes ou supérieures, dit Ellis, qui pratiquaient la polygamie, permettaient à leurs femmes d'avoir d'autres maris. »

De ces formes familiales, si le mot peut leur être appliqué, où la polyandrie et la polygynie se trouvent réunies, nous passons à celles qui sont rangées dans la polyandrie proprement dite. Dans l'une d'elles, il n'existe aucun lien

de parenté entre les maris; dans les autres, ils sont parents et habituellement frères.

§ 298. Nous avons déjà vu que les mariages polyandriques, apparemment les plus grossiers, ont lieu dans les tribus où il y a aussi des ménages polygyniques; nous avons cité comme exemple les Caraïbes, les Esquimaux et les Warans. Citons encore les Aléoutes qui sont polygames, mais chez lesquels « une femme peut, d'après Bastien, contracter un double mariage, puisqu'elle a le droit de prendre » un mari additionnel. Les naturels des îles Canaries pratiquaient la polyandrie, et il est probable que ce n'était pas seulement entre frères. Quand les Espagnols vinrent à Lancerota, dit Humboldt, ils trouvèrent une coutume très-singulière... Une femme avait plusieurs maris... Un mari était seulement considéré comme tel pendant une révolution lunaire. A ces cas de polyandrie grossière que je trouve parmi mes propres exemples, je puis en ajouter d'autres, indiqués par M. M' Lennan; il cite à cet égard les Kasias et les Cosaques Zaporogues.

Quant à la forme supérieure de la polyandrie, nous en avons de nombreux exemples : tantôt elle coexiste dans la même société avec la forme inférieure, et tantôt elle existe seule. Selon Tennent, « la polyandrie règne dans tout l'intérieur de l'île Ceylan, particulièrement parmi les classes riches; chez ces dernières, une femme a fréquemment trois ou quatre maris et quelquefois jusqu'à sept... Comme règle générale, les maris appartiennent à la même famille, et le plus souvent ils sont frères. »

Parmi les autres peuples où ce genre de polyandrie a été expressément constaté, M. M' Lennan compte, en Amérique les Avaros et les Maypures, et en Asie les habitants de Ca-

chemir, de Ladak, Kinawer, Kistewar et Sirmor. Nous avons également des raisons de croire qu'elle existait anciennement dans des pays où elle est actuellement inconnue. Strabon rapporte que, dans les tribus de l'Arabie Heureuse, les hommes d'une famille épousaient une femme en commun. Dans une ancienne épopée hindoue, le *Mahabharata*, il est parlé d'une princesse qui était mariée à cinq frères. Et, d'après César, la polyandrie fraternelle existait chez les anciens Bretons.

§ 299. Que dirons-nous touchant l'origine et le développement de ce type des relations domestiques ?

Comme nous l'avons prouvé plus haut, les faits ne confirment pas l'opinion d'après laquelle la polyandrie a pour origine le meurtre des enfants du sexe féminin et la rareté de femmes qui en est résultée. Nous avons vu qu'elle ne règne pas dans les pays où l'enlèvement des femmes, également attribué à leur rareté, est entré dans les usages, mais que dans ces cas la polygynie est plus habituelle. Nous avons vu également que la coexistence fréquente de cet état avec la polygynie dément l'opinion d'après laquelle il est dû au nombre excessif d'individus mâles. A la vérité, nous lisons à propos des Todas : « A cause de la grande rareté de femmes dans cette tribu, il arrive fréquemment qu'une femme a plusieurs maris. » Mais à ce fait on peut opposer les usages de Tahiti, où nous n'avons aucun motif de croire que les femmes fussent rares et où la polyandrie, qui existait concurremment avec la polygynie, n'empêchait pas l'existence d'autres relations sexuelles irrégulières, où « les frères ou bien les membres d'une même famille échangeaient quelquefois leurs femmes, tandis que la femme de tout homme était également la femme de son *taio* ou ami. »

Nous ne pouvons pas non plus, je crois, attribuer la polyandrie à la pauvreté, quoique la pauvreté puisse, en certains cas, être cause qu'elle dure ou s'étend. Nous avons des preuves directes qu'elle est générale dans certaines communautés vivant dans une aisance relative, et que, si dans certains cas elle est le trait distinctif des classes pauvres, elle caractérise, dans d'autres, les classes riches. Comme nous l'avons vu plus haut, Tennent rapporte que, dans l'île de Ceylan, la polyandrie règne « particulièrement parmi les classes riches ». Nous pouvons induire de là que dans les classes pauvres chaque homme a ordinairement une femme, si ce n'est davantage, et que la cause de la polyandrie n'est ni le manque de femmes à marier, ni les ressources insuffisantes pour entretenir les femmes.

Conformément à des conclusions tirées plus haut, nous devons plutôt, je pense, regarder la polyandrie comme un des types des relations maritales provenant de l'absence de règles sociales dans l'état primitif; types qui ont survécu dans les sociétés où les formes rivales, ne trouvant pas de condition favorable, ont été impuissantes à les faire disparaître.

§ 300. Quand de cette forme de la polyandrie, voisine de la promiscuité, où une femme a plusieurs maris qui ne sont pas parents et où chacun des maris a d'autres femmes qui ne sont pas parentes, nous passons à cette forme où les maris qui ne sont pas parents n'ont qu'une femme, de là à la forme où les maris sont parents, et enfin à celle où ils sont tous frères, nous retraçons en partie la marche progressive de la structure familiale. J'ai déjà rappelé les indications données par M. M'Lennan sur ces différents résultats.

Dans les sociétés où, comme chez les Nairs, chaque

femme a plusieurs maris qui ne sont pas parents, et chacun des maris a plusieurs femmes qui ne sont pas parentes, non-seulement on ignore de quel père les enfants sont issus, mais encore les enfants du même père vivent ordinairement dans différents ménages. Outre que la seule parenté connue est celle de la ligne maternelle, l'intérêt domestique de chaque homme, n'étant pas limité à un groupe particulier d'enfants, se dissémine et se perd. La maternité seule se concentre, et la paternité se diffuse; dès lors les liens de la famille ne sont guère plus forts qu'avec la promiscuité générale. En dehors de sa mère, les seuls parents connus d'un individu sont ses demi-frères, ses demi-sœurs et les enfants de ses demi-sœurs.

Là où les maris qui ne sont pas parents ne possèdent en commun qu'une seule femme, et où leurs enfants, quoique ne pouvant être rattachés individuellement à leur père, forment un seul groupe familial, les sentiments paternels trouvent l'occasion de se développer. Chaque mari s'intéresse aux enfants, dont quelques-uns peuvent être et sont probablement les siens; quelquefois, en effet, on les attribue particulièrement à l'un d'eux, à cause de la ressemblance des traits ou d'après le témoignage de la mère. Encore que les liens de la parenté ne soient pas mieux connus que dans le cas précédent, il y a cependant quelques progrès dans la formation des groupes familiaux.

En outre, conformément à l'observation de M. M' Lennan, quand les maris sont frères, on sait de quel sang est l'enfant du côté du père aussi bien que du côté de la mère. Chaque garçon ou chaque fille de la famille est, sinon un fils et une fille, du moins un neveu ou une nièce de chacun des maris. C'est un moyen de fixer la filiation des deux côtés qui consolide évidemment les liens de la famille. Outre la parenté



plus rapprochée dans chaque groupe, il se produit maintenant dans les générations successives des alliances entre les groupes, non-seulement du côté des femmes, mais encore du côté des hommes; et cette ramification des parentés devient un élément de force sociale <sup>1</sup>.

En passant des formes inférieures de la polyandrie aux formes supérieures, nous passons donc à des relations plus cohérentes, plus définies, tout comme en passant de la promiscuité à la polyandrie.

§ 301. Que dirons-nous de l'influence de la polyandrie sur la conservation sociale, sur l'éducation des enfants et sur la vie des adultes? Des hommes qui ont eu de bonnes occasions pour décider cette question prétendent qu'en certaines contrées elle est avantageuse. Il y a des habitats où les formes animales inférieures peuvent seules exister; de même, paraît-il, chez les sociétés qui se trouvent dans des conditions physiques particulières, les formes inférieures de la vie familiale survivent, parce qu'elles sont seules possibles.

Dans son ouvrage récent (*The Abode of Snow*), M. Wilson, examinant la polyandrie du Thibet dans son adaptation à la région stérile de l'Himalaya, dit : « Le chiffre de la population tend à augmenter dans une proportion plus forte que la fertilité du sol, et on n'aurait guère pu ima-

1. Il est juste d'indiquer ici que l'expression « polyandrie fraternelle » ne représente pas exactement les faits, et qu'en réalité il n'existe pas d'institution de ce genre. Une polyandrie strictement fraternelle impliquerait que les maris étaient issus d'une union monogame, car c'est seulement dans ce cas qu'ils pourraient être frères dans le sens complet du mot. Dans une société polyandrique, les prétendus frères, qui deviennent les maris d'une seule femme, sont issus d'une même mère par des pères qui étaient frères du côté maternel et un peu moins que cousins du côté paternel. Les prétendus frères sont donc un peu plus que demi-frères. Cette restriction cependant n'infirmé en rien la proposition que le sang mâle des enfants est connu.

giner de moyen plus propre à arrêter cette tendance que le système de la polyandrie thibétaine, conjointement avec les monastères et les couvents de femmes du lama. Il est très-probable que ce système n'a pas été inventé dans ce but, et qu'il est simplement un héritage provenant d'un état social plus grossier; mais, en tout cas, on a dû le trouver d'une grande utilité pour arrêter l'accroissement de la population dans ces pays, si bien dénommés par Kœppen les pays neigeux de l'Asie. Si la population avait augmenté ici dans les mêmes proportions qu'en Angleterre dans le cours de ce siècle, il en serait résulté des conséquences terribles pour les Thibétains ou leurs voisins immédiats. Dans l'état actuel, presque tous les habitants de l'Himalaya possèdent en propriété ou du moins en co-propriété une maison et des terres qui leur donnent un abri et des aliments. Je fus assez surpris de trouver que l'un des missionnaires moraves défendait la polyandrie des Thibétains, non pas comme une institution digne d'être approuvée en théorie ou tolérée parmi les chrétiens, mais comme étant bonne pour des païens habitant une contrée aussi stérile. En se plaçant à ce point de vue, ce missionnaire soutenait qu'une population trop nombreuse dans un pays stérile est nécessairement une calamité et produit « des guerres incessantes ou une misère continuelle. » Turner partageait cette opinion.

Je n'ai pas de renseignements précis touchant les effets produits sur le bien-être des enfants. Cependant, s'il est vrai que, dans un habitat si stérile, une forme matrimoniale qui tend à arrêter l'accroissement de la population est avantageuse, on peut en conclure qu'au point de vue physique les enfants de chaque famille sont plus heureux que si les unions monogames étaient la règle; comme ils sont mieux nourris et mieux vêtus, leur mortalité doit être

moindre et leur croissance plus vigoureuse. Quant à l'influence sur l'intelligence, nous pouvons seulement conjecturer que les conflits d'autorité et l'absence d'une paternité bien déterminée doivent amener à leur suite des maux sérieux.

Si nous pouvons accepter les témoignages des voyageurs, la polyandrie n'est pas aussi préjudiciable à la vie des adultes qu'on aurait pu le croire de prime abord. « Dans un état social primitif, dit M. Wilson, où rien n'est bien réglé, quand le chef d'une famille est souvent obligé de s'absenter longtemps pour son commerce, pour aller à la cour ou à la guerre, il y a un certain avantage à ce qu'il puisse se faire remplacer par un parent dont les intérêts sont liés aux siens. M. Talboys Wheeler conjecture que la polyandrie est née chez un peuple pastoral, où les hommes étaient loin de leur famille pendant plusieurs mois de suite et où les frères se chargeaient tour à tour de la protection de cette famille. La polyandrie remplit parfaitement ce but, et je n'ai jamais connu de cas où une femme polyandrique n'eût pas au moins la société de l'un de ses maris. »

M. Wilson cite également ce passage de Turner :

« L'influence de cette coutume sur les mœurs du peuple, autant que j'ai pu en juger, n'a pas été défavorable. La femme jouit non-seulement d'une liberté illimitée, mais elle gouverne la famille et est la compagne de ses maris. De peur cependant qu'un tableau si séduisant n'entraîne quelques dames esprits forts (en Amérique) à inaugurer une agitation en faveur de l'établissement de la polyandrie dans l'Ouest, je suis obligé de dire que la possession d'un grand nombre de maris me paraissait quelquefois être l'assujettissement à beaucoup de maîtres et une augmentation de fatigues et d'ennuis. »

Dans une nouvelle édition du récit de M. George Bogle de sa mission au Thibet à l'époque de Warren Hastings, nous lisons le passage suivant : « ils s'associent pour un mariage comme des marchands pour l'exploitation d'un commerce. Il est rare que cette association produise de la jalousie parmi les associés. Ils ne connaissent guère ce sentiment. Sans doute il survient quelquefois des disputes au sujet des enfants issus du mariage, mais on les arrange soit en comparant les traits de l'enfant avec ceux de ses divers pères, soit en laissant la mère trancher la question. »

§ 302. Si nous considérons la polyandrie comme l'une des formes matrimoniales qui ont pris naissance d'une façon indépendante dans les sociétés primitives, nous n'en interpréterons pas la décadence de la même manière que si, à l'exemple de M. M'Lennan, nous la considérons comme une forme transitoire à travers laquelle toutes les races ont passé autrefois.

Sans doute, parmi les causes auxquelles M. M'Lennan attribue la décadence de la polyandrie, il y en a une que nous admettons également. Il montre que, dans quelques cas, comme chez les Cingalais, un chef a une femme pour lui seul, quoique les classes inférieures soient polyandriques; enfin nous lisons, dans une nouvelle édition publiée récemment du voyage de Horace della Penna dans le Thibet, qu'une différence semblable subsistait de son temps dans ce pays. La polyandrie, dit-il, se rencontre rarement dans les classes nobles ou parmi les personnes aisées, qui prennent une seule femme, et quelquefois, mais rarement, davantage. Nous pouvons conclure de là avec M. M'Lennan que, puisque dans toutes les sociétés les habitudes des grands se propagent parmi les classes infé-

rieures, l'imitation tend à substituer la monogamie à la polyandrie partout où cette substitution n'est pas entravée par les circonstances. Mais M. M' Lennan, prétendant que la présence des formes supérieures ne suffit pas pour expliquer la disposition des formes inférieures, s'efforce de démontrer que les premières naissent par transformation des dernières. Prenant comme type la polyandrie de Ladak, où le frère aîné a des droits supérieurs, et, où, à sa mort, « ses biens, son autorité et sa veuve passent au frère puîné », il y rattache la disposition établie chez les Hébreux primitifs d'après laquelle « le lévite n'avait pas d'autre alternative que d'épouser la veuve (de son frère) ; en réalité, elle devenait sa femme sans aucune cérémonie de mariage. » Et il conclut de là que la monogamie et la polygynie, telles qu'elles existaient chez les Hébreux, avaient été précédées par la polyandrie.

« Il faut absolument admettre, dit-il, que nous sommes en présence de phases successives de la décadence d'une seule et même institution primitive ; il faut absolument relier cette obligation, dans ses différentes phases, à la coutume que nous avons vue régner dans le Ladak ; il faut la regarder comme ayant été primitivement un droit de succession, ou la contre-partie de ce droit, dérivée de la pratique de la polyandrie. »

Il me semble cependant que l'on peut facilement trouver dans les coutumes des peuples primitifs une explication plus naturelle. Dans les systèmes sociaux primitifs, les femmes, étant regardées comme une propriété, se transmettaient par héritage de la même manière que les autres propriétés. « Chez les Bellabollas (Haïdhas) la veuve du décédé passe dans le harem de son frère » ; chez les Zoulous « la veuve est transmise au frère du mari après la



mort de ce dernier » ; chez les Damaras, « quand un chef meurt, les femmes qui lui survivent retournent à son frère ou à son *plus proche parent*. » Ces trois faits nous font conjecturer que cette prise de possession de la femme d'un frère n'a rien de commun avec la polyandrie. Cette conjecture est confirmée par le fait que dans le Congo, « s'il y a trois frères et que l'un d'eux meure, les deux survivants se partagent ses concubines entre eux ; » par le fait qu'à Samoa « le frère d'un mari décédé croyait *avoir le droit* de prendre la femme de son frère ; » par le fait que dans l'ancienne Vera Paz « le frère du mari décédé épousait immédiatement la veuve, même s'il était marié, et, s'il ne l'épousait pas, un autre parent *avait le droit* de la prendre. » De ces faits, nous pouvons conclure que dans les pays où les femmes mariées sont simplement regardées comme des objets d'un prix courant, elles font retour aux frères, comme le reste de la succession. Si d'autres preuves sont nécessaires, je puis citer celle-ci : qu'en différentes contrées les femmes du père font partie de la succession. Thomson dit que chez les Néo-Zélandais « les femmes du père revenaient à ses fils, et les femmes du frère décédé à ses frères survivants. » Rowlatt rapporte que chez les Michmis, « quand un homme meurt ou devient vieux, il est d'usage que les femmes soient distribuées entre les fils, qui les épousent. » Torquemada mentionne des provinces mexicaines où les fils obtenaient en héritage les femmes de leur père qui n'avaient pas encore donné d'enfants au mort. Dans son *Abeokuta*, Burton rapporte que chez les Eghas « le fils a dans son héritage toutes les femmes du père, excepté sa propre mère. » Bosman nous apprend que, sur la côte des Esclaves, « à la mort du père, le fils aîné hérite non seulement de tous

ses biens et de ses troupeaux, mais encore de ses femmes... sa propre mère exceptée. » Dans le Dahomey, le fils aîné du roi « hérite les femmes du décédé et les épouse, en exceptant naturellement celle qui lui a donné le jour. »

Nous ne pouvons donc admettre que l'usage d'épouser la veuve d'un frère décédé implique la préexistence de la polyandrie, et nous ne pouvons admettre la conclusion d'après laquelle les formes supérieures du mariage sont sorties, par évolution, de la polyandrie en décadence.

§ 303. Puisque nous considérons les différentes formes de la polyandrie comme des types de relations domestiques qui ont été produits par les limitations successives de la promiscuité, nous sommes obligés de dire que dans telle ou telle société ils se sont développés, ont survécu ou ont disparu, d'après les déterminations de l'ensemble des conditions. Probablement, dans quelques cas, la polyandrie inférieure n'a pas été remplacée par la supérieure, parce qu'il n'a pas existé entre elles une compétition qui ait fait sentir les résultats de la dernière. En concurrence avec la polygynie et la monogamie, la polyandrie a pu l'emporter dans quelques cas par les raisons citées plus haut : les familles polygynes et monogames s'éteignant parce que les enfants étaient relativement mal nourris.

D'autre part, les influences qui dans quelques contrées ont fait disparaître les formes inférieures de la polyandrie en présence des formes supérieures, ont dû contribuer, en d'autres contrées, à l'extinction complète de la polyandrie. Excepté dans les pays où la rareté des vivres sur une grande étendue a rendu l'accroissement de la population désavantageux, les sociétés polyandriques, produisant moins de sujets aptes à l'offensive et à la défensive, ont naturel-

lement disparu en présence de sociétés dont les institutions familiales favorisaient davantage l'augmentation de la population. Telle est probablement la raison pour laquelle la polyandrie, autrefois si commune, est devenue comparativement rare. Toutes les autres conditions égales, ce type familial inférieur a cédé la place à d'autres types familiaux supérieurs, d'abord parce qu'avec lui la fécondité n'était pas aussi grande, ensuite parce que la cohésion de la famille, et par suite la cohésion sociale étaient moindres.

## CHAPITRE VII

### POLYGYNIE

§ 304. N'étaient les idées de sainteté attachées à l'histoire des Hébreux, qui nous familiarise dès l'enfance avec des exemple de polygamie, nous éprouverions probablement autant de surprise et de répugnance en les rencontrant pour la première fois dans nos lectures que nous en ressentons en lisant, pour la première fois, les exemples de polyandrie. L'éducation nous a cependant préparés à apprendre sans étonnement que la polygynie est commune dans toutes les parties du monde non occupées par les nations les plus civilisées.

Elle existe dans tous les climats, dans les régions arctiques, dans des contrées arides et brûlées par le soleil, dans les fertiles îles océaniques, sous les tropiques, où la chaleur est étouffante. Toutes les races la pratiquent. Nous avons déjà remarqué son existence chez les tribus les plus dégradées, les Fuégiens, les Australiens, les Tasmaniens. Elle est habituelle chez les Négritos de la Nouvelle-Calédonie, à Tanna, à Vate, à Eromanga, à Lifou. Nous la rencontrons chez tous les peuples malayo-polynésiens : à Tahiti,

dans les îles Sandwich, aux îles Tonga, dans la Nouvelle-Zélande, à Madagascar, à Sumatra. Dans toute l'Amérique, nous la trouvons parmi les tribus grossières du continent septentrional, depuis les Esquimaux jusqu'aux Mosquitos de l'Isthme de Panama ; et chez les tribus également grossières du continent méridional, depuis les Caraïbes jusqu'aux Patagons ; et elle régnait dans les Etats américains à demi civilisés du Mexique, du Pérou et de l'Amérique centrale. Elle est générale chez les peuples de l'Afrique, chez les Hottentots, les Damaras, les Cafres du Sud ; dans l'Afrique orientale, au Congo, chez les nègres de la Côte, les nègres de l'intérieur, les naturels du Dahomey, les Achantis du centre de l'Afrique, les Fulahs et les Abyssiniens du Nord. En Asie, elle est commune aux Cingalais sédentaires, aux tribus montagnardes à demi nomades de l'Inde, aux Yakoutes errants. Il suffit de rappeler qu'elle existe d'une manière générale dans les antiques sociétés orientales. A la vérité, si l'on compte tous les peuples sauvages et civilisés, passés et présents, il paraît que les nations polygames sont de beaucoup les plus nombreuses.

La polygamie serait encore plus répandue si elle n'était quelquefois entravée par les conditions de la vie. Nous en avons la preuve chez les Boschismans qui sont très-pauvres ; la polygynie, quoique parfaitement licite, y est rare. Forsyth constate que chez les Gonds « la polygamie n'est pas défendue, mais que, les femmes étant des propriétés coûteuses, elle est rarement pratiquée. » Tennent nous dit que chez les Veddahs « la communauté est trop pauvre pour se permettre la polygamie ». Chez les Ostyaks, dit Latham, « la polygamie est permise, mais elle n'est pas commune : le pays est trop pauvre pour qu'on épouse plusieurs femmes. » Quoique l'existence de la polygynie chez quel-



ques peuples des plus pauvres, les Australiens et les Fuégiens par exemple, montre que la pauvreté n'est pas un obstacle quand les femmes peuvent se procurer assez de nourriture pour leur entretien, nous pouvons comprendre qu'elle n'existe pas dans les pays où la manière de vivre ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins.

Cette restriction naturelle de la polygynie par la pauvreté n'est pas la seule restriction que la nature y apporte. Il y en a une autre dont la constatation modifie considérablement les idées que les voyageurs nous donnent ordinairement des sociétés polygames. Leurs récits font souvent supposer que la pluralité des femmes est, sinon universelle, du moins très-générale dans les sociétés qu'ils dépeignent. Un peu de réflexion pourtant nous fait hésiter à accepter cette supposition. Turner nous dit qu'à Lifou « un chef a quarante femmes ; les hommes ordinaires, trois ou quatre. » Comment cela se peut-il ? avons-nous le droit de demander, comment se fait-il qu'il y ait tant de femmes dans ce pays ? Si nous sommes sceptiques à l'endroit de ce renseignement, nous le sommes également, quoique un peu moins, à l'endroit de beaucoup d'autres. Nous lisons dans Park que « les Mandingues sont polygames et que chacune des femmes est à son tour maîtresse de la maison. » Chez les Damaras, dit Anderson, « la polygamie est pratiquée sur une grande échelle... chaque femme se construit une hutte. » Lesseps rapporte qu'un « Yakoute, obligé de faire de fréquents voyages, a une femme dans chaque endroit où il s'arrête ». Bancroft rapporte que chez les Haïdahs, « la polygamie est universelle, et réglée simplement par la facilité des subsistances. » Si l'on admet ces faits, il faut croire que chez chacun de ces peuples le nombre des femmes l'emporte

beaucoup sur celui des hommes. Mais, à moins de supposer que le nombre des filles excède de beaucoup celui des garçons, ce que rien ne prouve, ou que la guerre cause parmi les individus mâles une mortalité beaucoup plus grande qu'on n'est porté à le croire, nous devons soupçonner que la polygamie est bien moins générale que ces expressions ne le feraient supposer. Car on entend habituellement dire explicitement ou implicitement que le nombre des femmes varie suivant les moyens qu'un homme a de les acheter ou de les nourrir ; d'où l'on peut conclure que, la majorité étant dans toutes les sociétés relativement pauvre, la minorité seule peut se permettre plus d'une femme. On nous rapporte que « chez les Comanches, chaque homme a le droit d'avoir toutes les femmes qu'il peut acheter » ; que les Nuffis « épousent autant de femmes qu'ils en peuvent acquérir » ; que « le nombre des femmes d'un Fidjien n'est limité que par les moyens qu'il a de les nourrir » ; enfin que « le manque de ressources est la seule raison qui limite le nombre des femmes d'un Michmi ». Toutes ces affirmations autorisent à conclure que les hommes les moins prospères, formant probablement partout la majorité, n'ont pas de femme du tout ou n'ont qu'une seule femme chacun ; et qu'en réalité on ne trouve nulle part le nombre excessif de femmes qu'il faudrait admettre d'après les récits du genre de ceux que nous avons cités plus haut.

Allons plus avant, et nous rencontrons des preuves précises à l'appui de cette conclusion. De nombreux témoignages nous montrent, d'une façon directe ou indirecte, que, dans les sociétés polygames, les hommes riches ou d'un rang élevé pratiquent seuls la polygynie. « La plupart des Koussas, dit Lichtenstein, ont une femme unique ; les rois

et les chefs de kraal seuls en ont quatre ou cinq. » Raffles rapporte que la polygynie est permise à Java, mais qu'elle n'existe guère en dehors des classes supérieures. « Les coutumes des habitants de Sumatra, dit Marsden, leur permettent d'avoir par *jujur* autant de femmes qu'ils peuvent en acheter ou entretenir ; mais les cas de polygamie sont très-rares et se rencontrent seulement parmi quelques chefs. » François de Bologne écrit que chez les anciens Mexicains, « les gens ordinaires se contentaient d'une femme légitime ; les seigneurs seuls avaient beaucoup de concubines ; quelques-uns en possédaient plus de huit cents. » Herrera dit que les habitants de Honduras « avaient généralement une seule femme, mais que les seigneurs en avaient autant qu'ils voulaient. » D'après Oviédo, « peu d'hommes dans le Nicaragua ont plus d'une femme ; les chefs seuls et les riches sont polygames. »

Ces témoignages, joints à ceux que nous allons citer, nous prémunissent contre les idées fausses que nous pourrions nous faire des sociétés polygynes en lisant les récits qui les concernent. Nous pouvons en conclure que, dans la plupart des pays où la polygamie existe, les cas de monogamie sont encore plus nombreux, et que dans les autres ils sont excessivement fréquents.

§ 305. La prédominance de la polygynie ne nous étonnera pas si, prenant comme point de départ l'état déréglé des temps primitifs, nous nous demandons ce qui devait arriver par la nature des choses. Certains hommes, par la supériorité de leur force corporelle et de leur énergie intellectuelle, ont acquis la prépondérance comme guerriers et comme chefs ; les mêmes causes leur ont donné en même temps plus de facilité pour se procurer des

femmes, soit en les ravissant dans d'autres tribus, soit en les arrachant aux hommes de leur propre tribu. De même qu'on en est venu à regarder la possession d'une femme enlevée comme une marque de supériorité, de même la considération s'est attachée à la possession de plusieurs femmes étrangères ou indigènes. Bancroft cite un passage de Cremony, où il est dit : « L'Apache qui peut entretenir, retenir ou attirer grâce aux moyens qu'il a de retenir, le plus grand nombre de femmes, est l'homme que l'on regarde comme ayant le plus de droit aux plus grands honneurs et au plus grand respect. » Voilà un exemple typique. La pluralité des femmes a eu partout une tendance à devenir une distinction de classes plus ou moins caractéristique. Clavigero nous apprend que dans le Mexique « les prédécesseurs d'Ahaizotl avaient beaucoup de femmes, car ils croyaient que leur autorité et leur dignité augmentaient en proportion du nombre des personnes qui contribuaient à leurs plaisirs. » Ellis rapporte que dans l'île de Madagascar, où la pluralité des femmes est commune parmi les chefs et les riches, « la seule loi destinée à réglementer la polygamie semble être qu'aucun homme, excepté le souverain, n'a le droit de prendre douze femmes. Dans sa description des Africains orientaux, Burton dit que « les chefs sont fiers du nombre de leurs femmes, qui varie de douze à trois cents. » D'après Beecham, chez les Achantis, « le nombre des femmes que les *cabocers* et d'autres personnes possèdent dépend en partie de leur rang et en partie des moyens qu'ils ont de les acheter ». En réunissant ces faits à ceux que nous fournit l'histoire des Hébreux, dont les juges et les rois Gédéon, David et Salomon attestaient leur grandeur par le nombre de leurs femmes, et à d'autres qui nous sont fournis

par des peuples orientaux de nos jours, dont les potentats de premier et de second ordre se distinguent de cette façon, nous pouvons voir que l'établissement et le maintien de la polygynie sont dus en grande partie à l'honneur qu'on y attache ; c'était primitivement une preuve de force et de bravoure ; c'est plus tard une marque d'une condition sociale élevée. L'histoire des peuples de l'Europe confirme cette conclusion. C'est ainsi que Tacite dit des anciens Germains : « Ils sont presque les seuls parmi les barbares qui se contentent d'une seule femme », un petit nombre de nobles exceptés ; et Montesquieu affirme que la polygynie des rois mérovingiens était un attribut de leur dignité.

En outre, dès les temps les plus reculés, à part quelques régions où le travail des femmes ne pouvait être exploité, un motif économique s'est ajouté aux autres pour favoriser la polygynie. Dans la Nouvelle-Calédonie, « les chefs ont dix, vingt, trente femmes. Plus les femmes sont nombreuses, plus les plantations prospèrent et plus la nourriture est abondante. » Une semblable utilisation des femmes pousse à la polygamie dans toute l'Afrique. Les femmes mandingues, dit Caillié, « vont à de grandes distances pour chercher du bois et de l'eau ; leurs maris les obligent de semer, de sarcler les champs cultivés et de rentrer la récolte. » Chez les Cafres, d'après Shooter, « la femme, outre les travaux domestiques, est encore obligée de faire tous les ouvrages pénibles ; elle est le bœuf de son mari, comme un Cafre me dit un jour : je l'ai achetée, elle doit donc travailler. » Nous ne pouvons manquer de voir que, si l'on souhaite avoir beaucoup de femmes, c'est pour avoir beaucoup d'esclaves.

Rappelons-nous que dans toutes les sociétés les actions des hommes puissants et riches servent de critérium du



juste et de l'injuste, de sorte que même les mots « noble » et « servile », qui désignaient primitivement une condition sociale, ont fini par exprimer ce qui est bien ou mal dans la conduite, et nous pourrions comprendre comment il arrive que la pluralité des femmes obtient dans les pays où elle domine une sanction morale. Associée à la grandeur, la polygynie est regardée comme digne de louanges, et, associée à la pauvreté, la monogamie attire le mépris. De là, la réprobation avec laquelle, comme nous l'avons déjà vu, le système monogame est considéré dans les communautés polygynes. La sanction religieuse vient quelquefois se joindre à la sanction morale. Les Chippeouais, dit Keating, « croient que la polygamie est agréable aux yeux du grand Esprit, parce que celui qui a le plus d'enfants est tenu dans la plus haute estime. » Cette croyance nous en rappelle une semblable qui a cours chez les Mormons. Chez les Hébreux aussi, la pluralité des femmes n'était contraire ni aux sentiments moraux dominants, ni aux prétendues injonctions divines ; ce qui le prouve, c'est que leurs lois ne contiennent aucune réprobation directe ou tacite de la polygamie, et que Dieu a montré une faveur spéciale à différents potentats qui avaient beaucoup de femmes et beaucoup de concubines.

Il faut ajouter que, dans les sociétés caractérisées par la polygamie, cette forme de relations matrimoniales a l'approbation des femmes aussi bien que celle des hommes ; au moins dans quelques cas, si ce n'est généralement. Bancroft nous apprend que chez les Comanches, « la polygamie répartissait le travail sur un plus grand nombre de personnes, les femmes ne la voient pas de mauvais œil. » — « En apprenant qu'un homme en Angleterre ne pouvait épouser qu'une seule femme, nous dit Livingstone, plu-

sieurs dames makololos s'écrièrent qu'elles n'aimeraient pas vivre dans un tel pays; elles ne pouvaient comprendre comment les dames anglaises approuvent notre coutume; car, d'après leur opinion, tout homme honorable devait avoir un certain nombre de femmes comme preuve de sa richesse. Des idées semblables règnent tout le long du Zambèze. »

Ainsi donc, la polygynie doit son origine aux instincts sexuels, qui, chez les sauvages, ne sont contenus par aucune règle, et elle s'est généralement développée par les causes identiques à celles qui ont établi le gouvernement politique et le gouvernement industriel. Elle a été ordinairement un élément accessoire du pouvoir gouvernemental dans les sociétés non civilisées et à demi civilisées.

§ 306. Comparée aux types des relations maritales dont nous avons parlé dans les deux chapitres précédents, la polygynie nous montre quelques progrès. Il est inutile de prouver qu'elle est supérieure à la promiscuité; et nous trouverons diverses raisons pour conclure qu'elle est supérieure à la polyandrie.

La polygynie donne naissance à des liens de parenté plus définis. Dans les unions les plus grossières, le sang maternel est seul connu. En passant de la forme inférieure de la polyandrie, où les maris ne sont pas parents, à cette forme supérieure où les maris sont un peu plus que demi-frères, nous arrivons à une phase où le sang du père est connu, quoique le père ne le soit pas d'une façon certaine. Mais, dans la polygynie, la paternité et la maternité sont également manifestes. En tant, donc, que le sentiment paternel se développe par une conscience plus distincte de la paternité, le lien entre les parents et les enfants se consolide :

il devient double. Un autre résultat, c'est qu'il s'établit une ligne directe d'ascendants mâles, de génération en génération. De là une plus grande cohésion dans la famille. Outre l'union définie entre le père et le fils, il s'établit une union définie entre les pères et les fils successifs dans une série. — Mais, tandis que la cohésion de la famille se trouve augmentée dans une direction descendante, elle ne l'est guère ou pas du tout dans une direction latérale. Sans doute quelques-uns des enfants sont frères et sœurs, mais la plupart d'entre eux sont demi-frères et demi-sœurs, et leurs sentiments fraternels sont peut-être moins forts que dans le ménage polyandrique. Dans un groupe issu d'un seul père et de plusieurs mères qui ne sont pas parentes, il y a des probabilités pour que la jalousie entretenue par les mères soit plus grande que dans un groupe ayant une même mère et liée d'une manière indéfinie à plusieurs frères. Sous ce rapport donc, la famille reste également incohérente ou devient peut-être plus incohérente. Telle est probablement la principale cause des dissensions, des complots et des meurtres parmi les fils des potentats orientaux.

Toutefois, excepté les cas où la polygynie fait naître entre les fils des luttes pour le pouvoir, on peut affirmer que, grâce au caractère défini de la descendance, la famille devient plus cohérente, comporte des ramifications plus étendues et appartient par là à un type plus élevé.

§ 307. Considérons maintenant les effets de la polygynie sur la conservation sociale, sur le bien-être des enfants et sur la vie des adultes.

La polygynie est avantageuse dans les communautés barbares, entourées de communautés hostiles. Lichtenstein

remarque que chez les Cafres « il y a moins d'hommes que de femmes, parce que les premiers périssent en grand nombre dans leurs guerres perpétuelles. De là viennent la polygamie et l'emploi des femmes à tous les travaux domestiques. » Or, tout en rejetant la conclusion que la polygynie provient de ce que la guerre fait périr un grand nombre d'hommes, ou que la condition servile des femmes est due à cette cause, nous pouvons reconnaître ce qu'il y a de vrai au fond dans le passage de Lichtenstein, à savoir que, là où la proportion de la mortalité parmi les hommes dépasse de beaucoup celle qui sévit sur les femmes, la polygamie devient un moyen de maintenir le chiffre de la population. Si, pendant que les hommes sont décimés à la guerre, nul survivant n'a plus d'une seule femme, si, par conséquent, beaucoup de femmes restent sans mari, il s'ensuivra un manque d'enfants ; les naissances ne compenseront pas les décès. Avec des ressources alimentaires suffisantes, et les autres conditions restant égales, il arrivera que de deux nations en lutte, celle qui n'utilisera pas toutes ses femmes comme mères, sera incapable de résister à celle qui les utilisera de cette manière : le peuple monogame disparaîtra devant le peuple polygyne. Voilà probablement une des principales raisons pour lesquelles la polygynie est si répandue dans les sociétés peu avancées et peu développées, où tous les hommes vont à la guerre et où beaucoup y périssent. Avec les conditions sociales primitives, il y a encore pour la polygynie une autre manière de contribuer à la conservation de la société. Dans une communauté barbare composée de quelques hommes non mariés, d'autres qui n'ont qu'une femme chacun, et d'autres qui en ont plus d'une, il arrive qu'en moyenne cette dernière classe devient relativement supérieure aux autres. Parmi

les sauvages, elle sera la plus vigoureuse et la plus courageuse; parmi les peuples à demi civilisés, elle sera en outre la plus riche et, par suite, généralement la plus capable. C'est pourquoi les hommes de ce genre laisseront le plus grand nombre d'enfants. Grâce à la polygynie, la société deviendra non-seulement plus forte numériquement, mais la majorité de ses membres seront des guerriers utiles. La polygynie amène en outre un progrès dans la structure sociale. Comparée aux types familiaux inférieurs, elle contribue à la stabilité politique par l'établissement de la descendance en ligne masculine. Il est vrai que, dans un grand nombre de sociétés polygynes, le pouvoir des potentats se transmet dans la ligne maternelle (le système de parenté tel qu'il existe chez les sauvages ayant survécu); dans ces cas l'avantage n'est pas entièrement réalisé. C'est peut-être là une des raisons pour lesquelles en Afrique, où cette loi de la descendance est généralement suivie, la consolidation sociale est si incomplète; de temps en temps, quelques royaumes se forment qui tombent en dissolution après de courtes périodes, comme nous l'avons vu plus haut. Mais avec la polygynie, les fils peuvent hériter le pouvoir, et, là où ils l'héritent, le gouvernement se maintient mieux. Je ne dis pas qu'il se maintienne bien; en effet, chez les Damaras, « le fils aîné de la femme favorite du chef succède à son père », et, chez les Cafres Koussas, le fils du roi qui succède à son père « n'est pas toujours l'aîné; c'est ordinairement celui dont la mère appartient à la famille la plus riche et la plus ancienne; » ce qui montre comment la polygynie introduit dans la succession des potentats un élément d'incertitude nuisible à la stabilité du gouvernement. En outre, cette descendance définie dans la ligne masculine aide au développement du culte des



ancêtres et contribue ainsi d'une autre manière à consolider la société. A la subordination aux vivants se joint la subordination aux morts. Les règles, les prohibitions, les commandements établis par des chefs décédés, revêtent un caractère sacré ; et, comme on le voit par les civilisations primitives, le culte qui en résulte aide à maintenir l'ordre et à donner plus d'efficacité à l'organisation offensive et défensive.

Quant à l'éducation des enfants, les effets dans les pays stériles ne sont pas meilleurs, s'ils sont aussi favorables, que ceux de la polyandrie ; mais, dans les régions chaudes et fécondes, la mortalité des enfants, par suite du manque de nourriture, n'est probablement pas plus forte, et l'établissement d'une paternité définie contribue à leur assurer une protection. Dans quelques cas, à la vérité, la polygynie tend directement à diminuer la mortalité des enfants, à savoir dans les cas où il est permis et même commandé à un homme d'épouser la veuve de son frère et d'adopter sa famille. Même chez les races inférieures, les Chippeouais par exemple, qui forcent un homme à épouser la veuve de son frère, la raison évidente de cette obligation, c'est qu'il doit pourvoir à l'entretien des enfants de son frère. On dit que la polygynie n'est pas commune chez les Ostyaks, parce que « la contrée est trop pauvre », mais que « les frères épousent les veuves de leur frère » ; que, dans de telles conditions, cet usage a pour effet de diminuer la mortalité des enfants. Il est très-probable que le commandement des Hébreux d'après lequel un homme est obligé de *faire pousser de la semence* à son frère défunt, ait signifié à l'origine qu'il doit élever les enfants de son frère défunt, quoiqu'il ait reçu plus tard une autre interprétation ; car la demande était adressée au frère survivant par la

veuve, qui lui crachait au visage devant les anciens s'il refusait. Chaque jour, des faits viennent confirmer la conjecture que l'obligation de prendre soin des neveux et des nièces orphelins est devenue un motif pour maintenir cette forme de la polygynie. Je citerai seulement le passage suivant des *Lettres d'Égypte* de lady Duff Gordon : « J'ai rencontré Hassan, le janissaire du consulat américain, un brave homme très-respectable. Il me dit qu'il avait épousé encore une autre femme depuis l'année dernière. Je lui demandai pourquoi. Elle était la veuve de son frère, avec lequel il avait vécu sous le même toit, comme s'ils ne formaient qu'une seule famille, et qui est mort en laissant deux garçons. Elle n'est ni belle ni jeune, mais il regarde comme son devoir de l'entretenir, elle et ses enfants, et de ne pas la laisser devenir la femme d'un étranger. » Peut-être, dans les sociétés les moins avancées, la polygynie n'est-elle pas défavorable à l'éducation des enfants, et peut-elle éventuellement arrêter leur mortalité là où les sentiments philanthropiques ne sont point encore développés; mais l'influence morale qu'elle exerce sur les enfants n'est guère préférable à celle de relations maritales plus grossières. Là où il n'y a qu'un seul ménage, les dissensions causées par les différences de naissance et d'intérêt sont nécessairement préjudiciables au caractère. Et même, dans les nombreuses contrées où les mères ont des demeures séparées, les groupes ne peuvent guère échapper aux maux de la jalousie; en outre, ils souffrent des mauvaises conséquences d'une sollicitude paternelle trop disséminée.

Les effets de la polygynie sur la vie des adultes dans les sociétés peu avancées ne sont pas tous mauvais. Si l'habitat est tel qu'il ne permette pas aux femmes de subvenir à leurs besoins, et si d'un autre côté il y a manque d'hommes, il

arrivera qu'en l'absence de la polygynie, quelques-unes d'entre elles seront abandonnées à elles-mêmes, et mèneront une vie misérable. Les Esquimaux nous en fournissent un exemple. Les hommes seuls pouvant dans leur région se procurer la nourriture et les vêtements nécessaires, les veuves, si elles ne sont pas prises par les survivants à titre de femmes additionnelles, succombent quelquefois sous les privations. Même là où il n'est pas difficile de se procurer des aliments, si un grand nombre d'hommes périssent à la guerre, il y aura nécessairement, en l'absence de la polygynie, un grand nombre de femmes privées de la protection indispensable dans les sociétés primitives. Certains maux auxquels les femmes adultes sont inévitablement exposées dans les sociétés grossières, se trouvent ainsi amoindris par la polygynie, amoindris de la seule manière possible chez des barbares dénués de sentiments sympathiques. Sans doute les maux qu'elle cause surtout aux femmes sont très-grands. A Madagascar, on désigne la polygynie par le mot *fampovafesana*, qui signifie *cause d'inimitié*. D'autres noms semblables lui sont ordinairement appliqués, comme nous le voyons par le langage des Hébreux. Dans la Michna, les femmes collectives d'un homme sont appelées *tzarôt*, c'est-à-dire soucis, adversaires ou rivales. Chez les Battas de l'île Sumatra, dit Marsden, « le mari est obligé d'assigner à chacune de ses femmes un foyer et des ustensiles de cuisine différents, dans lesquels elles préparent leurs aliments séparément et font cuire les siens tour à tour. » Wilcox, qui nous parle des femmes d'un chef michmi, ajoute : « Les autres reçoivent des maisons distinctes à quelque distance l'une de l'autre ou vivent avec leurs parents. » Dans toute l'Afrique, le même arrangement est généralement adopté. Mais évidemment les inconvénients

moraux ne sont amoindris de cette façon qu'à un faible degré. — De plus, quoique la polygynie n'exclue pas d'une manière absolue les sentiments élevés développés par les relations des sexes, elle y met cependant de grandes entraves. Suggérée par les instincts des hommes et n'ayant pas égard aux préférences des femmes, elle peut seulement dans des cas exceptionnels, et très-faiblement, produire des rapports un peu meilleurs qu'il n'en existe entre les animaux. Comme la polygynie est associée à l'idée que les femmes sont une propriété vendue par le père, achetée par le mari, et qu'on peut les traiter comme des esclaves, elle ne donne naissance à aucun de ces sentiments dont la sympathie et l'affection sont les éléments nécessaires. On peut voir, par la description que Monteiro donne des peuples polygynes d'Afrique, quelle altération profonde elle produit dans la vie des adultes. « Le nègre, dit-il, ne connaît ni amour, ni affection, ni jalousie. Pendant les nombreuses années que j'ai passées en Afrique, je n'ai jamais vu un nègre manifester la moindre tendresse pour une négresse... Je n'ai jamais vu un nègre entourer de ses bras la taille d'une femme, donner ou recevoir une caresse quelconque qui marquât le moindre degré d'amour ou d'affection de l'un ou de l'autre côté... Ils n'ont aucun mot, aucune expression dans leur langue indiquant l'amour ou l'affection. » Ce fait concorde avec ceux que cite sir John Lubbock, à savoir que « chez les Hottentots les hommes et les femmes sont tellement froids et indifférents l'un à l'égard de l'autre que vous croiriez qu'ils ignorent l'amour ; que, chez les Cafres Koussas, « le sentiment de l'amour n'existe pas dans le mariage ; » qu'à Yariba « un homme se marie avec la même indifférence qu'il coupe un épi de blé ; l'affection n'a rien à y voir. » Sans doute nous ne

pouvons pas regarder la polygynie comme la *cause directe* de ce défaut d'émotions tendres qui chez nous accompagnent les relations des sexes ; cette indifférence caractérise ordinairement les hommes des types inférieurs, qu'ils soient monogames ou polygames. Nous pouvons simplement dire que la polygynie n'est pas favorable au développement de l'émotion.

J'ai à peine besoin d'ajouter que, outre l'infériorité qui en résulte dans la vie des adultes, la polygynie abrège aussi l'existence qui suit l'âge de la reproduction. Naturellement les femmes auxquelles on ne témoigne jamais beaucoup d'égards sont alors complètement dédaignées, et les hommes souffrent aussi, quoiqu'un peu moins peut-être, du manque des soins dictés par l'affection domestique. C'est pourquoi, sous le régime de la polygynie, une vieilleuse misérable se termine par une fin prématurée.

§ 308. Nous ajouterons quelques mots sur les modifications que les progrès de la société font subir à la polygynie et qui accompagnent la propagation de la monogamie.

Quand le sauvage a pris possession de deux ou de plusieurs femmes, le caprice seul établit entre elles une distinction ; mais plus tard cette distinction provient d'autres causes. Tantôt il a une femme âgée et une femme plus jeune, comme l'Australien et quelquefois le Boschisman ; tantôt il a des femmes achetées à différents intervalles, dont l'une ou l'autre devient sa favorite, comme cela a lieu chez les Damaras et les Fidjiens. Tantôt, parmi les diverses femmes qu'il a épousées, la première seulement est censée légitime, par exemple chez les Tahitiens d'un rang élevé et chez les Chibchas ; et tantôt la principale femme est celle qui a été donnée par le roi. Naturellement cette tendance à



établir une distinction entre les femmes existe dès l'origine, mais ces différenciations ne prennent un caractère défini qu'avec le temps. Ainsi on fait une différence entre les femmes indigènes et celles qui ont été prises comme butin à la guerre. Telle est probablement l'origine de la division en femmes proprement dites et en concubines, division indiquée chez les Hébreux. Le Deutéronome (XXI, 10-14) les autorise à s'approprier individuellement les femmes des ennemis vaincus, et ces femmes, pouvant être répudiées selon le bon plaisir de l'homme, et sans divorce formel, occupent la position de concubines plutôt que celle d'épouses. Une fois l'habitude établie de faire des distinctions, on tint compte des rangs d'où les femmes étaient sorties : elles étaient épouses quand elles sortaient de la classe supérieure, concubines quand elles étaient de condition inférieure ; quelques-unes étaient exemptes de travail, les autres étaient esclaves. Cette tendance à assigner aux femmes des positions inégales fit que dans les sociétés en progrès on considéra certaine femme comme l'épouse et, s'il s'agissait de souverains, comme la reine dont les enfants étaient les successeurs légitimes.

En même temps que la monogamie s'établit par différentes causes que nous indiquerons tout à l'heure, la décadence de la polygynie a dû en partie être le résultat de cette modification qui élevant toujours davantage l'une des femmes réduisait les autres à une condition relativement servile, autorisée de moins en moins par les usages. Nous pouvons voir des phases de cette transformation chez les Persans, dont les rois avaient, outre leurs concubines, trois ou quatre femmes, dont l'une était reine et considérée comme épouse dans un sens particulier ; chez les Assyriens, dont les rois avaient une épouse unique avec un certain nombre de con-

cubines ; et encore chez les Egyptiens, dont les peintures murales représentaient le roi assis à côté de sa femme légitime, tandis que les femmes illégitimes dansaient pour leur divertissement. Il en était également ainsi chez les anciens souverains du Pérou et chez les chefs chibchas. Enfin le même usage existe encore aujourd'hui chez les souverains de l'Abyssinie.

Tout en perdant du terrain, la polygynie s'est naturellement maintenue plus longtemps dans ses rapports avec l'organisation gouvernementale, car celle-ci présente partout et toujours des conditions plus archaïques que les autres parties de l'organisation sociale. Cette proposition admise, nous ne serons pas étonnés de voir que la polygynie, sous ses formes plus ou moins modifiées, ait survécu parmi les monarques dans les premières phases de la civilisation européenne. Comme cela ressort de ce que nous avons dit plus haut, elle était pratiquée par les rois mérovingiens : Clotaire et ses fils en offrent des exemples. Après avoir été graduellement réprimée par l'Église dans toutes les autres classes, la pluralité des femmes ou des concubines s'est maintenue longtemps dans l'usage adopté par les rois d'avoir un grand nombre de maîtresses déclarées ou non. Sous cette forme restreinte la polygynie est restée un privilège de la royauté toléré jusqu'à une époque récente.

§ 309. En résumé, nous disons premièrement que, dans la marche de l'évolution, le type polygyne de la famille est supérieur aux types examinés auparavant. La filiation y est définie à un degré égal dans la direction latérale et mieux définie dans la ligne descendante. Il y a plus de cohésion entre les parents et les enfants, à cause de la conscience de l'unité de sang du côté paternel et du côté maternel, et la

continuité de cette cohésion à travers les générations successives ouvre la voie à l'extension de la famille.

Dans la plupart des conditions, la polygynie l'a emporté sur la promiscuité et la polyandrie, parce qu'elle satisfait mieux aux besoins sociaux. Elle y satisfait en ajoutant aux autres causes de cohésion sociale des relations de famille à ramifications beaucoup plus étendues ; elle y satisfait encore en favorisant la stabilité politique qui résulte de la transmission régulière du pouvoir dans la même famille ; elle y satisfait enfin en développant le culte des ancêtres.

Tandis qu'elle s'est étendue en supplantant des types maritaux inférieurs, elle s'est, dans la plupart des cas, maintenue en présence du type supérieur, parce que, dans les conditions difficiles de la vie, elle permet beaucoup mieux à une société de se conserver elle-même ; elle rend possible un remplacement plus rapide des hommes morts à la guerre et augmente ainsi les chances de survie de la société.

Mais si elle s'adapte ainsi à certaines phases inférieures de l'évolution sociale, si dans certains cas elle diminue la mortalité des enfants et contribue à amoindrir celle de l'excédant des femmes, elle reproduit dans la vie domestique la barbarie qui caractérise la vie publique.

## CHAPITRE VIII

### MONOGAMIE <sup>1</sup>

§ 310. Nous avons déjà indiqué les raisons qui nous portent à croire que la monogamie remonte aussi haut que toutes les autres relations maritales. S'il y a eu un état antérieur à toute organisation sociale, il a dû y avoir, entre autres genres d'union conjugale, des unions entre un seul homme et une seule femme.

On peut même dire que certains genres de vie qui nécessitent la dispersion de la tribu sur une grande surface, par exemple celui que mènent encore aujourd'hui les tribus sylvicoles les plus dégradées du Brésil et de l'intérieur de Bornéo, genres de vie qui ont dû être primitivement plus communs qu'ils ne le sont maintenant, empêchent toute autre relation des sexes. Les Veddahs des bois nous montrent le rapport de la monogamie avec une grande dispersion, et d'un autre côté les Boschismans, qui sont rarement

1. Maintenant que le terme de *polyandrie* a passé dans l'usage de la langue, il est nécessaire d'employer celui de *polygynie* pour désigner l'arrangement contraire. A première vue, il semble que le mot *polygynie* demande pour corrélatif *monogynie*. Mais la monogynie n'exprime pas complètement l'union d'un seul homme avec une seule femme; elle indique seulement l'unité de la femme et non celle du mari. C'est pourquoi on fait bien de garder *monogamie* pour désigner l'union d'un seul homme avec une seule femme.

polygynes, quoique la polygynie ne leur soit pas interdite, nous font voir comment la division en petits groupes occupés à chercher des aliments tend à produire des associations plus ou moins durables entre des hommes et des femmes réunis par couples. Là où l'habitat permet de vivre en groupes plus grands, les relations irrégulières entre les sexes sont mitigées par des unions monogames rudimentaires d'aussi bonne heure, si ce n'est plus tôt, que par des unions polyandriques et polygynes. La tendance générale des hommes de race inférieure à s'emparer des femmes par la violence implique cette hypothèse, puisque le monopole établi par chaque acte de violence l'est sur une femme et non sur plusieurs. Les hommes ont toujours dû avoir une femme avant d'en avoir deux; et cet état de monogamie doit continuer en beaucoup de cas, à cause de la difficulté de se procurer deux femmes là où leur nombre n'excède pas de beaucoup celui des hommes.

Assurément l'union d'un seul homme avec une seule femme, telle qu'elle existe primitivement, ne nous montre que l'état rudimentaire du mariage monogame comme nous l'entendons. La monogamie est très-instable lorsque, comme dans les cas déjà mentionnés, le commencement et la conservation des unions conjugales dépendent de la seule volonté du plus fort; par exemple, chez les Indiens de la baie d'Hudson (d'après le rapport de Hearne, cité par sir John Lubbock), un homme faible, s'il n'est bon chasseur et bien chéri, ne peut guère garder une femme qu'un homme plus fort juge digne de ses attentions; chez les Indiens cuivrés, Richardson « a vu plus d'une fois un homme fort soutenir son droit de prendre la femme d'un compatriote plus faible ». L'instabilité des unions monogames produite par des causes externes est encore augmentée par des causes



internes, par la force dissolvante des impulsions qui ne sont retenues par aucun frein. Nous voyons même, chez une race supérieure, les Sémites, la répudiation des femmes tellement fréquente que, chez quelques tribus de Bédouins, un homme, d'après Burckhardt, en épouse successivement cinquante. Nous pouvons donc en conclure que l'usage des unions monogames durables ne s'est établi qu'insensiblement.



§ 311. Plusieurs circonstances ont concouru à l'établissement de ces unions. Une des plus importantes a été le développement de la conception de la propriété avec les pratiques de l'échange et de l'achat qui en résultent. De tout temps, l'enlèvement des femmes par les hommes d'une tribu a été entravé jusqu'à un certain point par le danger auquel on s'exposait, et il l'a été encore davantage quand on en vint à acheter les femmes ou à les donner en rémunération d'un travail. Quand un homme avait donné au père une certaine somme d'argent ou l'avait servi pendant un temps stipulé d'avance, il résistait avec plus d'énergie à l'enlèvement de sa femme que s'il l'avait obtenue sans ce sacrifice, et, comme les autres hommes de la tribu qui avaient acheté leurs femmes de la même manière prenaient son parti, on reprouva peu à peu celui qui ne voulait pas reconnaître son droit. La même cause a restreint le nombre des divorces. Lorsqu'une femme a été acquise à prix d'argent ou au prix de longs services, et qu'une autre ne peut être obtenue qu'aux mêmes conditions, une barrière s'élève contre les désirs qui tendent à dissoudre le mariage.

En outre, la prédominance de cette forme supérieure dans les relations matrimoniales est favorisée dans les phases sociales plus élevées par l'égalité de plus en plus complète

du nombre des personnes des deux sexes. A mesure que la guerre devient moins fréquente et à mesure qu'une plus grande partie de la population est occupée à des travaux industriels, la mortalité des hommes diminue, et les unions monogames deviennent plus nombreuses. Car la polygynie rencontre maintenant une résistance positive. Quand le nombre des hommes et celui des femmes sont approximativement égaux, la pluralité des femmes ne peut pas prendre une grande extension sans imposer le célibat à un grand nombre d'hommes; ces derniers formeront une opinion publique contraire à la polygynie et tendront à la restreindre et à l'amoindrir. Cette opinion publique exercera même de l'influence sur les chefs après un certain laps de temps, comme nous le montre l'observation de Law sur la rareté des cas de polygynie parmi les Dayaks du continent. « Les chefs, dit-il, pratiquent quelquefois la polygynie, mais ils s'exposent par là à perdre leur influence sur leurs compagnons. »

A ces causes négatives de l'extension de la monogamie pendant l'évolution sociale viennent s'ajouter des causes positives. Mais, avant d'exposer ces dernières, nous devons comparer le type familial monogame avec les types dont nous avons déjà parlé.

§ 312. La famille monogame occupe évidemment le degré le plus élevé de l'évolution sociale; le caractère défini et la solidité des liens qui en unissent les membres en sont la preuve. Dans la polyandrie, le rapport maternel est seul net, et les enfants ne sont unis entre eux que par une parenté incomplète. Dans la polygynie, les rapports paternels et maternels sont nets; mais, tandis que certains enfants sont liés par une parenté complète, d'autres le sont seulement du côté du père. Dans la monogamie, non-seule-

ment les rapports paternels et maternels sont également définis l'un et l'autre, mais tous les enfants sont également parents des deux côtés. L'union du groupe familial est maintenue par des liens nombreux; la cohésion est donc plus forte, et les causes d'incohésion produites par les jalousies inévitables dans la famille polygyne disparaissent.

Cette intégration plus grande demeure le caractère de la famille à mesure qu'elle se ramifie à travers des générations successives. Comme avec la polygynie, sous le régime de la monogamie la filiation qui rattache au même père, au même grand-père, au même aïeul, est définie; mais, la filiation qui rattache à la même mère, à la même grand'mère et à la même aïeule, y est aussi définie. Par suite, les branches divergentes de la famille se trouvent unies par des liens nouveaux. Lorsque, chez les Romains, par exemple, la loi reconnaît seulement la filiation dans la ligne mâle, de sorte que, parmi les *cognats* constituant la lignée complète, les *agnats* seuls sont reconnus être des parents réels, les différentes branches de la souche familiale sont reliées entre elles par un lien incomplet; mais là où, comme chez nous, les descendants des femmes sont inclus dans la famille, toutes les branches sont complètement rattachées l'une à l'autre.

§ 313. Nous indiquerons seulement pour la forme combien la monogamie a été avantageuse aux intérêts de la société, des enfants et des parents, pendant les dernières phases de l'évolution sociale, dont elle est un des traits caractéristiques.

Quand, par suite de guerres fréquentes et de la mortalité des individus mâles, les femmes sont devenues beaucoup plus nombreuses que les hommes, la polygynie concourt à

la perpétuation de la société ; mais, quand l'excédant des femmes cesse d'être considérable, la monogamie assure une productivité plus grande. Car, si nous prenons le nombre des femmes comme mesure de la quantité d'enfants qui peuvent naître dans chaque génération, il est hors de doute qu'il y aura plus de naissances si chaque homme a une femme à lui que si quelques hommes ont beaucoup de femmes tandis que d'autres n'en ont aucune. Ainsi, quand la mortalité des hommes ne dépasse pas certaines limites, la société monogame est supérieure à la société polygyne sous le rapport de la fécondité, et la monogamie est favorable à la conservation de la société en tant que celle-ci dépend de la multiplication des individus. Les liens de famille plus solides et plus étendus, dont nous venons de parler, nouent entre les membres de la société monogame une union plus forte qu'ailleurs. Les parentés multiples qui existent le long des deux lignes de filiation dans toutes les familles et par les inter-mariages, continuent de créer d'autres liens de parenté doubles, et produisent un réseau étroit de connexions qui augmentent la cohésion sociale, due encore à d'autres causes. La stabilité politique prend aussi un développement plus accentué. La polygynie offre aussi bien que la monogamie l'avantage de rendre possible la transmission du pouvoir dans la ligne masculine ; mais, sous le régime de la polygynie, cet avantage se trouve détruit en partie par les rivalités probables entre les enfants des différentes mères. Dans la monogamie, cet élément de dissension disparaît, et l'ordre de succession établi court des dangers moins fréquents. Pour des raisons analogues le développement du culte des ancêtres rencontre des conditions favorables. Tout ce qui favorise la stabilité dans les dynasties des potentats primitifs tend à créer des dynasties permanentes de divi-

nités avec leur conséquence de sanctions religieuses pour les règles de conduite.

On peut hardiment attribuer à la monogamie une diminution de la mortalité des enfants dans les sociétés qui ont dépassé l'âge de la barbarie. Nous avons déjà admis la possibilité que, dans une région stérile comme le sont les pays neigeux de l'Asie, les enfants d'un ménage polyandrique, nourris et protégés par différents maris, soient dans de meilleures conditions d'existence que ceux d'un ménage monogame. Il est possible encore que chez les sauvages dont les femmes, réduites à l'esclavage et traitées avec brutalité, sont exténuées de travail, aussi bien que chez les peuplades plus avancées, celles de l'Afrique, où les femmes travaillent aux champs en même temps qu'elles font tout dans le ménage, il est possible, dis-je, que dans ces cas une femme ayant beaucoup de compagnes puisse mieux élever ses enfants qu'une femme dont personne ne partage les fatigues. Mais, à mesure que nous nous élevons vers ces phases sociales où les hommes vont moins souvent en guerre, et ne restent plus oisifs en temps de paix, mais où ils se livrent en plus ou moins grand nombre aux travaux industriels, à mesure que les femmes, moins chargées d'occupations, peuvent consacrer plus de temps à leur famille, tandis que les hommes gagnent le pain du ménage, les unions monogames deviennent plus favorables à l'éducation des enfants. Outre le bénéfice de soins maternels constants, ils ont celui d'un intérêt paternel concentré. C'est pourquoi leur mortalité est moindre, et la perpétuation de la société est mieux assurée.

L'influence bienfaisante sur la vie des adultes, au point de vue physique et moral, est encore plus grande. Sans doute, dans les sociétés primitives, les unions mono-



games n'engendrent pas de sentiments élevés à l'égard des femmes et ne produisent aucune amélioration dans leur sort ; mais, dans les sociétés plus avancées, elles amènent nécessairement à leur suite ces sentiments élevés et ces améliorations. C'est surtout à mesure que le régime de l'achat décline et que le choix fait par les femmes devient un des facteurs du mariage, que nous voyons se développer les sentiments qui caractérisent les relations des sexes dans les sociétés civilisées. L'influence de ces sentiments s'étend plus loin qu'on ne serait tenté de le croire de prime abord. Nous apercevons à première vue comment leur influence sur les relations domestiques tend à améliorer matériellement et intellectuellement la vie des adultes. Mais elle ne tend pas peu à l'améliorer indirectement en créant une source intarissable et profonde d'intérêt esthétique. Songez aux plaisirs vifs et répétés que procurent la musique, la poésie, le roman, le drame, etc. ; rappelez-vous que le thème principal de ces productions est la passion de l'amour, et vous verrez que c'est à la monogamie, qui a développé cette passion, que nous devons une grande partie des jouissances qui remplissent nos heures de loisir.

Il ne faut pas non plus oublier que la monogamie contribue également à prolonger la vie après que la période de la reproduction est passée. Grâce à l'affection durable qu'elle crée entre les époux et à l'affection filiale qu'elle fait naître, les années de déclin sont augmentées, et leurs maux sont diminués.

§ 314. Pouvons-nous, au moment de tirer les conclusions des discussions qui remplissent ce chapitre et les précédents, dire que la monogamie est la forme naturelle des relations

sexuelles pour la race humaine ! Mais, s'il en est ainsi, comment se fait-il que pendant les premières phases de l'évolution humaine les relations entre les sexes aient été si indéterminées ? Chez les animaux, l'instinct héréditaire a établi l'arrangement le plus propre à la prospérité de l'espèce. Chez eux, pas d'association continue entre le mâle et la femelle : tantôt c'est un groupe polygyne, tantôt c'est une union monogame qui se prolonge pendant une saison. On peut citer beaucoup de faits prouvant que chez les primates, placés au-dessous de l'homme, il n'existe point entre les sexes de relation monogame de quelque durée. Pourquoi, dans les groupes formés par les hommes primitifs, voit-on des faits qui dérogent à cette règle se produire sous l'influence de tendances innées ? C'est peut-être que, en même temps que l'association a formé chez l'homme des groupes plus nombreux que chez les primates inférieurs, il s'est produit en lui des influences dissolvantes qui n'existaient pas auparavant, et que les effets de ces dernières n'ont pas été contrariés parce que les formes matrimoniales qui en sont résultées ont favorisé la perpétuation des groupes. Il semblerait que durant certaines époques de transition entre la phase primitive d'extrême dissémination et d'état grégaire peu marqués, et la phase d'extrême agrégation et d'état grégaire très-marqué, il s'est produit diverses conditions qui ont favorisé différentes formes d'union, et déterminé par là des états qui s'éloignent temporairement de la tendance primordiale.

Quoi qu'il en soit, pourtant, il est manifeste que le penchant à la monogamie est devenu à la longue inné dans l'homme civilisé, et que toutes les idées, tous les sentiments qui sont associés à l'idée du mariage impliquent nécessairement l'union d'un seul homme avec une seule femme.

## CHAPITRE IX

### LA FAMILLE

§ 315. Considérons maintenant les rapports qui subsistent entre les types familiaux et les types sociaux. Les sociétés de différents degrés de composition présentent-elles habituellement des formes différentes d'arrangement domestique ? Y a-t-il des formes différentes d'arrangement domestique associées avec les deux types d'organisation, le militant et l'industriel ? A la première de ces questions, on ne saurait donner aucune réponse satisfaisante. Nous trouvons les mêmes relations matrimoniales dans les groupes les plus simples et les groupes les plus composés. Les Veddahs des bois observent une monogamie stricte, et ils vivent disséminés à de si grandes distances les uns des autres qu'on peut à peine les regarder comme arrivés à l'état social ; les Boschismans nomades, également peu avancés, sont également monogames, quoique la polygamie ne leur soit pas interdite. Certaines tribus sédentaires et peu avancées sont aussi monogames : par exemple, les peuplades de la Nouvelle-Guinée et les Dayaks, qui sont arrivés à la phase de transition entre l'état simple et l'état

composé. De plus, la monogamie est entrée dans les habitudes des nations qui se sont agrandies par agrégation et re-agrégation. D'autre part, la polyandrie n'est pas restreinte aux sociétés d'un seul ordre de composition. Nous la rencontrons dans des groupes simples, comme chez les Fuégiens, les Aléoutiens et les Todas, et nous la trouvons dans des groupes composés, à Ceylan, au Malabar et au Tibet. Il en est de même pour la répartition de la polygamie. Elle est commune aux sociétés simples, composées, doublement et même triplement composées. On peut cependant affirmer qu'il existe une sorte de rapport entre le type familial et le degré de composition sociale. La formation de groupes composés, supposant une plus grande coordination et une contrainte plus forte, implique des institutions publiques et domestiques plus solidement établies. Quand l'organisation gouvernementale, qui groupe ensemble de plus grandes masses, prend de l'extension, les usages sont observés plus rigoureusement et se transforment en lois ; ce changement affecte les relations domestiques aussi bien que les relations politiques, et les institutions familiales, polyandriques, polygynes ou monogames deviennent alors plus définies.

Pouvons-nous affirmer l'existence de rapports spéciaux entre les différents types familiaux et les deux types sociaux, le militant et l'industriel ? A première vue, on n'en découvrira aucun. Voyons d'abord les tribus simples. Nous trouvons chez les paisibles Todas un mélange de polyandrie et de polygynie, et chez les Esquimaux, tellement paisibles qu'ils ne comprennent pas la signification du mot guerre, il existe à la fois des unions monogames et d'autres unions polyandriques et polygynes. En même temps, les belliqueux Caraïbes montrent quelques cas de

polyandrie et plus encore de polygynie. Si, passant à l'autre extrême, nous comparons entre elles de grandes nations anciennes et modernes, il semble que le système militant coexiste dans quelques cas avec la prépondérance de la polygynie et dans d'autres cas avec une monogamie prédominante ou universelle. Néanmoins un examen plus approfondi des faits nous fera découvrir des rapports généraux entre le type militant et la polygamie d'une part, entre le type industriel et la monogamie d'autre part.

Tout d'abord, nous devons reconnaître que la prédominance du type militant n'est pas caractérisée par des armées et des conquêtes, mais par la constance des habitudes déprédatrices. Le contraste entre le militarisme et l'industrialisme consiste en ce que dans l'un la vie se passe dans une lutte permanente entre d'autres êtres, animaux et hommes, et que dans l'autre on s'occupe de travaux paisibles. Dans le premier, toutes les forces sont dépensées à détruire ; dans le second, à produire. Cette définition du système militant une fois admise, nous reconnaissons qu'il est habituellement associé à la polygynie. Montrer la coexistence des deux états depuis les Australiens et les Tasmaniens, dans toutes les sociétés simples, composées et doublement composées, serait une tâche ennuyeuse et inutile ; car si nous observons, comme nous l'avons fait déjà (§ 304), que la polygynie prédomine dans les sociétés les moins avancées, et si nous admettons, et il le faut, que celles-ci sont en état d'hostilité constante avec leurs voisines, la coexistence de ces deux états en découle. Quelques faits réciproques nous montrent que cette coexistence est due à un rapport de cause. Chez les peuplades du Dory, dans la Nouvelle-Guinée, la monogamie est strictement observée, et le divorce est



défendu ; et c'est une société relativement paisible et industrielle. Un autre exemple nous est fourni par les Dayaks du continent ; ils sont monogames à ce point que la polygynie est regardée chez eux comme un crime ; et quoique le partage du territoire engendre chez eux des querelles de tribu, quoiqu'ils coupent des têtes pour en faire des trophées, l'industrialisme est tellement développé parmi eux que les hommes, au lieu de se livrer habituellement à la guerre et à la chasse, font la plus grande partie des travaux pénibles ; en même temps, on remarque chez eux la division des métiers et quelques relations commerciales. Dans l'Inde, les tribus montagnardes fournissent d'autres exemples ; une peuplade douce, les Bodos et Dhimals, n'ont pas d'institutions militaires ni d'autres armes que leurs instruments d'agriculture ; ils sont assez avancés sous le rapport industriel pour échanger des services et pour que les hommes fassent tous les ouvrages en dehors de la maison ; ils sont monogames. Pareillement, les Lepchas monogames sont tout à fait inoffensifs. Même rapport dans quelques sociétés du nouveau monde qui se distinguent des autres en ce que l'état industriel est chez elles partiel ou complet. Tandis que la plupart des naturels du nord de l'Amérique, habituellement polygynes, ne vivent que pour la chasse et la guerre, les Iroquois vivaient dans des villages fixes et cultivaient leurs champs ; chacun d'eux n'avait qu'une femme. Le cas des Pueblos est encore plus caractéristique. « Se défendant contre la hideuse barbarie » par l'art ingénieux avec lequel ils groupent leurs maisons, ils battent seulement pour leur propre défense, et quand on les laisse en paix, ils s'occupent exclusivement de travaux agricoles et industriels ; leurs relations conjugales

sont strictement monogames. Quand on ne trouve pas chez les sociétés les plus simples ce rapport indiqué directement dans les relations incomplètes des voyageurs, on peut quelquefois l'y reconnaître indiqué indirectement. Nous avons vu (§ 250) qu'il y a un rapport naturel entre les habitudes guerrières et le développement de l'autorité d'un chef; on peut en déduire que dans les tribus sédentaires, où le pouvoir du chef est peu étendu, le régime militant est peu développé. C'est ce qui arrive dans les communautés monogames citées plus haut. Au Dory, il n'y a point de chefs; chez les Dayaks, la subordination aux chefs n'est pas rigoureuse; le chef des villages bodos et dhimals n'a qu'une autorité nominale. Le Lepcha fuit la contrainte, et le gouverneur d'une ville de Pueblos est soumis à l'élection annuelle. Réciproquement, nous voyons que la polygynie, qui prévaut dans les tribus simples déprédatrices, se maintient dans ces mêmes tribus agglomérées par la guerre et transformées en petites nations soumises à des souverains reconnus; souvent, elle y acquiert même une grande extension. Dans la Polynésie, c'est le caractère visible des belliqueux Fidjiens qui obéissent à un gouvernement tyrannique; à travers tous les royaumes africains, nous rencontrons la polygynie là où les chefs ont une grande autorité; elle est très-développée chez les Achantis et dans le Dahomey, où les gouvernements sont très-despotiques. On peut en dire autant des sociétés américaines disparues: la polygynie était un attribut de l'autorité chez les Péruviens, les Mexicains, les Chibchas, les naturels du Nicaragua, qui tous étaient gouvernés durement. La polygynie fleurissait pareillement chez les anciens peuples de l'Orient, dont les gouvernements étaient despotiques. Un fait analogue à ceux-ci, c'est que, dans une

tribu primitive déprédatrice où tous les hommes sont des guerriers, la polygynie est généralement pratiquée; seulement, dans une société formée par des tribus de ce genre, la polygynie reste en honneur dans la fraction militaire, tandis que la fraction industrielle pratique la monogamie. On trouve les préludes de cette différenciation même dans les tribus déprédatrices primitives, puisque les hommes les moins belliqueux n'obtiennent guère plus d'une femme chacun. Elle ressort davantage quand la population augmente et qu'elle se divise en guerriers et en travailleurs. Nous verrons encore plus clairement le rapport qui unit le type militant et la polygynie, si nous nous rappelons deux faits cités dans le chapitre intitulé *Endogamie* et *Exogamie*. Les membres des communautés sauvages prennent ordinairement les femmes capturées à titre d'épouses additionnelles ou de concubines, et la réputation des guerriers grandit en proportion du nombre des femmes conquises (§ 305). Comme l'indique M. M' Lennan, certains peuples primitifs accordaient le privilège de posséder des femmes étrangères (probablement en même temps que d'autres) à la classe guerrière, tandis qu'ils l'interdisaient aux autres classes. Chez les Hébreux eux-mêmes, les lois permettaient de s'approprier ainsi les femmes prises à la guerre (§ 308). Il est encore un autre rapport direct implicitement indiqué dans le § 307; dans les pays, avons-nous dit, où les hommes meurent en grand nombre, par suite des guerres fréquentes, et où, par conséquent, il y a un excès considérable de femmes, la polygynie contribue au maintien du chiffre de la population et à la conservation de la société; la continuation de la polygynie se trouve, dans ces circonstances, assurée par les conflits qui subsistent entre ces sociétés et qui, toutes choses égales,

font disparaître celles qui ne pratiquent pas cette forme d'union. Il faut y ajouter la réciproque : à savoir, qu'à mesure que le déclin du type militant et le développement du type industriel égalisent à peu près le nombre des personnes des deux sexes, la polygynie rencontre une opposition toujours plus forte ; car celle-ci ne saurait être pratiquée par un grand nombre d'hommes sans en laisser beaucoup d'autres sans femme, et sans causer un antagonisme incompatible avec la stabilité sociale. Ainsi l'équilibre des sexes produit par l'industrialisme rend jusqu'à un certain point la monogamie obligatoire. Encore une fois, le rapport naturel entre la polygynie et la prédominance du système militant d'une part, et entre la monogamie et la prédominance de l'industrialisme d'autre part, a démontré que ces deux formes domestiques s'accordent en principe avec les deux formes politiques correspondantes. Nous avons vu que le type militant de structure sociale est basé sur le principe de la coopération forcée, tandis que le type industriel de structure sociale est basé sur le principe de la coopération volontaire. Or il est clair que la pluralité des femmes, qu'elles soient capturées à la guerre ou vendues par leurs pères sans égard pour leur propre volonté, implique un gouvernement despotique du type coercitif : le mari est un despote, et les femmes sont des esclaves. Réciproquement, l'établissement de la monogamie dans les pays où il y a moins de femmes capturées à la guerre, et où moins d'hommes meurent dans les combats, fait que la femme, prise individuellement, acquiert plus de valeur : il est donc probable qu'elle sera mieux traitée, alors même qu'elle serait encore achetée. Enfin quand, par un nouveau progrès, la femme obtient une certaine liberté de choisir son époux, c'est un

progrès vers la coopération volontaire qui constitue cette relation conjugale dans sa forme la plus élevée. Le despotisme domestique impliqué dans la polygynie s'accorde avec le despotisme politique propre à la prépondérance du militarisme, et la diminution du régime politique de contrainte, résultat naturel du développement du type industriel, est liée à la diminution de la contrainte domestique, résultat du développement simultané de la monogamie. On invoquera probablement l'histoire des peuples européens en témoignage contre les idées que j'expose ; on dira que ces peuples, depuis les temps des Grecs et des Romains jusqu'à nos jours, ont été monogames, quoique militants. Nous pouvons cependant répliquer que, si les anciennes sociétés européennes étaient souvent en guerre, une grande partie de la population restait occupée à d'autres travaux ; elles avaient des systèmes industriels caractérisés par la division du travail et par des relations commerciales. En outre, il faut se rappeler que dans l'Europe septentrionale, pendant et après l'époque romaine, quand l'état de guerre était constant, la monogamie n'était pas universelle. Tacite reconnaît des cas de polygamie chez les chefs germains. Nous avons déjà vu que les rois mérovingiens étaient aussi polygynes. Les temps carlovingiens, mêmes, nous présentent des faits tels que le suivant : « La confiance de Conan II fut soutenue par le nombre incroyable d'hommes d'armes fournis par son royaume ; car il faut savoir que non-seulement ce royaume est très étendu, mais chaque guerrier en engendre cinquante autres, puisque n'étant retenus ni par les lois de la décence, ni par celles de la religion, ils ont tous dix femmes et même davantage. » (Ermold. Nigellus, III, ap. Scr. R. Fr., VI, 52.) Enfin, d'après Kœnigswarter, « le concubinage légal persista si



bien dans les coutumes du peuple de Toulouse qu'on en trouve des traces jusqu'au treizième siècle. »

Ainsi, si l'on tient compte des nombreux facteurs qui ont concouru à modifier les institutions matrimoniales, et aussi de ce que certaines sociétés, qui deviennent relativement paisibles, ont conservé longtemps une grande partie de la structure acquise à une époque antérieure, alors que le système militant avait la prépondérance, tandis que, dans d'autres sociétés où la structure industrielle s'était développée, le système militant a repris le dessus et produit un état où les caractères sont mêlés; je crois que les rapports dont nous avons affirmé l'existence sont aussi clairement établis qu'on peut l'espérer. Il est incontestable que le progrès qui va du type primitif déprédateur jusqu'au type industriel le plus élevé s'est fait concurremment avec le progrès qui va de l'état où la polygynie prédomine à celui où la monogamie règne exclusivement; enfin ce qui prouve que le débris du système militant et l'ascendant de l'industrialisme ont été la cause essentielle de ce changement du type familial, c'est que ce changement s'est opéré en des lieux où d'autres causes présumables, telles que la culture intellectuelle, les croyances religieuses, etc., n'ont joué aucun rôle.

§ 316. Après avoir envisagé jusqu'ici les relations domestiques au point de vue de la vie privée, nous allons les envisager au point de vue de la vie publique; car de la structure de la famille considérée comme élément constitutif de la société dépendent des phénomènes sociaux différents.

Les faits nombreux que nous avons réunis dans les chapitres précédents nous montrent que, pour avoir une conception nette des types supérieurs de la famille dans leurs

rappports avec les types supérieurs de la société, il faut étudier auparavant les types familiaux inférieurs dans leurs rapports avec les types sociaux inférieurs. Dans ce cas, comme dans tous les autres, l'erreur provient de ce que nous raisonnons d'après les produits complexes de l'évolution et de ce que nous négligeons les produits simples d'où ils dérivent. Nous en avons déjà vu un exemple dans la manière dont les religions primitives sont interprétées par l'école actuelle des mythologues. Hantés par les idées dont la civilisation a favorisé l'évolution, lorsqu'ils ont reporté leurs regards sur les idées qui ont régné chez les ancêtres des races civilisées, ils se sont servis du plus complexe pour interpréter le moins complexe, et quand ils se sont vus forcés de reconnaître le désaccord complet des idées religieuses qu'ils admettaient comme primitives, d'après leurs raisonnements, avec celles que l'on trouve chez les sauvages de nos jours, ils ont admis une différence fondamentale entre la manière de fonctionner de l'esprit chez les races supérieures et chez les races inférieures ; et, pour ne pas tomber en contradiction avec leur hypothèse, ils ont été jusqu'à classer parmi ces dernières certaines races anciennes auxquelles le monde moderne est redevable des progrès réalisés. Quoique ce soit aux enseignements des races prétendues touraniennes que les Aryens et les Sémites doivent leur civilisation ; — quoique les Accadiens aient eu de grandes villes, des lois, des industries développées, des arts comportant l'emploi de quatre métaux et une écriture déjà arrivée à la phase phonétique, à une époque où les Sémites n'étaient encore que des hordes nomades ; — quoique les Egyptiens aient vécu pendant des milliers d'années à l'état d'une nation sagement organisée, se rapprochant des nations modernes par un grand nombre de leurs institutions, et produisant des

monuments, qui excitent encore l'admiration des hommes, à une époque où les Aryens erraient avec leurs troupeaux en groupes éparpillés dans la région de l'Hindou-Kousch ; malgré tout cela, on classe cavalièrement ces peuples à côté des barbares les moins avancés, et on affirme qu'ils étaient radicalement inférieurs par l'intelligence, parce qu'ils nous montraient des idées religieuses développées suivant une genèse incompatible avec celle que les mythologues sont conduits par leur méthode à attribuer aux idées religieuses des races supérieures.

Tous ceux qui acceptent les conclusions énoncées dans la première partie de cet ouvrage verront par cet exemple à combien d'interprétations fausses nous nous exposons en employant la méthode analytique, qui va de haut en bas, au lieu d'employer la méthode synthétique, qui va de bas en haut. Ils verront que pour trouver des explications il faut descendre plus bas que la phase où les hommes apprirent à domestiquer les animaux et à cultiver la terre.

§ 317. Je fais ces remarques comme introduction à une critique des doctrines de sir Henry Maine. Tout en estimant ses ouvrages et en acceptant comme vraies dans certaines limites ses idées sur la famille dans sa forme développée, et sur le rôle qu'elle a joué dans l'évolution des peuples européens, nous pouvons ne pas admettre ses opinions touchant les états sociaux primitifs et rejeter les conceptions qui en découlent.

Sir Henry Maine blâme, comme une source d'erreurs, « le dédain avec lequel un peuple civilisé regarde ses voisins barbares.... C'est à cause de ce dédain, dit-il, qu'on a négligé de les observer. » Mais lui-même n'a pas entièrement échappé aux effets de ce sentiment. Tout en utilisant

les témoignages fournis par les peuples barbares appartenant aux types supérieurs, et tout en citant les témoignages confirmatifs fournis par certains peuples barbares appartenant aux types inférieurs, il a, en réalité, dédaigné la grande masse des races civilisées et passé sous silence la longue liste des faits contraires à son hypothèse qu'elles nous présentent. Certaines critiques l'ont conduit à modifier les généralisations hâtives que l'on trouve dans son ouvrage intitulé *Ancient Law*, et, dans la préface des dernières éditions, il renvoie à son ouvrage postérieur, les *Village Communities*, où il consigne certaines restrictions; mais ces modifications sont fort peu importantes et en grande partie hypothétiques. Il traite légèrement les faits contraires recueillis par M. M' Lennan et par sir John Lubbock, sous prétexte que ceux qui lui semblent les plus dignes de foi sont fournis par les tribus montagnardes de l'Inde, qui, d'après lui, ont adopté certains usages anormaux sous l'influence des races envahissantes. Dans son ouvrage intitulé *Early Institutions*, il nous dit, il est vrai, que « toutes les branches de la société humaine peuvent sortir ou non d'un groupe de familles issu d'une seule cellule patriarcale primitive »; mais cette manière de parler indique clairement que lui-même ne veut pas admettre que dans beaucoup de cas elles ne se sont pas développées de cette manière. Il a raison de blâmer certains écrivains précédents pour avoir trop restreint le champ de l'induction. Mais lui-même ne l'a pas élargi beaucoup, et comme conséquence on peut remarquer dans son propre ouvrage que, lui aussi, il met l'hypothèse à la place de l'observation des faits. « Les rudiments de l'état social, dit-il à propos des faits d'où l'on peut partir pour faire des généralisations, ces rudiments, en tant que nous pouvons les

connaître, nous sont connus par trois sortes de témoignages : les renseignements fournis par les observateurs contemporains sur des civilisations moins avancées que la leur, les traditions que certaines races ont conservées touchant leur histoire primitive ; enfin la loi ancienne. » Et puisque, pour donner un exemple « des renseignements fournis par des observateurs contemporains sur les civilisations moins avancées que la leur », il cite ceux de Tacite sur les Germains, et qu'il ne mentionne pas les relations des voyageurs modernes sur les races non civilisées, c'est qu'il ne compte évidemment pas au nombre des *témoignages* les *constatations* faites par ces derniers <sup>1</sup>. Je veux prouver ici par deux exemples comment cette restriction conduit à substituer l'hypothèse à l'observation.

Partant de cette hypothèse que l'état patriarcal est l'état primordial, sir Henry Maine dit que « l'obéissance aveugle des hommes non civilisés à leurs parents est certainement un fait primitif ». Sans doute il est possible que, chez les races inférieures, les fils, pendant qu'ils sont jeunes, se montrent soumis, parce qu'ils sont incapables de résister, mais on ne peut pas affirmer comme un fait constant, et par conséquent primitif, qu'ils restent soumis quand ils deviennent des hommes. Reportons-nous au § 35, et nous verrons que l'obéissance n'est pas le propre de tous les types humains.

1. A la page 17 des *Village Communities*, il jette, de propos délibéré, le discrédit sur ce genre de témoignage ; il l'appelle « le témoignage incertain, concernant les sauvages, recueilli dans les récits des voyageurs. Je n'ignore pas qu'aux yeux de la plupart l'antiquité donne au témoignage un caractère sacré ; que grâce à elle les renseignements qui étaient « des relations de voyageurs », à l'époque romaine où ils ont été écrits, jouissent d'une plus grande autorité que des relations analogues écrites par des voyageurs récents ou vivants. Pour ma part, je ne vois pas pourquoi j'accorderais une plus grande confiance aux renseignements de seconde main de Tacite qu'aux renseignements de première main fournis par des explorateurs modernes, dont un grand nombre avaient reçu une éducation scientifique, tels que Barrow, Barth, Salton, Burton, Livingstone, Seeman, Darwin, Wallace, Humboldt, Burckhardt, et d'autres trop nombreux pour les nommer.



On nous raconte que le Mantra « vit comme s'il était seul au monde », que le Caraïbe « ne supporte pas la moindre restriction à son indépendance », que le Mapuché « est rebelle à tout commandement », que l'Indien du Brésil commence à manifester « son impatience de toute *contrainte* à l'âge de puberté » ; il est impossible de conclure de ces faits que la soumission filiale est un caractère original. Les Jallinomeros « traitent avec mépris les vieilles gens, les hommes comme les femmes ; » les Chochones et les Araucaniens ne corrigent pas les garçons, « de peur d'étouffer leur ardeur » ; nous ne pouvons donc pas supposer que la soumission des fils adultes soit le caractère de tous les types humains. Nous apprenons par Bancroft que les Navajos, « nés et élevés dans l'idée d'une liberté personnelle illimitée, ne supportent aucune contrainte, » et chez eux le père est maître absolu de ses enfants jusqu'à l'âge de puberté ; on nous rapporte que, chez quelques peuplades de Californie, les enfants, après la puberté, « devaient seulement obéissance à leurs chefs » ; dans la basse Californie, « aussitôt que les enfants sont capables de pourvoir à leur existence, on les abandonne à eux-mêmes » ; enfin chez les Comanches les enfants mâles « ont même le privilège de se révolter contre leurs parents, et ceux-ci n'ont pas le droit de les punir sans l'assentiment de la tribu ». Ces faits nous montrent que chez quelques races les relations entre les parents et les enfants ne durent pas très-longtemps. Les membres les moins civilisés de la race même qui nous a surtout fait connaître le gouvernement patriarcal nous présentent des faits analogues. « Le jeune Bédouin, dit Burckhardt, montre à son père quelque déférence aussi longtemps qu'il vit sous la même tente ; mais, dès qu'il peut avoir une tente à lui, il n'écoute aucun conseil et n'obéit à aucun commandement

terrestre; il suit les inspirations de sa propre volonté. » Les faits ne nous permettent pas de supposer que l'obéissance filiale soit innée et que le type patriarcal en soit la conséquence naturelle; ils indiquent plutôt que cette obéissance et ce type se sont développés simultanément au milieu de conditions qui leur étaient favorables.

Dans un autre endroit, sir Henry Maine rappelle que la communauté d'origine a été primitivement la seule base de l'action sociale combinée, et il ajoute : « Nous pouvons du moins être certains que toutes les sociétés anciennes se regardaient comme issues de la même souche, et se trouvaient même incapables d'expliquer par une autre raison la conservation de leur union politique. L'histoire des idées politiques rencontre en réalité à ses débuts l'hypothèse que les liens du sang sont la seule cause possible de la coopération politique. »

Si par « sociétés anciennes » on entend celles-là seules sur lesquelles nous possédons quelques renseignements historiques, et si « l'histoire des idées politiques » doit seulement comprendre les idées de ces sociétés, nous ne contesterons pas la proposition de sir Henry Maine; mais, si nous devons tenir compte d'autres sociétés plus archaïques et ne pas considérer seulement les idées politiques des Sémites et des Aryens, mais encore celles d'autres peuples, cette proposition devient insoutenable. Nous avons prouvé (§§ 250, 252) que la coopération politique tire son origine des conflits entre les différents groupes sociaux. Si elle s'établit plus facilement là « où le peuple est formé d'une agglomération de personnes unies par ce caractère de descendre tous de l'ancêtre d'une famille primitive », cependant, dans beaucoup de cas, nous la rencontrons là où il n'existe entre les individus aucune relation de ce genre. Les membres d'une tribu

australienne, qui se réunissent sous un chef temporaire pour faire la guerre à une autre tribu, ne descendent pas d'ancêtres communs; ils n'ont entre eux aucun lien de parenté. On objectera peut-être que dans cette circonstance on ne peut guère parler de relations politiques; mais prenons les Criks, peuplade de l'Amérique du Nord; les hommes y ont différents *totems* indiquant des ancêtres différents, et les vingt mille habitants de leurs soixante-dix villages ont néanmoins organisé chez eux un gouvernement très-complexe. Ou, mieux encore, prenons les Iroquois, dont les tribus se sont également formées par l'union de clans de différentes souches mélangées ensemble; à force de s'unir pour combattre leurs ennemis, ils ont fini par constituer une ligue de cinq, plus tard de six nations, sous un gouvernement républicain. A la vérité, ce système de parenté crée parfois entre les parents un antagonisme politique; chez les Kutchins, dit Bancroft, « il ne saurait jamais y avoir une guerre entre des tribus sans que des pères et des fils soient rangés dans des camps opposés. » Abstraction faite des résultats que produit le mélange des clans, l'instabilité qui caractérisait, comme nous l'avons vu, les relations primitives des sexes, nous empêche d'admettre que la coopération politique procède partout de la coopération familiale. Nous citerons comme exemple les Criks. D'après Schoolcraft, « un grand nombre d'hommes âgés et mûrs, en changeant souvent de tribu, ont souvent changé de femmes, et leurs enfants, disséminés dans la contrée, leur sont inconnus. »

Après avoir ainsi exposé les raisons qui nous portent à croire que la théorie de sir Henry Maine relative à la famille n'est pas applicable à toutes les sociétés, examinons-la plus attentivement.

§ 318. Il suppose que dans les premières phases les relations matrimoniales étaient définies. Ce qu'il appelle « l'enfance de la société », « la phase dans laquelle l'humanité nous apparaît à l'aurore de l'histoire », est l'époque où « chacun exerce une juridiction sur ses femmes et ses enfants et où l'on ne s'occupe point d'autrui ». Mais dans les chapitres précédents, intitulés *Relations primitives entre les sexes, Promiscuité et Polyandrie*, nous avons cité beaucoup de faits qui démontrent que les relations matrimoniales cohérentes et définies ont été précédées par des relations incohérentes et indéfinies, et que parmi les relations matrimoniales issues de ces dernières par évolution on trouve en beaucoup de pays des types de familles composées non pas d'un homme, d'une femme et d'enfants, mais d'une femme, de plusieurs hommes et d'enfants. Ces formes familiales se rencontrent non-seulement dans des sociétés appartenant aux types embryonnaires et enfantins, mais aussi dans des sociétés très-avancées.

Il admet encore que la filiation a été partout et toujours comptée en ligne masculine. Sans doute il en a été ainsi dès les premiers temps historiques chez ces peuples dont sir Henry Maine nous parle, et on peut admettre que la filiation en ligne masculine se rencontre ainsi chez quelques peuplades peu avancées appartenant à d'autres types, tels que les Koukis de l'Inde, les Beloutchis, les Néo-Zélandais, les Hottentots. Cependant elle n'est nullement de règle parmi les tribus non civilisées. M. M' Lennan, qui a fait ressortir l'incompatibilité de cette hypothèse de sir Henry Maine avec un grand nombre de faits, montre que la filiation par les femmes prédomine dans toutes les parties du monde; aux nombreuses preuves qu'il en donne, je pourrais, si c'était nécessaire, en ajouter beaucoup d'autres. Ce système de

filiation n'existe pas seulement dans des groupes tellement peu organisés qu'on pourrait les négliger comme pré-enfantins (passez-moi le mot); ni dans des groupes qui, sous le rapport de l'organisation, sont au niveau des sociétés patriarcales ou dites enfantines; mais nous le trouvons en vigueur dans des groupes ou mieux des nations qui ont organisé des appareils sociaux complexes. Ellis dit que la parenté était basée sur les femmes chez les deux classes les plus élevées des Tahitiens, et Erskine dit la même chose des Tongans. D'après Piédrahita, il en était de même chez les anciens Chibchas, dont la civilisation était assez avancée. De même, chez les Iroquois, « les titres aussi bien que les propriétés se transmettaient en ligne féminine et étaient héréditaires dans la tribu; le fils ne pouvait hériter ni du titre de sachem, ni même du tomahawk de son père, » et pourtant ces Iroquois avaient dépassé de beaucoup la phase infantine. Ils étaient gouvernés par une assemblée représentative de cinquante sachems; ils avaient une organisation militaire séparée, une organisation ecclésiastique séparée, des lois définies, des terres cultivées formant des propriétés individuelles, des villages avec des fortifications permanentes. De même, en Afrique, les femmes héritent du rang et des propriétés chez les nègres de la côte, les nègres de l'intérieur, les naturels du Congo, etc., qui ont des systèmes industriels distincts, une hiérarchie de quatre ou cinq degrés, des champs cultivés, un commerce considérable, des villes avec des rues. Nous voyons par l'observation de Marsden sur les habitants du district de Batta, à Sumatra, à quelles erreurs nous sommes exposés quand nous restreignons nos observations à quelques sociétés. « Le titre de chef, dit-il, ne passe pas directement au fils du défunt, mais au neveu, fils de sa sœur, et cette même règle extraordi-



naire est également observée pour la propriété en général chez les Malais de cette partie de l'île. » La règle qu'il qualifie « d'extraordinaire » est en réalité, chez les peuples non civilisés ou peu civilisés, la règle ordinaire.

Sir Henry Maine postule l'existence d'une organisation gouvernementale dès les temps les plus reculés, l'autorité patriarcale sur la femme, les enfants, les esclaves et toutes les personnes comprises dans le groupe social primitif. Il n'est guère besoin de rappeler à ceux qui ont lu les chapitres précédents, intitulés *Système régulateur* et *Types sociaux*, que dans différentes parties du monde nous trouvons des groupes sociaux sans chef, par exemple les Fuégiens, certains Australiens, la plupart des Esquimaux, les Alfarous, les Dayaks de l'intérieur, sur le haut Sarawak; que chez d'autres les chefs sont seulement temporaires, par exemple les Tasmaniens, certains autres Australiens, certains Caraïbes, les Uaupés; que chez beaucoup d'autres le gouvernement est peu défini et très-chancelant, par exemple les Andamènes, les Abipones, les Serpents, les Chippeouais, les Chinouks, certains Kamstchadales, des tribus de la Guyane, les Mandans, les Coroados, les naturels de la Nouvelle-Guinée, les Tannais. Les sociétés que quelques-unes de ces races nous présentent appartiennent sans doute aux types les plus grossiers, mais je ne vois pas de raison suffisante pour les exclure de ce que nous appelons « l'enfance de la société ». Et même, si nous faisons abstraction de ces peuplades, nous ne pouvons regarder comme appartenant à des phases inférieures à la phase infantine des sociétés telles que les Dayaks du haut Sarawak, les Alfarous, les naturels de la Nouvelle-Guinée, qui vivent paisiblement sous le gouvernement de l'opinion publique et de la coutume. D'ailleurs, comme nous l'avons indiqué (§ 250),

le gouvernement existant dans beaucoup de groupes simples n'est pas patriarcal. Quand les Tasmaniens se donnaient des chefs en temps de guerre, c'était la valeur personnelle qui décidait de leur choix. D'après Edwards, le même usage existait chez les Caraïbes et, d'après Swan, chez les Criks. En outre, les Iroquois nous fournissent une autre preuve que l'autorité politique ne dérive pas toujours de l'autorité patriarcale ; leur système de parenté empêchait la genèse du patriarcat, et ils possédaient de plus un gouvernement républicain complexe. Enfin les Pueblos, qui forment des sociétés bien organisées sous la direction de gouverneurs et de conseils élus, ne montrent dans leur passé aucun vestige d'autorité patriarcale.

Un autre élément de la doctrine, c'est que primitivement la propriété est possédée par la famille à l'état indivis. D'après sir Henry Maine, « une particularité qui distingue invariablement l'enfance de la société, » c'est que « les hommes sont traités et regardés non pas comme des individus, mais comme des membres d'un groupe particulier. » L'homme n'était pas « considéré comme un individu distinct. Son individualité demeurait absorbée dans la famille. » Cette absorption de l'individu à l'époque primitive s'étend même au chef absolu du groupe. « Quoique le patriarche, car nous ne pouvons pas encore l'appeler *pater familias*, eût des droits fort étendus sur la famille, il faut absolument admettre que ses obligations étaient d'une étendue égale. S'il gouvernait la famille, c'était au profit de celle-ci. S'il était le maître des propriétés, c'était pour les gérer à titre de fidéi-commissaire pour ses enfants et ses parents,.... en fait, la famille était une corporation dont il était le représentant. » En premier lieu, nous nous permettrons de douter qu'il puisse exister dans l'esprit primitif des

idées aussi abstraites que celles de fidéi-commis et de représentation; et ensuite nous remarquerons que cette hypothèse implique une conception difficile à former. D'un côté, il est dit que le patriarche tient ses propriétés « plutôt à titre de représentant qu'à titre de propriétaire », et de l'autre côté on soutient qu'il a sur les enfants et les femmes un pouvoir illimité, allant jusqu'au droit de vie et de mort; ce qui implique que, malgré son droit supérieur de disposer de ses subordonnés d'une façon absolue, il n'a pas le droit inférieur de disposer d'une façon absolue des propriétés dont ils partagent la jouissance avec lui. Je puis ajouter que non seulement cette conception est difficile à former, mais qu'il est difficile de la mettre d'accord avec la définition donnée par sir Henry Maine de la *patria potestas*. Il regarde cette dernière comme « notre type de l'autorité paternelle primitive », et il ajoute qu'à l'époque du déclin de la *patria potestas* le père n'avait plus qu'un pouvoir nominal sur la personne de son fils, mais qu'il exerçait toujours sans scrupule ses droits sur la *propriété* de son fils. Cette idée me semble encore en désaccord avec le fait que les chefs politiques qui ont le droit absolu de vie et de mort sur leurs sujets sont habituellement regardés en théorie comme maîtres de tous leurs biens : tels sont de nos jours les rois de Dahomey, des Achantis, du Congo, du Cayor; de la Côte d'Or. Sur la question essentielle, je me trouve en désaccord non seulement avec sir Henry Maine, mais avec d'autres auteurs qui ont écrit sur les états sociaux primitifs : ils professent que les propriétés étaient d'abord communes à la tribu, ensuite à la famille, et qu'elles sont devenues individuelles en dernier lieu. Comme je l'ai déjà indiqué (§ 292), les faits me portent à croire que, dès les temps les plus reculés, la propriété indi-

viduelle a porté sur les objets qu'on pouvait s'appropriersans difficulté. Il est vrai que, dans les premières phases sociales, les droits de propriété n'ont pas encore un caractère défini ; il est certain que, chez les hommes *primitifs*, la sanction morale attachée à la propriété acquise par des moyens équitables n'existe pas encore ; il est évident qu'à ces époques la propriété repose souvent sur le droit du plus fort ; cependant les faits nous montrent que, dans les sociétés les moins avancées, il existait une propriété privée d'objets mobiliers utiles que chacun conservait de son mieux. Un monopole personnel s'étend aux objets qui peuvent être facilement monopolisés, mais ce droit de propriété n'est pas encore rendu définitif par le développement de l'organisation sociale. Les Tinnehs, « qui regardent toutes les propriétés, y compris les femmes, comme appartenant au plus fort, nous montrent, sous une forme typique, la manière primitive de l'appropriation, et ils nous montrent aussi que cette appropriation est absolument personnelle, puisque « avec le mort on brûle tous ses effets ». En vérité, abstraction faite des témoignages, c'est une hypothèse inadmissible que « dans l'enfance de la société » le sauvage égoïste, dénué de toute idée de justice et de tout sentiment de responsabilité, ait géré consciencieusement ses biens dans l'intérêt de ses subordonnés.

Un autre élément implicite, sinon explicite de la doctrine de sir Henry Maine, c'est que « l'enfance de la société » est caractérisée par la tutelle perpétuelle des femmes. Tandis que chaque descendant mâle « peut devenir lui-même le chef d'une nouvelle famille, et la souche d'un nouveau système de puissance paternelle », la femme, naturellement, est privée de cette faculté et n'a, par conséquent, aucun titre à l'affranchissement qui en découle. Ces propo-

sitions semblent impliquer que l'esclavage des femmes, conséquence de l'état patriarcal qui entraîne naturellement l'incapacité de posséder, a été progressivement mitigé, et que les femmes ont acquis le droit à la propriété privée à mesure que la famille primitive a décliné. Mais, si nous passons des ancêtres des races civilisées aux races non civilisées de nos jours, nous rencontrons des faits qui nous obligent de modifier cette proposition. Quoique dans les tribus primitives, où il n'y a pas d'autre loi que la force brutale, l'assujettissement des femmes soit la règle, les exceptions ne sont pas rares; on en trouve dans les sociétés d'une organisation inférieure à celle de l'état patriarcal comme dans les sociétés plus avancées qui ne présentent aucune trace d'un état patriarcal antérieur. Hodgson nous apprend que chez les Kocchs, uniquement gouvernés par « des jurys composés d'anciens... quand une femme meurt, la propriété de la famille passe à ses filles... » Mason rapporte que chez les Karens, qui souvent n'ont pas de chef ou dont les chefs, à l'autorité faible, sont généralement électifs, « le père lègue par testament sa propriété à ses enfants..... Il ne donne rien à la veuve, mais elle a droit à l'usufruit jusqu'à sa mort. » Chez les Khasias, dit le lieutenant Steel, « la maison appartient à la femme et reste sa propriété, dans le cas où le mari meurt ou divorce avec elle. » Chez les Dayaks, dont les lois de succession n'admettent pas la primogéniture et où l'autorité, là où elle existe, s'acquiert par le mérite, la femme, dit Saint-John, partageant tous les travaux de son mari, « a droit, en cas de divorce, à la moitié des biens amassés par leur labeur mutuel; » enfin le rajah Brooke dit que chez certains Dayaks de l'intérieur « les personnes les plus puissantes de l'endroit étaient deux vieilles dames qui lui ont souvent



assuré que le territoire et tous les habitants leur appartenaient ».

L'Amérique du Nord nous offre des faits analogues. Bancroft, d'accord en cela avec Bastian, rapporte que dans les îles Aléoutiennes « les femmes riches ont la permission de prendre deux maris » ; ce qui implique que les femmes ont le droit d'acquérir. Chez les Noukas, en cas de divorce, « il se fait un partage rigoureux de la propriété ; » la femme prend ce qu'elle a apporté et ce qu'elle a amassé ; et de même, chez les Spokanes, « tous les biens meubles sont considérés comme la propriété de la femme » ; enfin si le mariage est dissous, les propriétés sont équitablement partagées. D'autre part, chez les Iroquois, dont l'état social est très-avancé, mais qui n'ont jamais passé par la phase patriarcale, comme le prouve le système de filiation par les femmes encore en vigueur chez eux, les droits de propriété du mari et de la femme restaient distincts ; en outre, en cas de séparation, les enfants étaient donnés à la mère. L'exemple fourni par les Pueblos paisibles, industriels et libres, est encore plus frappant ; leurs femmes, également bien traitées sous d'autres rapports, non seulement héritent des propriétés, mais prétendent quelquefois être les seules héritières. D'autres exemples nous sont fournis par l'Afrique, où la condition des femmes est misérable à bien des égards, mais où le système de filiation par les femmes subsiste toujours. Shabeeny nous raconte qu'à Tombouctou la part de la propriété paternelle revenant au fils est double de celle qui revient à une fille. Dans sa description des coutumes de la peuplade qui habite en amont des chutes de Yellala sur le Congo, Tuckey rapporte que la volaille, les oiseaux, le manioc et les fruits « semblent tous appartenir aux femmes ; les hommes n'en disposent jamais sans

consulter d'abord celles-ci, et c'est à elles qu'on donne les chapelets. »

Voilà donc bien des faits en désaccord avec la théorie fondée sur l'hypothèse que le groupe patriarcal nous présente l'image de « l'enfance de la société ». Comme il a été démontré dans les chapitres intitulés *Relations primitives entre les sexes*, *Promiscuité*, *Polyandrie*, l'organisation domestique n'existait pas plus dans les sociétés primitives que l'organisation politique. Au lieu d'un groupe gouverné paternellement, à la fois famille et État rudimentaire, il y avait au commencement un agrégat d'hommes et de femmes sans institutions définies et dont les relations, établies uniquement par la force, changeaient au gré du plus fort.

§ 319. Nous avons déjà entrevu que l'hypothèse de sir Henry Maine ne tient aucun compte des phases de l'évolution humaine antérieures aux phases pastorales et agricoles ; examinons maintenant la question de près. Les groupes qu'il décrit comme étant formés chacun par le patriarche, sa femme, ses descendants, ses esclaves, son gros et son menu bétail, impliquent que différentes espèces d'animaux ont été domestiquées. Mais, avant que la domestication des animaux fût un fait accompli, il s'est écoulé de longues périodes plongeant dans le passé des temps préhistoriques. Si nous voulons comprendre le groupe patriarcal, il faut nous demander comment il est sorti des groupes moins organisés qui l'ont précédé.

La réponse n'est pas difficile à trouver si nous recherchons quel était le genre de vie imposé par la domestication des animaux herbivores. Là où les pâturages sont abondants et couvrent de vastes espaces, l'élève du gros et du menu bétail n'amène pas nécessairement une division en

de très-petits groupes : les Comanches en sont la preuve. Ils se livrent à la chasse et élèvent aussi du bétail, que les membres de la tribu gardent tour à tour. Mais, quand les pâturages ne sont pas abondants et qu'ils sont répartis par places, on ne peut pas nourrir en un seul endroit un grand nombre de bestiaux, et les propriétaires sont obligés de se séparer. Naturellement, ils se diviseraient en des groupes dont la démarcation est déjà vaguement indiquée dans l'agrégat primitif : des hommes, suivis des femmes dont ils ont pris possession, des animaux qu'ils ont acquis par force ou autrement, et qui emportent tout ce qui leur appartient, erreront çà et là à la recherche de pâturages pour leurs bœufs et leurs moutons. Comme nous l'avons déjà indiqué, nous avons dans les phases pré-pastorales, par exemple chez les Boschismans, des cas où la rareté du gibier oblige la peuplade à se séparer en de très-petits groupes; évidemment, quand, au lieu de chasser du gibier et des animaux nuisibles, il s'agit de nourrir du bétail, la répartition des pâturages, qui se trouvent tantôt dans de grandes, tantôt dans de petites oasis, déterminera le nombre d'animaux, et par conséquent le nombre d'hommes, qui peuvent rester ensemble. La séparation d'Abraham et de Loth en est un exemple que la tradition nous a transmis.

Telle est à nos yeux l'origine naturelle du groupe familial nomade; examinons maintenant par quels traits il sera probablement caractérisé. Nous avons vu que les conflits avec les sociétés environnantes développent dans une société une organisation régulière. Entre les hordes pastorales qui se sont divisées et qui dans le cours du temps deviennent étrangères l'une à l'autre, il se produira des antagonismes comme entre les autres tribus; la cause en sera tantôt l'appropriation du bétail égaré, tantôt des em-

piètements sur les pâturages monopolisés. Mais ici remarquez une différence. Dans une tribu du type archaïque, la prédominance acquise de temps en temps à la guerre par un homme distingué par sa force, son énergie ou son adresse, devient rarement une autorité permanente (§ 250), car le pouvoir de cet homme éveille la jalousie de ceux qui, sous les autres rapports, sont ses égaux. Il n'en est pas de même dans la horde pastorale. La tendance, inhérente à l'état de guerre entre les groupes, à donner un chef à chaque groupe, trouve ici un personnage tout prêt à remplir la place. Il y a déjà le père, qui dès l'origine était, de par le droit du plus fort, le guide, le propriétaire, le maître de la femme, des enfants et de toute sa suite. Dans la phase précédente, son autorité était tenue en échec jusqu'à un certain point par les autres hommes de la tribu ; maintenant elle ne l'est plus. Ses fils pouvaient de bonne heure devenir chasseurs et vivre indépendants ; maintenant ils ne le peuvent plus.

Notez une seconde différence. Le père se trouvant séparé des autres hommes, il est clair que les enfants n'appartiennent pas seulement à la mère, mais encore à lui. De plus, comme chez les voisins le groupe auquel il appartient est naturellement désigné par son nom, on appelle ses enfants tantôt les membres de son groupe, tantôt ses enfants. Le système de filiation en ligne masculine se développe ainsi plus facilement. En même temps, bien des causes contribuent à faire reconnaître la suprématie du fils aîné : le premier à prêter une aide efficace au père, le premier à atteindre l'âge viril, le premier probablement à se marier et à avoir des enfants, il est ordinairement celui auquel échoit la puissance du père quand celui-ci s'affaiblit et meurt. A mesure que les générations se succèdent et de-

viennent plus nombreuses, il se développera une tendance à regarder l'aîné comme le premier du groupe ; il sera, à titre de chef familial aussi bien qu'à titre de chef politique, le patriarche.

En même temps, la coopération industrielle prend de l'extension. Les sauvages des types inférieurs se procurent des racines et des baies, des coquillages, de petits animaux, etc., sans unir leurs forces. Ceux qui, devenus des chasseurs plus expérimentés, capturent des bêtes de grande taille, combineront davantage leurs actions, quoique d'une façon irrégulière. Mais ceux qui s'élèvent à la phase où il faut conduire tous les jours au pâturage des troupeaux de gros et de menu bétail, les surveiller et utiliser leurs produits, seront obligés de combiner des actions qui, sous le gouvernement patriarcal, sont régularisées par la division du travail. Cette coordination des fonctions, et la dépendance mutuelle dans laquelle se trouvent les parties intéressées, contribuent à faire du groupe un tout organique. Peu à peu, il devient impossible à aucun membre de vivre seul ; car, dans cet état, il est privé non seulement de l'aide et de la protection de la famille, mais encore des aliments et des vêtements que lui fournissent les animaux domestiques. Ainsi les arrangements industriels s'unissent aux arrangements gouvernementaux pour produire un agrégat bien compact, cohérent dans ses éléments et nettement distinct des autres groupes.

L'extinction des sociétés les moins développées favorise encore la formation du patriarcat. Toutes choses égales, les groupes les plus soumis à leurs chefs sont le plus souvent victorieux dans les combats. Toutes choses égales, ceux qui sont devenus plus nombreux, parce qu'ils ont longtemps vécu sous le régime de l'autorité, auront de grands avantages.



Et, toutes choses égales, une certaine supériorité sera acquise par ceux qui, sous la direction du patriarche, ont fait agir la coopération industrielle. Ainsi donc, dans cette concurrence vitale entre les groupes pastoraux, les groupes qui sont devenus les plus forts, grâce à l'obéissance à leurs chefs et à l'union de leurs membres, survivront et se propageront ; et avec le temps le type patriarcal se trouvera nettement caractérisé. Cela ne veut pas dire que les sociétés moins bien organisées devront, nécessairement, disparaître en conséquence ; les régions favorables au patriarcat facilitent la survie de hordes plus petites, vivant plutôt en pillards qu'en pasteurs. Il se développera à la fois de grands groupes formant des tribus pastorales, et de plus petits groupes subsistant uniquement de pillage aux dépens de ces tribus.

Remarquez maintenant comment, dans ces conditions, se produisent certains arrangements touchant la propriété. La division que suppose l'individualisation de la propriété ne peut aller bien loin, faute de moyens que la vie sauvage est impuissante à fournir. Il faut pour l'effectuer des mesures de temps, de quantité, de valeur. Quand, de la méthode primitive de devenir propriétaire d'objets, qui consiste à les découvrir, à les prendre ou à les fabriquer, nous passons à celle qui consiste à les acquérir par voie d'échange ou de services, nous voyons que cette dernière suppose que la valeur des objets échangés est approximativement égale ; donc, faute d'une équivalence admise entre les objets, qui ne doit exister qu'exceptionnellement, l'usage des échanges rencontre beaucoup de résistance. Parmi les sauvages, la propriété ne s'étend donc guère au delà des objets qu'un homme peut se procurer de lui-même. Des obstacles semblables se présentent dans le groupe patriarcal. Comment

estimer la part de travail faite par chacun dans l'intérêt commun? Aujourd'hui, le vacher peut nourrir son troupeau dans le voisinage; demain, il est obligé de le conduire au loin et de rentrer tard. Ici, le berger garde ses moutons dans un gras pâturage, et, dans la région qu'il visite ensuite, son troupeau se disperse à la recherche d'une nourriture peu abondante, et il a beaucoup de peine à rassembler les bêtes égarées. Aucun d'eux ne peut tenir les comptes de ses travaux, et il n'existe pas de prix courant des salaires qui puisse donner une idée de leurs droits respectifs aux parts de produit. Le travail de la fille ou de la femme esclave qui traite les vaches et va chercher de l'eau tantôt à une source voisine, tantôt à une source éloignée, varie de jour en jour; on ne peut le comparer à d'autres ouvrages pour en déterminer la valeur. Il en est de même pour la préparation des peaux, pour la confection des vêtements, pour l'érection des tentes. Tous ces services, dont les difficultés et la durée sont inégales, et qui exigent une adresse et des aptitudes diverses, ne peuvent se payer ni en argent ni en produits, tant qu'il n'existe pas de monnaie courante ni de marché où la concurrence établisse la valeur relative du travail et des différents objets. Sans doute, on peut convenir de certains services en les estimant à peu près à tant ou tant de têtes de gros ou de menu bétail. Mais, outre que cette forme de paiement, qui ne permet qu'une équivalence en gros, ne saurait servir pour tous les membres du groupe, il arrive que, même dans les cas où elle est possible, les membres du groupe ne peuvent utiliser séparément leurs parts respectives. Il faut réunir un certain nombre de moutons pour les mener paître ensemble; si les troupeaux sont trop petits, ils ne valent pas assez pour qu'on leur donne à chacun un gardien. Le lait que les vaches fournissent doit être

traité en grandes masses ; il y aurait une grande perte de travail, s'il fallait le faire recueillir par autant de laitières différentes et le traiter ensuite par portions séparées. Il en est ainsi de tout. Les membres du groupe sont amenés à travailler en commun et à jouir en commun du produit de leurs travaux ; ils sont obligés de vivre à l'état de collectivité. Le patriarche, à la fois chef de famille, directeur d'industrie, propriétaire de tous les membres du groupe et de leurs biens, règle le travail de ses subordonnés et les entretient avec les provisions amassées en commun ; il n'est lié dans ses distributions, comme dans sa conduite en général, que par les coutumes traditionnelles et par la crainte d'une résistance et d'une scission, s'il montre trop de dédain de l'opinion générale.

Le mot de séparation nous conduit à parler d'un autre caractère du groupe patriarcal. Les petites sociétés, le plus souvent en état d'hostilité avec les sociétés voisines, cherchent à augmenter le nombre de leurs hommes afin d'être plus fortes pour faire la guerre. C'est pourquoi on y tue quelquefois les enfants du sexe féminin pour élever plus facilement les mâles ; aussi, dans quelques contrées, par exemple dans quelques parties de l'Afrique, pardonne-t-on à la femme toutes les irrégularités de conduite, si elle met au monde beaucoup d'enfants ; c'est aussi pourquoi la stérilité était un opprobre chez les Hébreux. Le désir de se fortifier en augmentant le nombre de ses combattants fait que chaque groupe accueille bien les transfuges des autres. Partout et en tout temps, il y a des déserteurs, tantôt rebelles, tantôt criminels. L'histoire des âges féodaux nous montre des chevaliers et des hommes d'armes qui, maltraités ou en danger d'être punis, s'enfuient et prennent du service chez d'autres princes ou d'autres nobles. De même

dans diverses parties de l'Afrique, les subordonnés d'un chef trop durement traités le quittent et vont rejoindre un chef voisin; de même aussi, chez quelques tribus nomades de l'Amérique du Sud, comme les Coroados, quelques membres se joignent tantôt à une horde, tantôt à une autre, selon l'impulsion du moment. Des témoignages directs prouvent que le même fait se présente chez les peuples pasteurs. Pallas nous dit que les Kalmouks et les Mongols, opprimés par un chef, désertent et vont se mettre au service d'autres chefs. Cette désertion d'une tribu à l'autre, très-fréquente partout, donne lieu à des cérémonies d'incorporation, si l'étranger est d'un rang ou d'un mérite distingué : échange de noms, mélange de quelques gouttes de sang, par ces cérémonies, il est censé s'identifier avec ceux auxquels il est allé se joindre. Qu'arrive-t-il si le groupe, au lieu d'appartenir au type pastoral, appartient au type patriarcal? L'adoption dans la tribu y devient l'adoption dans la famille. Les deux termes étant synonymes, la famille s'appelant également, comme chez les Hébreux, « la tente », l'incorporation politique est identique à l'incorporation domestique. L'adoption dans la famille, conséquence de l'adoption primitive dans la tribu, persiste longtemps dans les sociétés, quand sa signification primitive a disparu.

Voyons maintenant si cette interprétation est exacte. Quelques distinctes que soient de leur nature les différentes races qui mènent une vie pastorale, nous trouvons qu'elles ont toutes revêtu ce type social quand elles étaient soumises à ces conditions particulières. Il n'est pas besoin de dire que c'était le type existant chez les Sémites primitifs; de fait, ceux-ci ont fourni en grande partie les traits par lesquels nous l'avons caractérisé. On le rencontrait aussi chez les Ariens pendant leur phase nomade, ainsi que le prou-

vent les recherches et les inductions de sir Henry Maine analysées plus haut. Nous le voyons aussi chez les nations mongoles de l'Asie et chez des peuples de races différentes qui habitent l'Afrique méridionale. Kolben rapporte que chez les Hottentots, peuple exclusivement pastoral, et différant des Béchuanas et des Cafres, ses voisins, en ce qu'il ne cultive pas le sol, « toutes les propriétés passent au fils aîné, ou, à défaut de fils, au parent mâle le plus proche, » et que « le fils aîné peut, après la mort du père, retenir ses frères et ses sœurs dans une sorte d'esclavage. » Chez les Damaras, leurs voisins, peuple exclusivement pastoral, mais qui ont conservé en partie la filiation par les femmes, l'organisation patriarcale, de la famille comme de la tribu, n'est que peu développée et la subordination très-faible; remarquons en outre que chez les Cafres, qui vivent en grande partie de leurs troupeaux, mais qui cultivent aussi la terre, l'autorité patriarcale dans la famille comme dans l'Etat subit des restrictions.

On pourrait risquer de se tromper si l'on disait que ce type familial se rencontre uniquement dans l'état pastoral. Rien ne prouve qu'il ne puisse aussi se produire alors que s'opère la transition directe de l'état de chasseur à celui d'agriculteur. Mais, à ce qu'il semble, cette transition directe est ordinairement accompagnée d'une série différente de changements. Dans les pays où la vie pastorale a été impossible, en Polynésie par exemple, ou bien dans ceux où nous n'avons aucune raison de supposer qu'elle ait jamais existé, comme dans le Pérou et le Mexique, les institutions politiques et domestiques, où l'on reconnaît encore plus ou moins le système primitif de filiation par les femmes, ont revêtu des formes modifiées de filiation masculine, et possèdent les institutions qui accompagnent ce dernier



système ; mais il semble que ce soit l'effet des influences que le régime militaire exerce habituellement. Une phrase de Gomara sur les Péruviens nous l'indique. « Les neveux, dit-il, héritent, et non pas les fils, excepté dans la famille des Incas. » Nous en trouvons une preuve plus concluante dans quelques Etats africains. Chez les nègres de la côte, où la parenté a ordinairement lieu par les femmes et dont les diverses sociétés ont diverses formes de gouvernement, la plupart du temps instables, la filiation masculine se trouve établie dans quelques royaumes. Les nègres de l'intérieur, aussi, qui ont généralement conservé la filiation par les femmes dans l'Etat aussi bien que dans la famille, ont admis dans leurs institutions publiques et privées quelques traits empruntés au système patriarcal ; il en est de même au Congo. En outre, dans le puissant royaume du Dahomey, où la monarchie est devenue stable et absolue, la succession masculine et le droit de primogéniture sont complètement établis ; et chez les Achantis, où le gouvernement est moins despotique, ils le sont partiellement.

Que le type patriarcal prenne ou ne prenne pas naissance dans d'autres conditions, nous pouvons hardiment dire que la vie pastorale est la cause la plus favorable de son développement. Il résulte des lois générales de l'évolution que dans tout groupe composé d'unités semblables et simultanément exposées à des forces de même nature, de même intensité et de même direction, il se fait une intégration (*Premiers principes*, §§ 163-168). Evidemment, les membres d'une famille nomade, maintenus ensemble par des intérêts communs et par un antagonisme commun avec d'autres familles nomades, s'intégreront plus que les membres d'une famille associée avec d'autres familles dans une tribu primitive, dont tous les membres ont certains intérêts

communs et s'unissent pour lutter contre des tribus étrangères. Dans ce petit agrégat social constitué par la famille nomade, la cohésion s'établira de la même manière que nous l'avons vue s'établir dans les plus grands agrégats sociaux, à savoir par la coopération des membres dans ces luttes. On peut dire la même chose des différenciations qui se produisent simultanément. De même que le gouvernement d'une grande société se développe pendant qu'elle lutte avec d'autres sociétés semblables, de même celui de cette société, la plus petite de toutes. Comme, dans la tribu nomade, la société et la famille ne font qu'un, le développement de la structure sociale régulative se confond avec le développement de la structure familiale régulative. En outre, l'analogie fait penser que l'organisation supérieure imprimée par la discipline patriarcale au groupe familial en fait un élément des sociétés qui se formeront dans la suite, meilleur que ne peuvent l'être les groupes familiaux qui n'ont pas subi cette discipline. Nous avons déjà vu que les grandes nations se forment par agrégation et ré-agrégation; il faut d'abord que les petites sociétés se consolident et acquièrent une certaine structure, puis elles peuvent s'unir à des sociétés composées; ce nouveau groupe une fois cimenté peut se combiner avec des sociétés encore plus grandes, et ainsi de suite. Il semble maintenant que l'évolution sociale s'accomplisse dans les conditions les plus favorables, quand ce procès commence par les groupes les plus petits, les familles. Ces groupes, rendus cohérents et définis de la manière que nous avons indiquée, plus tard se composant et se recomposant, ont donné naissance aux sociétés les plus avancées.

A l'appui de cette déduction, citons une analogie instructive entre les organismes sociaux et les organismes indivi-

duels. Dans un passage dont j'ai déjà cité une partie, sir Henry Maine, par une métaphore empruntée à la biologie, nous dit : « On peut affirmer que toutes les branches de la société humaine sont sorties d'un groupe de familles issu d'une cellule patriarcale primitive ; on peut aussi le nier ; mais, partout où l'on trouve l'union de familles à l'état d'institution chez une race aryenne, nous la voyons naître d'une cellule patriarcale, et, quand cette union se dissout, nous la voyons se dissoudre en un certain nombre de cellules patriarcales. » Ce qui suppose que, de même que la cellule est le principe immédiat de l'organisme individuel, de même la famille est le principe immédiat de l'organisme social. Mais cette proposition, quoique vraie en général dans les deux cas, ne l'est pas entièrement, et la restriction qu'il faut y apporter donne grandement à penser. Dans les bas-fonds du règne animal, il existe des êtres qui *n'ont pas de structure cellulaire définie* : ce sont de petits fragments de protoplasme animé, sans membrane limitante, et même sans noyau.

Il y a aussi des animaux formés par l'agrégation de ces protozoaires, et, bien que l'on soutienne aujourd'hui que les éléments individuels de l'un de ces foraminifères composés ont des noyaux, il est pourtant vrai qu'ils ne présentent pas le caractère défini des cellules parfaites. Il en est autrement dans les types supérieurs ; les célestérés, les mollusques, les annelés et les vertébrés commencent par un groupe de cellules distinctes, pourvues d'un noyau. D'où il semblerait que la portion non organisée de protoplasme qui constitue l'animal le plus inférieur ne peut pas, en s'unissant à d'autres portions semblables, servir de base à la production d'un animal supérieur, et que les agrégats les plus simples doivent prendre une forme définie de

développement avant de pouvoir former de plus grands agrégats susceptibles d'un grand développement. La même chose se passe dans les sociétés. Les tribus dans lesquelles la famille se montre sans cohésion et sans fixité n'auront jamais d'organisation politique. Les peuplades partiellement civilisées et caractérisées par une structure familiale cohérente et définie arrivent à une structure sociale d'une perfection analogue. Enfin, on rencontre les organisations les plus avancées chez les nations composées de groupes de familles qui avaient déjà acquis une organisation avancée.

§ 320. Maintenant, si nous bornons notre attention à ces sociétés supérieures, nous devons remercier sir Henry Maine de nous avoir montré comment un grand nombre de leurs idées, de leurs coutumes, de leurs lois et de leurs institutions proviennent de celles qui caractérisent le groupe patriarcal.

Partout les habitudes, quand elles ont régné sur de nombreuses générations, modifient la nature; les croyances, les usages traditionnels avec les sentiments qu'ils engendrent, sont difficiles à changer. C'est pourquoi, en passant de la vie pastorale nomade à la vie agricole sédentaire, le type patriarcal de famille a duré avec ses traits fixés et a marqué de son empreinte les structures sociales qui sont nées peu à peu. « Tous les grands groupes qui composent les sociétés primitives où l'on trouve la famille patriarcale, dit sir Henry Maine, se montrent comme la reproduction multipliée de cette dernière, et, en réalité, sont formées plus ou moins sur ce modèle. » Les divisions, qui grandissent à mesure que la famille se multiplie, se différencient plus ou moins. « Dans la famille indivise des Hindous, les souches, où la loi européenne ne connaît que des branches d'héritiers, sont en réalité des

parties de la famille et vivent ensemble dans des parties distinctes de la résidence commune. » Il en est de même dans quelques régions de l'Europe. Un autre écrivain dit que « les Bulgares, comme les paysans russes, sont fidèles aux anciennes habitudes patriarcales ; les pères et les fils mariés, avec leurs enfants et leurs petits-enfants, vivent sous le même toit jusqu'à ce que le grand-père meure. A mesure que l'un des fils se marie, une nouvelle chambre s'ajoute au vieux bâtiment. C'est ainsi qu'on trouve, en comptant la nouvelle génération, vingt à trente personnes vivant sous le même toit, et qui rendent hommage et obéissent au chef de la famille. Que la multiplication fasse un pas de plus, et elle donne naissance à une communauté de village ; ici, les ménages et en partie les propriétés territoriales deviennent distincts. Plus tard, quand la population augmente et que différentes souches se trouvent mêlées dans le même endroit, il se forme des groupes compris dans d'autres groupes, tels que ceux qui constituaient chez les Romains la famille, la maison et la tribu. Les ancêtres communs sont dans tous les cas le trait d'union.

En même temps que les structures patriarcales persistent au milieu de nouvelles conditions, il est naturel que les principes patriarcaux persistent aussi. Exemple : la suprématie du mâle le plus âgé, qui va quelquefois, comme dans la loi romaine, jusqu'au droit de vie et de mort sur l'épouse et les enfants. Exemple aussi : la longue persistance de l'idée générale que les crimes de l'individu sont les crimes du groupe auquel il appartient, et comme conséquence la persistance de l'usage de tenir le groupe pour responsable et de lui infliger une punition. Par exemple encore : le système de la parenté agnatique et les lois de succession qui en sont la conséquence. Enfin le culte des ancêtres se



développe, qui réunit les familles, les maisons, les tribus, etc., dans un groupe d'autant plus étendu que l'ancêtre est plus éloigné. Mais ces résultats, que nous indiquons ici brièvement, ne doivent pas nous occuper en ce moment; ce sont des phénomènes sociaux plutôt que domestiques.

Ce qui doit nous occuper, c'est une autre vérité générale que sir Henry Maine nous fait voir, la désintégration de la famille. « Dans une société ancienne, dit-il, l'unité était la famille, et dans une société moderne, c'est l'individu. » Abstraction faite des types sociaux archaïques dans lesquels l'arrangement familial est non développé, assez de faits viennent à l'appui de cette généralisation. Si nous nous rappelons les idées émises précédemment touchant la genèse de la famille patriarcale, et que nous nous demandions ce qui doit arriver quand les causes qui ont concouru à sa formation ont disparu et sont remplacées par des causes agissant en sens contraire, nous comprendrons pourquoi ce changement s'est produit. Dans les groupes inférieurs, tant que dure la coopération pour la guerre et la chasse entre des individus appartenant à différentes souches, la famille reste vague et non cohérente, et l'individu constitue l'unité. Mais quand les familles imparfaitement formées, accompagnées de leurs animaux domestiques, se séparent pour former des groupes distincts, ce qui fait la famille et la société identiques; quand la coopération a lieu entre individus unis par des liens domestiques aussi bien que sociaux, alors la famille devient définie, compacte, organisée; et l'institution gouvernementale se fortifie, parce que celui en qui elle réside est à la fois père et chef politique. Cette organisation, que le groupe pastoral réalise, parce qu'il est à la fois famille et société, et qui se perfec-

tionne graduellement, par la lutte et la survie des plus aptes, passe dans le régime sédentaire ; mais le régime sédentaire amène la formation de nombreux groupes analogues voisins les uns des autres, et alors, dans ces nouvelles conditions, chacun des groupes est protégé contre quelques-unes des actions qui ont contribué à son organisation, et exposé à d'autres actions qui tendent à le désorganiser. Sans doute il y aura encore des querelles entre les familles toujours plus nombreuses, mais les liens du sang qui les unissent sont désormais présents à tous les esprits ; on se les rappelle plus longtemps qu'on ne l'aurait fait, si les générations avaient continué de se séparer l'une après l'autre, et cette idée empêche l'antagonisme de grandir. En outre, le culte d'un ancêtre commun, désormais célébré en commun à des époques fixes, met un frein aux haines et cimente l'union. Ajoutez que la famille n'est plus exposée à être attaquée isolément par les ennemis ; mais qu'un certain nombre de familles voisines se trouvent attaquées à la fois et résistent ensemble : voilà la coopération introduite parmi elles. Cette coopération augmente à travers les phases suivantes du développement social, et les familles exposées en même temps-aux mêmes attaques extérieures ont une tendance à se réunir en un seul groupe. Nous avons déjà vu de petites sociétés, des tribus, des seigneuries féodales, de petits royaumes, suivre cette marche et se consolider pour former de grandes sociétés. Nous avons vu qu'en même temps que cette consolidation causée par la coopération, d'abord en vue de l'offensive et de la défensive, ensuite pour d'autres fins, s'effectue, on voit progressivement disparaître les divisions intérieures et s'opérer une fusion réelle. Ici, nous voyons le même procédé s'accomplir dans ces petits groupes. Les interprétations sociales auxquelles

a recours sir Henry Maine pour expliquer le déclin de la *patria potestas* chez les Romains s'accordent complètement avec cette interprétation générale. Il montre comment le père et le fils avaient à remplir leurs devoirs civils et militaires sur un pied d'égalité incompatible avec leurs relations domestiques, et comment le despotisme paternel se trouva peu à peu ruiné, parce que le fils acquérait une autorité, une puissance et des dépouilles lui appartenant en propre. Du moment que les individus composant la famille cessèrent d'agir ensemble sur la base exclusive des relations dissemblables qui les unissaient dans la famille, et en vinrent à agir ensemble sur la base de relations semblables qui les unissaient dans l'Etat et en face de l'ennemi, la coopération et la subordination politiques se développèrent aux dépens de la coopération et de la subordination domestiques. Les fonctions militaires n'ont pas seules amené ce résultat dans les grandes agglomérations qui ont fini par se former, les fonctions industrielles y ont contribué. Dans un ouvrage récent sur la Bosnie et l'Herzégovine, M. Arthur J. Evans nous montre les sociétés domestiques des Slaves en train de se dissoudre sous la pression de la concurrence industrielle. « La vérité, dit-il, est que les motifs qui portaient au travail et à l'économie sont affaiblis par le sentiment d'intérêt personnel engagé dans la subdivision des produits du travail et de l'épargne. »

Et maintenant notons la merveilleuse analogie qui existe entre ce changement dans la structure de l'organisme social et un changement qui se passe dans la structure de l'organisme individuel. Nous avons vu que des cellules définies, pourvues d'un noyau, sont les éléments constitutifs qui, par agrégation, forment le fond des organismes supérieurs; de même, les groupes sociaux simples bien déve-

loppés sont les éléments constitutifs d'où s'est dégagée l'évolution des sociétés supérieures. Nous ajouterons ici que de même que, dans les organismes individuels supérieurs, les cellules agrégées qui forment l'embryon, et qui pendant quelque temps vivent à l'état séparé, font place peu à peu à des structures dans lesquelles la forme cellulaire est fortement dissimulée et presque perdue; de même, dans l'organisme social, les groupes familiaux simples et les groupes familiaux composés, qui étaient les éléments constitutifs primitifs, finissent par perdre ce qui les rend distincts, et à leur place naissent des structures formées par un mélange d'individus appartenant à beaucoup de souches différentes.

§ 321. Il nous reste à examiner une question d'un grand intérêt et qui a des rapports directs avec la politique. Y a-t-il une limite à cette désintégration de la famille ?

L'opération qui a dissous les grands agrégats familiaux, en disséminant la tribu et la *gens*, et en ne laissant subsister que la famille proprement dite, subit une désagrégation partielle. Avec les changements qui ont substitué à la responsabilité familiale la responsabilité individuelle pour les fautes commises, se sont introduits d'autres changements, qui ont exonéré jusqu'à un certain point la famille de la responsabilité qu'elle encourait à d'autres points de vue, à cause de ses propres membres. La société a en réalité assumé des fonctions familiales, quand, par les lois sur le paupérisme, elle a mis à la charge du public les enfants dont les parents ne prenaient pas ou ne pouvaient pas prendre un soin suffisant. Elle l'a fait encore quand elle a pris à sa charge des parents laissés sans entretien par leurs enfants. La législation a naguère relâché un peu plus les liens de la

famille en soulageant les parents du soin du développement intellectuel de leurs enfants, et en mettant l'éducation sous la direction de l'État au lieu de la laisser sous celle des parents. Enfin, quand les autorités constituées ont jugé nécessaire de pourvoir en partie à l'habillement des enfants négligés par leurs parents, avant de leur donner l'instruction, et même de les faire fouetter par les mains de la police quand ils ne vont pas à l'école <sup>1</sup>, elles ont fait faire un pas de plus à la substitution de la responsabilité de l'Etat à celle de la famille. A force de voir l'unité sociale dans l'individu, même dans l'enfant, plutôt que dans la famille, on est venu à ce point que bien des gens regardent comme évident par lui-même le droit paternel de l'Etat, et qu'on appelle les criminels « nos fautes ».

Cette désintégration de la famille est-elle un élément d'un progrès normal? Marchons-nous vers une condition pareille à celle de divers agrégats communistes d'Amérique et d'ailleurs? A côté de la communauté des biens et de quelque chose qui ressemble à la communauté des femmes, on y voit la communauté de l'éducation des enfants; la famille est entièrement désintégrée, et les individus sont les seules unités reconnues. Nous avons fait quelques pas vers une organisation de ce genre. Les autres ne sont-ils qu'une affaire de temps? A cette question, les généralisations biologiques qui forment notre point de départ fournissent une réponse nette. Dans le chapitre II, nous avons cité des faits prouvant que, à mesure qu'on s'élève vers les types supérieurs des animaux, la période pendant laquelle les parents prennent soin de leurs rejetons devient plus longue; que dans l'espèce humaine la sollicitude des parents, s'étendant sur la durée de l'enfance, grandit en même temps qu'elle

1. Voyez le *Times*, 28 février 1877.



se prolonge ; enfin que, chez les membres les plus élevés des races les plus avancées, elle persiste même pendant les premiers temps de l'âge viril ; elle a recours à toute sorte de moyens pour procurer le bien-être matériel ; elle prend des précautions pour assurer l'éducation morale et recourt à des procédés compliqués pour cultiver l'esprit. Nous avons vu en outre que, en même temps que la sollicitude des parents pour les enfants devenait plus longue et plus minutieuse, il se développait une sollicitude réciproque des enfants pour leurs parents. L'aide et la protection que les enfants assurent à leurs parents font absolument défaut, même parmi les animaux les plus élevés des types subhumains ; elle n'existe qu'à un faible degré chez les races humaines inférieures, que l'on voit tuer les parents âgés ou les laisser mourir de faim ; elle devient toujours plus grande à mesure que nous nous élevons vers les races supérieures les plus avancées. Sommes-nous appelés à changer tout cela dans le cours de l'évolution future ? Les liens qui unissent entre eux les parents et les enfants, qui se sont resserrés et fortifiés pendant les dernières phases du développement organique, ont-ils soudain perdu tout droit à notre confiance, et faut-il y renoncer pour mettre notre espoir dans le lien social ? Les émotions profondes qui ont fait de l'accomplissement des devoirs de père et de mère une source de nobles plaisirs ont-elles perdu leur prix ? Le sentiment du devoir public envers les enfants en général doit-il être entretenu par chaque homme et chaque femme comme meilleur et plus efficace que les instincts et la sympathie des parents ? Peut-être le Père Noyes et ses disciples d'Oneida-Creek diront-ils oui à chacune de ces questions ; mais il est probable que bien peu de gens répéteront cette réponse, même ceux que la logique obligerait à se joindre à eux.

Bien loin de croire que la désintégration de la famille doive aller plus loin, nous avons des raisons de soupçonner qu'elle a déjà été poussée trop loin. Le rythme du changement nous a probablement fait faire, conformément à ses lois habituelles, un grand pas d'un extrême vers l'autre, et nous devons nous attendre à un mouvement en retour. On peut citer à l'appui de cette prévision une analogie bien frappante. Dans les premières phases, les seuls liens de parenté formellement reconnus entre les parents et les enfants étaient ceux qui unissaient la mère et l'enfant; ensuite, on est arrivé lentement avec le temps à la doctrine de la filiation exclusive par le père, en ne tenant plus compte de la parenté entre la mère et l'enfant; ensuite, après une autre longue période, vint l'établissement de la parenté avec le père et la mère. Pareillement, d'un état où les groupes familiaux étaient seuls reconnus, et les individus oubliés, nous allons vers une phase opposée où l'on méconnaît la famille et où l'on tient si grand compte de l'individu que non-seulement l'homme à l'âge mûr, mais l'homme avant cet âge, y est regardé comme l'unité sociale. De ce point extrême, nous pouvons nous attendre à un recul vers un état moyen d'où le groupe familial composé a disparu, où le groupe familial proprement dit sera réinstitué, et même subira une intégration plus avancée et se composera des parents et des rejetons.

§ 322. Ici, nous sommes en présence d'un fait que nous recommandons aux méditations des hommes politiques et des philanthropes. Le salut de toutes les sociétés, aussi bien que de toutes les espèces, repose sur le maintien d'une opposition absolue entre le régime de la famille et le régime de l'Etat.

Pour survivre, toutes les espèces animales sont obligées de se conformer à deux conditions opposées l'une à l'autre. Pendant une certaine période, chaque individu doit recevoir des secours en proportion de son incapacité. Après cette période, il doit recevoir des profits en proportion de sa capacité. Observez l'oiseau qui nourrit sa couvée ou le mammifère qui élève ses petits, et vous verrez que l'imperfection et l'incapacité sont rémunérées, et que les secours donnés en nourriture et en chaleur diminuent à mesure que la capacité augmente. Évidemment cette loi, d'après laquelle l'individu le moins méritant doit recevoir le plus, est essentielle pour la protection de l'âge faible; l'espèce disparaîtrait dans le cours d'une génération si les parents manquaient de s'y conformer. Maintenant, voyez quelle est, au contraire, la loi de l'âge adulte. Ici, les individus gagnent des rémunérations proportionnées à leur mérite. Les animaux forts, rapides, sagaces, doués d'une vue perçante, profitent, grâce à leur supériorité respective; ils enlèvent leur proie ou échappent à leurs ennemis. Les moins capables prospèrent moins et élèvent en moyenne moins de rejetons. Les moins capables disparaissent, parce qu'ils ne réussissent pas à atteindre leur proie ou à échapper à leur ennemi. Voilà ce qui conserve à l'espèce les qualités moyennes dont elle a besoin pour survivre dans la concurrence vitale avec les autres espèces. Ainsi, dans l'âge adulte, il y a un renversement absolu du principe qui dominait avant cet âge.

Nous avons déjà dit qu'il existe entre une société et ses citoyens le même rapport qu'entre une espèce et ses membres (§ 277), et ce qui est vrai pour l'une est également vrai pour l'autre. La loi pour les êtres non développés est que l'assistance doit être en proportion de l'incapacité.

L'enfant faible, inutile, très exigeant, doit être à chaque heure nourri, réchauffé, amusé, exercé. Comme, pendant l'enfance et l'adolescence, la faculté de se conserver grandit, les soins requis et donnés deviennent moins continuels sans cesser d'être considérables; c'est seulement à l'approche de la maturité, quand l'individu a acquis une certaine valeur, une certaine action productive, que cette conduite se trouve sensiblement modifiée. Mais quand le jeune homme entre dans la lutte pour l'existence, il est traité d'après un système contraire. Désormais on lui applique le principe général que les profits à recevoir doivent être proportionnés à ses mérites. Encore que l'assistance des parents ne cesse pas d'une manière brusque et vienne parfois adoucir les effets de cette loi sociale, cette atténuation n'est que partielle, et, à l'exception de cette assistance des parents, la générosité privée ne vient guère se mettre en travers de la loi sociale. Ensuite, quand l'âge moyen a été atteint et que les parents ne fournissent plus aucune aide, la lutte devient plus vive, et la récompense s'adapte plus vigoureusement au service rendu. Évidemment, une société, comme une espèce, ne se conserve qu'en obéissant à ces deux principes opposés. Introduisez dans la famille la loi de la société, et, si vous donnez aux enfants dès le bas âge des moyens d'existence proportionnés à la quantité de moyens d'existence qu'ils produisent, la société disparaîtra immédiatement par la mort de tous ses jeunes membres. Introduisez dans la société la loi de la famille et distribuez les moyens d'existence dans un rapport inverse avec le travail consacré à les produire, la société déclinera par l'augmentation des membres les moins bien doués et par la disparition des membres les plus capables; elle ne pourra se soutenir dans la lutte avec les autres sociétés, qui appli-

quent la loi mutuelle d'après laquelle la prospérité doit varier d'après la capacité de produire.

De là la nécessité de maintenir une distinction essentielle entre la morale de la famille et la morale de l'Etat. De là les résultats funestes de la désintégration de la famille poussée jusqu'au point où s'introduit une confusion entre le gouvernement de la famille et celui de l'Etat. Une générosité illimitée doit rester le principe de la famille tant que les enfants sont en bas âge; et la générosité de plus en plus tempérée par la justice doit rester son principe à mesure que les enfants approchent de l'âge mûr. Réciproquement, le principe de la société doit toujours être la justice tempérée par la générosité dans les actes individuels des citoyens, selon l'impulsion de leur nature respective, et la justice absolue dans la conduite collective de la société à l'égard de ses membres. Encore que, dans la bataille de la vie entre les adultes, la sympathie privée en faveur du faible puisse corriger les effets de la justice qui proportionne strictement la récompense au mérite, il ne faut pas que des institutions sociales viennent déranger la distribution rigoureusement proportionnelle des récompenses, au point que le démérite profite aux dépens du mérite: il n'en pourrait résulter que du mal.

§ 323. Résumons maintenant les conclusions du même ordre, quoique hétérogènes, auxquelles nos études nous ont conduits.

Nous avons trouvé des faits concluants qui prouvent des rapports entre la polygynie et le type militant aussi bien qu'entre la monogamie et le type industriel. La relation de l'état militant et de la polygynie résulte en partie de l'enlèvement des femmes et en partie de la moralité des



hommes et de l'excès du nombre des femmes, qui est la conséquence des guerres continuelles. Dans les sociétés assez avancées pour avoir une organisation industrielle, les classes militaires restent polygynes, tandis que les classes industrielles deviennent généralement monogames, et le caractère ordinaire du chef despotique issu d'un régime militaire habituel, c'est qu'il possède plusieurs femmes. Nous avons même vu, par l'histoire de l'Europe, qu'il est possible de retrouver ce rapport, encore qu'il ne soit pas visible au premier coup d'œil. Réciproquement, il a été démontré que, à mesure que l'industrialisme progresse et que le chiffre des deux sexes se rapproche de l'égalité, la monogamie se généralise, parce que la polygynie devient impossible sur une large échelle. Nous avons vu également qu'il y a connexité entre la coopération forcée, principe fondamental du type social militaire, et la coopération forcée qui caractérise le ménage polygyne, tandis que le type social industriel, reposant sur le principe de la coopération volontaire, est en harmonie avec l'union monogame, la condition essentielle de la coopération domestique volontaire. Enfin ces rapports ont été clairement démontrés par ce fait remarquable que, dans les diverses parties du monde et chez diverses races, il y a des sociétés primitives, arriérées à d'autres égards, mais qui, faisant exception en ce qu'elles sont paisibles et industrielles, font aussi exception en ce qu'elles sont monogames.

Considérant ensuite la famille au point de vue social, nous avons examiné certaines théories fort répandues. D'après ces théories, il y aurait eu au commencement des relations matrimoniales fixes, nous avons vu que cela n'était pas; il y aurait eu originairement filiation en ligne masculine, ce qui est contraire aux faits; enfin la subordination définie à

un chef aurait existé dans les groupes primitifs, proposition insoutenable. En outre, il faudrait admettre dans le principe l'existence d'un sentiment inné d'obéissance filiale, base de l'autorité patriarcale, et croire que le lien familial primitif aurait été l'unique motif de l'organisation politique, ce qui est en désaccord avec les renseignements qu'on nous donne sur les peuples non civilisés. Reconnaisant que, pour bien comprendre les formes élevées de la famille, il faut les chercher dans les formes inférieures qui caractérisent les derniers degrés de l'état social, nous avons vu comment, dans un petit groupe isolé composé d'individus jeunes et vieux, unis par un lien de parenté, il y avait dans les conditions de la vie pastorale une tendance à établir la filiation masculine, à accroître la cohésion, la subordination, la coopération, industrielles et défensives ; enfin nous avons trouvé que ce qui a rendu la constitution d'une structure relativement facile, c'est que le gouvernement domestique et le gouvernement social se confondaient, les causes qui les favorisaient l'un et l'autre concourant plutôt que se contrariant. De là la genèse d'une société simple plus développée que toutes les sociétés simples antérieures, et plus apte à composer des sociétés plus élevées.

Ainsi le groupe patriarcal, né naturellement dans des conditions spéciales, avec des idées, des sentiments, des coutumes, des arrangements adaptés à ces conditions, se divisant durant les générations successives en sous-groupes plus ou moins agglomérés selon le milieu où ils vivaient, conserva son organisation en passant à l'état sédentaire ; et la coordination utile développée dans son sein favorisa la coordination utile des sociétés plus grandes formées par agrégation. Sans doute certains royaumes partiellement civilisés qui existent en Afrique et certains royaumes améri-

cains qui ont disparu sont des preuves que des groupes primitifs d'une structure moins développée et caractérisés par un autre type familial peuvent former des sociétés composées d'une étendue et d'une complexité très considérables ; néanmoins l'induction atteste que le groupe patriarcal avec son type familial plus élevé est celui qui a donné naissance aux sociétés les plus vastes et les plus avancées.

Le groupe patriarcal garde longtemps son individualité, car il introduit dans les sociétés, qu'il produit en se développant, des caractères qui lui sont propres, la suprématie du fils aîné, un culte commun de l'ancêtre commun, et la sujétion complète des femmes et des enfants. Mais, dans ces sociétés comme dans celles qui sont constituées autrement, l'action combinée amène lentement la fusion : les lignes de séparation s'effacent graduellement, et enfin, comme le montre sir H. Maine, les sociétés où la famille représente l'unité élémentaire se transforment en des sociétés où l'individu est l'unité élémentaire.

Cette désintégration, qui divise d'abord les groupes familiaux composés en d'autres plus simples, finit par exercer son influence sur les groupes les plus simples ; les membres de la famille proprement dite acquièrent toujours plus de droits individuels et plus de responsabilité individuelle. L'onde de changement obéissant à la loi générale du rythme a dissous chez nous en partie les relations de la vie domestique et les a remplacées par des relations de la vie sociale. Non seulement l'État en est venu à reconnaître des droits et des responsabilités individuels aux adultes jeunes dans chaque famille, mais il s'est chargé en grande partie des devoirs des parents à l'égard des enfants, et en vertu de cette charge il exerce sur eux une contrainte.

Cependant, si nous considérons les lois générales de la

vie, et si nous observons la différence fondamentale qui sépare le principe de la vie familiale et celui de la vie sociale, nous concluons qu'à ce point la désintégration familiale est excessive et qu'elle sera suivie bientôt d'une réintégration partielle.

## CHAPITRE X

### CONDITION LÉGALE DES FEMMES

§ 324. On ne saurait montrer le progrès moral du genre humain plus clairement qu'en opposant la situation des femmes chez les sauvages et leur situation chez les peuples les plus civilisés. A une extrémité, un traitement aussi cruel qu'il est possible de le supporter, et à l'autre un traitement qui à certains égards donne aux femmes le pas sur les hommes.

Chez les races inférieures, la seule limite où s'arrête la brutalité des hommes, c'est l'impossibilité où seraient les femmes de vivre et d'enfanter si on les maltraitait davantage. Evidemment, les mauvais traitements, l'insuffisance de nourriture et l'excès de travail qu'on leur fait subir peuvent aller à un point où, si les femmes n'en meurent pas, elles deviennent incapables d'élever assez d'enfants pour maintenir au même niveau le chiffre de la population; ce qui entraîne l'extinction de la société. Un tel excès de dureté met directement et indirectement une tribu dans l'impossibilité de se défendre contre d'autres, car, outre qu'il augmente la mortalité des enfants, il est la cause d'une alimentation insuffisante et par conséquent d'un dé-



veloppement imparfait des survivants. Mais, en dehors de cette considération, la tyrannie que le sexe le plus fort exerce sur le plus faible ne trouve d'abord aucun frein. Enlevée à une autre tribu et peut-être étourdie par des coups, afin qu'elle ne puisse résister, non-seulement battue, mais percée de coups de lance sur tous les membres quand elle déplaît à son sauvage maître, forcée de faire tous les travaux pénibles et de se charger de tous les fardeaux, en même temps qu'elle soigne et porte ses enfants, mangeant les restes après que l'homme s'est rassasié, la femme est exposée à toutes les souffrances qu'elle peut endurer avec sa progéniture sans périr.

Il ne semble pas improbable que, par action et réaction, ce traitement soit cause que ces relations entre les sexes sont difficiles à changer ; en effet, les sévices chroniques produisent l'infériorité physique, et l'infériorité physique tend à exclure les sentiments qui pourraient empêcher ces sévices. Très généralement, les femmes des races inférieures sont plus laides que les hommes. « Les Puttoahs, hommes de très-petite taille, sont loins d'être beaux ; mais la palme de la laideur revient à leurs femmes, encore plus petites qu'eux. Elles sont usées par le travail et apparemment mal nourries. » Chez les Coréens, dit Gutzlaff, les femmes sont très laides, tandis que les hommes offrent un des plus beaux types de l'Asie..... Les femmes sont traitées comme des bêtes de somme ; le divorce a lieu sous les prétextes les plus futiles. Comme ce contraste se présente fréquemment, il faut l'attribuer à une cause identique. Chez quelques peuples non civilisés, tels que les Kalmoucks et les Kirguises, nous trouvons au contraire que les femmes, moins malmenées, ont meilleure mine : preuve nouvelle en faveur de notre hypothèse

Nous ne devons cependant pas conclure, comme nous serions disposés à le faire de prime abord, que cette misérable condition légale des femmes chez les peuples les plus grossiers provient d'un égoïsme profond chez les hommes et moindre chez les femmes. Nous savons que, dans les pays où l'on a coutume de torturer les ennemis, les femmes surpassent les hommes en cruauté; nous avons lu les atrocités commises par les deux souveraines dayaks, dont le rajah Brooke a fait le récit, et les actes de barbarie attribués par Winwood Reade à une reine sanguinaire de l'Afrique : preuve que, si les femmes primitives se montrent moins brutales que les hommes primitifs, ce n'est pas faute de vouloir, mais faute de pouvoir. Les femmes sont aussi sauvages que les hommes, et cette sauvagerie produit les résultats que nous voyons à l'occasion. Examinons ces résultats de plus près.

§ 325. On peut constater d'abord certaines anomalies. Même chez les hommes les plus grossiers, dont la conduite à l'égard de leurs femmes est excessivement brutale, celles-ci exercent quelquefois le pouvoir. Snow rapporte qu'il a vu, chez les Fuégiens, « une des femmes les plus âgées commander la peuplade; » et Mitchell dit que chez les Australiens des hommes âgés et même de vieilles femmes exercent une grande autorité. Chez d'autres peuples qui tiennent les femmes dans une position très inférieure, on rencontre cependant les femmes au pouvoir, par exemple chez les Battas de Sumatra, à Madagascar et dans le royaume africain dont nous venons de parler. Il est possible que cette anomalie provienne du système de filiation par les femmes; en effet, quoique, là où ce système domine, la propriété et le pouvoir passent ordinairement aux enfants

mâles d'une sœur, il arrive pourtant que, s'il n'y a qu'une sœur, et si celle-ci n'a pas d'enfants mâles, la succession échoit à une fille. Au moment même où j'écris, je trouve, en parcourant les faits que j'ai recueillis, un exemple significatif. Chez les Haïdahs des Etats du Pacifique, dit Bancroft, « pour tous à peu près le rang est nominale-ment héréditaire, le plus ordinairement dans la ligne féminine... Les femmes possèdent aussi le droit d'exercer le commandement dans la tribu. »

Mais si nous laissons de côté ces faits exceptionnels, et si nous considérons les faits généraux, nous voyons que ceux-ci sont précisément tels que la supériorité de la force de l'homme devait les produire en des temps où le genre humain n'avait pas encore acquis les sentiments élevés. Les nombreux exemples que nous avons déjà cités montrent qu'à l'origine on regardait les femmes comme une propriété et qu'on a continué à les regarder ainsi pendant très longtemps; elles sont considérées comme des animaux domestiques.

Un chef chippewayen dit à Hearne : « Les femmes ont été créées pour travailler; une seule peut porter ou traîner autant que deux hommes. Elles dressent aussi nos tentes, confectionnent et raccommodent nos vêtements, nous tiennent chaud la nuit; et, de fait, il est impossible de voyager à une grande distance en ce pays sans leur assistance. » Voilà les idées qui règnent en général non seulement chez des peuples aussi grossiers que les Chippewayens, mais encore chez d'autres bien plus avancés. Pour répéter un exemple tiré de Barrow, la femme « est le bœuf de son mari, me disait un jour un Cafre; elle a été achetée, ajoutait-il, et doit par conséquent travailler. » La même idée se retrouve dans un passage de Soother : quand un

Cafre tue sa femme, dit-il, « il peut se défendre en disant : Je l'ai achetée une fois pour toutes. »

On peut voir par ce moyen de défense que l'acquisition des femmes par enlèvement ou par achat est ce qui conserve cette relation entre les sexes. Une femme d'une tribu vaincue, qu'on n'a pas tuée, mais qu'on a ramenée vivante, passe naturellement pour une propriété au sens strict du mot; il en est de même d'une femme payée à prix d'argent. « Je pense, dit Simon à propos des femmes chez les Chibchas, que, si les Indiens traitent leurs femmes si mal et comme des esclaves, c'est parce qu'ils les ont achetées. » Cependant, pour dire toute la vérité, nous ferions mieux de dire que l'état de choses, moral et social, que révèle le trafic des femmes, est la cause première de ce traitement; en effet, le père qui vend sa fille tient aussi peu compte de la volonté et du bonheur de son enfant que le mari qui l'achète. Les récits de ces transactions, en quelque société qu'elles aient lieu, en sont la preuve. Catlin dit que, pour le Mandan qui vend sa fille, « c'est un simple marché, où il cherche à obtenir le plus haut prix possible. » Chez les anciens habitants du Yucatan, « si une femme n'avait pas d'enfants, le mari pouvait la vendre, à moins que le père ne consentît à rendre la somme qui lui avait été payée. » Dans l'Afrique orientale, « le père d'une jeune fille demande pour elle autant de vaches, de vêtements et de bracelets en fil de laiton que le prétendant peut en donner... Le mari peut vendre sa femme, ou, si un autre homme la lui a enlevée, il en réclame la valeur, qui est déterminée d'après le prix auquel on aurait pu la vendre sur le marché aux esclaves. » Naturellement, quand on échange les femmes contre des bœufs ou d'autres bêtes, c'est qu'on ne leur attribue pas plus de droits personnels qu'à ces animaux.

Une preuve frappante de la dégradation des femmes pendant certaines phases de l'évolution humaine, où l'égoïsme ne rencontre pas le frein de l'altruisme, c'est leur transfert avec les autres propriétés aux parents de leur mari après la mort de celui-ci. Nous avons déjà donné divers exemples de cet usage, et nous pourrions en ajouter bien d'autres (§ 302). Chez les Mapuchès, dit Smith, « une veuve devient sa propre maîtresse après la mort de son mari, à moins qu'il ne laisse des fils adultes nés d'une autre femme; dans ce cas, elle devient leur concubine commune, puisqu'elle est considérée comme un objet mobilier appartenant naturellement aux héritiers de ses biens. »

Après avoir reconnu que les femmes ne passent pas pour des individus humains aussi longtemps qu'on les ravit de force ou qu'on les achète, voyons la division du travail entre les sexes qui résulte de ces conditions. Cette division dépend d'une part du despotisme absolu des hommes, et d'autre part des obstacles qu'opposent certaines incapacités des femmes.

§ 326. Ce sont les femmes qui composent la classe des esclaves dans une société primitive, et la première division du travail est celle qui s'établit entre elles et leurs maîtres. Pendant longtemps, il n'en existe pas d'autre. Naturellement, on ne peut pas s'attendre à trouver mieux chez des groupes nomades inférieurs, tels que les Tasmaniens, les Australiens, les Fuégiens, les Andamènes, les Boschismans. Nous ne voyons pas non plus que les races de chasseurs plus avancées, les Comanches, les Chippeouais, les Dacotahs, etc., aient accompli aucun progrès sous ce rapport.

Les mâles imposent aux femelles toutes les occupations dont ne les rend pas incapables l'insuffisance de leur



force, de leur agilité ou de leur adresse. Chez les Tasmaniens, aujourd'hui éteints, les hommes ne contribuaient à l'alimentation de la famille que par les kangourous qu'ils rapportaient de la chasse; les femmes grimpaient aux arbres pour y prendre les sarigues, fouillaient la terre avec des bâtons pour en extraire des racines, allaient en rampant à la recherche de mollusques, plongeaient pour rapporter des huîtres, pêchaient, sans cesser de soigner leurs enfants. Une répartition semblable de travail existe encore chez les Fuégiens, les Andamènes et les Australiens. Dans les pays où l'alimentation de l'homme pèse entièrement sur les grands mammifères, les hommes chassent et les femmes portent. Chez les Chippeouais, « quand les hommes tuent une bête d'une certaine taille, les femmes vont la chercher; » chez les Comanches, « les femmes accompagnent souvent leurs maris à la chasse. Ils tuent le gibier, elles le dépècent, emportent la chair, apprêtent les peaux, etc. » Chez les Esquimaux, « quand un homme a amené sa prise à terre, il ne s'en inquiète plus; sa réputation serait ternie s'il tirait seulement un phoque hors de l'eau. » Sans doute, on excuse les maris en disant que les fatigues de la chasse épuisent leurs forces; mais cette excuse paraît insuffisante, puisque les femmes des Esquimaux « construisent les maisons, sauf la charpente, et les tentes, et que, quoiqu'elles aient à transporter des pierres presque assez lourdes pour leur casser les reins, les hommes les regardent faire avec indifférence et ne remuent pas même un doigt pour venir à leur aide. » En outre, c'est la coutume chez ces races inférieures, nomades ou à demi nomades, de faire transporter les bagages par les femmes. Une femme tasmannienne portait souvent, avec les autres fardeaux dont elle était chargée pendant la marche, « les lances et les armes

dont on n'avait pas besoin pour le moment. » Le même fait se présente chez des races beaucoup plus avancées, soit à demi agricoles, soit pastorales. La femme d'un Damara « porte les bagages de son mari, quand il va d'un endroit à l'autre. » Quand les Tupis émigrent, les femmes portent tout le ménage dans la nouvelle résidence. « Le mari ne prend que ses armes, et la femme, dit Marcgraff, est chargée comme une mule. » De même, dans leur énumération des travaux des femmes chez les aborigènes du sud du Brésil, Spix et Martius disent : « Elles sont aussi les bêtes de somme. » Dobrizhoffer écrit à son tour : « Tous les bagages étant confiés aux femmes, les Abipones voyagent armés seulement d'une lance, afin que rien ne les empêche de se battre ou de chasser, si l'occasion s'en présente. » Sans doute, la raison indiquée dans ce dernier extrait excuse en partie cette coutume si générale parmi les sauvages en voyage. Comme ils sont exposés à tout moment à être surpris par des ennemis embusqués, ils courraient des dangers sérieux s'ils n'étaient pas continuellement prêts à se battre. Peut-être la conscience de ces dangers a-t-elle contribué à renfoncer la coutume et pousse-t-elle les femmes elles-mêmes à la conserver comme elles le font.

Si nous nous élevons vers des sociétés partiellement ou entièrement sédentaires et un peu plus compliquées, nous commençons à trouver des diversités considérables dans la division du travail entre les sexes. Ordinairement, ce sont les hommes qui bâtissent, mais non toujours; les femmes élèvent les huttes chez les Béchuanas, les Cafres, les Damaras; de même chez les Outanatas et dans la Nouvelle-Guinée. Quelquefois, les femmes abattent les arbres, quoique presque toujours ce soit le travail des hommes. Chez les Coroados, il existe une anomalie : « faire le dîner et en-

tretenir le feu, c'est l'affaire des hommes. » De même, à Samoa, « les hommes font la cuisine, » sans en excepter les chefs. Le plus généralement, chez les peuplades non civilisées et à demi civilisées, les hommes font le trafic, mais non toujours. A Java, d'après Raffles, « les femmes seules vont au marché, achètent et vendent. » Pareillement, d'après Astley, les femmes à Angola achètent, vendent et font tout ce que les hommes font dans les autres pays, tandis que leurs maris restent à la maison et s'occupent à filer, à tisser du coton et à d'autres ouvrages féminins du même genre. Dans l'ancien Pérou, même division du travail; les hommes filaient et tissaient, et les femmes travaillaient aux champs. D'autre part, d'après Bruce, c'est un déshonneur pour un Abyssinien d'aller au marché et d'acheter quoi que ce soit. Il ne peut ni porter de l'eau ni faire cuire du pain; mais il faut qu'il lave les vêtements des deux sexes, et les femmes ne peuvent pas l'assister dans cette fonction. Enfin Petherick dit que chez les Arabes les femmes répudient entièrement le travail à l'aiguille; le peu dont elles ont besoin est l'œuvre de leurs maris et de leurs frères.

La seule conclusion nette à tirer de l'ensemble des faits nombreux et hétérogènes que nous venons d'indiquer brièvement semble être que les hommes gardent exclusivement les occupations qui exigent une dose toujours disponible de force et d'agilité : la guerre et la chasse. Sans examiner la question de savoir si les femmes sont plus ou moins aptes en d'autres moments à combattre les ennemis et à poursuivre les animaux sauvages, il est clair que, pendant la période de la grossesse et celle de l'allaitement, elles sont tout à fait incapables de se livrer à ce genre d'occupations. Si l'armée d'amazones du Dahomey prouve que les femmes

peuvent être guerrières, on voit que, pour exercer le métier des armes, elles sont obligées en réalité de renoncer à leur sexe, car, quoiqu'elles soient nominalement épouses du roi, elles gardent le célibat, et la moindre infraction à la chasteté leur est fatale. Mais, abstraction faite de ces occupations dont les femmes sont matériellement incapables pendant une grande partie de leur existence, ou auxquelles elles ne peuvent se livrer en grand nombre sans diminuer fatalement le chiffre de la population, il n'y a qu'une manière de définir la division du travail entre les sexes : c'est de dire qu'avant le commencement de la civilisation le sexe fort contraint le faible à faire tous les ouvrages pénibles, et qu'avec le progrès social la répartition, un peu adoucie, prend des caractères spéciaux selon les circonstances.

Nous nous occuperons tout à l'heure de cet adoucissement; ici, nous dirons seulement que le traitement des femmes s'améliore quand les circonstances imposent des occupations semblables aux deux sexes. Schoolcraft remarque que « la facilité avec laquelle les Chippewayens prennent le gibier au piège et harponnent le poisson fait qu'ils ne sont pas des chasseurs intrépides; ces occupations ne dépassent pas les forces de leurs vieillards, de leurs femmes et de leurs enfants, » et il ajoute : « Quoique les femmes appartiennent aux hommes, au même titre que les autres propriétés, on les consulte toujours, et elles ont une très grande influence sur le trafic avec les Européens, ainsi que dans toutes les autres affaires importantes. » Nous lisons aussi dans Lewis et Clarke : « Chez les Clatsops et les Chinouks, qui vivent de poisson et de racines, les femmes, aussi habiles à chercher ces aliments que les hommes, occupent un rang et exercent une influence bien rare parmi les Indiens. Elles peuvent parler

librement devant les hommes, auxquels elles s'adressent quelquefois sur un ton d'autorité. » Bancroft nous dit encore que, « dans la province de Cueba, les femmes accompagnent les hommes, combattent à leurs côtés et quelquefois même conduisent l'avant-garde. « Chez ce même peuple, ajoute-t-il en empruntant une citation à Wafer, les maris se montrent très-prévenants et très-affectueux à l'égard de leurs femmes. Je n'ai jamais vu un Indien battre sa femme, je ne l'ai jamais entendu lui adresser une parole dure. » On observe chez les naturels du Dahomey un fait analogue; malgré leur caractère sanguinaire et leur extrême dureté, les femmes qui prennent part à la guerre en même temps que les hommes, jouissent d'une condition sociale supérieure à celle des autres; Burton nous dit en effet : « Au Dahomey, la femme est officiellement supérieure, mais pour le reste elle a encore à souffrir de l'arrogance de l'homme. »

Nous pouvons citer ici une autre cause probable de l'amélioration du traitement des femmes : c'est l'usage de les obtenir en mariage en échange de services rendus et non plus en échange d'une propriété. Les témoignages prouvent que cet usage, dont la tradition hébraïque nous fournit un exemple dans l'histoire de Jacob, est très-répandu. Il est général chez les Bhils, les Gonds et les tribus montagnardes du Népal; il régnait à Java avant l'introduction du mahométisme; il était commun dans l'ancien Pérou et dans l'Amérique centrale, et il se rencontre encore aujourd'hui chez plusieurs races américaines. Évidemment, une femme pour laquelle le mari a longtemps travaillé a plus de prix à nos yeux qu'une femme achetée ou enlevée. Évidemment aussi, le temps de service pendant lequel l'homme regarde sa fiancée comme sa future épouse fait naître en



lui un sentiment plus élevé que le sentiment purement instinctif; il en résulte des relations qui ressemblent un peu à la cour et aux fiançailles des peuples civilisés. Mais les faits qu'il faut surtout noter sont : premièrement, que cette modification d'une introduction difficile chez les tribus pillardes les plus grossières, devient plus facile à mesure que naissent des industries qui fournissent l'occasion de rendre des services; et, secondement, que les services tendront à se substituer aux achats surtout parmi les membres les plus pauvres de la communauté, occupés à travailler et incapables d'acheter leurs femmes. D'où l'on peut conclure que cette forme supérieure du mariage, que la classe industrielle se trouve amenée à adopter, se développe en même temps que le type industriel.

Nous voilà en présence de la question de savoir quel rapport il y a entre la condition légale des femmes et le type d'organisation sociale.

§ 327. Nous avons déjà répondu en partie à cette question quand nous avons conclu qu'il y a des relations naturelles entre le militarisme et la polygynie, ainsi qu'entre l'industrialisme et la monogamie. En effet, la polygynie impliquant une situation inférieure des femmes et la monogamie étant une condition préalable d'une situation plus élevée des femmes, il s'ensuit qu'en général l'amélioration de leur situation marche avec le déclin du militarisme et le développement de l'industrialisme. Cette conclusion semble aussi d'accord avec le fait que nous venons d'observer. Le fait que chez les peuples inférieurs à d'autres égards la situation des femmes est relativement bonne, si leurs travaux sont à peu près les mêmes que ceux des hommes, se lie à un fait plus général : à savoir que leur

situation s'améliore à mesure que les occupations guerrières cèdent le pas à des occupations industrielles. En effet, quand les hommes font la guerre, tandis que les femmes travaillent, la différence entre leurs occupations est plus grande que si les uns et les autres se livrent à des travaux productifs, encore que ces travaux ne soient pas de même nature. Après avoir indiqué les raisons générales de cette relation, passons maintenant aux raisons spéciales.

De même qu'il n'était pas nécessaire d'aligner une longue file de faits pour prouver que la polygynie et l'état de guerre chronique qui caractérise les tribus inférieures marchent ordinairement ensemble, de même il n'est point nécessaire de citer un grand nombre de faits pour prouver que l'état de guerre chronique, caractère des tribus simples des rangs inférieurs de l'espèce humaine, et l'habitude de traiter brutalement les femmes vont de pair. Il suffira de jeter un coup d'œil sur les cas antithétiques de tribus qui forment à la fois une exception par leur industrialisme et par la position supérieure occupée chez elles par les femmes. Les grossiers *Todás* eux-mêmes nous en fournissent une preuve, malgré la barbarie des relations qui unissent les sexes chez ce peuple, puisque la polyandrie et la polygynie y existent en même temps, et malgré le peu de développement de leur industrie qui ressort de leur vie pastorale à demi sédentaire, les hommes et les garçons font les ouvrages pénibles; « les femmes ne sortent pas même du logis pour chercher de l'eau et du bois..... un de leurs maris leur en apporte. » A côté de ce trait caractéristique, nous voyons un amour profond de la paix, une absence complète du type militant dans la structure sociale. Un témoignage frappant nous est fourni par une autre des tribus montagnardes de l'Inde, les *Bodos* et

Dhimals. Nous avons vu que, entre toutes les peuplades peu avancées, ces derniers offrent un exemple remarquable de non-militarisme; on n'y observe ni l'organisation politique développée par le militarisme, ni les distinctions des classes; on y trouve l'échange volontaire de service que suppose l'industrialisme. On nous dit que les Bodos et Dhimals, monogames, comme nous l'avons déjà vu, « traitent bien leurs femmes et leurs filles; qu'ils leur témoignent de la confiance et de l'affection; qu'elles ne se livrent à aucun travail extérieur. » D'un autre côté, prenez les Dayaks; bien que leurs tribus ne laissent pas de lutter entre elles et d'en subir toutes les conséquences, il n'existe chez eux ni autorité stable ni organisation militaire; c'est l'industrie qui règne, et les droits de propriété individuelle y sont très-développés. Leurs coutumes diffèrent en raison des variétés d'origine; mais, en général, les travaux extérieurs pénibles sont faits par les hommes, tandis que les femmes sont habituellement bien traitées et jouissent de privilèges considérables. Les Dayaks sont monogames; les jeunes gens qui désirent se marier se font la cour, et les jeunes filles se choisissent leur époux. Saint-John dit que, chez les Dayaks de la Mer, « les maris et les femmes semblent passer leur vie très-agréablement ensemble; » et le rajah Brooke raconte que dans le Mukah, partie de Bornéo, les femmes ferment leurs portes et ne veulent pas recevoir leurs maris s'ils n'apportent pas de poisson. Voulez-vous un exemple frappant d'une société simple qui possède une organisation industrielle relativement supérieure, avec un chef électif, un conseil représentatif, avec les autres éléments du type industriel, une société qualifiée de « laborieuse, honnête et pacifique? » Voyez les Pueblos; chez eux, la monogamie est le caractère de la famille, et les femmes y jouissent

d'une condition légale remarquablement supérieure. Chez eux, en effet, non-seulement on se fait la cour et les jeunes filles choisissent leurs maris; non-seulement « aucune jeune fille n'est forcée de se marier contre son gré, quelque avantageux que les parents trouvent le parti, mais il arrive quelquefois, d'après Bancroft, que « ce n'est pas le futur qui fait la cour à la future; et, quand une jeune fille désire se marier, elle n'attend pas qu'un jeune homme la demande; elle en choisit un à son goût et consulte son père, qui va voir les parents du jeune homme et leur fait connaître les désirs de sa fille. »

Si nous passons des sociétés simples aux sociétés composées, nous en trouvons deux en Polynésie qui, malgré leur voisinage, contrastent ensemble par leurs types sociaux : l'une est militante, l'autre industrielle, et elles ne diffèrent pas moins par la situation qu'elles accordent respectivement aux femmes : je veux parler des Fidjiens et des Samoans. Les Fidjiens nous présentent la structure militante avec ses habitudes et ses sentiments poussés à l'extrême. A côté d'un despotisme absolu, il y a chez eux des rangs fixes, des habitudes d'obéissance profonde, des marques de subordination allant jusqu'à l'adoration, un système militaire complet avec des officiers de divers grades; les classes inférieures n'existent que pour fournir le nécessaire aux classes guerrières, dont l'unique occupation est la guerre, une guerre impitoyable, avec le cannibalisme à la suite. Ici, la polygynie règne; les chefs épousent de dix à cent femmes, et celles-ci ne sont pas seulement, comme chez les derniers des sauvages, « à peu près des bêtes de somme »; non seulement elles peuvent être vendues à volonté, mais un mari peut, s'il lui plaît, tuer et manger sa femme. Au contraire, aux îles Samoa, le type du système régulateur est devenu fortement industriel.



Le gouvernement y est représentatif; les chefs, dont l'autorité est fort restreinte, sont en partie soumis à l'élection; d'un autre côté, l'organisation industrielle est tellement développée qu'on y voit des ouvriers et des apprentis, le salariat et même des grèves avec des associations ouvrières rudimentaires. Outre l'amélioration de la condition légale des femmes, qui se révèle en ce qu'elles ne sont soumises qu'aux travaux les moins pénibles, tandis que les hommes se chargent des plus durs, on observe aux îles Samoa que le mari est obligé d'avoir une dot aussi bien que la femme, et que la dot de l'un et de l'autre doit être à peu près égale; enfin, si un couple, après avoir vécu ensemble pendant plusieurs années, vient à se séparer, les biens se partagent d'une manière équitable entre l'homme et la femme. Parmi les autres sociétés composées que l'on veut comparer entre elles, je vais en citer deux, l'une dans l'Amérique septentrionale, l'autre dans l'Amérique méridionale, les Iroquois et les Araucaniens. Quoique ces deux sociétés, appartenant au même degré de composition, doivent leur origine à des coalitions conclues en vue de la guerre contre les envahisseurs civilisés, elles diffèrent cependant dans leur structure sociale en ce que les Araucaniens ont adopté définitivement un système régulateur militant, tandis que les Iroquois n'ont pas donné à leur régime cette forme; chez les premiers, en effet, les fonctions gouvernementales, locales et générales, étaient attachées à la personne et héréditaires, tandis que chez les seconds elles étaient représentatives. Or, quoique la division du travail entre les sexes fût à peu près la même chez ces deux peuples, les hommes se bornant à combattre, à pêcher et à chasser, et laissant aux femmes les travaux des champs et du ménage, il y a lieu de remarquer que, à côté du type politique plus libre qui existait chez les



Iroquois, il y avait aussi un type domestique plus libre ; ce qui le prouve, c'est que les femmes avaient des droits de propriété à elles, qu'en cas de séparation elles gardaient les enfants, et que les mariages étaient conclus par les mères. Les sociétés doublement composées de l'ancienne Amérique ne peuvent nous fournir de témoignage décisif ni dans l'un ni dans l'autre sens. L'organisation du Mexique était assurément du type militant, mais à côté d'elle subsistait une organisation industrielle très développée avec une division du travail très étendue et de nombreuses relations commerciales. A part la polygynie et le concubinage dans les classes supérieures, et parfois la transmission des femmes par voie d'héritage, la situation des femmes ne semble pas avoir été mauvaise. La nation péruvienne, dont les coutumes étaient moins sanguinaires, mais qui possédait une structure militaire beaucoup plus complète, au point que l'organisation industrielle faisait partie intégrante de l'organisation politique, accordait aux femmes une condition légale inférieure ; on leur imposait les ouvrages pénibles, et elles étaient obligées, celles d'un rang supérieur au moins, de se sacrifier à la mort de leurs maris.

Un grand nombre de sociétés supérieures, anciennes et modernes, ne peuvent plus, pour une raison ou une autre, servir de terme de comparaison. Tantôt les témoignages sont insuffisants, tantôt nous ignorons les antécédents, tantôt le mélange des éléments différents a mis de la confusion dans les faits ; enfin, partout, le nombre des facteurs sociaux est allé en augmentant. Sur les sociétés anciennes que nous connaissons le moins, tout ce que nous pouvons dire, c'est que les traits qu'elles nous présentent s'accordent avec nos idées. Avant d'atteindre le point de civilisation où ils se trouvèrent en possession de l'écriture phonétique, les Accadiens

ont dû exister pendant une longue période à l'état d'un peuple nombreux et sédentaire et posséder par conséquent une organisation industrielle très-développée. Il ne semble pas improbable que pendant cette période ils fussent puissants en comparaison des tribus nomades qui les entouraient, et que leur vie sociale, peu troublée par les ennemis, fût vraiment paisible. Aussi, rien d'étonnant à ce que leurs annales nous les montrent accordant à leurs femmes une condition légale relativement élevée ; les femmes mariées possédaient, et les lois enjoignaient expressément d'honorer les mères. Nous pouvons en dire à peu près autant des anciens Égyptiens. Leurs plus anciennes peintures murales nous représentent un peuple très-avancé dans les arts et dans l'industrie, avec des coutumes et une manière de vivre correspondantes. Il faut absolument admettre que la phase représentée dans ces peintures a dû être précédée par une longue ère de civilisation naissante ; et, puisque cette ère s'est passée dans une région fertile, isolée, qui n'était guère entourée que par des hordes nomades telles que celles qui peuvent vivre dans les déserts, les Égyptiens furent relativement forts et menèrent probablement une existence en très-grande partie industrielle. Aussi bien, quoique le type militant de structure sociale développé pendant l'époque de la consolidation de la nation, et revêtu d'un caractère sacré, ait continué d'exister, l'industrialisme a dû néanmoins y jouer un rôle important, exercer une grande influence sur ses arrangements sociaux, et y introduire les idées et les sentiments qui lui sont propres. Enfin la situation des femmes était relativement bonne. Quoique la polygynie existât, elle n'était pas commune, le code matrimonial était rigoureux et le divorce difficile ; « les couples mariés vivaient dans une égalité

complète ; » les femmes assistaient aux réunions comme elles le font chez nous ; à quelques égards, elles avaient le pas sur les hommes, et, pour parler avec Ebers, « on pourrait ajouter beaucoup d'autres faits qui prouvent que la vie matrimoniale y était d'un type élevé. »

Les anciennes sociétés aryennes nous montrent bien la relation qui unit le régime domestique et le régime politique. Le despotisme d'un chef irresponsable, caractère du type de la structure militante, l'était au même degré de la famille patriarcale primitive, du groupe de familles issu d'un ancêtre commun, et des groupes agglomérés de familles qui formaient la société aryenne primitive. Selon Mommsen, l'ancien chef romain une fois entré en fonction était, à l'égard des citoyens, dans la même situation que le père de famille à l'égard de sa femme, de ses enfants et de ses esclaves : « la loi n'imposait pas et ne pouvait pas imposer de restrictions externes au pouvoir royal ; le maître de la communauté ne pouvait pas davantage avoir un juge de ses actes dans le sein de la communauté que le père de famille n'en avait dans sa maison. La mort seule mettait fin à ses pouvoirs. » De cette première phase, où le chef politique était absolu et où le pouvoir absolu du chef domestique allait jusqu'au droit de vie et de mort sur sa femme, le progrès vers une meilleure condition légale des femmes a sans doute été en grande partie, comme le dit sir H. Maine, le résultat de cette désintégration de la famille qui suivit l'union progressive de petites sociétés en sociétés plus grandes par suite de conquêtes. Mais, quoique des succès militaires aient contribué par là à l'émancipation des femmes, ce résultat n'a été obtenu qu'à la suite d'une diminution de l'intensité relative du régime militaire, et en réalité cette émancipation s'est trouvée associée à un développement proportionnel des

appareils et des travaux industriels. Nous l'avons dit plus haut, ce ne sont pas les succès militaires qui donnent la mesure du militarisme, c'est plutôt le nombre d'hommes qui se livrent aux occupations guerrières. Là où tous les hommes sont guerriers et où les femmes font tout le travail, le militarisme est à son apogée. Du moment qu'une classe d'hommes commence à participer aux travaux productifs et pose ainsi la base d'une organisation industrielle, le militarisme décline. Et comme la classe industrielle, bien que composée entièrement d'esclaves au début, augmente en proportion de la classe militante, l'ensemble des fonctions sociales est plutôt industriel que militant. Une autre considération met cette vérité en lumière : si plusieurs petites sociétés hostiles se trouvent réunies par la victoire de la plus forte, qui subjugue les autres, le nombre des guerres, dans l'espace que ces sociétés occupent, devient moindre, bien qu'une plus grande masse d'hommes soit engagée dans les conflits qui désormais éclatent avec des agrégats voisins plus nombreux. On le voit clairement, si l'on met en regard le rapport du chiffre des combattants avec celui de la population chez les anciens Romains et le rapport de l'effectif des armées de l'Empire avec le nombre de ses habitants. En outre, il faut que l'organisation industrielle soit fortement développée pour maintenir ensemble ces sociétés composées et doublement composées que la guerre a accidentellement réunies, et pour les faire coopérer à des expéditions militaires. De grandes armées opérant à la périphérie d'un grand territoire impliquent une nombreuse population de travailleurs, une division considérable du travail et une grande facilité pour transporter les approvisionnements ; il faut que les systèmes d'entretien et de distribution soient bien développés pour



que de grands appareils militants puissent entrer en jeu.

En réalité donc, la désintégration de la famille patriarcale et l'émancipation de la femme, qui en a été la conséquence, effets qui se produisirent en même temps que l'agrandissement de l'empire romain, ont été l'accompagnement du développement de l'organisation industrielle.

§ 328. Nous voyons une semblable relation de cause à effet dans le progrès des sociétés européennes depuis l'époque romaine. « On ne saurait sérieusement contester, dit sir H. Maine, à propos de la condition légale des femmes dans l'Europe du moyen âge, qu'en définitive le démembrement de l'empire romain n'ait été très-défavorable à la liberté des femmes quant à leur personne et à leurs droits de propriété. Je dis avec intention en définitive, afin d'éviter une controverse savante touchant leur situation sous la coutume purement teutonique. »

Sans entrer dans la question de savoir si cette conclusion s'applique à d'autres pays qu'aux parties de l'Europe où les institutions d'origine germanique ont exercé une très-faible influence sur les institutions d'origine romaine, on peut, je pense, en comparant la situation antérieure à la chute de l'Empire et l'état de choses postérieur, conclure à l'existence d'une relation entre cette décadence de la condition légale des femmes et le retour vers une structure militaire plus prononcée. Tant que la puissance romaine maintenait unies des populations occupant de vastes territoires, celles-ci jouissaient d'une paix intérieure relative; mais, dès qu'elle ne fut plus en état de se faire obéir, la guerre se trouva déchaînée partout. De temps en temps, de grands agrégats politiques se formèrent, puis tombèrent en dissolution, jusqu'à ce que la désintégration en vint au



point où il n'exista plus qu'une multitude de gouvernements féodaux, ennemis les uns des autres. Ensuite, après la période de déclin dans la situation des femmes, qui accompagna cet accroissement rétrograde du militarisme, survint une amélioration nouvelle dès que de petits gouvernements féodaux s'agrégèrent pour en former de plus grands par un changement qui avait pour résultat de diminuer la somme des guerres sur les territoires réunis sous une même autorité.

La comparaison des principales nations civilisées d'aujourd'hui entre elles confirme nos assertions. Remarquez, d'abord, une chose qui prouve bien la relation qui unit le despotisme politique et le despotisme domestique. « Un mari, aurait dit Napoléon I<sup>er</sup>, d'après Legouvé, au Conseil d'Etat, un mari doit avoir un empire absolu sur les actions de sa femme. » Plusieurs dispositions du Code, selon Pothier, sont l'application de cet adage. Notez encore, d'après Ségur, que la situation des femmes sous l'Empire déclina en France, et que « cette nullité des femmes n'existait pas seulement dans les classes supérieures.... L'habitude de se battre communiqua aux hommes une sorte de dédain et de rudesse qui leur faisait même oublier les égards dus à la faiblesse. » Si nous négligeons les contrastes moins importants qu'on observe aujourd'hui chez les principales nations de l'Europe, et si nous considérons surtout la condition légale des femmes, telle qu'elle se montre dans la vie ordinaire des pauvres plutôt que des riches, il est évident que le sort de la masse des femmes est plus dur dans les pays où dominent l'organisation et l'activité militaires que dans les pays où l'organisation et l'activité industrielles ont la prépondérance. Ce que les voyageurs ont vu en Afrique, que les femmes sont chargées de travail dans la mesure où

les hommes sont occupés à la guerre, se remarque aussi en France et en Allemagne. Il faut que l'entretien social soit assuré, et plus il y a d'hommes réclamés par le service militaire, plus il y a de femmes obligées à travailler à leur place. C'est pourquoi en Allemagne on voit tant de femmes occupées aux pénibles travaux du dehors ; elles bêchent, elles poussent la brouette ; elles portent des fardeaux ; c'est pourquoi nous voyons en France les femmes partager les rudes travaux de la campagne. Il est clair que la ménagère anglaise subit des travaux moins durs que sa sœur d'Allemagne ; dans le monde du commerce, elle prend une part moins grande aux affaires que les Françaises ; et les ouvrages extérieurs accomplis par les femmes en Angleterre sont moins nombreux et moins pénibles ; tout le monde en est frappé : ce qui frappe aussi, c'est que cette différence correspond à une moindre demande d'hommes pour l'attaque et la défense. Nous pouvons ajouter un autre exemple de même signification : c'est qu'aux Etats-Unis, où jusqu'à la dernière guerre le militarisme était si peu développé et où l'industrialisme avait acquis une si grande prépondérance, les femmes sont arrivées à une condition légale plus élevée que partout ailleurs.

Les témoignages fournis par les nations orientales de nos jours, autant qu'il est possible de les débrouiller, confirment notre thèse. La Chine, dont la longue histoire remonte à plus de 2000 ans avant Jésus-Christ, nous retrace des guerres qui ont amené la fusion, la dissolution, la refusion, etc., des parties de l'Empire ; la Chine qui a continué d'être militante dans ses institutions et son activité pendant les conquêtes tartares et mongoles, a conservé le type de structure militante, en dépit du développement industriel. L'absolutisme politique y subsiste à côté de l'absolutisme

domestique, tempérés l'un et l'autre seulement par les coutumes et les sentiments que favorise l'industrialisme. Dans ce pays, on achète les femmes ; le concubinage est commun dans les classes aisées ; les veuves sont quelquefois vendues comme concubines par leurs beaux-pères, et les femmes sont obligées de faire les travaux pénibles, à tel point qu'on les attelle à la charrue. Dans la pratique, il est vrai, cette misérable condition légale des femmes se trouve relevée, parce que l'opinion publique oppose un obstacle aux traitements barbares que la loi permet. Il en est de même au Japon.

Après une longue période de conflits intérieurs, terminés par l'intégration, une organisation entièrement militante s'y était établie, sous laquelle il n'y avait ni liberté politique ni liberté domestique : on achetait les femmes, le concubinage était admis, le divorce dépendait du caprice du mari, on punissait l'adultère de la croix ou de la décapitation. Mais plus tard, avec le progrès de l'industrialisme, la condition légale des femmes s'améliora au point que le mari ne fut plus autorisé à se faire justice lui-même en cas d'adultère. Aujourd'hui, quoiqu'on voie encore les femmes manier le fléau, les hommes, d'après sir Rutherford Alcock, « abandonnent à leurs femmes les ouvrages domestiques peu fatigants et se chargent des durs travaux du dehors. »

§ 329. Il est difficile de généraliser des phénomènes dans la genèse desquels il entre des facteurs si nombreux et si compliqués : le caractère de la race, les croyances religieuses, les coutumes et les traditions léguées par le passé, le degré de culture, etc., et sans doute ces facteurs ne manquent pas de produire des anomalies qui modifient à cer-

tains égards la conclusion ; mais en somme nous verrons que cette dernière est exacte au fond.

Les faits les plus nets sont ceux qui nous l'imposent avec le plus d'autorité. Rappelons-nous d'un côté que presque toutes les sociétés simples, non civilisées, engagées dans des guerres interminables avec leurs voisins, sont organisées sur le type militant, et que la condition des femmes y est extrêmement dégradée ; il suffit pour prouver notre thèse que, dans les sociétés simples qui par exception sont paisibles et industrielles, les femmes occupent une position exceptionnellement élevée, en effet, on peut dire que ni la race, ni les croyances, ni la culture intellectuelle n'en sont la cause.

Les relations que nous avons constatées entre le militarisme et la polygynie ainsi qu'entre l'industrialisme et la monogamie, présentent la même vérité sous un autre jour, puisque la polygynie implique nécessairement pour la femme une condition légale inférieure et puisque, si la monogamie n'implique pas pour la femme une condition légale supérieure, cette condition ne saurait exister sans la monogamie.

En outre, l'égalité approximative dans le nombre des individus des deux sexes, qui est une conséquence de la diminution du militarisme et du progrès de l'industrialisme, contribue à l'amélioration du sort des femmes. En effet, plus il y a de mâles qui contribuent à l'entretien social, moins le travail destiné à y subvenir pèse lourdement sur les femmes. On peut ajouter que les sociétés où l'excès d'hommes devenus par là disponibles, qui gardent pour eux les travaux les plus pénibles, dispense ainsi les femmes de trop grands efforts physiques, et leur permet de mettre au jour des enfants plus nombreux et plus forts, ces sociétés

l'emporteront dans la lutte pour l'existence sur celles où les femmes ne sont pas ainsi aidées par les hommes. C'est pourquoi les sociétés où la condition légale des femmes est meilleure prennent en général plus d'extension.

Ce n'est pas tout : le despotisme, caractère d'une société organisée pour la guerre, se lie essentiellement au despotisme de l'intérieur de la famille ; tandis qu'inversement la liberté qui est le caractère de la vie publique dans une société industrielle y est aussi naturellement celui de la vie privée. Dans le premier cas, la coopération forcée prédominera dans l'une et dans l'autre ; dans le second cas, ce sera la coopération volontaire.

Le contraste des qualités morales nous découvre le même fait sous une autre face. La continuité des guerres et des massacres étouffe les sentiments de sympathie, tandis que l'échange quotidien des produits et des services en favorise le développement. Enfin l'altruisme, qui grandit avec la coopération pacifique, améliore à la fois la vie au dehors et au-dedans de la maison <sup>1</sup>.

1. Dans un ouvrage récemment publié par M. Mathieu Williams, *Through Norway with Ladies*, j'ai trouvé, trop tard pour l'insérer à la place convenable, une vérification frappante de ce fait. « Il n'y a, dit l'auteur, pas de peuple où les femmes occupent, relativement aux hommes, une position plus favorable que chez les Lapons. » Après l'avoir prouvé par des faits tirés de ses observations personnelles, il en indique la raison en ajoutant : « C'est parce que les hommes ne sont pas guerriers ; chez eux, point de soldats, point de guerre, ni avec les étrangers ni entre eux. Malgré leurs misérables huttes, leurs figures malpropres, leurs vêtements primitifs, leur ignorance des lettres et des sciences, ils nous sont supérieurs dans l'élément le plus noble de la civilisation, l'élément moral, et toutes les nations militaires du monde peuvent se découvrir devant eux ! » (P. 162-3.)



## CHAPITRE XI

### CONDITION LÉGALE DES ENFANTS

§ 330. C'est un fait bien connu que les animaux même les plus féroces sont tendres envers leurs petits; pareillement, les hommes les plus sauvages témoignent de l'affection à leur progéniture. Cette apparente anomalie s'explique très-facilement. Nous avons vu que les mauvais traitements infligés aux femmes par les hommes ne peuvent pas dépasser certaines limites sans amener l'extinction de la tribu; de même nous pouvons voir que la tribu disparaîtra fatalement si les enfants ne sont pas entourés d'une grande affection. Il ne faut donc pas être surpris d'apprendre par Mouat que « les habitants des îles Andaman témoignent à leurs enfants l'affection et la tendresse la plus vive »; ni de lire dans Snow que, chez les Fuégiens, les deux sexes sont très attachés à leur progéniture; ni, dans Sturt, que les mères et les pères australiens montrent la plus vive sollicitude pour leurs enfants. A la vérité, un amour assez profond pour inspirer les plus grands actes de dévouement est particulièrement nécessaire dans les conditions de la vie sauvage, qui rendent si difficile l'éducation des enfants; et, ce qui assure

la conservation de cette affection, c'est l'extinction des familles où il fait défaut.

Mais cet amour profond des parents se manifeste d'une façon tout aussi irrégulière que la tendresse des animaux pour leur progéniture. Chez les derniers, l'instinct de la philogéniture est quelquefois étouffé par l'envie de tuer et même de dévorer leurs petits; de même, chez les hommes primitifs, cet instinct est quelquefois refoulé par des passions momentanément excitées. C'est ainsi que les mères australiennes, malgré leur attachement pour leurs enfants, les abandonnent quelquefois au milieu du danger, et, selon Angas, on a vu des hommes amorcer leurs hameçons avec la chair de leurs fils qu'ils avaient tués. Ainsi, bien qu'ils aiment leurs enfants, les Fuégiens les vendent comme esclaves; ainsi, chez les Indiens Chonos, un père, quoiqu'il raffole de son fils, le fera mourir dans un accès de colère pour une faute accidentelle. Partout, les races inférieures présentent les mêmes anomalies. Falkner, tout en soutenant que les Patagons sont très attachés à leur progéniture, rapporte que pour avoir de l'eau-de-vie ils engagent et vendent souvent leurs femmes et leurs enfants aux Espagnols. Bancroft dit que les Indiens des îles du Détroit de Puget vendent ou jouent leurs enfants. D'après Simpson, les Pi-Edes « donnent aux Utes proprement dits leurs enfants en échange de quelques brimborions ou de quelques morceaux d'étoffe ». Enfin Schomburgk rapporte que les Macusis « vendent un enfant au même prix qu'un chien ».

Cette conduite, en apparence si cruelle à l'égard des enfants, provient de la difficulté de les élever. C'est à cette cause qu'il faut surtout attribuer les infanticides, si communs chez les peuples non civilisés ou à demi civilisés, l'enterrement des enfants vivants avec les mères mortes en

couches, le meurtre de l'un des deux jumeaux ainsi que celui des nouveau-nés, quand il y a déjà des enfants dans la famille. On excuse ces actes par les mêmes motifs qu'on allègue pour le meurtre des malades et des vieillards.

Catlin dit à propos des gens âgés abandonnés par les tribus nomades des prairies : « Souvent, il devient absolument nécessaire de les abandonner, et eux-mêmes l'exigent en disant, comme le fit un vieillard, qu'ils sont vieux et inutiles, qu'ils ont abandonné leurs pères de la même manière, qu'ils désirent mourir, et que leurs enfants ne doivent pas les pleurer. » Heriot rapporte que, chez les Nascoptes, « le père, devenu vieux, empruntait pour mourir la main du fils qui lui était le plus cher. » Kane écrit qu'un chef assiniboine « tua sa propre mère, » parce qu'elle était « vieille et infirme » ; elle « le priait d'avoir pitié d'elle et de mettre fin à sa misère ». Tous ces exemples nous amènent naturellement à cette conclusion que le meurtre des enfants, comme celui des malades et des infirmes, est un moyen de diminuer la masse totale des souffrances imposées par les conditions de la vie sauvage dans une région stérile, ou que l'existence est trop dure pour qu'il soit possible d'élever un grand nombre d'enfants. On peut invoquer la même raison pour mitiger la sévérité du jugement qu'on porte sur les sauvages qui vendent leurs enfants : quelquefois c'est pour subvenir aux besoins des plus jeunes qu'on en vient à sacrifier les aînés.

En général donc, chez les peuplades non civilisées, comme chez les animaux, les instincts et les impulsions sont les seuls stimulants et les seuls freins. La condition de l'enfant de l'homme primitif est analogue à celle du petit d'un ours. A son égard, ni obligation ni contrainte morale, liberté

absolue d'élever, d'abandonner, de tuer selon les inspirations de l'amour ou de la colère.

§ 331. Aux élans de l'affection naturelle viennent s'ajouter dans les phases primitives de l'évolution certains motifs en partie personnels, en partie sociaux, qui contribuent à protéger la vie des enfants, mais qui, en même temps, amènent une différence dans la condition légale des deux sexes. Ces motifs sont : le désir de rendre la tribu plus forte à la guerre, le désir d'avoir un vengeur futur des griefs personnels, le désir ardent de laisser en mourant quelqu'un qui accomplisse les rites funèbres et continue d'apporter des offrandes sur la tombe.

Nécessairement, le besoin urgent d'augmenter le nombre des guerriers porte à préférer les enfants mâles. Les Chechemecas, race militante, aiment beaucoup leurs enfants mâles, que le père élève ; mais ils méprisent et haïssent les filles. Chez les Panches, « si le premier enfant qu'une femme met au monde est une fille, on le tue et on continue à tuer toutes les filles qui naissent avant un garçon » : exemple du désir d'avoir des fils. Partout ce désir pousse soit à faire mourir les filles, soit à en faire peu de cas et à les maltraiter. Il persiste pendant les longues phases de l'évolution sociale : exemple, le passage d'Hérodote où il est dit qu'un Persan était fier du nombre de ses fils, et que le monarque accordait un prix annuel à celui qui pouvait montrer le plus de fils vivants. Evidemment, le principe social, venant en aide à la préférence du père, contribue à élever la condition légale des garçons au-dessus de celle des filles.

Le passage de l'Ecclésiastique : « Il laisse derrière lui un fils qui le vengera de ses ennemis, » suggère pour expliquer

la préférence accordée aux fils une raison qui a été d'un grand poids chez toutes les races barbares ou à demi civilisées. Le devoir sacré de venger un meurtre, la première des obligations reconnues parmi les hommes, survit aussi longtemps que le type militant prédomine, et il produit un vif désir d'avoir un représentant mâle qui nous venge de ceux qui nous ont offensés. Ce legs de querelles à vider, que nous retrouvons jusqu'en des époques récentes, parmi de soi-disant chrétiens, par exemple dans le testament de Brantôme, a naturellement fait attribuer partout un plus grand prix aux fils et a empêché de maltraiter les enfants mâles, mais non ceux du sexe féminin : de là une nouvelle différence dans leur condition légale.

Le culte des ancêtres donne lieu à un nouveau motif de chérir particulièrement les enfants mâles. Il prescrit à tout homme de faire des sacrifices sur les tombes de ses ascendants mâles. Chaque père espère donc que son fils offrira un jour les mêmes sacrifices à son esprit; il sera donc porté à le préférer à ses sœurs. On voit encore aujourd'hui chez les Chinois les effets de ce motif : la mort d'un fils unique y est surtout pleurée, parce qu'il ne reste personne pour faire les offrandes sur la tombe du père, et, comme pour cette raison il est absolument nécessaire d'avoir un fils, le concubinage est toléré ; mais, « quand un homme a des fils par sa femme (car les filles n'entrent pas en ligne de compte), il fait mal de prendre une concubine. » Rappelons-nous les peintures murales et les papyrus des Egyptiens, et les témoignages fournis par les annales assyriennes, où nous voyons partout des sacrifices offerts aux ancêtres par leurs descendants mâles ; rappelons-nous également que chez les anciens Aryens, les Hindous, les Grecs, les Romains, la fille était incapable de remplir la fonction de



sacrificateur, et nous comprendrons comment cette cérémonie religieuse primitive a, tout en fortifiant la subordination filiale, ajouté un nouveau stimulant à la sollicitude des parents pour leurs fils, mais non pour leurs filles.

En résumé, donc, les rapports entre les adultes et les enfants chez les hommes, semblables dans l'origine à ceux qui existent entre les animaux, ont commencé à prendre des formes plus élevées sous l'influence de divers désirs : avoir un auxiliaire pour combattre les ennemis, préparer un vengeur des offenses reçues et laisser quelqu'un après soi pour veiller au bien-être après la mort. Ces motifs, qui acquièrent plus de force avec les progrès de l'évolution sociale, firent accorder peu à peu un certain respect pour les droits des enfants mâles, mais non pour ceux des filles. Nouvelle preuve du rapport intime qui unit le militarisme de l'homme et la dégradation des femmes.

§ 332. Nous voici amenés à poser cette question : Quel rapport existe-t-il entre la condition légale des enfants et la forme de l'organisation sociale ? Nous répondrons ici comme nous avons répondu à une question analogue dans le chapitre précédent : Les enfants ont été traités moins durement à mesure que le type industriel s'est substitué au type militant.

Les états sociaux inférieurs, où les enfants sont tantôt idolâtrés, tantôt tués, tantôt vendus, selon l'impulsion du sentiment dominant, sont toujours ceux où les hostilités avec les tribus environnantes sont incessantes. Les enfants demeurent sous la dépendance absolue de la volonté des parents partout où le militarisme conserve le caractère qu'il portait dans les groupes sociaux archaïques, ou celui des groupes d'une structure plus élevée. Dans le dernier comme

dans le premier, persiste le droit de vie et de mort sur les enfants, négation de tous les droits. Quand nous comparons la condition légale des enfants dans les tribus militantes les moins avancées avec celle qu'ils ont dans les tribus militantes patriarcales simples et composées, tout ce que nous pouvons dire, c'est que chez ces dernières la règle qui ne laisse pas de subsister se trouve adoucie par la pratique, adoucissement qui augmente dans la mesure où se développe l'industrialisme.

Aux îles Fidji, où le despotisme dans le gouvernement et la férocité dans la guerre sont poussés à l'excès, la position des enfants est excessivement misérable. Le meurtre des enfants, surtout de ceux du sexe féminin, se rapproche plus des deux tiers que de la moitié ; « les Fidjiens tuent leurs enfants sans autre motif qu'un pur caprice, l'utilité du moment, la colère ou l'indolence. » D'après Erskine, « des enfants furent offerts à un chef puissant par des gens de leur propre tribu, non pour qu'il en fit des esclaves, mais pour qu'il les mangeât. » Une race guerrière et sanguinaire du Mexique, les Chechemecas, nous fournit un autre exemple d'un pouvoir excessif des parents ; chez eux, « les fils ne peuvent pas se marier sans le consentement des pères ; si un jeune homme viole cette loi... il est puni de mort. » Cet exemple nous rappelle la condition domestique en vigueur chez les anciens Mexicains (composés en grande partie de la race conquérante, les Chechemecas cannibales), dont l'organisation sociale était fortement militante. « Leurs enfants, dit Clavigero, étaient élevés dans une telle crainte de leurs parents qu'ils n'osaient guère, même adultes et mariés, parler devant eux. » Dans l'ancienne Amérique centrale, le gouvernement de la famille était aussi despotique, et dans l'ancien Pérou la loi voulait

« que les enfants obéissent à leur père et le servissent jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. »

Si nous passons maintenant aux cas peu nombreux des sociétés non civilisées et à demi civilisées, soit entièrement industrielles, soit en grande partie industrielles, nous trouvons que les enfants, comme les femmes, y occupent des positions plus élevées. Chez les Bodos et Dhimals, si paisibles, « l'infanticide est absolument inconnu ; » « ils sont tendres et confiants à l'égard de leurs filles » ; et, quand un mariage se conclut, « on prend l'avis de la future ; » à quoi nous pouvons ajouter un fait qui sert de pendant au précédent : « ils regardent comme un acte honteux de laisser les vieux parents entièrement abandonnés ». Chez les Dayaks, très-adonnés à l'industrie et d'une structure sociale non militante, le rajah Brooke a constaté que « l'infanticide est rare » et, comme nous l'avons rapporté dans un chapitre précédent, que les jeunes gens se font la cour en toute liberté, et que les jeunes filles choisissent leurs époux. Les Samoans ont une structure sociale et des habitudes plus industrielles que celles de leurs voisins les Malayo-Polynésiens ; on rapporte que l'infanticide est inconnu chez eux, et que les enfants jouissent d'assez d'indépendance pour se marier de leur propre gré quand ils n'obtiennent pas le consentement de leurs parents. Il en est de même chez les Négritos, qui habitent l'île de Tanna, où le militarisme est faible et l'autorité des chefs peu stable. Turner dit que « les Tannais aiment leurs enfants. Ils ne commettent pas d'infanticide. Ils ont grand soin de leurs filles aussi bien que de leurs fils. » Enfin, chez les industriels Pueblos, les enfants se marient en toute liberté, et les filles, comme nous l'avons vu, jouissent de privilèges spéciaux.

Ainsi, quand le type est fortement militant, la sujétion des

enfants est excessive, et la condition des filles est encore inférieure à celle des garçons ; mais, à mesure que le militarisme décline, non seulement on reconnaît les droits des enfants, mais ceux des garçons et des filles sont à peu près égaux.

§ 333. Des témoignages analogues nous viennent des sociétés qui ont formé de grandes nations après avoir traversé les formes du gouvernement politique et domestique patriarcal. Qu'elles soient de race touranienne, sémitique, ou aryenne, elles nous montrent la même relation entre l'absolutisme politique sur les sujets et l'absolutisme domestique sur les enfants.

En Chine, le meurtre des enfants du sexe féminin est commun ; « les parents vendent leurs enfants comme esclaves ; » quand il s'agit de mariage, « les parents de la jeune fille demandent toujours un prix pour leur enfant », et « les mariages forcés produisent souvent les résultats les plus tragiques ». « Un mariage d'amour serait une infraction monstrueuse au devoir de l'obéissance filiale, et une prédilection chez la femme un crime aussi odieux que l'infidélité. » — « De même, disent-ils, que l'empereur doit avoir pour son peuple la sollicitude d'un père, de même un père doit avoir dans sa famille le pouvoir d'un souverain. » Cependant on remarque que le pouvoir paternel légalement absolu, qui a pris naissance aux époques militantes et qui s'est maintenu avec le type militant de structure sociale, s'est atténué dans la pratique par l'effet des sentiments développés sous l'influence de l'industrialisme. L'infanticide, réprouvé par les ordonnances, n'est toléré que s'il est motivé par la pauvreté jointe à la nécessité d'élever un enfant mâle ; en outre, l'opinion publique met

obstacle au commerce des enfants. Chez les Japonais, aussi, une grande sujétion filiale subsiste à côté de ce type militant de structure sociale qui prit un si grand développement pendant les guerres d'autrefois. Mitford, modifiant des récits antérieurs, admet que les indigents « vendent leurs filles, qui deviennent des servantes, des chanteuses ou des prostituées, » et sir Rutherford Alcock dit que « les parents ont certainement dans certains cas, si ce n'est toujours, le droit de vendre leurs enfants. » On peut ajouter que la subordination des jeunes aux vieux, abstraction faite du sexe, est plus grande que la subordination des femmes aux hommes; si abjecte en effet que soit la soumission de la femme à son mari, à la mort de ce dernier, le pouvoir de la veuve « sur le fils rétablit l'équilibre et redresse l'injustice en plaçant la femme-mère bien au-dessus de l'homme-fils, quels que soient son âge et son rang. » Il en est de même chez les Chinois.

Il est inutile de citer des preuves que le père avait chez les Sémites primitifs droit de vie et de mort sur ses enfants, et qu'en outre la position des filles était inférieure à celle des garçons. Mais, pour montrer sous un autre aspect les rapports entre les parents et les enfants, je puis dire que ceux-ci étaient si bien considérés comme la propriété du père qu'on les saisissait en paiement de ses dettes (*II Rois*, IV, 1 ; *Job*, xxiv, 9) ; de plus, la vente des filles est autorisée (*Exode*, xxi, 7) ; enfin les prescriptions concernant le traitement des enfants avaient toutes pour but l'avantage du père, par exemple les raisons données dans l'*Ecclésiastique*, chap. XXX, en faveur des châtiments à infliger aux fils ; enfin le Deutéronome (xxi, 18) prescrit la lapidation comme punition du fils rebelle. Pendant les dernières phases de l'existence sédentaire des Hébreux, l'absolutisme paternel



fut sans doute un peu mitigé, mais il se maintint aussi longtemps que le type militant du gouvernement subsista.

Dans le chapitre intitulé *La famille*, nous avons dit que les Romains nous offrent un exemple de l'organisation sociale et domestique des Aryens conquérants, à l'époque qu'ils se répandirent sur l'Europe ; et nous avons déjà fait entrevoir quelle était chez eux la condition légale des enfants. « Personne, dit Mommsen, en nous parlant du père, personne dans la maison n'avait de droits légaux, la femme et l'enfant pas plus que le bœuf ou l'esclave. » Le père pouvait exposer ses enfants : « la religion défendait bien d'exposer les fils, excepté ceux qui étaient difformes de naissance, et la première-née des filles. » Mais la prohibition religieuse n'avait pas de sanction civile. « Le père exerçait le pouvoir judiciaire et avait le droit, s'il le jugeait à propos, d'infliger à ses enfants des punitions corporelles et même la peine capitale. » Il pouvait aussi les vendre. Ajoutons que la position des enfants s'améliora, comme celle des femmes, quand l'industrialisme se développa, à mesure que l'empire romain s'étendit. Dans la Grèce, nous rencontrons aussi le même absolutisme paternel ; un homme pouvait léguer sa fille tout comme sa propre femme.

§ 334. En comparant l'état social primitif des nations européennes actuelles, où les guerres étaient incessantes, avec l'état social postérieur, où les guerres sont moins constantes et moins générales et où l'industrialisme a fait des progrès, nous observons des différences également significatives.

César dit à propos des Celtes et des Gaulois que « les pères ne permettent pas à leurs fils de paraître devant eux en public avant qu'ils aient atteint l'âge viril ». Dans la

période mérovingienne, le père ainsi que la mère veuve pouvaient vendre leur enfant, et ce droit se maintint jusqu'au neuvième siècle et au delà. Dans la période qui précéda la Révolution française, alors qu'il existait encore des vestiges du système féodal, la subordination domestique, particulièrement dans l'aristocratie, était telle que Chateaubriand pouvait dire : « Ma mère, ma sœur et moi, changés en statues par la présence de mon père, nous ne nous remettons que quand il quitte la chambre. » M. Taine, citant Beaumarchais et Rétif de La Bretonne, fait sentir que cette raideur de l'autorité paternelle était générale. Plus tard, après la Révolution, Ségur peut écrire : « Un enfant de dix-huit ans est aujourd'hui moins soumis au chef de la famille que ne l'était un homme de trente ans du temps de nos bons aïeux. »

Notre propre histoire nous fournit des témoignages semblables. « L'éducation, dit Wright en décrivant les mœurs du xv<sup>e</sup> siècle, l'éducation des demoiselles, même dans les grandes familles, était non seulement sévère, mais tyrannique. L'autorité des parents était portée à l'extrême. » Au xvii<sup>e</sup> siècle même, « les enfants se tenaient debout ou s'agenouillaient dans un silence craintif en présence de leurs pères et de leurs mères, et ne pouvaient pas s'asseoir sans permission. La littérature du dernier siècle nous montre que la subordination filiale s'est maintenue en proportion de la subordination politique. Ainsi les enfants, en s'adressant à leurs parents, disaient par déférence : monsieur et madame ; les parents s'attribuaient le droit d'arranger des mariages pour leurs enfants, et ceux-ci, les filles encore plus que les garçons, se reconnaissaient dans l'obligation d'accepter le choix fait pour eux. Depuis le commencement de ce siècle, en même temps que l'indus-

trialisme a pris un immense développement et a introduit une plus grande liberté dans l'organisation sociale, l'indépendance des jeunes gens a fait des progrès considérables. Nous le voyons par la modération avec laquelle les parents exercent leur autorité, par l'adoucissement des punitions, et par la diminution des formalités dans les rapports domestiques; de maîtres qu'ils étaient autrefois, les pères sont devenus des amis.

Des différences d'une signification analogue se remarquent entre les sociétés de l'Europe actuelle, selon qu'elles sont plus ou moins militantes. En Angleterre, où le type industriel a relativement pris un plus grand développement dans l'organisation sociale qu'en France et en Allemagne, les parents exercent une autorité moindre sur leurs enfants que dans ces deux autres pays. En France, on aime beaucoup les enfants et on les traite avec indulgence, mais on les surveille de plus près et on leur laisse moins de liberté d'action; les jeunes filles, demeurées à la maison, n'échappent jamais à la surveillance maternelle, et les garçons à l'école sont soumis à une discipline militaire. Ajoutez que les enfants nubiles sont surveillés de si près qu'on ne donne guère l'occasion aux jeunes gens de faire eux-mêmes leur choix. En Allemagne, la sévérité de l'éducation est en harmonie avec la rigueur du gouvernement politique. Une dame allemande qui a longtemps vécu en Angleterre et qui a une grande expérience pédagogique écrit : « En Angleterre, les parents ne tyrannisent point leurs enfants; ils les guident. Ils entretiennent chez eux l'esprit d'indépendance et le sentiment des droits personnels. Dès lors il est aisé de comprendre ce que voulait dire le maître qui disait qu'il aimerait mieux instruire vingt enfants allemands qu'un seul anglais. Je le comprends, mais je ne partage point sa ma-

nière de voir. L'enfant allemand est presque un esclave en comparaison de l'enfant anglais; il se soumet donc plus facilement à celui qui a l'autorité en main. »

Enfin, aux États-Unis, où depuis longtemps fleurit l'organisation industrielle à peine gênée par le militarisme, l'autorité des parents s'est excessivement relâchée; les garçons et les filles y occupent une position à peu près égale; les jeunes filles y jouissent d'une telle indépendance qu'elles se forment souvent un cercle particulier de connaissances et qu'elles contractent des liaisons intimes sans que les pères ou les mères interviennent.

§ 335. Comme nous pouvions nous y attendre, nous trouvons là une série de changements dans la condition légale des enfants, analogue à la série des changements observés dans la condition légale des femmes.

Dans les sociétés antiques, où il n'y avait pas de lois et où les coutumes n'exerçaient leur autorité que sur quelques parties de la vie, la puissance paternelle n'a point de limite; les passions, exercées journellement dans les luttes contre les hommes et les animaux, ne sont retenues par aucun autre frein dans les relations avec les enfants que par l'instinct philoprogénitif.

D'abord le besoin d'avoir un compagnon d'armes ou un vengeur, ensuite celui d'avoir un sacrificateur, ajoutent au sentiment paternel d'autres motifs, personnels et sociaux, qui tendent à donner aux enfants mâles une sorte de condition sociale, mais qui laissent encore les enfants du sexe féminin dans la même position que les petits des animaux.

Ces relations du père avec le fils et la fille, qui prennent naissance dans les groupes avancés du type archaïque et qui s'établissent d'une manière plus solide là où la vie

pastorale produit le groupe patriarcal, restent le caractère des sociétés où le militarisme prédomine, que ces sociétés soient issues du groupe patriarcal ou qu'elles aient une autre origine ; la victoire et la défaite, qui expriment le résultat de l'activité militante, ont pour corrélatif le despotisme et l'esclavage dans l'organisation militaire, dans l'organisation politique et dans l'organisation domestique.

La condition légale des enfants, comme celle des femmes, s'améliore à mesure que la coopération forcée qui caractérise les fonctions militantes est tempérée par la coopération volontaire qui caractérise les fonctions industrielles. Cette coïncidence nous frappe quand nous comparons les peuples non civilisés les plus militants avec ceux qui le sont le moins, quand nous comparons l'état militant primitif des sociétés actuelles avec leur état postérieur plus industriel, enfin quand nous comparons entre elles les nations aujourd'hui relativement militantes et celles qui sont aujourd'hui relativement industrielles. Elle nous apparaît particulièrement dans ce fait que chez les sociétés primitives non cultivées, qui sont par exception pacifiques, la condition légale des enfants est exceptionnellement avancée.

Mais où cette relation se montre à nous de la manière la plus concluante, c'est lorsque nous disposons les faits de manière à en faire ressortir l'opposition. D'une part, les tribus sauvages toujours militantes ressemblent aux grandes nations de l'antiquité où régnait le militarisme, en ce que le père y a droit de vie et de mort sur ses enfants. D'autre part, le petit nombre de tribus non civilisées qui sont pacifiques et industrielles ressemblent aux nations civilisées les plus avancées, en ce que la vie des enfants est sacrée et qu'on accorde une grande somme de liberté aux filles aussi bien qu'aux garçons.





## CHAPITRE XII

### PASSÉ ET AVENIR DE LA FAMILLE

§ 336. Dans les chapitres précédents, j'ai employé l'induction plus souvent que la déduction ; aussi les lecteurs qui se rappellent l'engagement que nous avons pris, à la fin de la II<sup>e</sup> Partie, d'interpréter les phénomènes sociaux par la voie déductive, peuvent-ils supposer que je l'ai perdu de vue ou qu'il m'a semblé impossible de traiter des faits de la vie domestique autrement que par voie de généralisation empirique. Mais, en rassemblant les fils de la question, nous allons voir que les principales conclusions auxquelles nous avons été amenés par les faits sont celles que la théorie de l'évolution implique.

Nous voyons d'abord que, contre toute attente, la genèse de la famille est conforme à la loi de l'évolution à ses principaux points de vue. Dans les groupes sociaux inférieurs, le mariage proprement dit n'existe pas ; les unions entre les sexes sont entièrement incohérentes ; les groupes familiaux, composés des mères et du petit nombre d'enfants qui peuvent être élevés sans l'assistance constante du père, sont nécessairement peu nombreux et se dissolvent bientôt ;

l'intégration est faible. Dans chaque groupe, les parentés sont peu définies, puisque les enfants sont le plus souvent demi-frères et demi-sœurs et que la paternité est généralement incertaine. Ces groupes primitifs, peu nombreux, incohérents et indéfinis, produisent, conformément à la loi de l'évolution, des types familiaux divergents et redivergents : chez les uns existe un mélange de polyandrie et de polygynie ; chez d'autres, qui sont polyandriques, les maris sont tantôt frères, tantôt ne le sont pas ; chez d'autres, qui sont polygynes, on voit des familles où il y a des épouses, et d'autres où, à côté d'une femme légitime, il y a des concubines ; d'autres sont monogames : mais là nous rencontrons encore, outre la forme ordinaire, cette forme disparate d'un mariage conclu seulement pour certains jours de chaque semaine. Les variétés de la famille qui existent dans les sociétés avancées sont les plus cohérentes, les plus définies et les plus complexes. Sans insister sur les types intermédiaires, il suffit d'opposer le type familial supérieur que les sociétés civilisées nous présentent au type familial des groupes primitifs, pour voir combien le premier est avancé dans la voie. Les relations matrimoniales sont devenues parfaitement définies, extrêmement cohérentes, et durent ordinairement aussi longtemps que la vie ; dans sa forme primitive, composée de parents et d'enfants, la famille est devenue plus grande, le nombre des enfants que les sauvages élèvent étant relativement petit ; dans sa forme dérivée, qui comprend les petits-enfants, les arrière-petits-enfants, tous reliés entre eux de façon à former un agrégat définissable, son cercle s'est relativement élargi ; et ce vaste groupe se compose de membres unis par des liens très hétérogènes.

Ajoutons que la famille humaine, en se développant,

remplit toujours davantage les conditions que nous avons reconnues au début comme les caractères de la série des arrangements reproductifs dans l'échelle animale. La conservation de l'espèce étant le but auquel le maintien des existences individuelles se trouve nécessairement subordonné, nous rencontrons, à mesure que nous nous élevons dans l'échelle des êtres, une diminution du sacrifice des existences individuelles en vue de cette fin ; et, à mesure que nous nous élevons dans l'échelle des sociétés et de la famille, nous voyons un nouveau progrès dans le même sens. En comparant les races humaines des types inférieurs à celles des types supérieurs, nous remarquons que l'individu adulte est plus souvent sacrifié à l'espèce ; la période de la vie qui précède la reproduction est courte ; les difficultés que présentent les conditions de la vie sauvage pour élever les enfants sont nombreuses, la période qui suit la reproduction est abrégée ; les femmes surtout, mères de bonne heure et épuisées par les fatigues de la maternité, vieillissent et meurent tôt. Dans les types familiaux supérieurs, il y a moins de jeunes existences sacrifiées ; l'infanticide, qui dans les groupes pauvres des hommes primitifs est dicté par les nécessités de la conservation sociale, devient plus rare, et la mortalité des enfants, provenant d'autres causes, diminue également. En outre, si des sacrifices d'adultes sont encore nécessaires, il y a des compensations à ces sacrifices ; l'éducation des enfants devient une source de plaisirs plus durables et plus élevés. Les enfants ne sont plus abandonnés de bonne heure à leurs propres ressources ; le père et le fils, dans leurs querelles, ne cherchent plus à se tuer l'un l'autre, comme cela arrive chez les Boschismans ; « le père et le fils ne sont plus des ennemis naturels, à la manière des bêtes féroces, dès que

l'enfance est passée, » comme on le voit, d'après Burton, chez les Africains orientaux; mais les parents s'intéressent vivement pendant toute leur existence au bonheur de leurs enfants. Ensuite, aux soins pleins de douceur qu'on prend des enfants, soins qui se prolongent toujours davantage à mesure que la famille progresse dans l'évolution, vient se joindre un facteur entièrement nouveau, le plaisir que, par réciproque, les enfants trouvent à prendre soin de leurs parents; ce facteur, faible dans la phase où la famille est rudimentaire, mais plus fort dans les phases suivantes, contribue d'une autre façon à diminuer le sacrifice de l'individu au maintien de l'espèce; de plus, grâce à son intervention, la conservation de l'espèce concourt à son tour à la prolongation et à l'amélioration de la vie de l'individu.

Il nous reste à parler d'un fait que nous n'avons pas encore mentionné. L'évolution des types familiaux supérieurs, comme l'évolution des types sociaux supérieurs, a marché de front avec l'évolution de l'intelligence et du sentiment. Il existe un rapport nécessaire entre la nature de l'unité sociale et la nature de l'agrégat social; ces deux natures agissent et réagissent l'une sur l'autre; il en est de même dans l'organisation domestique et dans l'organisation politique. Les idées et les sentiments qui rendent possible une phase plus avancée de la vie sociale impliquent une phase antérieure où l'expérience et l'éducation les ont fixés; celle-ci, à son tour, en suppose une autre, et ainsi de suite jusqu'au commencement. Si le lecteur se reporte à la dernière partie des *Principes de psychologie* (édition de 1872), aux chapitres intitulés *Développement des conceptions, Sociabilité et sympathie, Sentiments ego-altruistes, Sentiments altruistes*, il verra comment les formes supérieures de l'intelligence et de la sensibilité, que le milieu

social rend seules possibles, se développent à mesure que ce milieu se développe : quand celui-ci fait un progrès, les autres progressent aussi. En appliquant cette doctrine, il verra que, si l'altruisme est un facteur considérable de la vie sociale avancée, les relations domestiques supérieures ne sont devenues possibles qu'à mesure que l'adaptation de l'homme à l'état social a fait des progrès <sup>1</sup>.

§ 337. Une étude déductive des rapports qui unissent les formes de la vie domestique et celles de la vie sociale, qui montre comment ces formes tiennent les unes aux autres dans chaque type de société, en ce qu'elles se rattachent ensemble au même type de caractère de l'individu, devra porter à la fois sur l'arrangement matrimonial, la structure familiale et la condition légale des enfants.

Les conditions de la vie primitive, en entretenant la lutte contre la proie et les ennemis, animaux et hommes, en offrant tous les jours la satisfaction égoïste de la victoire sur d'autres êtres plus faibles, en procurant un plaisir quotidien dans des actes qui infligent de la douleur, conservent un type de nature qui engendre le gouvernement coercitif dans la société et dans la famille. Le brutal qui met toute sa gloire dans la prépondérance qui lui procure l'honneur, et qui n'a aucun égard au bonheur d'autrui, s'empare de toutes les femmes suivant le caprice de ses désirs, en augmente le nombre et en change à volonté. Les enfants, à la merci de cet égoïste effréné, n'ont de protection qu'autant et aussi longtemps que règne l'instinct de la paternité. Donc

1. Cette doctrine d'après laquelle l'esprit humain, surtout dans ses traits moraux, se moule sur l'état social, faisant partie de la théorie générale de l'adaptation des êtres organiques aux circonstances environnantes, inspire mon ouvrage intitulé *la Statique sociale* et se trouve particulièrement développée dans le chapitre intitulé *Considérations générales*.



il est évident que la faiblesse des liens matrimoniaux, les formes familiales indéfinies et incohérentes, le traitement brutal des femmes et l'infanticide vont de pair avec l'état militant dans sa forme excessive.

La transformation de ces groupes sociaux inférieurs, qu'on peut à peine nommer des sociétés, en groupes plus grands ou mieux organisés, ou en groupes qui sont à la fois l'un et l'autre, implique le développement de la coopération. Cette coopération peut être forcée ou volontaire, ou bien elle peut être et est ordinairement en partie l'un et en partie l'autre. Nous avons vu que le militarisme fortement prononcé implique la prédominance de la coopération forcée, et qu'un industrialisme avancé implique la prédominance de la coopération volontaire. Ici, nous devons observer qu'on arrive par la voie déductive, comme par la voie inductive, à cette vérité : que les relations domestiques concomitantes sont dans les deux cas conformes aux relations sociales telles que la nécessité les produit. Le caractère de l'individu, cause de l'autorité despotique et de l'extrême sujétion, qu'implique un type militant prononcé dans des sociétés en voie de se développer, non moins que l'encouragement de l'égoïsme et la répression des sentiments sympathiques par les habitudes d'une vie consacrée à la guerre, déterminent inévitablement les arrangements domestiques aussi bien que les arrangements sociaux. De là le mépris des droits des femmes qu'on ravit ou qu'on achète; de là l'inégalité de condition légale entre les sexes, effet obligé de la polygynie; de là l'usage d'imposer aux femmes des travaux serviles; de là le droit de vie et de mort sur l'épouse et l'enfant, et de là cette constitution de la famille où tous les membres sont soumis à l'ainé mâle. Réciproquement, le type de caractère de l'individu développé par la coopération volontaire dans

les sociétés où l'industrialisme prédomine, tribus simples et pacifiques, ou nations déjà en grande partie sorties de l'état militant, est relativement altruiste. L'habitude journalière d'échanger des services ou de donner des produits représentant un travail fait, au lieu d'argent représentant un travail fait, est une habitude de chercher une satisfaction égoïste compatible avec les mêmes satisfactions égoïstes pour les autres contractants. Dans cette habitude, il y a l'obligation de respecter le droit d'autrui; il y a une représentation mentale concomitante de ce droit d'autrui, c'est-à-dire en quelque sorte de la sympathie; la sympathie n'est plus réprimée, comme sous le régime de la contrainte. Nécessairement, le type de caractère qui en résulte, tout en modifiant les actions et les arrangements sociaux, modifie aussi les actions et les arrangements domestiques. L'éducation qui conduit à mieux reconnaître le droit de nos semblables conduit à mieux reconnaître les droits des femmes et des enfants. L'habitude de consulter la volonté de ceux avec lesquels il y a coopération extérieure, amène l'habitude de consulter la volonté de ceux avec lesquels il y a coopération domestique. Les relations matrimoniales, qui étaient celles de maître à esclave, se transforment en une association de deux personnes vivant à peu près sur le pied d'égalité; et le lien qui unit les époux est moins celui de la loi que celui de l'affection. La relation entre les parents et les enfants cesse d'être une tyrannie qui sacrifie l'enfant aux parents, et devient plutôt une relation où la volonté des parents se subordonne au bonheur des enfants.

Ainsi les résultats qu'on peut déduire de la nature du militarisme et de celle de l'industrialisme correspondent à ceux que la constatation des faits nous a révélés. En preuve

que ces rapports sont directs, j'ajouterai un exemple qui montre que, dans la même société, les relations domestiques des membres de la partie militante gardent le caractère militant, tandis que les relations domestiques dans la classe industrielle commencent à prendre le caractère industriel. Kœnigswarter, étudiant les lois de succession en vigueur dans l'ancienne France, dans leurs dispositions relatives aux enfants de différents sexes et de différents âges, remarque que « ce sont toujours les familles féodales et nobles qui restent attachées au principe de l'inégalité, tandis que les idées d'égalité pénètrent partout dans les familles roturières et bourgeoises. » De même, Thierry dit d'une loi nouvelle portée au XIII<sup>e</sup> siècle, loi qui établissait l'égalité des droits de propriété entre les sexes et les enfants : « cette loi de la bourgeoisie, comparée à celles des nobles, en différait par son essence même. L'équité naturelle en était la base. »

§ 338. Nous voici arrivés à la question intéressante de savoir ce qu'on peut inférer relativement à l'avenir des relations domestiques. Nous avons vu comment jusqu'ici la genèse de la famille s'est conformée aux lois de l'évolution. Nous avons aussi vu comment, durant la civilisation, la conciliation des intérêts de l'espèce, des parents et des rejetons, qui s'est effectuée durant l'évolution organique en général, a encore fait de nouveaux progrès. De plus, nous avons remarqué que le caractère plus élevé des relations des sexes entre eux et avec les enfants, qui s'est développé avec l'évolution sociale, est devenu possible, parce que le niveau de l'intelligence et des sentiments s'est élevé, grâce à l'expérience acquise et à l'éducation, à travers une série progressive d'états sociaux. Enfin, nous avons observé en der-

nier lieu les rapports qui unissent les caractères spéciaux ainsi acquis et les types spéciaux de structure et d'activité sociales. Partant donc de ce principe que l'évolution continuera dans les mêmes directions, considérons quels changements nous pouvons prévoir pour l'avenir.

On peut inférer en premier lieu que, dans les temps à venir, les relations domestiques des différents peuples qui habitent différentes parties de la terre, continueront d'être dissemblables. Nous devons nous garder de supposer que les sociétés avancées finiront par remplir le globe. La production des formes supérieures n'implique, pas plus dans l'évolution sociale que dans l'évolution organique, l'extinction de toutes les formes inférieures. De même que les espèces animales supérieures, en même temps qu'elles déplacent certaines espèces inférieures qui sont avec elles en concurrence, laissent un grand nombre d'autres espèces inférieures en possession d'habitats inférieurs, de même les types supérieurs de sociétés, qui déplacent les types inférieurs dont ils peuvent utiliser les territoires, ne déplaceront pas les types inférieurs qui habitent des territoires stériles ou malsains. Il est probable que les peuples civilisés n'iront pas expulser les Esquimaux. Les Fuégiens survivront probablement parce que leur île ne peut pas nourrir une population civilisée. Il est douteux que les groupes des Sémites nomades qui, depuis des milliers d'années, occupent les déserts de l'Asie, soient dépossédés par des sociétés supérieures. Il se peut que des races susceptibles d'une civilisation avancée ne puissent tirer parti de mainte région torride et pestilentielle des tropiques. C'est pourquoi les relations domestiques aussi bien que sociales propres aux variétés inférieures de l'homme continueront probablement de subsister. Il est possible que la polyandrie

survive au Thibet, que dans certaines parties de l'Afrique la polygynie dure jusqu'aux âges les plus reculés, et il est probable que chez les groupes les plus lointains des races hyperboréennes la promiscuité et les relations irrégulières des sexes se maintiendront.

Il est possible aussi que dans certaines régions le type militant persiste, et que les relations domestiques qui lui sont naturelles subsistent à côté des relations politiques qui lui sont naturelles. De vastes territoires, comme ceux du nord-est de l'Asie, incapables de nourrir des populations assez nombreuses pour former des sociétés industrielles d'un type avancé, resteront peut-être les habitats de sociétés présentant ces formes gouvernementales et domestiques imparfaites qui sont le produit d'une vie consacrée à l'offensive et à la défensive.

Laissant de côté ces types inférieurs, nous pouvons nous borner ici aux types capables de pousser plus avant l'évolution accomplie chez les nations civilisées. Supposé que parmi ces dernières l'industrialisme aille en se développant et le militarisme en déclinant, demandons-nous quelles relations domestiques coexisteront probablement avec l'industrialisme complet.

§ 339. La forme monogame de l'union sexuelle est évidemment la forme dernière ; les changements que l'avenir peut y apporter contribueront nécessairement à la compléter et à l'étendre. C'est en observant comment il est possible de s'écarter davantage des arrangements et des usages des époques passées que nous verrons quelles modifications sont probables.

Beaucoup d'actes regardés comme licites par les peuples non civilisés, sont aux yeux des peuples civilisés, des délits



et des crimes. La promiscuité, admise dans un certain temps, a été de plus en plus réprouvée à mesure que les sociétés ont progressé ; l'enlèvement des femmes, primitivement réputé acte honorable, est maintenant un crime ; le mariage avec deux ou plusieurs femmes, permis et en honneur dans des sociétés inférieures, est défendu par les lois dans les sociétés supérieures. C'est pourquoi on peut prévoir que l'évolution future étendra l'union monogame en extirpant la promiscuité et en supprimant des crimes tels que la bigamie et l'adultère. On peut aussi conclure à l'extinction du mercantilisme dans le mariage. A l'enlèvement a succédé l'achat des femmes ; puis sont venus des usages qui ont fait et font encore prédominer des considérations de fortune sur les raisons de préférence personnelle. Evidemment, l'achat des femmes et l'achat des maris (qui subsiste dans quelques sociétés à demi civilisées), quoique ces usages aient perdu la grossièreté de leur forme primitive, persistent sous des formes déguisées. Déjà l'on exprime quelque sentiment de désapprobation à l'égard des gens qui se marient par des considérations d'argent ou de position ; que ce sentiment devienne plus puissant, et l'on peut prévoir qu'il épurera l'union monogame en la rendant toujours réelle, au lieu qu'elle est quelquefois nominale.

De même que le caractère de la monogamie s'élèvera probablement, grâce à l'opinion publique, qui exigera que l'on ne contracte le lien légal que s'il représente le lien naturel, de même il pourra arriver qu'on regarde comme mal de maintenir le lien légal dès que le lien naturel est rompu. Dans les phases primitives pendant lesquelles la monogamie permanente se développait, l'union de par la loi (originellement l'acte d'achat) était censée la partie

essentielle du mariage, et l'union de par l'affection était non essentielle ; à présent, l'union par la loi est censée la plus importante et l'union par l'affection la moins importante ; un temps viendra où l'union par affection sera censée la plus importante et l'union par la loi la moins importante : ce qui donnera lieu à la réprobation des unions conjugales où l'union par affection sera dissoute. Il est probable, je puis dire certain, que cette conclusion paraîtra inacceptable au plus grand nombre de mes lecteurs. Quand on parle de modification probable d'une relation sociale dans l'avenir, presque tous ceux qui la jugent se trompent, parce qu'ils considèrent quels seront les résultats du changement supposé, en admettant que toutes les autres choses resteront telles qu'elles sont. Mais il faut admettre au contraire que les autres choses auront changé *pari passu*. Des sentiments élevés qui accompagnent l'union des sexes, sentiments inconnus aux hommes primitifs et moins développés dans les premiers temps de l'histoire de l'Europe qu'aujourd'hui (témoin le contraste qui sépare les littératures anciennes d'avec les modernes), se développeront probablement davantage à mesure que le déclin du régime militaire et le progrès du régime industriel favoriseront le développement de l'altruisme, car la sympathie qui est la racine de l'altruisme joue le rôle principal dans ces sentiments. De plus, à mesure que l'altruisme s'étendra, les dissensions domestiques diminueront. Aussi, plus le lien moral se fortifiera, plus les forces qui tendent à le détruire s'amourneront, de sorte que les changements qui peuvent faciliter le divorce dans certaines conditions sont des changements qui rendront ces conditions de plus en plus rares.

On peut aussi prévoir qu'un autre lien, qui touche au premier, se resserrera : celui qui est formé par l'intérêt

commun que les parents portent aux enfants. Dans toutes les sociétés, c'est là un facteur important, et quelquefois il est très-puissant même chez des peuples grossiers. Falkner remarque qu'en Patagonie les mariages « durent le temps qu'on veut; cependant, une fois l'accord conclu, et après que des enfants sont nés, on se quitte rarement, même dans l'extrême vieillesse. » Ce facteur acquerra plus de puissance à mesure que la sollicitude pour les enfants deviendra plus grande et durera plus longtemps, ce qui arrive avec les progrès de la civilisation, et ce qui doit continuer avec eux.

Mais, sans décider la question de savoir quelles modifications de la monogamie favorables à l'union réelle plutôt qu'à l'union nominale se produiront probablement, il y a une conclusion que nous pouvons tirer avec certitude. Reprenons d'après leur ordre d'importance les trois buts à remplir : le bien-être de l'espèce, le bien-être des enfants, le bien-être des parents. Puisque, dans la phase où les peuples civilisés sont arrivés aujourd'hui, la prospérité de l'espèce se trouve assurée effectivement en ce qui concerne la conservation du nombre, il s'ensuit qu'à l'avenir c'est le bien-être des enfants qui doit déterminer la marche de l'évolution domestique. Les sociétés qui produisent de génération en génération un nombre suffisant d'individus qui, relativement à leurs besoins, sont les mieux doués physiquement, moralement et intellectuellement, ces sociétés doivent devenir prépondérantes, et tendre par la marche tranquille de la concurrence industrielle à remplacer les autres. Par conséquent, les relations matrimoniales qui favorisent le plus ce résultat doivent se propager; en même temps, les idées et les sentiments dominants doivent s'harmoniser avec eux de façon que

les autres relations soient condamnées comme immorales.

§ 340. Si, guidés par l'observation de la marche antérieure de l'évolution, nous demandons quels changements l'on peut prévoir dans la condition des femmes, la réponse sera qu'on s'approchera encore davantage de l'égalité entre les sexes. A mesure que le militarisme déclinera et que l'industrialisme se développera, à mesure que la coopération forcée diminuera et que la coopération volontaire augmentera, plus on aura conscience des droits personnels, plus on aura d'égards pour les droits d'autrui ; l'infériorité politique et domestique des femmes diminuera, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que l'infériorité provenant de la constitution corporelle.

Il est un peu hasardeux de faire des conjectures plus précises : il faut se borner à indiquer des probabilités et des possibilités. Si, sous quelques rapports, l'émancipation des femmes doit être poussée plus loin, nous pouvons croire que sous d'autres leurs privilèges ont déjà été étendus au delà des justes limites. Si de cette phase de la dégradation primitive où l'on ravissait, achetait, vendait, réduisait à l'état de bêtes de somme, transférait comme une propriété et tuait les femmes à volonté, nous passons à la phase que l'Amérique nous montre, où une dame en quête d'un siège fixe les yeux sur un monsieur assis et le regarde jusqu'à ce qu'il quitte sa place, dont elle s'empare sans dire merci, nous pouvons conclure que le rythme suivi à travers tous les changements réalisés a atteint, dans l'usage américain, une limite extrême qui sera suivie d'un retour en arrière. On peut en dire autant de quelques autres faits ; des actes qui étaient primitivement des concessions

sont réclamés comme des droits ; et, en prenant le caractère de droit, revendiqués, ils ont beaucoup perdu de la grâce qui les décorait quand ils étaient des concessions. Assurément, il restera toujours dans les relations sociales entre hommes et femmes non seulement des égards dérivant de la sympathie du fort pour le faible indépendamment du sexe, et encore davantage de la sympathie du sexe fort pour le sexe faible ; mais il restera des égards inspirés par le désir, senti, sinon consciencieusement formulé, d'offrir aux femmes une compensation pour certains désavantages naturels, et d'introduire par là dans l'existence des sexes la plus grande égalité possible.

Sous le rapport du pouvoir domestique, la position relative des femmes s'élèvera certainement ; mais il ne semble pas probable qu'elles arrivent à l'égalité absolue avec les hommes. Des décisions légales prises de temps en temps à l'occasion de différends matrimoniaux, impliquant la question de savoir qui doit se soumettre, ne renverseront probablement pas toutes les décisions antérieures. Si égale que la loi tienne la balance entre les droits des époux, elle continuera, comme mal moindre, à conserver, le cas échéant, la suprématie au mari, comme ayant l'esprit le plus judicieux. Pareillement, dans les relations morales des époux, l'autorité prépondérante, si atténués qu'en soient les effets, restera au mari, à cause de sa constitution plus massive.

Quand on se rappelle que, partie des derniers degrés de l'état sauvage, la civilisation est parvenue à exempter de plus en plus les femmes des labeurs du gagne-pain, et que dans les sociétés les plus avancées on ne les astreint uniquement qu'aux occupations domestiques et à l'éducation des enfants, on peut trouver étrange qu'actuellement elles



se plaignent comme d'un tort que leur activité soit restreinte aux ouvrages de l'intérieur, et qu'elles réclament le droit de concourir avec les hommes pour toutes les occupations de l'extérieur. Cette anomalie provient en partie de l'excès anormal du nombre des femmes ; il est évident qu'un état de choses qui interdit à beaucoup de femmes la carrière naturelle où les hommes leur assurent la subsistance, justifie la demande qu'elles font d'avoir la liberté d'embrasser des carrières indépendantes. Il faut consentir à ce que tout obstacle qui leur en barre le chemin doive être et soit aboli, mais en même temps il faut affirmer qu'aucun changement considérable dans la carrière des femmes en général ne peut ou ne doit être amené par cette abolition, et de plus que toute modification importante dans l'éducation des femmes en vue de les rendre propres au commerce ou à l'industrie est mauvaise. Si les femmes comprenaient tout ce qu'embrasse la sphère de la vie domestique, elles n'en réclameraient pas d'autre. Si elles savaient tout ce que suppose la bonne éducation des enfants, dont aucun homme et encore moins aucune femme n'a encore embrassé le sens tout entier, elles ne chercheraient pas de plus haute fonction.

Dans l'avenir, la condition politique légale des femmes s'élèvera-t-elle jusqu'à les mettre sur un pied d'égalité avec les hommes ? C'est une déduction qui paraît être naturellement en harmonie avec les précédentes. Mais cette égalisation approximative, qui est l'accompagnement normal d'une structure sociale du type complètement industriel, n'est pas un accompagnement normal des types sociaux demeurés en partie militants. Remarquons seulement qu'accorder aux hommes et aux femmes une égale puissance politique, tandis que la guerre ferait peser la

responsabilité uniquement sur les hommes, ce serait créer une inégalité sérieuse ; l'égalité désirée est donc irréalisable tant que les guerres continueront. On peut donc soutenir que si la possession du pouvoir politique par les femmes est capable d'améliorer une société où le gouvernement de l'Etat touche aux limites de l'industrialisme pur, elle porterait préjudice à une société où le gouvernement a gardé plus ou moins le type militant. Plusieurs causes produiraient un recul. Il est dans la nature des femmes de respecter plus l'autorité et d'avoir un sentiment plus faible de la liberté individuelle ; ces qualités auraient pour effet de conserver les restrictions de la liberté et de les multiplier. La capacité d'apprécier des résultats spéciaux et immédiats, jointe à l'incapacité d'apprécier les résultats généraux et éloignés, facultés qui caractérisent la plupart des hommes et encore davantage les femmes, entraînerait, si le pouvoir était aux mains des femmes, l'accroissement des mesures coercitives destinées à opérer le bien présent au prix de maux futurs causés par l'excès d'autorité. Mais il y a une raison plus directe de redouter l'exercice du pouvoir politique par les femmes tant que la forme industrielle du gouvernement est incomplète. Nous avons vu que la prospérité d'une société exige que l'éthique de la famille et l'éthique de l'Etat ne soient point confondues. Dans la famille, il faut accorder le plus d'avantages aux êtres dont le mérite est le plus faible ; dans l'Etat il faut proportionner les avantages au mérite : pour l'enfant, la générosité sans limite ; pour le citoyen adulte, la justice absolue. La morale de la famille répond aux instructions et aux sentiments des parents, qui, chez la femme, sont moins modifiés par d'autres sentiments que chez l'homme. Déjà les émotions propres à l'Etat de parent, telles qu'elles

existent chez les hommes, les portent à introduire la morale de la famille dans la politique de l'Etat ; et le mal qui en résulte se trouverait augmenté, si les émotions telles qu'elles existent chez les femmes venaient exercer une influence directe sur cette politique. La marche progressive vers la justice dans les arrangements sociaux en serait beaucoup retardée, et le démerite serait favorisé aux dépens du mérite encore plus qu'il ne l'est maintenant.

Mais, à mesure que la conception de l'équité pure devient plus claire, que le régime de la coopération volontaire porte à son développement complet le sentiment de la liberté personnelle en même temps que le respect d'une liberté pareille chez autrui ; à mesure qu'on approche d'un état où l'on ne tolère de restriction à la liberté individuelle que celle que l'usage d'une égale liberté par nos concitoyens rend nécessaire ; à mesure que l'industrialisme donne naissance à son appareil politique propre, qui, chargé d'assurer des rapports équitables entre les citoyens, reste dénué de tous les autres pouvoirs régulateurs propres au type militant, le pouvoir politique des femmes peut s'accroître sans danger. L'évolution morale qui conduit à le leur accorder sera précisément l'évolution morale qui le rendra inoffensif et probablement profitable.

§ 341. Il n'y a pas de conclusion précise à tirer touchant les changements futurs de la condition légale des enfants. Les relations entre les parents et les enfants, dont la loi et la coutume règlent les détails moins que pour toutes les autres, se sont transformées rapidement sous l'influence de changements survenus dans les sentiments et les idées ; en même temps qu'elles ont pris un carac-

tère plus libéral, elles présentent une si grande variété qu'il est difficile de les définir.

On peut prévoir un accroissement moyen dans la liberté des enfants, mais il y a des raisons pour croire que çà et là elle va déjà trop loin. Je fais allusion aux États-Unis. Dans quelques cas, la vie des adultes y est trop fortement subordonnée; dans d'autres, le degré d'indépendance accordé aux jeunes gens semble avoir pour effet de les lancer trop tôt en avant, de les initier de trop bonne heure aux excitations propres à l'âge mûr, et d'épuiser tout l'intérêt de la vie avant d'en avoir atteint la moitié. Une éducation de l'enfant qui permette de tirer tout le parti possible de l'activité et des plaisirs de l'enfance, avant de mettre en jeu l'activité et les plaisirs de l'homme et de la femme adultes, vaut mieux à la fois pour les enfants et pour les parents.

Jusqu'où doit s'étendre l'autorité des parents? A quel point l'autorité politique doit-elle la restreindre? Ce sont là des questions auxquelles on ne peut répondre d'une manière satisfaisante. J'ai déjà donné les raisons qui me portent à croire que l'État a trop empiété sur la puissance et les fonctions des parents, et je crois qu'une réintégration de la famille suivra la désintégration exagérée d'à présent. Il est possible que de la forme primitive dans laquelle l'organisation sociale et l'organisation familiale ont un caractère de contrainte, nous passions à travers des phases demi-militantes, demi-industrielles, où l'organisation de l'État et celle de la famille aient en partie un caractère de contrainte, en partie un caractère de liberté, et qu'avec une réintégration sociale complète sur la base de la coopération volontaire, s'opère une réintégration domestique analogue sous l'influence de laquelle la vie de la famille se

trouvera aussi distincte de celle de l'État qu'elle l'était primitivement.

Reste toujours la difficulté de décider théoriquement jusqu'à quel point peut s'étendre la puissance des parents sur les enfants, jusqu'à quel point on peut tolérer que les parents négligent leurs devoirs. Quand l'enfant cesse-t-il d'être une unité de la famille pour devenir une unité de l'État? En pratique cependant, on n'a pas besoin de résoudre ces questions, puisque les mêmes changements de caractère qui réalisent la forme supérieure de la famille empêcheront à peu près partout de naître les difficultés qui résultent des caractères des types inférieurs propres aux sociétés inférieures.

D'ailleurs nous avons toujours une garantie. Le bonheur des enfants se développera toujours davantage grâce au remplacement d'enfants de parents inférieurs élevés dans des conditions inférieures par des enfants de parents meilleurs élevés dans des conditions meilleures. Comme la vie et les progrès des créatures inférieures en général se sont trouvés assurés par l'exercice des instincts paternels et maternels, comme dans le cours de l'évolution humaine les relations domestiques, issues de la nécessité de soigner plus longtemps les enfants, ont pris des formes plus élevées, et comme la sollicitude pour les enfants est devenue plus grande et plus durable, il n'y a pas de doute que dans l'avenir on ne voie avec une nature plus altruiste, caractère du type social supérieur, s'établir entre les parents et les enfants des relations qui pour produire de bons résultats n'auront pas besoin de subir la loi d'une autorité extérieure.

§ 342. Il reste encore à parler d'un autre facteur de l'évolution sociale. Parmi les sentiments qui maintiennent



l'union de la famille, le dernier à se montrer, celui qui pousse les enfants à avoir soin de leurs parents, est appelé à prendre un plus grand développement. Absente chez les animaux, faible chez les hommes primitifs, considérable chez les peuples en partie civilisés, et assez forte chez les peuples les plus avancés qui nous entourent, l'affection filiale doit prendre l'extension nécessaire pour compléter la sphère de la vie domestique. A présent, les derniers jours des vieillards, dont les enfants mariés vivent loin d'eux, sont attristés par l'absence des plaisirs qui découlent de la société constante des descendants; mais le temps viendra où l'attachement des adultes pour les parents âgés fera disparaître ce mal; si cet attachement n'arrive pas à égaler celui des parents pour les enfants, il ne lui cédera guère.

Cependant ce progrès ne saurait se réaliser sous l'empire d'arrangements sociaux qui dispensent en partie les parents des soins à donner aux enfants. Si l'enfant doit éprouver pour les parents âgés une plus forte affection, il faut qu'il y ait une plus grande intimité entre les parents et l'enfant dans la première partie de sa vie. On n'arrivera pas à une phase supérieure, si l'on marche dans la voie suivie par les Chinois depuis deux mille ans. Nous ne nous y élèverons pas en imitant, même en partie, les Mexicains sanguinaires, dont les enfants, à l'âge de quatre ans ou quelquefois plus tard, étaient remis aux mains des prêtres qui devaient les élever. Nous n'améliorerons pas les sentiments de la famille en adoptant les institutions des Cafres Koussas, chez qui « tous les enfants au-dessus de dix ou onze ans sont instruits publiquement sous l'œil d'un chef ». Cette dernière des affections domestiques ne se développera pas si nous rétrogradons vers des coutumes semblables à

celles des Andamènes et si nous changeons, aussitôt que possible, l'enfant de la famille en enfant de la tribu. Au contraire, ce progrès ne s'accomplira qu'autant que la culture morale et intellectuelle des enfants se trouvera portée par les parents à un point que l'on cherche rarement à atteindre de nos jours. Quand l'intelligence des enfants ne sera plus contrariée, arrêtée et déformée dans son développement par l'enseignement machinal de maîtres stupides; quand l'enseignement causera, au lieu d'un ennui réciproque, un plaisir mutuel, parce qu'il présentera des connaissances appropriées dans un ordre et sous une forme convenable à des facultés bien disposées pour les recevoir; quand par une large diffusion de l'éducation des adultes, grâce à des méthodes rationnelles, l'esprit de la jeunesse se développera spontanément comme il arrive aujourd'hui pour quelques intelligences douées d'une faculté exceptionnelle d'acquisition; quand les premières phases de l'éducation parcourues dans le cercle de la famille seront devenues, comme elles le deviendront, par des moyens que nous entrevoyons à peine maintenant, des éléments quotidiens de la sympathie morale et intellectuelle; quand on ne laissera à des étrangers que les matières d'enseignement spécial, on verra les derniers jours de la vie adoucis par une grande sollicitude filiale, qui répondra à la sollicitude plus grande que les parents auront montrée pendant les premières phases de la vie de leurs enfants.



## APPENDICE

(2<sup>e</sup> PARTIE)

Quelques remarques faites dans la *Revue philosophique* du mois de mai 1877 par M. Henri Marion, critique vif mais sympathique, me démontrent la nécessité d'ajouter ici une explication pour empêcher que d'autres lecteurs ne se laissent tromper par une inconséquence apparente.

M. Marion signale l'opposition que j'ai établie entre les types des organismes individuels où, à côté d'un système alimentaire développé, il existe un système nerveux rudimentaire, et les types dans lesquels un système nerveux développé permet à l'organisme de combiner ses actions extérieures de façon à saisir la proie et à échapper aux ennemis : il dit avec raison que j'appelle les premiers relativement inférieurs et les seconds relativement supérieurs. Il indique ensuite que je regarde comme analogues à ces types d'organismes individuels ces types d'organismes sociaux qui sont caractérisés l'un par un appareil producteur ou industriel très-développé, pourvu d'un appareil régulateur ou gouvernemental faible, et l'autre par un appareil industriel moins développé, uni à un appareil gouvernemental centralisé, qui permet à la société de combiner efficacement toutes ses forces dans la lutte avec d'autres sociétés. Puis il montre que, tout en plaçant en bas dans ma classification des animaux les types d'animaux dont le système nerveux n'est pas développé et en haut ceux dont l'appareil nerveux est développé, j'admets implicitement, dans ma classification des sociétés, que celles qui possèdent un appareil particulièrement producteur ou industriel sont supérieures à celles dont l'appareil régulateur est fortement centralisé et puissant. « En naturaliste qu'il est, dit-il, il regarde visiblement comme supérieurs aux autres les

états les plus centralisés. » Puis, parlant de l'aversion que je témoigne comme Anglais de l'école libérale pour les sociétés centralisées, et de mon admiration pour les sociétés industrielles libres, moins gouvernées, il fait ressortir mon inconséquence en disant : « Mais bientôt le moraliste en lui combat le naturaliste; et la liberté individuelle, principe d'anarchie cependant, trouve en lui un défenseur aussi chaleureux qu'inattendu. »

Je regrette, en écrivant les chapitres précédents, d'avoir omis d'opposer l'une à l'autre la vie des organismes individuels et celle des organismes sociaux de façon à montrer l'origine de l'inconséquence apparente que M. Marion me reproche. Voici d'où elle provient : les organismes individuels, inférieurs ou supérieurs, sont obligés de maintenir leur existence par des actions offensives ou défensives ou par les deux moyens; le besoin de se procurer de la nourriture et d'échapper aux ennemis demeure toujours essentiel. De là la nécessité d'un appareil régulateur qui combine les actions des sens et des membres. De là la supériorité résultant d'un appareil nerveux centralisé auquel tous les organes extérieurs soient complètement subordonnés. Il en est autrement des sociétés. Sans doute, pendant les phases militantes de l'évolution sociale, la vie des sociétés, comme celle des individus, dépend beaucoup et principalement peut-être de leur puissance offensive et défensive, et pendant ces phases les sociétés, dont l'appareil régulateur est le plus centralisé, peuvent se servir le plus efficacement de cette puissance et sont ainsi les plus élevées *au point de vue des besoins temporaires*. Ces besoins cependant ne sont que temporaires. La formation d'agrégats sociaux plus vastes, les progrès de l'industrialisme et le déclin du militarisme amènent peu à peu un état où la vie des sociétés ne dépend plus principalement de leur puissance offensive ou défensive, mais surtout des forces qui les rendent capables de se maintenir debout au milieu de la concurrence industrielle. De sorte que, *au point de vue de ces besoins ultimes*, les sociétés s'élèvent en proportion de l'évolution de leur appareil industriel, et non pas en proportion de l'évolution de l'appareil régulateur qui leur donne les moyens de faire la guerre. Chez les animaux, donc, la mesure de la supériorité reste la même partout, parce que les fins à accomplir sont partout les mêmes; mais dans les sociétés humaines la mesure de la supériorité change entièrement, parce que la fin à atteindre change aussi entièrement.

Cette réponse me facilite le moyen de réfuter une objection que M. Marion m'avait déjà faite. J'ai indiqué que, tandis que dans l'organisme individuel les unités composantes, le plus

souvent dépourvues de sensibilité, agissent pour assurer la prospérité de certains groupes d'unités (celles des centres nerveux) qui monopolisent la sensibilité, dans l'organisme social toutes les unités sont douées de sensibilité. Puis j'ai ajouté le corollaire que, tandis que dans l'organisme individuel les unités existent pour la prospérité de l'agrégat, dans l'organisme social l'agrégat existe pour le bonheur des unités. M. Marion, après avoir mentionné ces idées, s'étonne de ce que, ayant indiqué nettement cette différence, j'en tiens si peu de compte dans la suite et que je ne m'aperçoive pas qu'elle affaiblit l'analogie que je signale. Voici ma réponse. C'est parce que j'ai reconnu cette profonde différence entre les fins des organisations individuelles et les fins des organisations sociales, que j'ai dû estimer d'une façon en apparence anormale les types sociaux que je viens d'expliquer. Le rang d'une organisation sociale doit s'estimer selon qu'elle contribue à la prospérité de l'individu, parce que, dans une société, les unités sont sensibles, et que l'agrégat ne l'est pas ; le type industriel est supérieur, parce qu'il assure mieux la prospérité de l'individu que le type militant. Dans le cours du développement du militarisme, la prospérité de l'agrégat a le pas sur celle de l'individu ; en effet, l'individu ne saurait vivre si l'agrégat est détruit par les ennemis ; c'est pourquoi, sous le régime militant, l'individu étant censé exister pour le bien de l'État, on n'a égard à son bonheur personnel qu'autant qu'il est compatible avec la conservation de la puissance de l'État. Mais, à mesure que la nécessité de la conservation de la société dans sa lutte avec d'autres sociétés diminue, et que l'industrialisme progresse, la subordination de la prospérité de l'individu à celle de la société diminue graduellement, et à la fin, quand l'agrégat n'a plus de dangers extérieurs à redouter, son organisation prenant le type de l'industrialisme complet favorise le plus le bonheur de l'individu. Le type industriel avec sa structure décentralisée est le plus élevé, parce qu'il est celui qui accomplit le mieux les fins de l'organisation sociale, qui sont différentes des fins que l'organisation individuelle réalise par sa structure centralisée.



# TABLE DES MATIÈRES

## DU SECOND VOLUME

---

### DEUXIÈME PARTIE

#### INDUCTIONS DE LA SOCIOLOGIE

CHAPITRE	I <sup>er</sup> . Qu'est-ce qu'une société?.....	1
—	II. Une société est un organisme.....	4
—	III. Croissance sociale.....	23
—	IV. Structure sociale.....	33
—	V. Fonctions sociales.....	52
—	VI. Appareils d'organes.....	59
—	VII. Appareil producteur.....	68
—	VIII. Appareil distributeur.....	77
—	IX. Appareil régulateur.....	95
—	X. Types sociaux et constitutions.....	134
—	XI. Métamorphoses sociales.....	170
—	XII. Réserves et résumé.....	186

### TROISIÈME PARTIE

#### RELATIONS DOMESTIQUES

CHAPITRE	I <sup>er</sup> . Conservation de l'espèce.....	199
—	II. Intérêts de l'espèce, des parents et du rejeton.....	203
—	III. Rapports primitifs entre les sexes.....	212
—	IV. Exogamie et endogamie.....	225
—	V. Promiscuité.....	250
—	VI. Polyandrie.....	264
—	VII. Polygynie.....	278
—	VIII. Monogamie.....	298
—	IX. La famille.....	307
—	X. Condition légale des femmes.....	359
—	XI. Condition légale des enfants.....	385
—	XII. Passé et avenir de la famille.....	400
APPENDICE.....		422



1-1-5



